

Auto-saisine

L'AUTONOMIE DES JEUNES EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Séance plénière du CESER du 8 avril 2011

Avis et rapport adoptés

CESER
champagne-ardenne



RÉGION
CHAMPAGNE  ARDENNE

Ce rapport a été conduit sous la mandature de
Monsieur Patrick TASSIN, Président du CESER Champagne-Ardenne

Président du Groupe de travail :
Monsieur Christian BLANCKAERT

Rapporteuse du Groupe de Travail :
Madame Evelyne CHARTON

Membres du Comité de Pilotage :
Monsieur Christian BLANCKAERT
Madame Evelyne CHARTON
Monsieur Patrick TASSIN
Monsieur Philippe TROUSSET

Membres du Groupe de Travail du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional :

1^{er} Collège CESER

- *Monsieur Christian BLANCKAERT*
- *Monsieur Lucien BONENFANT*
- *Monsieur Jean-Louis COURTOUX*
- *Monsieur Jean-Claude RENARD*
- *Monsieur Alain SUTTER*

2^{ème} Collège CESER

- *Madame Evelyne CHARTON*
- *Madame Josie GEORGEL*
- *Monsieur Eric HEBRARD*
- *Madame Corinne MARCHAL*
- *Monsieur Fabrice PREITE*

3^{ème} et 4^{ème} Collèges CESER

- *Monsieur Hervé GABET*
- *Monsieur Daniel JEANS*
- *Monsieur Karim MAHIHENNI*
- *Messieurs François ROBIN puis Bruno FALLON*
- *Monsieur Philippe TROUSSET*

Invité permanent :

- *Monsieur Patrick TASSIN*

Les services du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional :

Madame Véronique BENEZETH, Chargée de Mission
Mademoiselle Laura SAMMUT-FARADONI, Stagiaire
Monsieur Stéphane GALLOU, Documentaliste
Madame Evelyne MARTIN, Assistante

SOMMAIRE

Avis sur « L'autonomie des jeunes en Champagne-Ardenne »	p. 7
Rapport sur : « L'autonomie des jeunes en Champagne-Ardenne »	
Méthodologie	p. 13
<u>1.- L'autonomie des jeunes ... vecteur d'insertion et de socialisation</u>	p. 15
1. 1. - Les jeunes - La jeunesse	p. 15
1. 2. - L'autonomie : une notion à multiples facettes, une étape déterminante vers l'insertion et la socialisation	p. 18
1.3. - Devenir adulte en Europe : quels schémas de transition ?	p. 22
1.3.1. - La décohabitation	p. 23
1.3.2. - Les études supérieures et la socialisation à l'emploi	P. 27
1.3.3. - Se sentir adulte : l'incidence de la stabilisation professionnelle et familiale	p. 31
<u>2. - Quelle est la situation des jeunes en Champagne-Ardenne ?</u>	p. 35
2. 1. - État des lieux général	p. 35
2. 2. - Formation initiale et orientation	p. 37
2. 3. - Emploi et revenus	p. 43
2. 4. - Habitat	p. 51
2. 5. - Mobilité géographique	p. 59
2. 6. - Santé et alimentation	p. 63
2. 7. - Pratiques culturelles, sportives et citoyennes	p. 70
<u>3. - Quelle est la représentation de l'autonomie par les jeunes champardennais ?</u>	p. 77
3.1. - Objectifs de l'étude, hypothèses et méthodologie	p. 77
3.1.1. - Hypothèses	p. 78
3.1.2. - Méthodologie	p. 78
3.2. - Eléments caractéristiques de l'échantillon de l'étude	p. 80
3.3. - Les résultats de l'étude	p. 84
3.3.1. - Une convergence forte sur trois moyens d'être autonome	p. 84
3.3.2. - Des représentations peu marquées	p. 102
3.3.3. - Des représentations contrastées	p. 109

<u>4. - Comment construire et développer l'autonomie des jeunes ?</u>	p. 125
4.1. - Les acteurs	p. 125
4.1.1. - Le jeune : acteur principal de la construction de soi et des savoirs	p. 125
4.1.2. - La famille, les parents : l'accompagnement	p. 131
4.1.3. - Les autres acteurs : la reconnaissance	p. 132
4.2. - Faciliter ou freiner l'autonomie	p. 134
4.2.1. - Les facilitateurs	p. 135
4.2.2. - Les freins	p. 137
4.3. - En conclusion : passer de l'autonomie à l'affiliation sociale	p. 140
<u>5. - Quelles sont les aides et les dispositifs publics spécifiques pour les jeunes en Champagne-Ardenne ?</u>	p. 141
5. 1. - Formation initiale et orientation	p. 141
5. 1. 1. - Aides et dispositifs nationaux	p. 141
5. 1. 2. - Aides et dispositifs locaux	p. 145
5. 2. - Emploi et revenus	p. 150
5. 2. 1. - Aides et dispositifs nationaux	p. 150
5. 2. 2. - Aides et dispositifs locaux	p. 156
5. 3. - Habitat	p. 160
5. 3. 1. - Aides et dispositifs nationaux	p. 160
5. 3. 2. - Aides et dispositifs locaux	p. 163
5. 4. - Mobilité géographique	p. 166
5. 4. 1. - Aides et dispositifs européens et internationaux	p. 166
5. 4. 2. - Aides et dispositifs nationaux	p. 168
5. 4. 3. - Aides et dispositifs locaux	p. 169
5. 5. - Santé et alimentation	p. 173
5. 5. 1. - Aides et dispositifs nationaux	p. 173
5. 5. 2. - Aides et dispositifs locaux	p. 175
5. 6. - Pratiques culturelles, sportives et citoyennes	p. 176
5. 6. 1. - Aides et dispositifs européens	p. 176
5. 6. 2. - Aides et dispositifs nationaux	p. 177
5. 6. 3. - Aides et dispositifs locaux	p. 179
Bibliographie	p. 183
Glossaire	p. 187

L'autonomie des jeunes en Champagne-Ardenne

La « jeunesse » est considérée comme une phase de transition. Toutes les cultures constatent et marquent le passage entre l'enfance et l'âge adulte. La délimitation de la période de la jeunesse est rendue floue du fait des évolutions sociétales : allongement du temps des études, affaiblissement voire disparition des rites de passage et prolongation du temps des expériences et des apprentissages.

Permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie et à l'indépendance en devenant des adultes à part entière est un des enjeux forts pour le CESER. C'est un enjeu pour l'avenir économique, social et démographique de la Champagne-Ardenne.

La politique de la jeunesse est de la responsabilité de l'État et se retrouve, dans les faits, être une compétence partagée. Le CESER a bien conscience que telles ou telles situations qui se rapportent aux parcours des jeunes ne sont pas forcément identifiées comme de la compétence exclusive de la Région. Nonobstant, afin d'être efficace sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les jeunes, il est nécessaire qu'un chef de file, qui ait le poids suffisant, puisse favoriser la mise en œuvre d'une politique cohérente au niveau du territoire.

Le CESER estime qu'il est de la responsabilité morale et politique de la Région de coordonner une politique jeunesse à travers un schéma régional, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs, au premier rang desquels l'État.

La politique de la jeunesse doit s'adresser à tous les jeunes, quels que soient leur situation, leur statut, leur sexe, leur origine, leur niveau d'étude, leur lieu de vie...

Chaque jeune doit être regardé comme une personnalité à part entière dans son acception globale, comme tout être humain, avec les mêmes droits et les mêmes possibilités d'évolution. En ce sens, chaque jeune doit être respecté pour ce qu'il est, et il convient, dès lors, de le faire avancer vers l'autonomie à son rythme et selon son vécu.

En ce sens, le CESER préconise de lutter contre toute forme de discrimination à l'encontre des jeunes. Une démarche équitable doit être menée pour tous les jeunes afin de réduire les disparités initiales et d'amener chacun à l'autonomie et à la prise de responsabilités.

Les jeunes doivent être considérés, par l'ensemble de la société, pour ce qu'ils sont et non pas pour ce que l'on souhaiterait qu'ils soient. Les jeunes sont une ressource, un atout pour le développement et l'attractivité des territoires et ils doivent être reconnus comme des personnes capables de prendre des responsabilités et initiatives. La réciprocité d'écoute est ainsi fondamentale entre les « seniors » et les « juniors » et elle doit laisser place à une complémentarité et un apport mutuel. La différence avec les jeunes, et entre les jeunes eux-mêmes, ne doit pas être considérée comme une contrainte, un poids, mais comme un atout, une richesse.

Les questions de jeunesse étant complexes et évolutives, il est **nécessaire de construire et de maintenir des espaces de réflexion dans la durée**. Le dialogue avec les jeunes doit donner lieu à des rencontres régulières entre les jeunes et les adultes (parents et autres acteurs éducatifs, élus...) et ce, de manière structurée. C'est la création du lien entre l'adulte et le jeune, en établissant des relations de respect et de confiance, qui permettra de renforcer les étapes nécessaires à la construction progressive de l'individu, donc de ce passage de l'enfance à l'adolescence et à l'état adulte.

Au-delà de la famille et de l'école, de nombreuses structures locales peuvent être des lieux d'appui et de structuration de ce dialogue : les missions locales, les services ou missions jeunesse, les caisses d'allocations familiales, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les maisons de quartier, les centres sociaux, les maisons des jeunes et de la culture, les clubs sportifs... Cela sous-entend une confiance et un respect mutuel entre les générations et entre les acteurs eux-mêmes.

La concertation entre les élus, les responsables institutionnels et les acteurs de la jeunesse est indispensable. **Tout le monde doit travailler et agir dans le même but : l'avenir des jeunes et leur prise d'autonomie dans la Cité.**

C'est aussi à la Région, comme à toutes les entités territoriales, de permettre aux jeunes de passer ces étapes dans les meilleures conditions.

Aussi, **le CESER préconise que la mission de coordination que doit se donner la Région en direction des jeunes concerne l'ensemble des structures qui doivent travailler de concert, afin de parvenir à un maillage territorial des acteurs et des actions.**

La Région devrait favoriser le rôle fédérateur des structures associatives régionales investies dans les politiques de jeunesse. Cette mission de coordination doit permettre de dépasser les clivages et les cloisonnements entre les structures qui accompagnent les jeunes pour permettre plus de lisibilité et d'efficacité dans la prise en charge globale des problématiques.

De nombreux dispositifs de soutien à la formation, l'emploi et l'insertion des jeunes existent, ici et là, dans les différents territoires, mais sans une réelle harmonisation. Pour parvenir à ce maillage, une clarification des missions et des rôles des différentes structures est nécessaire.

C'est pourquoi, **le CESER préconise la mise en place d'un schéma régional de la politique jeunesse.**

L'accompagnement proposé aux jeunes doit être personnalisé, suivi et prendre en compte l'accès à l'autonomie des jeunes dans sa globalité.

L'accompagnement du jeune doit être développé dans son parcours individuel social et professionnel, ainsi que de manière collective au niveau des groupes de jeunes autour des projets qu'ils construisent ensemble.

Le « tutorat » et le « parrainage » sont des outils et des moyens à développer pour guider et accompagner les jeunes, leur permettre d'avoir un appui au moment où ils évoluent ou sont en difficulté. Cette démarche d'accompagnement s'inscrit dans un processus de « marcher à côté de » et non de « faire à la place de ». Car, même si les jeunes ont besoin d'autonomie, de confiance, de liberté, ils ont aussi besoin d'une écoute, d'un accompagnement voire d'une guidance.

Le CESER préconise que soit menée une politique pour les jeunes dans toutes les sphères de leur vie :

1 - Formation initiale et orientation

Le CESER souhaite que la Région s'appuie sur tous les éléments en cours de négociation au sein du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle et qu'elle interpelle l'État sur la nécessité de permettre à tous les jeunes, et sur tout le territoire, à égal accès :

- D'acquérir les connaissances nécessaires reposant sur une culture commune prenant en compte leurs capacités d'apprentissage et leur rythme.
- D'assurer l'enseignement pour tous et ce, dans tous les domaines (financier, offre de formation, mobilité, hébergement...).
- De s'orienter sur une offre de formation équilibrée en apprentissage ou sous statut scolaire.
- De développer leur capacité à faire des choix.
- De créer les conditions d'une véritable découverte des métiers et de leurs évolutions.
- De multiplier les passerelles entre les formations et les statuts (étudiants, salariés, ...).
- De favoriser l'investissement des jeunes dans leurs apprentissages.
- De favoriser les approches pédagogiques dans lesquelles les jeunes sont acteurs.

Le CESER préconise à la Région de :

- **Développer les démarches d'accompagnement** pour élever le niveau des qualifications.
- **Maintenir et développer les accompagnements financiers.**
- **Mobiliser l'ensemble des structures de formation et d'orientation** (collèges, lycées, Centres de Formation d'Apprentis, Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole, universités, écoles supérieures, École de la 2^{ème} Chance...) pour faciliter cette prise d'autonomie des jeunes via :
 - La construction de leur projet d'orientation : mettre en place des modules de formation, des mises en situation, des entretiens avec des professionnels, et promouvoir le tutorat-parrainage et la mise en réseaux ;
 - L'utilisation des technologies de l'information et de communication, notamment pour les étudiants salariés ou en situation d'éloignement, ainsi que sur les langues étrangères (modules de formation) ;
 - Des méthodologies de recherche d'informations, bien souvent développées dans des mises en situation : sur des sites internet, intranet d'institutions ou d'entreprises ;
 - Un développement du suivi personnalisé sous forme, par exemple, d'un portefeuille électronique.
- **Rendre l'information plus accessible** aux jeunes et aux familles.
- **Développer les possibilités d'accès à la formation, y compris supérieure, pour tous les jeunes.** S'appuyer, par exemple, sur des dispositifs tels que l'École de la 2^{ème} Chance ou le système d'éducation prioritaire (exemple : Filières d'Excellence) pour permettre à chaque jeune de pouvoir se former, quelles que soient ses difficultés, et d'accéder à des formations supérieures.
- **Créer un portail régional des stages et de l'alternance** en entreprise en Champagne-Ardenne, comme cela a été préconisé par le CESER dans son auto-saisine rendue le 26 février 2010.

2 - Emploi et revenus

Le CESER souhaite que la Région incite l'État à mettre en place une allocation d'autonomie des jeunes. Il s'agit de permettre à chaque jeune de pouvoir s'assumer à minima financièrement, et donc de suivre des études où il le souhaite, de se loger, de se nourrir et de se cultiver. En ce domaine, la solidarité devrait s'inscrire dans le cadre national par une allocation d'autonomie.

De plus, le CESER attire l'attention sur le dispositif Revenu Solidarité Active jeune. Il mériterait d'être adapté à la réalité des jeunes de moins de 25 ans, qui sont nombreux à ne pas avoir travaillé au moins 2 ans au cours des 3 dernières années, et donc à ne pas pouvoir bénéficier de cet accompagnement personnalisé.

Le CESER préconise à la Région de :

- **Organiser des assises régionales sur l'emploi des jeunes, en partenariat avec d'autres institutions et acteurs.** Ces assises régionales permettraient de mobiliser les différents acteurs : les jeunes eux-mêmes, certes, pour qu'ils participent activement à la construction de ce qui les concerne, mais aussi les différentes institutions et structures (formation, accompagnement, recrutement, insertion...). L'objectif est de donner une large expression aux jeunes pour qu'ils participent à la construction de la politique jeunesse. La parole des jeunes pourrait ainsi être incitée dans les instances qui les concernent. Il faut développer une démarche pédagogique pour favoriser leur prise de responsabilité dans la durée et leur engagement au sein de comités consultatifs, conseils d'administrations des associations... Malgré le fait que l'état de jeunesse soit un état passager, que les jeunes soient de plus en plus consommateurs et qu'il existe de moins en moins de structures dans lesquelles les jeunes peuvent se retrouver.
- **Revisiter les dispositifs régionaux en faveur des jeunes** afin de les adapter au contexte spécifique de la Champagne-Ardenne, une fois que l'allocation d'autonomie des jeunes serait mise en place.
- **Soutenir plus fortement l'esprit d'entreprise** des jeunes.
- **Accompagner les démarches intergénérationnelles**, facteur de lien social, d'enrichissement mutuel et de soutien financier pour les jeunes (en échange d'un service rendu).
- **Favoriser la signature de contrats de professionnalisation et d'apprentissage**, notamment dans le secteur associatif.

3 - Habitat

Compte-tenu de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, le CESER préconise que la Région s'impose comme chef de file de l'organisation de l'habitat des jeunes en mettant en place un schéma régional du logement des jeunes, quel que soit leur statut (lycéens, étudiants, apprentis, salariés, demandeurs d'emploi).

Pour cela, le CESER préconise à la Région de :

- **Rappeler aux bailleurs sociaux leurs obligations** en matière sociale de construction, gestion et attribution des logements à destination des jeunes. Il est de la responsabilité morale des élus locaux de faire respecter ces obligations.
- **Favoriser davantage la construction de logements de petite taille** destinés aux jeunes, étudiants ou non, en fonction des territoires.
- **Accompagner le développement d'offres plurielles** : colocation, location intergénérationnelle...
- **Promouvoir la mutualisation de l'habitat** en s'inscrivant dans le cadre de la mixité sociale (différents publics de jeunes, différents âges...).
- **Faire la différence entre les logements vacants et les logements accessibles** qui sont adaptés aux besoins et aux capacités financières des jeunes.

- **Structurer des espaces pour faciliter les relations sociales** et valoriser le regard qui est porté sur l'autre. Promouvoir des mètres carrés sociaux au sein d'établissements.
- **Aborder l'hébergement dans une acception large, considérer l'habitat** comme comprenant un volet matériel (murs) et un volet accompagnement (socialisation, gestion du budget, des charges...).
- **Faire que les constructions facilitent la mixité sociale**, et ne créent surtout pas de « ghettoïsation ».
- **Apporter un soutien à la primo-accession** à la propriété des jeunes.
- **Étudier la possibilité d'une éventuelle utilisation des internats des lycées pour être une passerelle dans l'habitat des jeunes.**
- **Utiliser le savoir faire et le réseau des foyers de jeunes travailleurs.**

4 - Mobilité géographique

Le CESER souhaite que soient développés les échanges avec d'autres jeunes, dès le plus jeune âge. Il s'agit de rendre naturelle la mobilité géographique.

Pour cela, le CESER préconise à la Région de :

- **Développer des actions autour de la connaissance du territoire régional et de ses atouts.** Promouvoir des actions menant à une découverte et une connaissance des richesses historiques, culturelles, géographiques et économiques de la Champagne-Ardenne. Par exemple, donner les moyens aux jeunes de découvrir le territoire régional via des structures (établissements scolaires et de formation, associations de jeunesse et d'éducation populaire...) et des projets (visite du mémorial de Gaulle, château de Sedan, caves de champagne, musée de l'outil et de la pensée ouvrière...).
- **Permettre aux jeunes de construire et de réaliser des projets** autour de la mobilité régionale, nationale et internationale, pour leur épanouissement, en les aidant à sortir de leur territoire :
 - **Accroître les campagnes d'information** et les possibilités offertes aux jeunes au cours de leur cursus de formation dans l'accès à des mobilités géographiques (stages de découverte, d'observation, de mise en pratique professionnelle...).
 - **Promouvoir et développer la mobilité dans les actions éducatives** de la Région (apprentissage, enseignement secondaire, enseignement supérieur...).
- **Poursuivre les démarches engagées dans l'accès aux moyens de locomotion par des tarifs préférentiels adaptés** (TER, Bus...) et ne pas exclure les jeunes qui doivent suivre une formation dans une autre région. Communiquer plus sur les aides apportées.
- **Harmoniser les aides financières mises en œuvre facilitant l'acquisition du permis de conduire pour les jeunes** et développer les auto-écoles associatives.

5 - Santé et alimentation

Pour prévenir et éviter les dangers de la vie auxquels les jeunes sont confrontés, le CESER souligne que l'action éducative au niveau de la santé et de l'alimentation est la première des préventions.

Pour cela, le CESER préconise à la Région de :

- **Encourager le travail en réseau des acteurs** en renforçant les liens entre le monde scolaire (enseignants, personnels santé sociaux, conseillers principaux d'éducation, équipes de direction...), et les partenaires locaux d'horizons divers (mutuelles de santé, services sociaux, départementaux, centres communaux d'action sociale, structures d'animation, associations, clubs de sport, parents...).

- **Mettre en place le Pass-contraception pour les jeunes en Champagne-Ardenne.** La contraception concerne autant les filles que les garçons et il apparaît indispensable de poursuivre l'action en faveur de l'amélioration de l'accès à la contraception, de la réduction du nombre de grossesses non désirées et de la prévention des infections sexuellement transmissibles. L'approche doit être axée sur la prévention, l'éducation sexuelle et l'information sur la contraception. Il conviendrait d'associer l'ensemble des acteurs institutionnels (Éducation Nationale, Communes et Départements), les établissements, les professionnels de santé, les acteurs associatifs... afin de sensibiliser le maximum de jeunes, scolarisés ou non.
- **Développer les informations et les actions de prévention concernant tous les problèmes qui peuvent se révéler être des entraves à l'épanouissement et à l'autonomie des jeunes :** lutte contre les maltraitances, les violences sexuelles, les addictions, l'éducation à l'alimentation (prévention de l'obésité, « mal bouffe »)...
- **Poursuivre la politique d'une alimentation équilibrée dans la restauration** au sein des établissements scolaires et de formation et favoriser l'accès au plus grand nombre. Développer une éducation à la diététique (alimentation équilibrée et variée).

6 - Pratiques culturelles, sportives et citoyennes

Le CESER insiste sur la nécessité d'inscrire plus fortement la place des jeunes au cœur de la Cité.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la définition donnée par la Région lors du BP 2010 : « *La culture est définie comme étant ce qui permet de lier l'individu à la collectivité et de transcender l'intérêt particulier en intérêt général. Comme dans toute relation, la relation à la culture passe par la relation à soi, la relation à l'autre et la relation au tout* ».

Pour cela, le CESER préconise à la Région de :

- **Ouvrir plus largement aux jeunes l'accès à la culture** et ce dans toute sa diversité et ses dimensions. Il ne s'agit pas seulement d'en financer l'accès lui-même, mais bien de proposer une réelle médiation, un accompagnement, des aides à l'appropriation des outils pour devenir acteur et créateur.
- **Inscrire, dans les futures conventions du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle, les actions qui développent la formation à la vie collective et citoyenne et à la prise de responsabilité des jeunes.**
- **Promouvoir l'engagement des jeunes pour les aider à devenir acteurs, partenaires et responsables** dans la mise en œuvre de projets (par exemple : communication au sein des établissements scolaires et de formation, transports en commun...).
- **Favoriser l'engagement associatif des jeunes en soutenant les associations et les têtes de réseaux associatifs** qui œuvrent, notamment, dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la solidarité.
- **Faciliter la pratique sportive par des équipements sportifs de proximité, par le soutien aux associations sportives et le financement de l'accès aux pratiques sportives.** La pratique sportive contribue à la santé des jeunes, à leur insertion, leur socialisation et valorise la région à leur regard.

Enfin, le CESER précise que l'ensemble des dispositifs, mis en place par la Région à destination des jeunes, doit être évalué pour s'assurer de son efficacité.

Méthodologie

Le CESER de Champagne-Ardenne a participé en 2007 aux premières assises nationales de la jeunesse du Conseil Économique, Social et Environnemental et a pu témoigner des problématiques liées à l'orientation des jeunes pour lesquelles il apportait des préconisations.

Depuis, très régulièrement, le CESER attire l'attention de la Région sur la situation des jeunes, la qualification, la mobilité, l'habitat...

Le CESER a souhaité s'engager dans un large travail sur l'autonomie des jeunes en s'appuyant sur des écrits existants, des auditions d'acteurs et la réalisation d'une étude spécifique.

Comment accompagner et permettre l'autonomisation des jeunes, vecteur d'insertion et de socialisation pour l'avenir ?

Pour cela, un Groupe de Travail a été constitué au sein du CESER regroupant seize membres des différents collèges de l'Assemblée.

Les travaux ont été conduits de janvier 2010 (constitution du groupe de travail) à avril 2011 (présentation en plénière du CESER).

Ces travaux ont nécessité la tenue de 19 réunions du Comité de Pilotage ou du Groupe de Travail.

Aussi, pour mener à bien la réflexion, le Groupe de Travail s'est appuyé sur différents écrits dont plus particulièrement le « *Livre vert de la Jeunesse* »¹ de la commission présidée par Martin HIRSCH et « *Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe* » de Cécile VAN DE VELDE.

Le Comité de pilotage a également participé à une journée d'étude « *Le Livre Vert sur la Jeunesse, un an après : les politiques publiques en question* » le 28 mai 2010 à l'École Normale Supérieure (rencontre organisée par le réseau thématique 15 « Jeunesses, âges de la vie, générations », de l'Association Française de Sociologie).

Ainsi, un premier temps de clarification a été nécessaire pour définir et s'accorder sur :

- Quelle définition de « la jeunesse » et « des jeunes » ?
- Quelles particularités ? spécificités ?
- Quels sont les dispositifs mis en œuvre ?
- Quelles sont les structures présentes sur les territoires ?
- Quelles sont les difficultés vécues par les jeunes ?
- Que représente l'autonomie pour les jeunes ?
- Quels sont les enjeux à relever ?

¹ Le Livre vert a été remis le 7 juillet 2009. Il contient 57 propositions de réforme.

Le groupe de travail s'est attaché à établir un état des lieux et à en analyser les différents éléments afin d'élaborer des préconisations permettant de faciliter et d'accompagner l'autonomie des jeunes.

Différents acteurs ont été auditionnés tout au long de ses réunions ou rencontrés à des moments spécifiques dont :

- Benoist APPARU, Secrétaire d'État en charge du Logement et de l'Urbanisme.
- Emilie CHARLES et Emmanuel de SAINT-SAUVEUR, permanents du Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC).
- François CHARLIER, Directeur Général Adjoint des Services de la Région Champagne-Ardenne.
- Nadine DUSSERT, Directrice Générale de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes.
- Florence FESTAS, directrice de l'Association Noël-Paindavoine, et Laurence GIOT du service logement jeunes Reims.
- Patrick FRANCHI, directeur de la Mission Locale du Nord Ouest Aubeois (Romilly sur Seine).
- Isabelle LOVATO, Directrice du Centre Régional Information Jeunesse Champagne-Ardenne (CRIJ), Raphaël PEREZ, responsable du Centre Europe Direct et Florence ESCOTTE, Assistante publication assistée par ordinateur.
- Jean-Luc PETIT, Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).
- Philippe ROTH, directeur de la Mission Locale de Châlons en Champagne.
- Stéphanie TADLA, Présidente des Francas de la Marne.
- Baptiste VAURY, chargé de prévention et d'accès aux soins, Mutuelle des Etudiants à Reims.

Les travaux ont été enrichis par la tenue des rencontres annuelles des conseils de développement organisées par le CESER le 24 juin 2010 sur « Les jeunes et les territoires ».

De manière parallèle, afin de s'appuyer sur le ressenti des jeunes et leurs aspirations, une étude a été menée avec le Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Professionnalisations (LERP) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne en 2010.

Cette étude a été conduite par Aurélie FLUCHER, Danielle POTOCKI-MALICET et Emmanuelle LECLERCQ.

L'objectif était de mieux appréhender la vision qu'ont les jeunes sur l'autonomie, ce que « être autonome » veut dire pour eux.

Pour ce faire, un questionnaire à échelles multiples a été réalisé par le Laboratoire LERP, soient 236 questions, dont 30 questions d'identification et de caractérisation de la population enquêtée.

Les différentes sources ont permis d'interroger 185 personnes, deux questionnaires se sont avérés inexploitable, amenant l'échantillon final à 183 personnes.

Le détail des éléments de méthodologie et d'analyse sont présentés dans ce rapport au sein des parties 3 et 4.

Enfin, un temps spécifique a été consacré à l'élaboration des préconisations et à leur formalisation.

1. - L'autonomie des jeunes ... vecteur d'insertion et de socialisation

1. 1. - Les jeunes - La jeunesse

Toutes les cultures constatent et marquent la transition entre l'enfance et l'âge adulte. La « jeunesse » est ainsi considérée comme cette phase de transition.

Cela s'opère dans différentes sphères :

- la sphère familiale et matrimoniale ;
- la sphère scolaire et professionnelle.

Différentes questions se posent donc concernant la jeunesse :

- À quel âge commence-t-elle ?
- À quel âge finit-elle ?
- Quels sont les critères qui définissent cet état ?
- Où se situe la frontière entre la jeunesse et l'âge adulte ?

Comme l'a souligné le laboratoire LERP, le terme « jeunes » est polysémique : « La jeunesse est une question d'âge, une question de temps ou de vécu, une situation, un état, une époque (étape avant la vieillesse). Elle a une dimension politique (création par exemple d'un Haut commissariat à la jeunesse) et surtout sociale. Ni enfant, ni adulte, le « jeune » vit un moment de passage, de transition qui se traduit par une maturité psychologique et une autonomie que l'on acquiert afin de rentrer dans l'âge adulte ». (UDAF, 2010).

La jeunesse est une catégorie aux contours incertains. Aussi, **différentes approches de la jeunesse** peuvent être recensées dont les trois principales sont celles par l'âge, par l'approche sociologique et par l'approche processuelle.

- L'approche par les critères d'âge.
Suivant les acteurs, les dispositifs, les objectifs fixés, les critères d'âge pour caractériser la jeunesse sont différents :
→ 15-20 ans ? 18-25 ans ? 16-25 ans ? 16-30 ans ?
Cette méthode permettant de caractériser la jeunesse est la plus simple, mais elle est également la plus arbitraire et la plus réductrice. Elle ne tient pas compte des individualités et donc des spécificités de chaque jeune et des contextes dans lesquels ils évoluent. Et encore, convient-il de s'accorder sur la tranche d'âge à prendre en considération.
- L'approche sociologique.
Cette approche est basée sur une théorie des cycles de l'existence. La jeunesse se caractérise par un temps de transition, de passage, marqué par des étapes.
4 phases successives (selon Olivier Galland, sociologue) peuvent être mises en avant :
 - La fin des études.
 - Le départ du domicile familial.

- L'insertion dans le marché du travail.
- La formation d'un couple.

Dans cette approche, chaque individu met en jeu ces différentes phases en fonction de son libre arbitre. Elle se base sur une référence à l'âge adulte qui est devenue aujourd'hui instable, flexible et donc non linéaire.

La jeunesse s'allonge car les conditions de l'entrée dans l'âge adulte -associé à la possession simultanée d'un habitat, d'un emploi fixe et la formation d'un couple- évoluent et se complexifient. Actuellement un jeune sur quatre est demandeur d'emploi. Les étapes censées jaloner l'entrée dans la vie d'adulte ne sont donc plus aussi nettes qu'elles pourraient l'être.

La jeunesse n'est donc pas qu'un « âge doré », une « parenthèse heureuse et égoïste », mais une période de construction, le plus souvent émaillée de difficultés.

- L'approche processuelle.

Le temps de la jeunesse est dans cette approche mis en perspective par rapport au processus d'autonomisation : d'une part du point de vue de l'insertion et d'autre part du point de vue de la chaîne des générations.

Cette démarche s'inscrit dans une notion de flux et de dynamique et élimine les bornes arbitraires des âges.

C'est ainsi qu'avec l'individualisation croissante des parcours émerge une nouvelle entité « les jeunes » qui vient remplacer le modèle de « la jeunesse ».

De nombreux sociologues s'accordent à dire que cette incertitude qui entoure la définition de la jeunesse s'est accrue avec :

- l'affaiblissement des rites de passage ;
- l'allongement des transitions professionnelles ;
- et la prolongation du temps des expériences.

Tout cela tend à repousser toujours plus tard l'âge d'accès à un plein statut d'adulte.

Vincent MERLE a même parlé « des jeunesses » : « *Difficile de parler d'une jeunesse comme s'il y avait une sorte de condition commune à tous. Difficile de considérer la jeunesse comme une sorte de psychologie particulière qui tiendrait à cet âge de la vie, à je ne sais quelle caractéristique physiologique. Nous le savons bien, la jeunesse n'est pas une affaire de cartilage de jonction, mais d'abord de fait social. C'est d'abord la manière dont une société fait place à la jeunesse* ».

Ainsi, comme le souligne dans son rapport le laboratoire LERP, la notion de « jeunesse » désigne donc une période comportant des conflits en vue d'un passage à l'âge adulte. Cette notion n'est pas à confondre avec la notion « d'adolescence »² qui désigne une période problématique visant à sortir de l'enfance. Légalement, l'âge adulte est atteint à 18 ans, l'âge de la majorité.

Cependant si, d'un point de vue plus conceptuel, le passage à l'âge adulte correspond d'une part à l'arrêt des études et d'autre part à une domiciliation hors du logement familial, ces deux paliers se trouvent tributaires de la société dans laquelle le jeune évolue et peuvent ne plus être adaptés aujourd'hui et être moins aptes à rendre compte de la situation des jeunes adultes. Les étapes de ces différents passages : enfance, adolescence, jeune adulte, adulte, ne s'enchaînent plus de façon régulière.

² Période au cours de laquelle, sous l'effet de la maturation sexuelle dans ses aspects biologiques, psychologiques et sociaux, le sujet procède au remaniement de l'image de lui-même et des autres, et du système relationnel de son moi avec le milieu, jusqu'à l'organisation définitive de sa personnalité. (HAIM A. 1970).

Des modifications, des ruptures dues essentiellement à la crise économique, aux changements de valeurs, aux évolutions sociétales, viennent contrarier ces trajectoires et donner lieu à des combinaisons nouvelles : études + travail, logement avec la famille + vie de couple, cohabitation + financement familial, etc.... Les situations sont diverses et elles ne sont pas pour autant incompatibles avec la notion d'autonomie.

Enfin, comme le souligne Ludivine Bantigny³, l'histoire des politiques publiques de jeunesse est une histoire complexe, tourmentée et idéologique. Et il convient de noter les ambiguïtés des politiques de la jeunesse, qui instaurent très souvent une discrimination par rapport à l'âge (par exemple un salaire moindre pour un travail égal).

Le plus souvent, les politiques publiques de la jeunesse sont caractérisées par leur faiblesse⁴ : la jeunesse est pensée comme une continuité de l'enfance et de l'adolescence et les politiques publiques sont centrées sur le sport, les loisirs, l'associatif... Preuve en est l'association, au sein d'un même ministère, de la Jeunesse aux Sports. Pendant longtemps la jeunesse, notamment l'adolescence, est perçue sous une vision somatique et psychologique. Pourtant, avec le prolongement du temps de la jeunesse, l'idée de sa spécificité commence à faire sa place. La jeunesse est considérée comme une phase différente de l'adolescence, qui tend à demander un accompagnement spécifique des politiques publiques.

³ Agrégée et docteure en histoire, maître de conférences à l'Université de Rouen et chercheuse au Centre d'histoire de Sciences Po. Intervention dans le cadre de la journée du 28 mai 2010 « Le livre vert sur la jeunesse, un an après : les politiques publiques en question ».

⁴ Olivier Galland, sociologue, directeur de recherche au CNRS et chercheur au GEMAS-Sorbonne. Intervention dans le cadre de la journée du 28 mai 2010 « Le livre vert sur la jeunesse, un an après : les politiques publiques en question ».

1.2. - L'autonomie : une notion à multiples facettes, une étape déterminante vers l'insertion et la socialisation

« Autonomos » : en philosophie morale, l'autonomie est la faculté d'agir par soi-même en se donnant ses propres règles de conduite ou en quelque sorte sa propre vie. (auto nomos = chacun sa propre loi).

L'autonomie permet une liberté intérieure, dépend d'une capacité à choisir de son propre chef sans se laisser dominer par certaines tendances naturelles ou collectives, ni se laisser dominer de façon servile par une autorité extérieure : une définition générale et fondamentale dans nos sociétés modernes où l'organisation économique influence fortement l'organisation sociale. (UNAF, 2010).

L'autonomie est donc une notion ambivalente. Elle est à la fois de l'ordre du devoir d'avenir, donc de l'apprentissage, et des qualités intrinsèques à l'individu.

Ce terme d'autonomie pour les jeunes se décline en fonction des urgences sociales à traiter :

- accomplir une transition à l'âge adulte rendue difficile par la conjoncture du marché du travail, l'inflation des diplômes ;
- soulager leur dépendance de leurs familles d'origine lorsqu'ils mènent des études ou sont au chômage ;
- développer leur maturité psycho-sociale afin de leur permettre de se protéger contre toute sorte de risques sanitaires ;
- s'engager dans un projet individuel ou collectif...

Ainsi, l'autonomie des jeunes renvoie :

- à un statut de départ et une conquête,
- à une condition minimale et un programme.

Mais « Qu'entend-on par autonomie des jeunes » ?

Quelle différence entre « avoir une chambre à soi chez ses parents », « avoir un appartement à sa charge », ou « être indépendant résidentiellement, mais voir son loyer payé par ses parents » ?

Quels sens peuvent avoir les allers et retours que font certains jeunes, entre des formations et des expériences professionnelles ?

Quelle est la place de la famille, de l'entrée dans la parentalité, dans cette quête de l'autonomie ?

Comme le rappelle le laboratoire LERP dans son rapport, l'autonomie n'est pas naturellement acquise ; elle se construit. Elle se construit dans la famille et dans l'éducation qu'elle donne.

La première forme d'autonomie consiste, pour un enfant, à devenir capable de se conduire en tenant compte des règles fixées par l'environnement familial (et le personnel scolaire).

Trois types d'accès à l'autonomie peuvent être décrits durant l'enfance⁵ :

- l'autonomie psychique qui correspond à la prise de conscience par l'enfant de ses possibilités physiques et l'apprentissage des gestes quotidiens ;
- l'autonomie affective et relationnelle qui correspond au fait de pouvoir se détacher petit à petit de l'aide de l'adulte ;
- et l'autonomie intellectuelle où il s'agit d'amener l'enfant à pouvoir penser par lui-même. Progressivement, son autodétermination et les moyens dont il dispose l'amèneront, en grandissant, à une totale autonomie.

⁵ *L'autonomie du jeune enfant en structure collective – Laetitia Le Cornec – 2006.*

La notion d'autonomie va donc au-delà de l'indépendance car elle implique l'appropriation, l'adaptation et/ou la construction par le jeune de valeurs, de normes lui permettant d'exprimer ses motivations tout en prenant en compte la société dans laquelle il vit afin de s'adapter à son environnement et à cohabiter avec les autres.

Ainsi, l'autonomie renvoie à l'idée que l'individu se donne lui-même ses propres règles. Elle est considérée comme une perception positive de soi, vers laquelle l'individu tend.

C'est donc une catégorie de l'identité, qui implique que l'individu, ici l'adolescent, le jeune adulte, doit participer plus activement à l'élaboration du monde dans lequel il vit.

L'autonomie est une étape déterminante qui mène aux responsabilités familiales, citoyennes et institutionnelles.

L'autonomie passerait par la maîtrise d'un socle commun de connaissances, chacun devant pouvoir maîtriser ce socle afin d'améliorer sa compréhension du monde. Cette maîtrise d'un socle commun permettrait à chacun de devenir autonome par rapport à sa situation professionnelle et sa vie future.

C'est pourquoi il est important de **distinguer indépendance et autonomie**.

L'indépendance renvoie à l'état dans lequel se trouve l'individu, lorsqu'il dispose de ressources suffisantes pour gérer sa vie sans le soutien financier, matériel, parental. D'une certaine façon, c'est une définition statutaire, que le jeune acquiert : être indépendant de ses parents, avoir un travail, avoir une famille. L'indépendance apparaît comme synonyme de l'émancipation de la maison parentale.

Alors qu'être autonome renvoie à l'accès des rôles dits d'adulte et à l'élaboration d'une identité individuelle.

En France, on observe une prolongation de la cohabitation intergénérationnelle, c'est-à-dire que les jeunes restent de plus en plus longtemps chez leurs parents ; tout ceci participe de la difficulté à identifier une trajectoire qui serait celle de l'entrée dans la vie adulte. Aujourd'hui les adolescents, les jeunes adultes chez leurs parents, malgré la cohabitation et un degré plus ou moins fort de dépendance avec leurs parents, peuvent se déclarer adultes ou/et autonomes. Être dépendant ne signifie pas nécessairement ne pas être autonome et ne pas être adulte.

De plus, en France, plus qu'ailleurs, l'âge adulte y est pensé comme l'âge du définitif ; la jeunesse est associée au temps des études et de l'insertion professionnelle. Il s'agit d'un investissement de long terme, sensé déterminer le destin social de l'individu. (*cf. partie 1.3. - Devenir adulte en Europe : quels schémas de transition ?*).

Comme le souligne le Laboratoire LERP, Elsa RAMOS⁶ (2010) et Cécile VAN DE VELDE⁷ (2008) montrent que, dans le contexte français, l'autonomie se construit par la formation dans une logique d'intégration scolaire et de pression sociale à se placer au sein d'une hiérarchie prédéfinie. De même, l'ouvrage collectif dirigé par ROUDET (2009) insiste sur le fait que si l'âge adulte est pensé comme l'âge du définitif, la jeunesse est associée au temps des études et de l'insertion professionnelle. D'une certaine manière, la formation revêt la signification d'un investissement de long terme, sensé déterminer le destin social de l'individu ; l'intériorisation par chacun, par les jeunes, de l'enjeu de la formation initiale, induit des trajectoires d'études linéaires et précoces et légitime aussi l'acceptation d'un maintien partiel sous dépendance parentale.

⁶ Sociologue, maître de conférences à l'université Paris Descartes.

⁷ Sociologue, maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales.

Le statut social apparaît comme un mode majeur de définition individuelle, avec un accès conditionné par le diplôme. D'une certaine manière, le jeune Français est déterminé précocement par ses études et le diplôme qu'il choisit ou qui est choisi pour lui.

L'expérience est également une clé de l'acquisition de l'autonomie durant l'adolescence : les jobs d'été, la gestion d'argent etc. Les notions d'autodétermination et de choix responsables interviennent davantage durant cette période, entre l'adolescence et le début de l'âge adulte. Le jeune se donne lui-même ses propres règles, il est capable de faire des choses de lui-même et de trouver des ressources, poser des choix, de développer des aspirations qui le font grandir. L'autonomie est considérée comme une perception positive de soi, vers laquelle l'individu tend ; c'est donc une catégorie de l'identité, qui implique que l'individu, ici l'adolescent, le jeune adulte, doit construire un monde à lui et ainsi participer le plus à l'élaboration de ce monde, de l'univers dans lequel il vit (RAMOS, E. 2010).

En ce qui concerne la politique française envers les jeunes adultes, on relève différentes mesures : un système d'allocations familiales, les bourses, l'aide au logement...

« Trente ans de mesures jeunes ont fini par habituer tout le monde, et les employeurs en particulier, à cette idée surprenante qu'un jeune n'est employable qu'avec une mesure. » Vincent MERLE⁸.

Les jeunes n'ont jamais été aussi socialement dépendants, suivis, encadrés par les adultes comme le souligne Vincenzo CICCHELLI⁹, c'est-à-dire que la prise en charge par la collectivité n'est pas seulement plus longue, elle devient diversifiée. D'une part, l'allongement des études et des périodes qui précèdent l'entrée définitive dans le marché du travail rendent les jeunes dépendants des formes de solidarité publique et privée, d'autre part, l'indépendance résidentielle des jeunes est plus valorisée que l'indépendance financière.

En ce qui concerne l'autonomisation dans les cas de dépendance où le jeune reste chez ses parents, l'autonomisation passe par des négociations de sa place au sein des relations parents/enfant, pour faire évoluer une relation hiérarchique vers une relation d'égal à égal, et du coup, l'autonomie est à construire dans un espace parental.

Enfin, Christophe MOREAU¹⁰ préfère employer le terme d'« affiliation sociale » qui regroupe l'accès à la responsabilité (interdépendance), à la liberté (autorégulation des désirs) et à une identité négociée. Les jeunes surinvestissent la partie identitaire de leur autonomie alors que les pouvoirs publics surinvestissent la partie responsabilité de cette autonomie (capacité à se prendre en charge).

On assiste à un décalage : l'autonomie relationnelle des adolescents est plus précoce et l'accès à l'indépendance plus tardif. On fait face à un paradoxe : l'allongement de la jeunesse et sa précocité.

Dans les années 1960, les jeunes parlaient de conquête de l'autonomie, maintenant ils parlent d'accompagnement vers l'âge adulte, de médiation.

Le temps de la jeunesse s'est allongé, de même que la dépendance des jeunes vis-à-vis de leurs familles (avec une familialisation importante des aides de l'État en France) et de la collectivité. Dans le même temps, certaines autonomies s'acquièrent de façon plus précoce (notamment l'autonomie sexuelle).

Pour Christophe MOREAU, l'affiliation sociale des jeunes passe notamment par la famille, les amis, la fête...

⁸ Professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers, *Les jeunes, c'est maintenant ! IIIème Convention nationale des Conseils économiques et sociaux de France – Lyon - 6 février 2007.*

⁹ Maître de conférences en sociologie, faculté des sciences humaines et sociales de la Sorbonne Paris Descartes/CNRS.

¹⁰ Sociologue et chercheur associé au LARES/Université Européenne de Bretagne.

Les demandes et difficultés récurrentes des jeunes concernent avant tout l'emploi, le logement, les transports et la mobilité, mais il y a également une demande de reconnaissance. Certaines difficultés sont très concrètes (par exemple le manque d'argent pour acheter un scooter ou passer le permis), d'autres sont plus intimes notamment chez les jeunes en difficultés (par exemple rencontrer quelqu'un). Les demandes adressées aux Missions locales augmentent avec la crise (et notamment la baisse de l'intérim) et sont maintenant assez souvent des demandes de subsistance.

Il faut distinguer les jeunes en cours de construction (85 % des jeunes) et les jeunes vulnérables, en souffrance et en marge de la société (15 % des jeunes, dont 3 % en très grande souffrance). Pour ces derniers s'ajoutent, en plus des difficultés précédemment évoquées, le problème du manque de lien (ruptures familiales), les questions de discriminations... De plus, ils ont souvent d'énormes difficultés à verbaliser leurs problèmes et connaissent peu, voire se méfient, des institutions et des dispositifs publics.

Quant aux étudiants, ils revendiquent leur autonomie tout en ayant, dans le même temps, une forte demande de soutien parental. Leurs parents, eux, mettent en avant la notion de responsabilité (« l'assistance oui, l'assistanat non ») tout en leur demandant de répondre de leurs actions. Cela induit donc une double contrainte, tant au niveau des parents que des jeunes.

1.3. - Devenir adulte en Europe : quels schémas de transition ?

La jeunesse européenne est caractérisée par une grande hétérogénéité :

- **Des situations :**
 - Démographiques : les 15-29 ans représentant 19,5 % de la population de l'Union Européenne à 27, mais cette proportion varie de 24 % de la population à Chypre, en Irlande, Pologne et Slovaquie à moins de 18 % pour le Danemark, l'Allemagne et l'Italie (France : 19 %).
 - Économiques : le taux de chômage des 15-24 ans est de 18,3 % dans l'UE à 27 en 2009, mais ce taux va de 6 % aux Pays-Bas à 33,6 % en Espagne.

- **Des façons de vivre sa jeunesse ainsi que la transition vers l'âge adulte :**
 - Confiance en son avenir : pour 60 % des jeunes Danois de 16 à 29 ans mais pour 26 % des jeunes Français du même âge.
 - Âge où l'on se définit comme adulte : de 20 ans pour les jeunes Britanniques à plus de 30 ans pour les jeunes Espagnols.

Cette hétérogénéité des situations et des ressentis de la jeunesse s'explique par des facteurs démographiques, économiques mais également socioculturels : les valeurs mises en avant par la société (la famille, le travail, la responsabilité individuelle) et la structure de l'État-providence (cf. les travaux de Gosta Esping-Andersen).

En prenant en compte ces différents critères, la sociologue **Cécile Van de Velde** s'est penchée (dans son ouvrage issu de sa thèse de doctorat, Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe, 2008) sur la façon dont les jeunes européens (principalement les jeunes faisant des études supérieures) vivaient leur jeunesse ainsi que le passage à l'âge adulte, en se concentrant sur 4 pays représentant chacun une des formes possibles de l'État-providence :

- Un pays scandinave, le Danemark et son État-providence social-démocrate où le temps de la jeunesse s'inscrit dans une logique de développement personnel.

- Un pays libéral, le Royaume-Uni et son État-providence libéral où le temps de la jeunesse s'inscrit dans une logique d'émancipation individuelle.

- Un pays méditerranéen, l'Espagne et son État-providence familialiste où le temps de la jeunesse s'inscrit dans une logique d'appartenance familiale.

- Un pays intermédiaire entre Europe du nord et du sud, la France et son État-providence corporatiste où le temps de la jeunesse s'inscrit dans une logique d'intégration sociale.

Ce temps de jeunesse, ce passage à l'âge adulte, est ainsi vécu de façon différente selon les pays, au regard de plusieurs marqueurs de transition : la décohabitation, les études (et la socialisation à l'emploi) et enfin la stabilisation professionnelle et familiale.

1.3.1. - La décohabitation¹¹

➤ Danemark : une décohabitation valorisée par la famille et la société

- *Une autonomisation précoce au sein de la famille*

Même avant l'âge de décohabitation, dans la vie en famille, il y a une grande marge d'autonomie. L'indépendance est valorisée, ce qui pousse de nombreux jeunes à exercer des « petits boulots » dès le lycée... Il n'y a pas de culpabilisation de l'adolescent vis-à-vis de la « maison » qui devient un simple lieu de passage (contrairement en France).

« J'étais presque jamais là, j'étais toujours à Copenhague, c'est comme si j'étais déjà parti (...). La seule chose qui me restait chez mes parents, c'était un repas parfois, j'étais déjà parti » Homme, 25 ans, musicien.
« La première fois, j'ai dit à ma petite amie qu'elle devait rencontrer mes parents, et on y est allé sans les prévenir. Ma mère a regardé un peu, on a causé un peu, et puis on est allé dans ma chambre. Pas de problème. (...) Des fois ma petite amie est restée une ou deux semaines chez moi ou on est allé chez ses parents » Homme, 22 ans, apprenti.

- *18 ans : l'âge de l'indépendance*

18 ans est l'âge où la société reconnaît le jeune comme légalement indépendant des parents avec une défamilialisation totale des aides publiques à destination des jeunes qui sont alors calculées en fonction des ressources uniquement du jeune et de sa situation (vivant chez ses parents ou non).

Le montant moyen annuel des aides publiques perçues par les 18-29 ans est de 4 550 €.

À 18 ans, les jeunes peuvent accéder aux aides pour les étudiants mais aussi aux minima sociaux, le Social Bistand qui se monte à 321 €/mois pour les jeunes de moins de 25 ans vivant chez leurs parents et à 666 €/mois pour les jeunes de moins de 25 ans vivant seuls (avec supplément si il y a un enfant). Pour les plus de 25 ans : 1 033 €/mois.

- *Partir pour se développer*

20 ans est l'âge médian au départ de chez les parents (comme en Suède et en Finlande), soit le plus tôt en Europe. La décohabitation n'est pas une rupture mais une suite logique, elle s'inscrit dans une continuité d'autonomisation au sein de la famille, et n'est pas dictée par des besoins de prise d'autonomie ou par des contraintes liées aux études mais par la volonté de se développer.

« Il faut partir pour se développer. On ne peut pas rester indéfiniment dans le rôle de l'enfant » Femme, 19 ans, serveuse.

Les jeunes restant plus longtemps chez leurs parents relèvent d'une situation très atypique et qui semble incompréhensible pour les jeunes Danois. À 25 ans, seuls 3 % des jeunes n'ont pas décohabité.

« C'est dangereux de rester chez les parents. On peut devenir trop dépendant (...) et puis on ne construit pas une vie à soi » Femme, 21 ans, hôtesse d'accueil.
« J'ai une amie qui n'est toujours pas partie, à 21 ans je trouve ça triste » Femme, 22 ans, étudiante.

¹¹ Dictionnaire Larousse « Cessation de cohabitation entre les parents et les enfants devenus majeurs ».

➤ Royaume-Uni : une stigmatisation de la dépendance

• *Une décohabitation précoce et brutale*

Au Royaume-Uni, il n'y a pas de début d'autonomisation au sein de la famille comme au Danemark ; la décohabitation est un vrai marqueur de transition et non une suite logique d'un parcours d'autonomie commencé antérieurement. La décohabitation est vécue comme une réelle césure.

« C'était radical et traumatisant comme rupture. (...) Je me suis sentie tout de suite plus adulte. J'avais coupé le premier cordon » Femme, 22 ans, étudiante.

« C'était extrêmement libérateur, mais très dur en même temps. Je me suis fait violence pour gagner mon indépendance. » Femme, 24 ans, manager d'un café.

Le départ de chez les parents s'effectue au moment de l'entrée dans les études supérieures (avec tradition d'hébergement sur le campus) voire avant, car beaucoup de jeunes collégiens et lycéens sont en internat.

L'âge médian du départ du domicile parental (en 1999) est de 21 ans avec toutefois un relèvement de l'âge depuis quelques années lié à des difficultés économiques et à l'augmentation des prix des loyers. À 25 ans, 24 % des jeunes vivent toujours chez leurs parents et l'âge moyen de décohabitation est d'environ 24,6 ans pour les hommes et 23,6 ans pour les femmes.

Face à cette situation, les jeunes Anglais sont plus ou moins tolérants vis-à-vis des jeunes ne décohabitants pas pour des raisons financières (surtout à Londres), mais il y a une stigmatisation du maintien de la dépendance lorsque les conditions matérielles sont réunies.

« Il faut partir au moment où tu as fini l'école, vers 18 ou 19 ans. C'est vraiment pitoyable quand les enfants vivent encore chez leurs parents après. C'est plus sain de partir quand tu as 18 ans ». Homme, 25 ans, en recherche d'emploi.

« Pour quelqu'un de mon milieu, il faut partir à 18 ans. Mais il y en a qui ne peuvent pas se permettre de partir rapidement. En fait on doit partir dès que l'on peut se permettre d'être indépendant financièrement » Homme, 21 ans, étudiant.

• *Une société qui valorise l'indépendance, sans pour autant en donner les moyens*

Là où, au Danemark, la décohabitation est pensée comme nécessaire pour son propre développement, au Royaume-Uni elle n'est pensée qu'au travers du prisme financier : les jeunes Britanniques n'explicitent pas pourquoi il faut partir mais quand et comment partir. L'indépendance est vue par eux dans son aspect avant tout financier.

Le jeune est considéré comme indépendant de sa famille dès ses 18 ans, comme au Danemark, mais la structure des aides n'est en aucun cas comparable. Si défamilialisation des aides il y a, elle ne concerne que les individus en situation d'attente ou d'échec sur le marché du travail. De plus, les aides sont particulièrement modestes et ne sont pas censées assurer une indépendance complète (voire partielle). Ainsi il existe, pour les jeunes de plus de 18 ans non étudiants et ne dépassant pas un certain seuil de ressources, « l'Income support ». Cette aide s'élève (en 2002) à 52 €/semaine pour les 18-24 ans et à 65,5 €/semaine pour les plus de 25 ans.

Le système d'aides britannique est d'idéologie libérale : il valorise la responsabilité individuelle. Il induit donc de facto une dépendance des jeunes vis-à-vis de leur famille, dépendance vécue par eux sur le mode de la culpabilité. En 2005, près d'un quart des ressources des étudiants vient ainsi de transferts familiaux. Il est également courant que les jeunes reviennent chez leurs parents après leurs études, le temps de trouver un emploi et un appartement, et de rembourser une partie de leurs dettes.

« Il faut quitter tes parents le plus tôt possible, mais parfois ce n'est pas possible d'avoir rapidement ton indépendance financière, surtout quand tu études. Donc il faut finir tes études le plus tôt possible et avoir un boulot rapidement, pour être indépendant de tes parents » Femme, 24 ans, étudiante et assistante de recherche.

➤ France : l'indépendance sans finances

• *Une indépendance résidentielle précoce, liée en partie à la structure des aides publiques*

L'âge moyen de décohabitation des jeunes Français est proche de celui des jeunes Britanniques, avec 24,2 ans pour les hommes et 23,1 ans pour les femmes. L'âge médian du départ est de 23 ans (en 1999). Toutefois, à 25 ans, 31 % des jeunes français n'ont toujours pas quitté le domicile familial, la décohabitation étant en grande partie financée par la famille.

« Dans la tête c'est acquis. C'est terrible, on se sent presque prêt, et partir c'est le dernier truc qui te manque. Je me sens en sursis, et j'attends qu'une chose, c'est de faire coïncider l'indépendance de la tête avec l'indépendance des sous et du logement » Homme, 23 ans, étudiant.

Quand décohabitation il y a, elle n'est pas ressentie comme une rupture par les jeunes et leurs familles mais plutôt comme une « extension du nid », les jeunes restant sous dépendance financière partielle, voire totale, de leur famille.

La structure des aides publiques en France participe à cette déconnexion entre indépendance résidentielle et financière. En effet, il y a défamilialisation à partir de 20 ans des aides au logement, qui sont versées sous conditions de ressources du jeune. Ce sont les seules aides universelles et directes auxquelles peuvent prétendre les jeunes français, les autres restant extrêmement familialisées jusqu'au seuil de 25 ans.

• *Une dépendance financière prolongée*

La dépendance financière des jeunes Français envers leurs parents apparaît comme légitime tant qu'il n'y a pas réunion des conditions d'une stabilisation de l'emploi salarié. La majorité des jeunes décohabitants se déclarent indépendants alors même qu'ils dépendent financièrement de leurs familles.

« Je lui ai dit attends, c'est normal de m'aider, moi je demande pas la lune et je trouve que c'est la moindre des choses de m'aider pour les études. Je suis étudiante, j'ai droit au financement. Ils peuvent bien faire ça pour me permettre de bosser plus tard. » Femme, 25 ans, étudiante.

La dépendance est d'autant plus perçue comme légitime que les aides envers les jeunes sont extrêmement familialisées jusqu'à l'âge de 25 ans :

- Les allocations familiales.
- Les allègements fiscaux divers en cas d'enfant à charge.
- Les bourses versées à 1/5 des étudiants : elles le sont sous condition de ressource des parents, du nombre d'enfants à charge dans la famille et de l'éloignement domicile familial – lieu d'études. De plus, ces bourses sont loin de couvrir les besoins des étudiants, ce qui renforce encore la dépendance du jeune envers sa famille.

La nature et le mode de calcul de ces différentes aides peuvent avoir un effet pervers, en n'incitant pas les jeunes à travailler, puisqu'au-delà d'un certain seuil leurs parents ou eux-mêmes en perdent le bénéfice.

➤ Espagne : pourquoi partir ?

• *Une cohabitation tardive, encouragée par la famille*

Les jeunes espagnols font partie (avec les Portugais, les Italiens, les Grecs et les Irlandais) des jeunes européens qui prennent leur indépendance résidentielle le plus tardivement. Ainsi l'âge médian du départ de chez les parents est de 27 ans, tandis que l'âge moyen de décohabitation est de 29,3 ans pour les hommes et 28,3 ans pour les femmes. À l'âge de 25 ans, 80 % des jeunes espagnols n'ont pas décohabité.

Les jeunes Espagnols attendent d'avoir réuni les conditions matérielles nécessaires à leur décohabitation. La société espagnole est caractérisée par le culte de la propriété et seuls 10 % des logements espagnols sont destinés à la location. De plus les conditions économiques actuelles, avec notamment un fort taux de chômage des jeunes, ne facilitent pas ce départ.

« Partir de la maison, c'est un pas que je dois franchir à moyen terme mais en réalité je n'en ai pas envie. Pour l'instant ce n'est absolument pas le moment. Peut-être dans quelques années, dans trois ou quatre ans, si j'ai trouvé un bon travail, et si j'ai quelqu'un dans ma vie, il est probable que je parte de chez moi. Mais pour l'instant non. » Femme, 25 ans, commerçante.

• *Une société qui valorise le rôle de la famille*

La cohabitation du jeune jusqu'à un âge prononcé est perçue comme légitime et encouragée par la famille. Au contraire, les cas de décohabitation précoce sont au mieux envisagés par la famille comme provisoires (le temps des études), et au pire considérés comme une trahison du jeune.

« Quand mon frère est parti ça a été un traumatisme, on n'a rien compris, on ne s'y attendait pas du tout. Il avait 23 ans et il est parti vivre avec des amis. Au début ça a été dur, on s'est sentis tous un peu trahis. » Femme, 21 ans, en recherche d'emploi.

Quant on interroge les jeunes vivant toujours chez leurs parents à un certain âge sur les raisons de cette cohabitation prolongée, les jeunes Danois, Britanniques et Français cherchent généralement à se justifier (commodité, question financière...). Au contraire, les Espagnols, eux, ne formulent qu'une réponse : pourquoi partir ?

« Pourquoi partir ? Ce n'est pas le moment, ça ne servirait à rien. Je n'ai pas l'âge pour quitter le foyer, et j'aime beaucoup la vie familiale. » Femme, 22 ans, étudiante.

Une troisième donnée influe sur ce choix de rester plus tardivement chez leurs parents : la structure des aides publiques. En effet, l'âge d'accès aux minima sociaux est, comme en France, de 25 ans. Les seules aides publiques sont familialisées à l'extrême, avec notamment des aides aux parents hébergeant un enfant. Il n'existe aucune aide dont puissent bénéficier les 18-24 ans (notamment aucune aide au logement). Cette structure des aides publiques, qui ne reconnaissent pas le jeune comme un individu indépendant jusqu'à ses 25 ans, induit de facto une prise en charge du jeune par sa famille et une cohabitation prolongée jusqu'à l'installation matrimoniale du jeune.

1.3.2. - Les études supérieures et la socialisation à l'emploi

➤ **Danemark : une mobilité entre formation et emploi encouragée par l'État**

- *Le temps de l'expérimentation*

Là où dans un pays comme la France la linéarité entre études secondaires et supérieures est valorisée, au Danemark elle est presque stigmatisée. La sélection à l'entrée de l'université se fait notamment sur des critères extrascolaires. Il est très courant de faire une pause de plusieurs années avant de débiter des études supérieures (pause qualifiée par certains jeunes Danois d' « ego-trip »), pendant laquelle ils vont travailler, voyager...

15-24 ans (2006) : 71 % d'actifs (loin des 40 % d'actifs à cet âge en France) dont très peu sont au chômage ; 55 % des étudiants cumulent emploi et formation.

La socialisation à l'emploi est précoce, avec une place dominante de la formation professionnelle dans les cursus de formation initiale ; en 2007, 55 % des hommes et 41 % des femmes suivaient une filière professionnelle dans l'enseignement secondaire.

- *Des aides publiques universelles et directes*

La mobilité choisie chez les jeunes Danois est valorisée par la société, et rendue possible par la structure des aides publiques universelles et directes.

Les études supérieures sont en général gratuites et tout jeune Danois de plus de 18 ans suivant une formation supérieure a droit à une aide financière de l'État en fonction des revenus de son activité salariée (les élèves du secondaire doivent gagner moins de 884 €/mois et les étudiants du supérieur moins de 1 092 €/mois), l'aide pouvant être dégressive à partir d'un certain niveau de revenus.

Les aides sont distribuées sous forme de coupons mensuels gérés librement par les étudiants (avec possibilité de prolongement d'un an). Cette structure des aides rend possible les allers et retours entre emploi et formation, ainsi que l'occupation d'un emploi pendant les études.

Les montants mensuels maximum des aides en 2004 : pour un étudiant vivant chez ses parents 302 €/mois, pour un étudiant ne vivant plus chez ses parents 606 €/mois + la possibilité de se voir octroyer en plus un prêt (que les étudiants commencent à rembourser un an après la fin de leurs études sur un maximum de 15 ans), formule choisie par un peu plus de 40 % des étudiants.

Les aides de l'État sont les plus généreuses d'Europe avec 1,7 milliards d'€/an pour 300 000 bénéficiaires. Le travail salarié en cours d'études, très développé, permet une grande indépendance financière des jeunes Danois vis-à-vis de leurs parents (les transferts familiaux représentent moins de 20 % des sources de revenus des étudiants).

- *Des études supérieures placées sous le signe de la non-urgence*

L'âge médian des étudiants en 2007 est de 25,5 ans (contre 20,6 ans pour les Français) et entre 25 et 29 ans, 24 % des Danois sont encore en formation (contre 14 % en France).

Les étudiants disent attendre d'être prêts, de se sentir assez matures pour s'investir dans des études. L'idée de complémentarité entre découverte, expérimentation de la vraie vie et études supérieures est prégnante. L'un sans l'autre n'est pas envisageable pour les jeunes Danois.

« J'ai attendu le moment où je serais prêt à étudier, où j'en aurais envie » Homme, 21 ans, employé d'une maison de retraite.

« J'ai des amis qui ont commencé leurs études juste après le lycée, et après avoir fini le lycée leur développement stagne, ils manquent de compréhension de la réalité. » Homme, 20 ans, étudiant

« Ca m'arrive de penser que quand j'aurai terminé mes études, j'aurai seulement 26 ans. » Homme, 21 ans, étudiant.

« Cela me met mal à l'aise quand je regarde la moyenne de mon pays parce qu'en seulement sept ans j'ai fini » Homme, 25 ans, commercial.

➤ Royaume-Uni : l'incitation à l'autofinancement

• *Des études courtes, liées à la question du financement*

Les études supérieures des jeunes Britanniques se caractérisent par leur brièveté principalement due à leur coût et à la nécessité de les autofinancer.

Ainsi, à 18 ans, seul 47 % des jeunes sont encore en étude. Entre 20 et 24 ans, ils ne sont plus que 30 % à être en formation (contre près de 50 % en France).

Si les jeunes issus de familles aisées s'offrent souvent une *Gap year* avant de rentrer dans l'enseignement supérieur, de nombreux jeunes choisissent de faire une pause d'un an entre études secondaires et supérieures afin de travailler et de pouvoir ainsi financer une partie de leurs études, d'où un âge médian des étudiants de 22,7 ans.

En effet, le Royaume-Uni est l'un des pays européens où les droits de scolarités sont les plus élevés (jusqu'à 3 642 €/an). De plus, la société valorisant la responsabilité individuelle, aucune aide financière de l'État n'est disponible. Seuls restent aux jeunes Britanniques les prêts étudiants et le travail salarié. La socialisation à l'emploi se fait donc de façon plus précoce qu'en France ou en Espagne. Ainsi, 35 % des étudiants britanniques cumulent emploi et formation.

Tous les étudiants peuvent prétendre à des *student loans*, auxquels ont recours 88 % des étudiants pour un montant moyen d'endettement de 14 570 €.

Le coût des études supérieures ainsi que les modalités de financement proposées par l'État expliquent donc la brièveté des études entreprises par les jeunes Britanniques.

« J'aimerais faire un doctorat, mais l'argent est un problème, je ne veux plus avoir de dettes, j'ai 25 000 livres (30 500 €) à rembourser à l'heure actuelle » Homme, 24 ans, étudiant.

• *Une « précipitation confiante » vers l'âge adulte*

La période universitaire est vécue sur le mode de l'expérimentation, du choix, et non de la contrainte comme cela peut être le cas en France.

Le système universitaire britannique a comme caractéristique, à la différence du système français, de ne pas conditionner l'emploi futur au domaine d'étude choisi.

« Je me sens dans une période d'entre-deux... Plus avec les parents mais pas non plus dans la vraie vie. Mes choix sont encore des petits choix, ... j'ai pris littérature (...) mais ça n'engage à rien, c'est pas déterminant, après je vais peut-être faire du droit et devenir avocate, je ne sais pas encore. » Femme, 22 ans, étudiante.
« Je ne suis pas allé à l'Université, même si j'avais assez de A-levels pour être accepté. Mais j'ai préféré travailler tout de suite, j'ai décidé de ne pas faire d'études, j'avais envie de gagner mon argent, d'avoir tout de suite de l'expérience professionnelle. » Homme, 23 ans, DJ.

Les études supérieures sont vues par les jeunes Britanniques comme la dernière étape avant l'âge adulte, caractérisée par une indépendance financière totale.

La principale crainte des jeunes Britanniques est de ne pas atteindre assez vite l'âge adulte.

« Je n'ai pas peur de l'âge adulte, au contraire. Mais j'ai peur de ne pas aller assez vite par rapport à ceux de mon âge. Il y en a qui ont déjà commencé une carrière professionnelle et qui ont déjà quelqu'un dans leur vie. Et il est temps pour moi de faire pareil » Femme, 22 ans, étudiante.

➤ France : le poids du diplôme

• *Une « précipitation méfiante » vers l'âge adulte*

Les jeunes Français vivent leur temps d'études comme un temps court et les parcours des étudiants sont extrêmement linéaires et sont vécus sur le mode de l'urgence et de l'irréversibilité.

L'âge moyen des primo-inscrits dans l'enseignement supérieur est ainsi l'un des plus bas d'Europe (18,8 ans), de même que l'âge médian des étudiants (20,6 ans). L'accès à l'enseignement supérieur se fait directement après la fin des études secondaires. Ainsi, si 91 % des 15-19 ans sont en formation, seuls 14 % le sont encore entre 25-29 ans (contre 24 % au Danemark). 25 ans est perçu comme un seuil, à partir duquel être en étude -donc dépendre financièrement de ses parents- n'est plus légitime.

« Là je n'ai plus le droit à l'erreur, j'ai 24 ans. Pour accélérer le destin, il faut que je passe à l'action, que je cherche du boulot et que je m'installe. » Homme, 24 ans, étudiant.
« 25 ans, et encore étudiante, je commence à avoir la honte dans la famille. Je me sens en retard sur tout, tout le monde autour de moi travaille, se met en couple... Moi je suis la Tanguy qui arrive pas à finir ses études. » Femme, étudiante, 25 ans.

Les jeunes Français vivent leurs années d'études supérieures sur le mode de la précipitation et de l'urgence notamment par leur faible coût (pour l'année universitaire 2009-2010 : licence = 171 € ; master = 231 € ; doctorat = 350 €). L'absence d'aides publiques universelles et directes fait reposer sur les familles la charge de soutien au jeune, ce qui peut donc inciter certains à arrêter plus tôt leurs études puisque toutes les familles n'ont pas la même capacité financière.

• *L'orientation, le choix de toute une vie*

Seuls 26 % des jeunes Français de 16 à 29 ans déclarent avoir le sentiment de pouvoir choisir leur vie (contre 60 % au Danemark). De même, seuls 27 % des jeunes se disent certains d'avoir un bon travail dans l'avenir (contre 60 % au Danemark mais également 36 % en Espagne qui connaît pourtant des conditions économiques plus difficiles que la France pour les jeunes).

Dans une société qui valorise le diplôme obtenu en formation initiale et face à des conditions d'insertion professionnelle dégradées, les jeunes Français vivent leur orientation sous le mode de la contrainte : c'est le choix qui détermine toute une vie et il n'y a aucun droit à l'erreur.

« En fait il faut organiser sa vie à l'avance, c'est la seule façon d'avoir une place ensuite. Pour moi la jeunesse c'est un peu un mauvais moment à passer. C'est trop difficile de profiter aujourd'hui aveuglément sans prévoir, avec les menaces actuelles, surtout le chômage... Je pense très souvent à mon avenir personnel, d'autant plus que c'est aujourd'hui que je dois prendre les grands choix qui vont déterminer mon mode de vie futur... le choix des études notamment » Homme, 23 ans, étudiant.
« Tu prends un couloir, et t'es enfermé dedans pour la vie... C'est un peu un jour pour une vie. T'as 18 ans et tu t'embarques comme si t'en avais 40, que tu connaissais ce que tu seras à 40, je trouve ça contre-nature » Homme, 21 ans, étudiant.

• *Une centralité des études, qui se fait au détriment d'une socialisation à l'emploi*

À taux de chômage sensiblement similaire, le taux d'emploi des 15-24 ans est de 28,8 % contre 52,20 % pour les jeunes Britanniques. La structure des aides publiques fait reposer la charge des jeunes sur leurs parents, et légitime *de facto* une dépendance financière pendant le temps des études. Les transferts familiaux représentent près de 40 % des sources de revenus des étudiants (contre moins de 20 % pour les pays scandinaves). Les études des jeunes Français sont donc, plus que dans d'autres pays européens, conditionnées par la solidarité familiale. Le temps des études et le temps de l'emploi sont donc vécus séparément par les jeunes Français, contrairement à leurs homologues danois et britanniques, ce qui pèse par la suite sur leur insertion professionnelle.

➤ **Espagne : études et emploi : des conditions ne favorisant pas l'insertion professionnelle**

• *Un nombre d'étudiants relativement faible*

Tout comme au Royaume-Uni, les jeunes Espagnols ont tendance à quitter assez rapidement les bancs de l'école.

Si l'âge médian des étudiants de l'enseignement supérieur est de 22,3 ans (soit le même âge que pour l'UE à 27), nombreux sont les jeunes n'allant pas jusqu'aux études supérieures, notamment chez les hommes qui ne sont plus que 30 % à être en formation entre 20 et 24 ans, contre 39 % des femmes. Entre 25 et 29 ans, seuls 10 % des jeunes sont encore en formation.

L'absence totale d'aide de l'État aux étudiants peut, peut-être, expliquer ce nombre d'étudiants si peu important, bien qu'il ne faille pas négliger le rôle que peuvent avoir les collectivités autonomes. Ainsi, 32 % des jeunes espagnols quittent le système scolaire sans atteindre le secondaire supérieur (soit deux fois plus que la moyenne européenne) et seuls 60 % des 20-24 ans ont atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur (contre 78,50 % pour l'UE à 27 et 83 % pour la France).

• *Une socialisation tardive à l'emploi*

Si autant de jeunes quittent si tôt le système scolaire, ce n'est pas pour autant pour s'insérer durablement dans l'emploi, à la différence des jeunes Britanniques qui font face à un marché de l'emploi très flexible mais ouvert.

Ainsi le taux d'emploi des 15-24 ans n'est que de 39 % quand celui des jeunes Anglais dépasse les 50 % (52,5 %).

En ce qui concerne les étudiants, ils ne sont que 5,10 % à cumuler emploi et formation, bien loin des 55 % de jeunes Danois.

Les jeunes Espagnols dépendent de facto d'une façon particulièrement importante de leurs parents, ne tirant leurs ressources ni de l'emploi, ni des aides publiques. Ainsi, les transferts familiaux représentent 71 % des sources de revenus des jeunes étudiants espagnols de 21 ans, tandis que l'aide étatique ne représente que 10 % (contre respectivement 47 % et 36 % pour les jeunes étudiants français de 21 ans).

1.3.3. - Se sentir adulte : l'incidence de la stabilisation professionnelle et familiale

➤ **Danemark : s'être trouvé :**

- *Des situations conjugales tardivement institutionnalisées*

Les jeunes, au Danemark, ont un itinéraire discontinu, avec notamment alternance entre différents statuts familiaux et sociaux. La stabilisation familiale intervient longtemps après la prise d'indépendance de la décohabitation.

Prédomine l'union libre chez les jeunes vivant en couple : à 25 ans 50 % des jeunes vivent en union libre (2 fois plus qu'en France) et 6 % seulement des jeunes de 21-25 ans sont mariés (contre 16 % au Royaume-Uni).

L'institutionnalisation (par le mariage) de l'union est tardive.

- *Un marché de l'emploi ouvert, qui facilite le sentiment de non-urgence*

L'insertion professionnelle des jeunes Danois est bonne (grâce notamment à l'importance du travail salarié pendant les études et l'importance de la filière professionnelle et de l'alternance), avec de plus une flexibilité qui se répartit sur l'ensemble de la population (et non uniquement sur les jeunes, les seniors et les femmes comme en France).

Ainsi, 60 % des jeunes Danois (16-29 ans) se disent certains d'avoir un bon travail dans l'avenir (contre 27 % des jeunes Français). Le taux de chômage des 15-24 ans, s'il est presque deux fois supérieur à celui de la population totale, n'était que de 7,9 % en 2007. Conséquence de la crise : il s'est élevé depuis, à 12,7 % (14,9 % pour les hommes et 10,9 % pour les femmes), mais reste encore très loin de la moyenne de l'UE à 27 (20,6 %).

- *30 ans : l'entrée dans l'âge adulte*

Ces relativement bons résultats d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi ainsi que la structure des aides publiques expliquent en partie cette jeunesse vécue sur le temps de la non-urgence, de la mobilité et de l'expérimentation.

La stabilisation, familiale comme professionnelle, s'effectue généralement autour de l'âge de 30 ans.

Être jeune au Danemark, c'est donc avoir droit à une décennie d'expérimentation. Avoir 30 ans marque en effet dans le discours des jeunes Danois la fin de la jeunesse et le début de l'âge adulte.

« À 30 ans, je vais commencer à vraiment travailler et gagner de l'argent. Je vais porter une cravate et couper mes cheveux si nécessaire » Homme, 26 ans, étudiant.
« Je me sens vraiment dans une période où c'est admis... À 30 ans, c'est une frontière. 30 ans c'est la fin... » Homme, 25 ans, étudiant.

➤ Royaume-Uni : être en mesure de s'assumer totalement

• *Une stabilisation familiale très précoce*

La jeunesse au Royaume-Uni est vécue sous le signe de la rapidité : une indépendance résidentielle précoce, des études courtes et largement autofinancées et l'accès rapide à un emploi salarié et aux statuts conjugaux et parentaux.

Ainsi, 16,1 % des jeunes de 21-25 ans sont mariés et 17,9 % ont un enfant. À 25 ans, 27 % des jeunes britanniques vivent en union libre et plus de 30 % sont mariés.

Il y a donc stabilisation familiale précoce, pensée comme l'un des marqueurs fondamentaux du passage à l'âge adulte. Cela a des conséquences, notamment en ce qui concerne les femmes : ainsi 10 % des femmes de 18-21 ans sont inactives avec enfants ; 16 % des femmes de 20-24 ans sont inactives, ce taux montant à près de 20 % (19,2 %) pour les femmes de 25-29 ans.

• *Un marché de l'emploi ouvert mais précaire*

Tout comme au Danemark, le marché de l'emploi au Royaume-Uni est caractérisé par une flexibilité se répartissant sur l'ensemble de la population active. Toutefois, en l'absence du haut niveau de protection sociale des pays scandinaves, les jeunes Britanniques risquent beaucoup plus d'être confrontés à la précarité que leurs homologues danois.

Ainsi le taux de chômage des jeunes Britanniques est près de trois fois supérieur à celui de la population totale, et les jeunes ont été les principales victimes de la crise : leur taux de chômage est passé de 14,3 % en 2007 à 19,5 % en avril 2010, tandis que celui de la population totale n'a augmenté que de 3 points, passant de 5,30 % en 2007 à 7,80 % en avril 2010.

• *Une définition statutaire de l'âge adulte*

Être adulte pour les jeunes Britanniques, c'est avant tout être indépendant financièrement. Viennent ensuite la fin des études supérieures, le premier emploi à temps plein et la fondation d'une famille.

Ainsi, nombreux sont les jeunes Britanniques à se définir comme adultes entre 20 et 22 ans.

*« Je suis adulte, parce que je suis indépendant financièrement et que je n'habite plus chez mes parents »
Homme, 21 ans, étudiant.*

« Je pense vraiment qu'on doit faire son propre chemin dans la vie et que cela signifie surtout gagner soi-même son argent. J'ai très peu de respect pour les gens qui vivent à charge de leurs parents. À partir de 20 ans il faut savoir se prendre en main, et commencer à penser à travailler. Il est temps de faire ses preuves, et de penser à achever son indépendance ». Homme, 29 ans, employé de banque.

La jeunesse est donc pensée et vécue comme une transition courte vers l'âge adulte, envisagé comme l'âge de tous les possibles, de l'expérimentation.

« [J'imagine ma vie d'adulte] comme un ballon, allant d'un métier à l'autre et étant toujours curieux et pressé de ce qui arrive après. Toujours basé sur un nouvel objectif » Homme, 21 ans, étudiant.

➤ **France : « Obtenir son rang avant 30 ans »**

• *De 25 à 30 ans : le temps de la stabilisation familiale*

La jeunesse en France est vécue dans un sentiment d'urgence : trajectoire courte et linéaire dominée par l'enjeu des études et du premier emploi, puis l'installation matrimoniale et professionnelle (souvent contrariée).

Si, comme au Royaume-Uni, 27 % des jeunes de 25 ans vivent en union libre, ils ne sont que 20 % à être mariés à cet âge. De même, seuls 10 % des jeunes de 21-25 ans ont un enfant, contre près d'1/5 au Royaume-Uni.

Toutefois, à 30 ans, 50 % des jeunes sont mariés, pourcentage identique au Royaume-Uni.

• *Une insertion professionnelle problématique*

Selon le sociologue Louis Chauvel, ce qui caractérise les premières années professionnelles des jeunes, c'est qu'elles déterminent, prédisent la position sociale finale qu'acquerra par la suite le jeune.

Or, le marché de l'emploi étant beaucoup plus fermé en France qu'au Royaume-Uni ou au Danemark (flexibilité reposant sur certaines catégories de la population comme les jeunes + un taux de mobilité professionnel relativement bas) et la socialisation des jeunes à l'emploi étant très limitée pendant leurs années de formation initiale, leur insertion professionnelle est plutôt problématique.

Ainsi, l'entrée linéaire dans l'emploi dès la fin des études supérieures est rare. Seuls 4 % des étudiants non salariés deviennent salariés à temps plein l'année suivante. Le taux de chômage des 15-24 ans est ainsi plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population active, se montant au 3^{ème} trimestre 2010 à 24,2 % contre 9,3 % pour l'ensemble de la population active de France métropolitaine.

L'emploi est souvent temporaire ou à temps partiel et dans certains cas il est sans lien avec les études effectuées. La structure des aides publiques peut en effet inciter certains jeunes à accepter un travail ne correspondant pas à leur formation initiale puisque, si le jeune n'a pas atteint 25 ans à la fin de ses études, il ne peut prétendre à aucune aide de type RSA et ne peut donc compter que sur lui-même ou sur sa famille.

• *De la difficulté de se définir comme adulte*

Dans ce contexte d'insertion professionnelle malaisée et de surdétermination de la formation initiale et des premières années de la vie professionnelle sur le reste de la carrière et sur le statut social futur, l'âge adulte est vu comme l'âge d'un définitif irréversible. De ce fait, l'âge adulte est connoté négativement pour certains.

« Je ne me sens pas adulte, car pour moi l'adulte c'est ce qui est fini. Et je veux rester indéfini, je veux encore garder de la latitude dans ma vie. » Homme, 28 ans, enseignant.

De même, la dépendance financière des jeunes envers leurs parents ayant tendance à s'allonger dans la durée à mesure que l'insertion professionnelle des jeunes se complexifie, la fin des études supérieures n'est pas perçue par les jeunes Français comme un réel marqueur de transition vers l'âge adulte.

Le jeune Français se définit certes comme un adulte, mais un « adulte assisté ».

« D'une part je me sens adulte dans le sens où je décide des orientations que je souhaite donner à ma vie personnelle, professionnelle, je me sens mûre et responsable... D'autre part n'étant pas encore totalement indépendante financièrement, je ne peux pas encore vivre « de mes propres ailes », et donc dans ce sens je suis une adulte assistée. » Femme, 25 ans, employée.

➤ Espagne : s'installer

• *Une insertion professionnelle lente*

L'insertion professionnelle des jeunes Espagnols est extrêmement problématique, et la crise économique renforce ce constat.

Un étudiant non salarié a ainsi plus de probabilité d'être chômeur que d'être salarié à temps plein un an après la fin de ses études. Le taux de chômage des 15-24 ans, qui était de 18,20 % en 2007, a bondi à 40,30 % en 2010.

Les jeunes Espagnols sont donc confrontés à de grandes difficultés d'insertion dans l'emploi. Ainsi, en 2006, 55 % des jeunes Espagnols actifs occupés exerçaient un travail temporaire (contre 34 % des jeunes Français à la même époque). De plus, ils sont les plus nombreux à déclarer occuper un emploi n'ayant aucun rapport avec leur formation initiale (60 %).

L'Espagne compte beaucoup de femmes inactives (7,2 % parmi les 15-19 ans, 11,5 % parmi les 20-24 ans, 15,2 % parmi les 25-29 ans), mais également, ce qui est bien moins fréquent, de nombreux hommes inactifs (5,8 % parmi les 25-29 ans, contre 3,3 % en France).

Les jeunes Espagnols vivant leur jeunesse comme un temps d'attente et de préparation des conditions économiques nécessaires à une future installation, leurs difficultés d'insertion professionnelles les contraignent à une prolongation tardive de la cohabitation, et donc à un accès à l'âge adulte très tardif.

« Je me sens un peu adulte car, économiquement, j'ai déjà coupé le cordon. Le reste du cordon, je le couperai quand j'abandonne cette chambre. » Homme, 28 ans, technicien

• *Décohabitation et mariage : l'entrée dans l'âge adulte*

Ce qui marque réellement l'entrée dans l'âge adulte des jeunes Espagnols, n'est pas le premier emploi stable et l'indépendance financière (jeunes Danois, Britanniques et Français), mais l'entrée dans la vie maritale. Ainsi, l'union libre ne concerne à 25 ans que 5 % des jeunes Espagnols. Il y a un passage direct entre le statut de célibataire vivant chez ses parents et le statut d'époux ou de femme décohabitante. À 29 ans, plus de 50 % des jeunes Espagnols sont mariés, et donc décohabitants.

« Il n'y a aucun âge limite pour partir. Ce sont les faits qui vont déterminer quand tu dois partir, et c'est indépendant de toi. Par exemple, si tu ne trouves pas quelqu'un pour partager ta vie, tu es obligé d'attendre. » Femme, 22 ans, étudiante.

Dans le droit civil espagnol, la limite à l'obligation d'entretien des parents envers leurs enfants n'est pas l'emploi, mais bien le mariage.

« Être adulte, c'est avoir mon travail, ma maison, mon mari, et ma vie presque faite. » Femme, 22 ans, étudiante.

2 - Quelle est la situation des jeunes en Champagne-Ardenne ?

2.1. - État des lieux général

Les jeunes champardennais de 15 à 34 ans représentent 25 % de la population de la région :

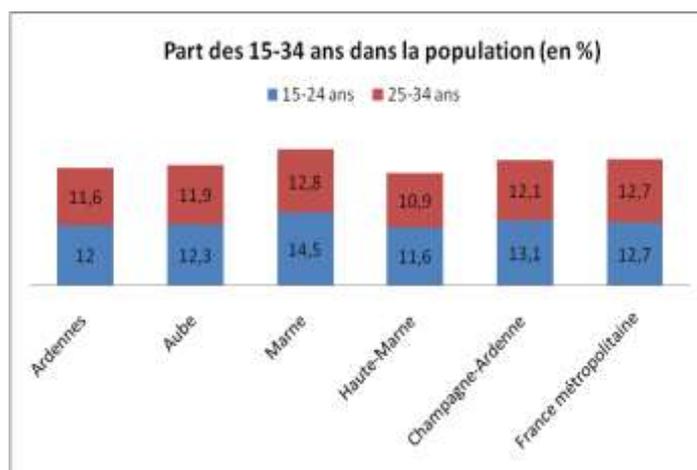
- 13,1 % de la population de Champagne-Ardenne ont entre 15 et 24 ans, proportion légèrement supérieure à celle de la France métropolitaine ainsi que de l'Union européenne (12,7 %) ;
- 12,1 % de la population de Champagne-Ardenne ont entre 25 et 34 ans, proportion inférieure à celle de la France métropolitaine, qui compte 12,7 % de jeunes âgés de 25 à 34 ans.

La population des jeunes champardennais est caractérisée par :

➤ De grandes disparités selon les départements

Si la population de la Marne est en moyenne plus jeune que celle de la France métropolitaine (27,3 % de la population du département a entre 15-34 ans contre 25,4 % de la population française), les trois autres départements de la région comptent une proportion de jeunes inférieure à celle de la France métropolitaine.

Le département de la Haute-Marne est principalement concerné par cette problématique, avec 11,6 % de sa population ayant entre 15-24 ans (1,1 point de moins que la moyenne nationale) et 10,9 % ayant entre 25-34 ans (1,8 point de moins que la moyenne nationale).



Source : Chiffres INSEE, Estimation de population, 2008.

➤ Un déficit migratoire des jeunes préoccupant

La population de Champagne-Ardenne diminue (0,04 % de moins chaque année entre 1999 et 2006, alors que la population française augmentait de 0,7 % chaque année dans la même période). Cette baisse s'explique par un affaiblissement du solde naturel à l'œuvre depuis plus d'un siècle, et surtout par un solde migratoire déficitaire depuis plusieurs décennies, notamment en ce qui concerne les jeunes champardennais.

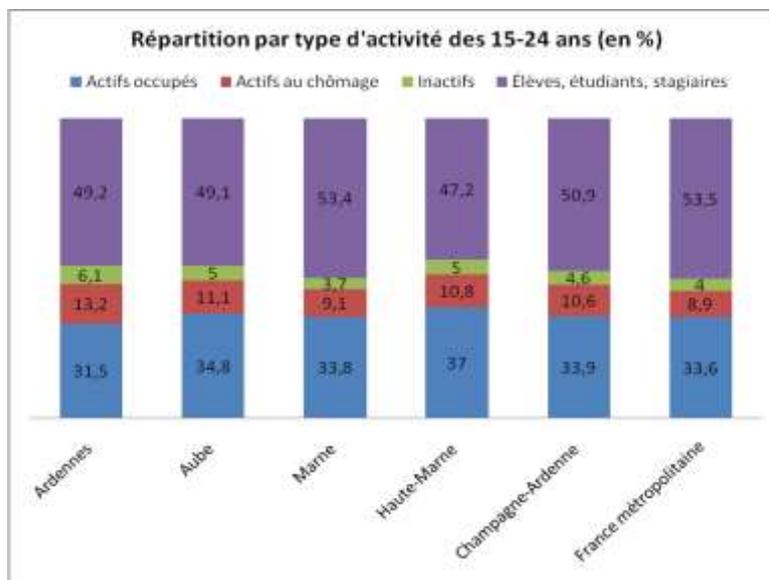
Au 1er janvier 2010, la population de Champagne-Ardenne est estimée à 1 334 000 habitants, en baisse de 8 000 personnes par rapport à 1999, soit -0,05 % en moyenne par an. Pour la première fois, la part des moins de 20 ans passe en dessous du seuil des 25 %.

Ainsi, chaque année depuis 1999, environ 6 300 Champardennais de 20-29 ans quittent la région, tandis que seuls 4 300 jeunes de 20-29 ans y emménagent. Les jeunes champardennais quittent la région pour poursuivre des études supérieures ou pour trouver un emploi, et partent le plus souvent vers l'Île-de-France, la Lorraine ainsi que de grandes métropoles régionales (Lyon, Marseille...).

La Champagne-Ardenne est ainsi la 3^{ème} région la plus déficitaire de France pour ce qui concerne les migrations interrégionales des 20-29 ans, après la Bourgogne et la Basse-Normandie. Ce déficit migratoire accélère le vieillissement de la population de la Champagne-Ardenne, région qui est à l'heure actuelle la 15^{ème} région la plus âgée. Selon l'INSEE¹², si les tendances démographiques récentes perdurent, la Champagne-Ardenne verrait le nombre de personnes de 60 ans ou plus progresser de 50 % d'ici 2040. Le nombre de jeunes de moins de 20 ans en Champagne-Ardenne pourrait baisser de 14 % passant de 333 300 en 2007 à 287 700 en 2040.

➤ Une répartition par type d'activité des jeunes champardennais de 15-24 ans qui diffère sensiblement de la moyenne nationale

Une des caractéristiques des Champardennais âgés de 15-24 ans, par rapport aux jeunes Français, est leur moindre proportion à suivre des études. Ainsi, seuls 50,9 % des jeunes champardennais se déclarent¹³ élèves ou étudiants (53,5 % des jeunes Français), tandis que 44,5 % se déclarent actifs occupés ou au chômage (42,5 % en France métropolitaine).



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

Si les Champardennais âgés de 15-24 ans représentent 2,2 % des jeunes Français de cet âge, ils représentent :

- 2,1 % des jeunes Français poursuivant des études ;
- 2,5 % des jeunes Français inactifs ;
- 2,3 % des jeunes Français actifs occupés ;
- 2,7 % des jeunes Français au chômage.

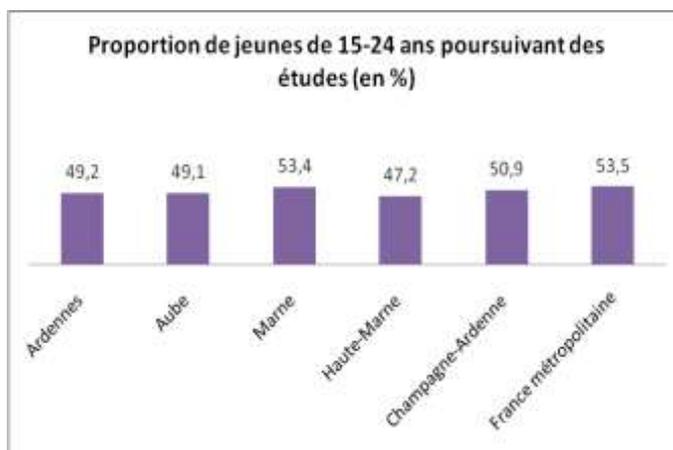
¹² INSEE Flash Champagne-Ardenne – Projections de population en Champagne-Ardenne à l'horizon 2040 – Un vieillissement inéluctable. N° 129 – Janvier 2011.

¹³ Recensement INSEE de 2006.

2.2. - Formation initiale et orientation

La Champagne-Ardenne compte 50,9 % de jeunes de 15-24 ans poursuivant des études, contre 53,5 % pour l'ensemble de la France métropolitaine.

De grandes disparités existent entre les quatre départements de la région, qui s'expliquent, notamment, par la concentration de l'offre universitaire dans la Marne : ainsi, seuls 47,2 % des jeunes Haut-Marnais de 15-24 ans poursuivent des études contre 53,4 % des jeunes Marnais.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

La situation des jeunes champardennais vis-à-vis des études se caractérise par :

➤ Un faible taux de scolarisation

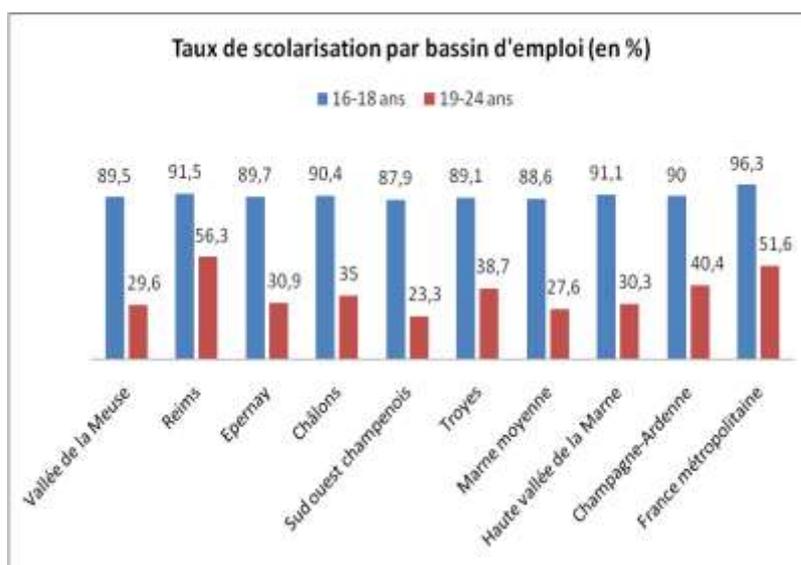
Si le taux de scolarisation des Champardennais de 20-24 ans progresse depuis plusieurs années, il était en 2005 de 33,5 %¹⁴, faisant toujours de la Champagne-Ardenne une des dernières régions en termes de scolarisation des jeunes, avec la Picardie (30,1 %).

On constate des disparités selon le genre puisque les jeunes femmes sont plus nombreuses à être scolarisées sur l'ensemble de la France. Toutefois, le pourcentage de jeunes femmes champardennaises scolarisées n'est que de 35,4% (31,7% pour les jeunes hommes), la Champagne-Ardenne étant la 18^{ème} région de France métropolitaine en matière de scolarisation des femmes de 20 à 24 ans. Ce faible taux de scolarisation concerne également les Champardennais de 16-18 ans : en 2006, ils ne sont que 90 % à être scolarisés (96,3 % en France).

Les situations restent extrêmement variées selon le territoire dans lequel réside le jeune.

Ainsi, le taux de scolarisation des 16-18 ans va de 87,9 % dans le sud ouest champenois à 91,5 % dans le bassin d'emploi de Reims. Celui des 19-24 ans va de 23,3 % dans le sud ouest champenois à 56,3 % dans le bassin d'emploi de Reims.

Cette grande diversité peut, en partie, s'expliquer par la concentration de l'offre de formations supérieures autour des pôles urbains de Reims et de Troyes.



Source : OPEQ, Éléments de diagnostic territorial, janvier 2010.

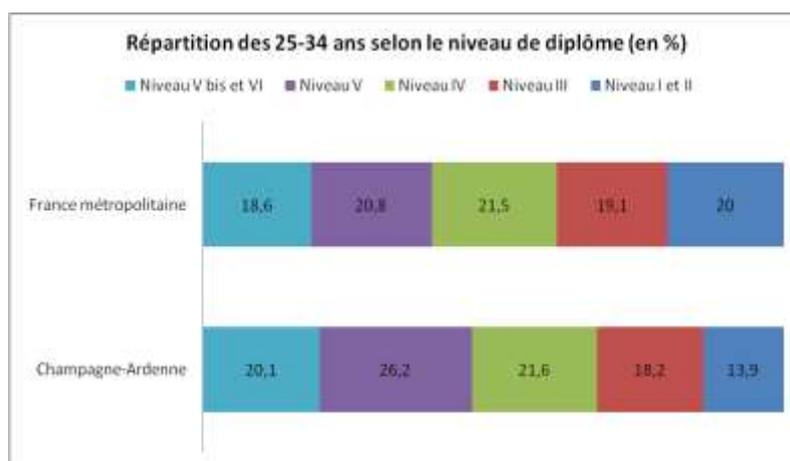
¹⁴ INSEE – DEPP, Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises, janvier 2009.

➤ Une sous-qualification importante

Le corollaire de ce faible taux de scolarisation des jeunes champardennais est l'importance de la sous-qualification dans la région, et notamment celle des jeunes. Si les qualifications de la population augmentent depuis plusieurs décennies, cette augmentation est moindre en Champagne-Ardenne. Ainsi, si la part des détenteurs d'un baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur a augmenté de 5 points entre 1999 et 2004 (passant de 23 % à 28 %), elle augmentait dans le même temps de 7 points en France métropolitaine. Les diplômés de l'enseignement supérieur ne représentent que 15 % de la population champardennaise.

En ce qui concerne les Champardennais âgés de 25-34 ans ayant quitté le système éducatif :

- 20 % d'entre eux ne possèdent aucun diplôme, ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 3^{ème} région française en ce qui concerne l'importance de ce taux, derrière la Corse (25 %) et la Picardie (21 %) et loin devant la Bretagne, région comptant la plus petite proportion de non-diplômés (11 %) ;
- 32 % d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur, ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 19^{ème} région française à égalité avec la Picardie et la Basse-Normandie (dernière région : la Corse avec 30 % de diplômés de l'enseignement supérieur), à 11 points en-dessous du taux de la 1^{ère} région (hors Île-de-France), Midi-Pyrénées avec 43 % de diplômés de l'enseignement supérieur.



Source : INSEE – DEPP, *Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises*, janvier 2009.
Niveau I et II : bac +3 à +5 ; III : bac +2 ; IV : bac ; V : B.E.P., C.A.P. ; V bis et VI : B.E.P.¹⁵ et 1^{er} cycle 2nd degré.

Concernant l'accès des jeunes champardennais au lycée et au baccalauréat¹⁶, la proportion de jeunes accédant à la classe de terminale est de 2 points inférieure à la moyenne française : 67,4 % en Champagne-Ardenne en 2004 contre 69,3 % pour l'ensemble de la France métropolitaine.

De même, si la proportion de bacheliers dans une génération augmente régulièrement, elle reste en-dessous du niveau national bien que l'écart se réduise progressivement : ainsi, en 2004, 58,7 % d'une génération champardennaise obtiennent le baccalauréat contre 61,8 % au niveau national ; en 2005 ils sont 61,5 % à obtenir le baccalauréat contre 62,1 % au niveau national.

Enfin, les résultats obtenus par les jeunes champardennais au baccalauréat sont plus faibles qu'en France métropolitaine, principalement en ce qui concerne les baccalauréats généraux et technologiques.

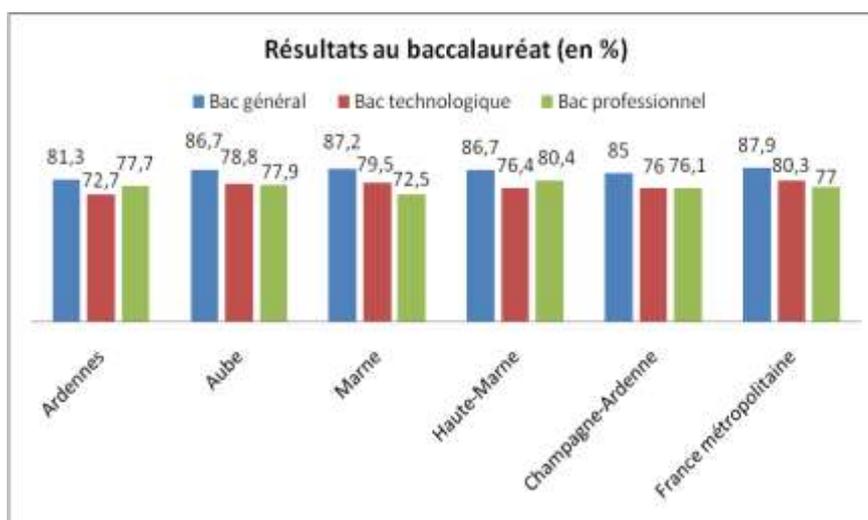
¹⁵ B.E.P. : Brevet d'études professionnelles ; C.A.P. : Certificat d'aptitude professionnelle ; B.E.P.C. : Brevet d'études du 1^{er} cycle.

¹⁶ Académie de Reims.

Ainsi, à la session 2008 :

- Baccalauréat général : 85 % d'admis en Champagne-Ardenne contre 87,9 % en France métropolitaine, soit près de 3 points d'écart.
- Baccalauréat technologique : 76 % d'admis en Champagne-Ardenne contre 80,3 % en France métropolitaine, soit plus de 4 points d'écart.
- Baccalauréat professionnel : 76,1 % d'admis contre 77 % en France métropolitaine.

Il faut toutefois noter la disparité existant entre les Ardennes, qui connaissent des résultats bien plus faibles que la moyenne nationale (hors baccalauréat professionnel), et les autres départements dont les résultats sont proches de la moyenne nationale (hors baccalauréat professionnel en ce qui concerne la Marne).



Source : Ministère de l'Éducation Nationale.

➤ De nombreux jeunes rencontrant des difficultés à l'écrit

La population champardennaise, dans son ensemble, est plus concernée que la moyenne nationale par l'illettrisme¹⁷ et les difficultés à l'écrit¹⁸. Ainsi, 13 % des Champardennais âgés de 18-65 ans sont considérés comme illettrés, contre 9 % pour l'ensemble de la France métropolitaine.

Les jeunes champardennais sont, en moyenne, moins concernés par les difficultés à l'écrit que leurs aînés, ils sont toutefois 9 % des 18-25 ans à rencontrer des difficultés à l'écrit, soit 3 points de plus que la moyenne nationale pour cette tranche d'âge.

De même, les résultats des évaluations des acquis scolaires fondamentaux effectuées au cours de la JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) sur les jeunes de 17-18 ans montrent une situation préoccupante¹⁹.

Ainsi, en 2006, 13,2 % des jeunes champardennais ayant passé cette évaluation rencontraient des difficultés de lecture, contre 11,7 % des jeunes en France métropolitaine (14,8 % des jeunes hommes et 8,5 % des jeunes femmes) ; 5,2 % rencontraient même de graves difficultés de lecture (4,8 % au niveau national) ce qui faisait alors de la Champagne-Ardenne la 7^{ème} région en termes de difficultés de lecture des jeunes.

¹⁷ « L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples ». Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme. 2003.

¹⁸ INSEE Flash, Les Champardennais face à l'écrit, mai 2008.

¹⁹ Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme.

En 2008, la situation s'est encore aggravée, avec 6,1 % des jeunes champardennais rencontrant de graves difficultés de lecture (4,9 % au niveau national).

Entre 2006 et 2008, Marne et Aube ont vu leur pourcentage de jeunes rencontrant de graves difficultés de lecture augmenter de 1,3 point et de 1,7 point, tandis qu'au niveau national l'augmentation n'était que de 0,1 point.

➤ Un poids conséquent de la filière professionnelle

La filière professionnelle est plus souvent privilégiée par les jeunes champardennais que par l'ensemble des jeunes Français. Ainsi, 24 % des lycéens en classe de terminale suivent un cursus professionnel, soit 4 points de plus que pour l'ensemble de la France métropolitaine. 49 % suivent un cursus général contre 53 % pour la France métropolitaine.

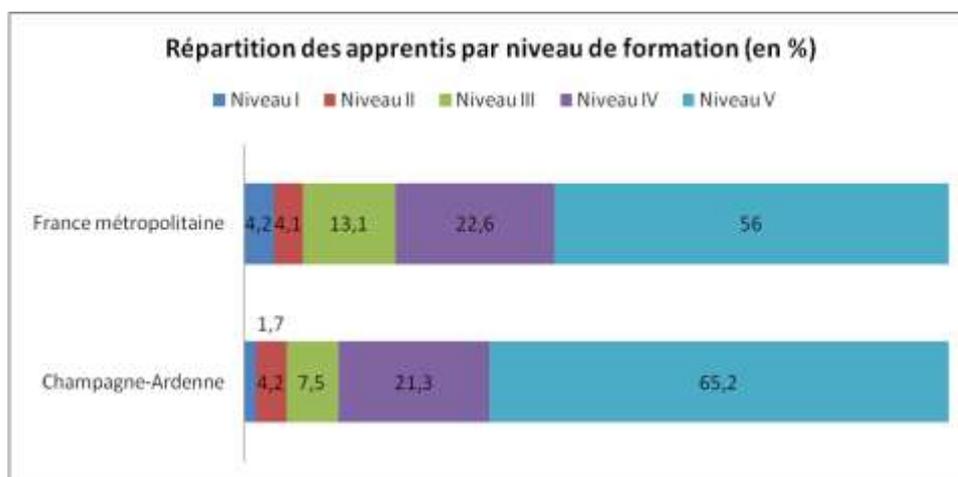
Toutefois, malgré le développement de la filière professionnelle, la Champagne-Ardenne compte un nombre assez faible de jeunes en contrat d'apprentissage²⁰, nombre qui diminue avec l'augmentation du niveau de formation.

Ainsi, pour l'année scolaire 2008-2009, la Champagne-Ardenne compte 7,5 % de jeunes de 15-19 ans en apprentissage, ce qui en fait la 13^{ème} région française (la 1^{ère} région, les Pays de la Loire, compte 10,9 % d'apprentis de 15-19 ans ; la dernière, Nord-Pas-de-Calais, 4,4 %). En ce qui concerne les 20-24 ans, seuls 2,7 % suivent une formation en apprentissage, ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 20^{ème} région (les premières régions, La Franche-Comté et l'Île-de-France, comptent 4,1 % d'apprentis dans cette tranche d'âge ; la dernière région, le Limousin, 2,4 %).

La Champagne-Ardenne compte près de 9 000 apprentis, soit 2,1 % des effectifs français avec des disparités selon le niveau de formation. Si les jeunes champardennais suivant une formation en apprentissage de niveau V (BEP, CAP) représentent 2,5 % des effectifs français, ceux suivant une formation en apprentissage de niveau I (bac +5 et plus) ne représentent que 0,9 % des jeunes Français suivant ce type de formation²¹. En effet, l'offre de formation en apprentissage est bien moins développée en Champagne-Ardenne qu'en France en ce qui concerne les niveaux I et III.

Source : Chiffres Ministère de l'Éducation nationale.

Alors que les formations en apprentissage sont moins développées en Champagne-Ardenne que dans



l'ensemble de la France, leurs effectifs sont de plus en diminution depuis 2008.

Ainsi, entre l'année scolaire 2008-2009 et l'année scolaire 2009-2010, la Champagne-Ardenne a vu ses effectifs de jeunes en apprentissage diminuer de 1,6 % : seuls les effectifs ardennais augmentent (+2,6 %), tandis que les effectifs marnais, aubois et haut-marnais diminuent respectivement de 2,1 %, 2,8 % et 4,7 %.

²⁰ INSEE, Bilan formation-emploi, mars 2010.

²¹ Ministère de l'Éducation nationale, Les apprentis : repères et références statistiques, septembre 2009.

➤ Une moindre proportion de jeunes faisant des études supérieures

Si la population champardennaise représente 2,2 % de la population française, la Champagne-Ardenne ne regroupe que 1,8 % des effectifs de l'enseignement supérieur en France, soit environ 40 000 étudiants pour l'année scolaire 2008-2009. La Champagne-Ardenne compte ainsi 3 étudiants pour 100 habitants (contre 3,6 étudiants pour 100 habitants au niveau national)²².

16,6 % des jeunes champardennais de 16-29 ans sont étudiants (20,3 % au niveau national). L'écart le plus important se trouve chez les 19-22 ans. Ainsi, seuls 34,7 % des jeunes champardennais de 21 ans sont étudiants (43,3 % en France métropolitaine). L'importance de cette différence (9 points) s'explique notamment par une obtention du baccalauréat moins fréquente en Champagne-Ardenne qu'en France, mais également par le départ, de la région, de nombreux bacheliers en poursuite d'études, départs sans doute liés pour partie à la question de l'offre de formation supérieure.

Le taux de sortie des bacheliers de l'Académie de Reims vers d'autres régions est en constante augmentation depuis plusieurs années²³. Ainsi, en 2005, 32 % des bacheliers de la filière Littéraire, 21 % des bacheliers de la filière Économique et sociale et 23 % des bacheliers de la filière Scientifique ont poursuivi leurs études dans une autre région, contre respectivement 27 %, 16 % et 21 % en 2000. En 2006, ces départs concernent 16 % des bacheliers, soit 1 800 jeunes (10 % au niveau national).

Si la majorité (55,6 %) des jeunes champardennais poursuivant leurs études supérieures dans la région intègre l'université, ce taux reste inférieur au taux national (62,9 %). Les jeunes champardennais se tournent beaucoup plus souvent vers des filières courtes et professionnalisantes : STS (Section de Techniciens Supérieurs) pour 14 % d'entre eux et IUT (Institut Universitaire de Technologie) pour 8 %.

De même, les jeunes champardennais sont, en proportion, beaucoup plus nombreux à intégrer des écoles de commerce, vente, gestion ou comptabilité que la moyenne nationale (12,1 % contre 4,6 %). Les jeunes champardennais représentent ainsi 4,7 % des effectifs français de ces écoles.

Dans le même temps, les universités champardennaises (hors IUT et IUFM – Institut Universitaire de Formation des Maîtres) ne représentent que 1,4 % des effectifs universitaires français, tandis que les CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Écoles) de la région ne regroupent que 1,6 % des effectifs français. Ce pourcentage est en évolution positive compte-tenu, notamment, des nouvelles formations qui se développent en Champagne-Ardenne.

La Champagne-Ardenne compte donc un nombre de diplômés de l'enseignement supérieur inférieur à la moyenne nationale. À cela s'ajoute une mobilité interrégionale des jeunes diplômés, qui se fait au détriment de la Champagne-Ardenne : la région perd ainsi, en moyenne, chaque année 1 500 diplômés de l'enseignement supérieur²⁴.

➤ Une forte concentration de l'offre de formation initiale dans la Marne

Une des spécificités champardennaises est l'importante concentration de toute une partie de l'offre scolaire dans le département de la Marne, d'où de nombreuses migrations interdépartementales des jeunes champardennais.

Ainsi, si la Marne regroupe 42 % de l'ensemble de la population de la région, elle regroupe 47 % des 15-24 ans et 45 % des 25-34 ans champardennais.

²² INSEE Flash, *Les étudiants en Champagne-Ardenne, janvier 2010*.

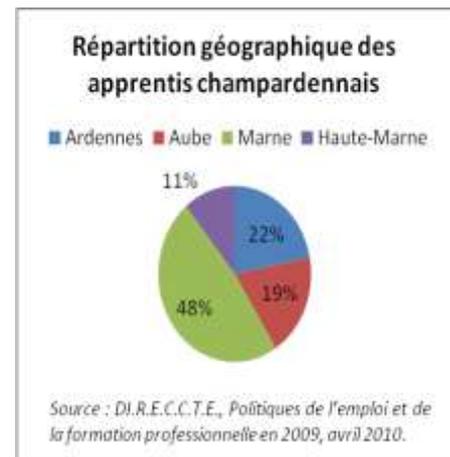
²³ Académie de Reims ; INSEE Points de repère, *Les étudiants en Champagne-Ardenne, 2007*.

²⁴ INSEE Flash, *Enquêtes annuelles de recensement, beaucoup d'arrivées mais encore plus de départs, janvier 2007*.

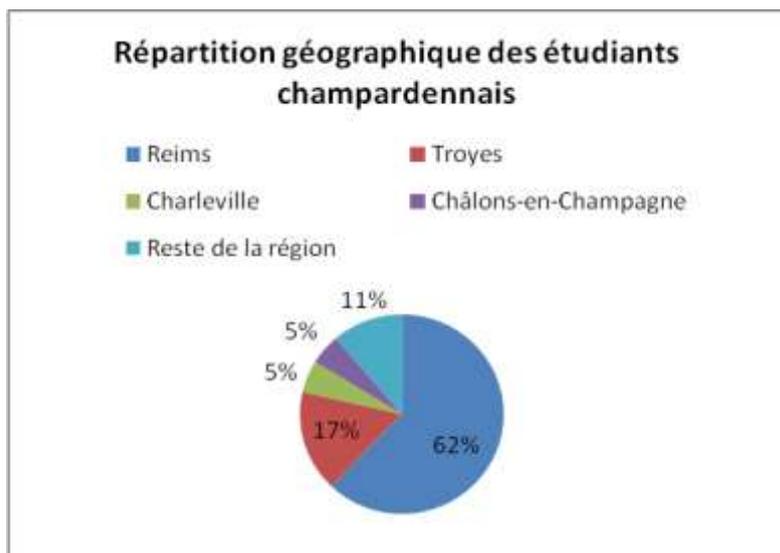
Sont principalement concernées par cette concentration les formations en apprentissage et les formations supérieures. Ainsi la Marne regroupe 48 % des apprentis champardennais, contre 11 % seulement pour la Haute-Marne.

De même, 62,2 % des étudiants champardennais sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'unité urbaine de Reims (55 % sont inscrits à l'URCA). Reims est donc, avec 12 étudiants pour 100 habitants, la 12ème unité urbaine la plus estudiantine de France (sur les 54 unités urbaines de plus de 100 000 habitants de France métropolitaine). Sur la région, les 4 principales agglomérations que sont Reims, Troyes, Charleville-Mézières et Châlons-en-Champagne accueillent 88,8 % des étudiants champardennais.

À titre de comparaison, les 4 principales unités urbaines de Picardie n'accueillent que 75 % des étudiants picards²⁵.



Cette concentration dans les principales agglomérations induit bien souvent pour les étudiants un départ du foyer familial. Se pose également la question du retour par la suite de ces jeunes dans leur département d'origine.



Source : INSEE Flash, Les étudiants en Champagne-Ardenne, janvier 2010.

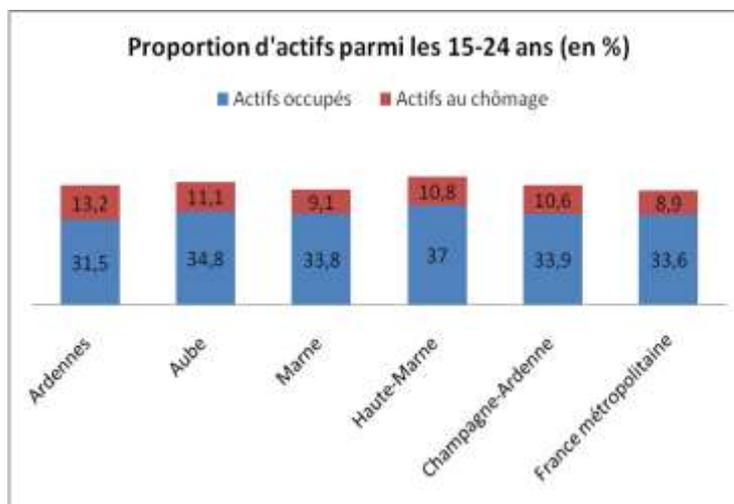
²⁵ INSEE Flash, Les étudiants en Champagne-Ardenne, janvier 2010.

2.3. - Emploi et revenus :

Si les jeunes champardennais rencontraient, déjà avant la crise économique, des difficultés d'insertion dans un emploi stable de qualité, les années 2008-2010 ont vu leur situation se complexifier, même si l'on peut noter à l'heure actuelle une légère amélioration.

La Champagne-Ardenne compte plus de jeunes actifs (44,5 % des 15-24 ans) que la moyenne nationale (42,5 %) avec des disparités selon les départements, liées notamment au fait que l'offre universitaire soit concentrée pour une grande partie dans la ville de Reims.

Ainsi lors du recensement INSEE de 2006, 42,9 % des jeunes Marnais se déclaraient actifs contre 44,7 % des jeunes Ardennais, 45,9 % des jeunes Auboisis et jusqu'à 47,8 % des jeunes Haut-Marnais (soit 5 points de plus que la moyenne nationale).



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

Si la part des jeunes actifs est plus importante en Champagne-Ardenne qu'en France métropolitaine, ceux-ci sont également confrontés à des situations plus problématiques, caractérisées par :

➤ **Un accès au marché de l'emploi complexe**

Le taux de chômage des 15-24 ans²⁶ en Champagne-Ardenne était ainsi en 2006 de 23,7 %, alors qu'il était de 20,9 % pour la France métropolitaine. S'ajoutent à ce taux de chômage d'importantes disparités selon les départements : de 21,3 % dans la Marne, à 29,6 % dans les Ardennes, soit un taux de chômage des 15-24 ans supérieur de près de 9 points au taux national.

La crise économique a eu un moindre impact sur l'emploi des jeunes au niveau régional qu'au niveau national. Ainsi, entre décembre 2007 et décembre 2008, le nombre de jeunes de 15-24 ans inscrit comme demandeurs d'emploi (catégorie A) à Pôle emploi a augmenté de 17 % en Champagne-Ardenne, tandis qu'il augmentait de 19,7 % au niveau national. De même, sur cette même période, l'augmentation des inscriptions a été de 3,8 % dans la région alors qu'elle était de 17,3 % en France métropolitaine, le taux de chômage des jeunes Français de 15-24 ans atteignant alors 24,2 % (contre 21 % pour l'ensemble de l'Union européenne).

Ce moindre impact de la crise économique concerne l'ensemble des actifs champardennais : leur taux de chômage a ainsi augmenté de 1,4 point entre fin 2008 et fin 2009 (atteignant les 10 %) contre 1,8 point pour l'ensemble de la France (9,6 %).

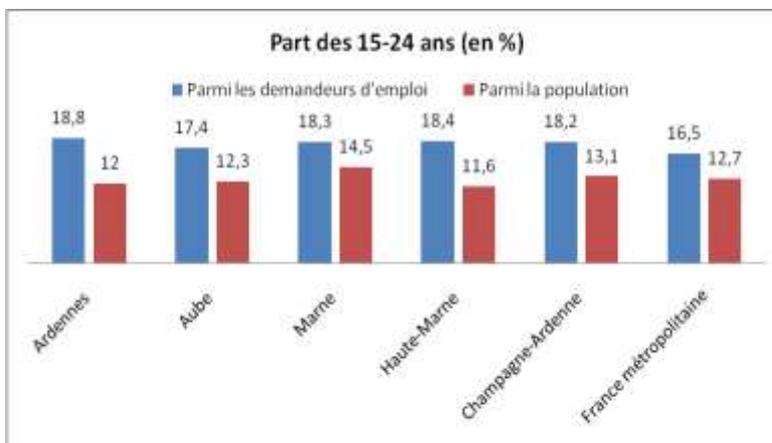
Toutefois, si la Champagne-Ardenne est la région française où l'évolution du chômage a été la moins élevée, elle reste la 15^{ème} région, à égalité avec la Franche-Comté, en ce qui concerne l'importance

²⁶ Chiffres issus du recensement INSEE de 2006.

de son taux de chômage. De même, elle est une des régions les plus affectée par la baisse de l'emploi, lui-même étant déjà en recul avant la crise, alors qu'il augmentait en France métropolitaine.

Intervenant dans un contexte déjà problématique, la crise économique a renforcé la dégradation de la situation des 15-24 ans vis-à-vis de l'emploi. Ainsi, les jeunes de moins de 25 ans représentaient, fin 2008, 24,2 % des demandeurs d'emploi (toutes catégories) de Champagne-Ardenne, contre 21 % en France métropolitaine ; fin mai 2010, les 15-24 ans constituaient encore 18,2 % des demandeurs d'emploi de la région (16,5 % au niveau national) alors qu'ils ne représentent que 13 % de la population régionale.

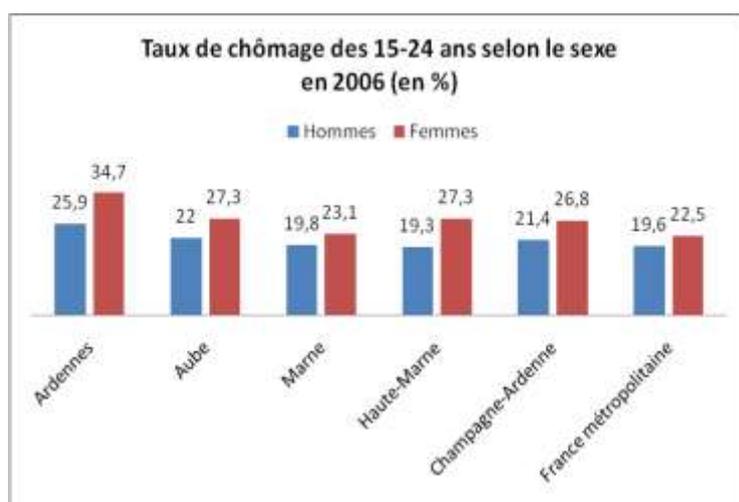
Source : INSEE ; DARES
Pôle emploi, mai 2010.



Fin décembre 2010, la région compte près de 14 700 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, soit 1,8 % de plus qu'en novembre 2010. Sur un an, le public jeune a globalement enregistré une amélioration de sa situation (-3,8 % de demandeurs d'emploi jeunes). Cependant, la part des jeunes dans la demande d'emploi demeure supérieure en région au niveau enregistré en France métropolitaine : respectivement 17 % de la demande d'emploi, contre 15,5 % au niveau national.

➤ Des inégalités face à l'emploi selon le sexe

Si, en France métropolitaine, le taux de chômage des jeunes femmes était, jusqu'à la crise, supérieur de 3 points à celui des jeunes hommes, l'écart était de 5,4 points en Champagne-Ardenne : de 3,3 points dans la Marne à 8,8 points dans les Ardennes.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

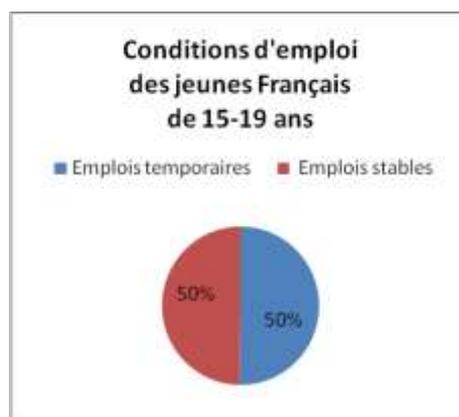
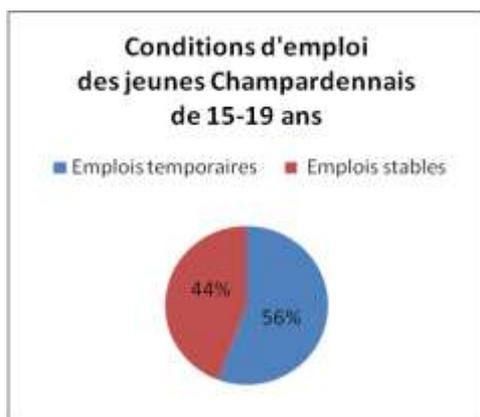
Ces difficultés d'accès à l'emploi, principalement rencontrées par les jeunes femmes dans les Ardennes et en Haute-Marne, peuvent expliquer la part importante de jeunes femmes de 15-24 ans inactives dans ces deux départements. En effet, 6,9 % des jeunes Haut-Marnaises et 9 % des jeunes Ardennaises sont inactives (soit respectivement 2,1 points et 4,2 points de plus que la moyenne nationale) alors même que la Champagne-Ardenne connaît sensiblement la même proportion de jeunes inactifs que la France métropolitaine (4,6 % au niveau régional et 4 % au niveau national) et que la Marne connaît même une proportion moindre (3,7 %).

Ainsi, le taux d'activité des femmes de 25-34 ans est de 84,9 %, ce qui place la Champagne-Ardenne au 16ème rang des régions concernant l'importance de l'activité des femmes, alors même qu'elle est 9ème en ce qui concerne le taux d'activité des hommes (97,7 %).

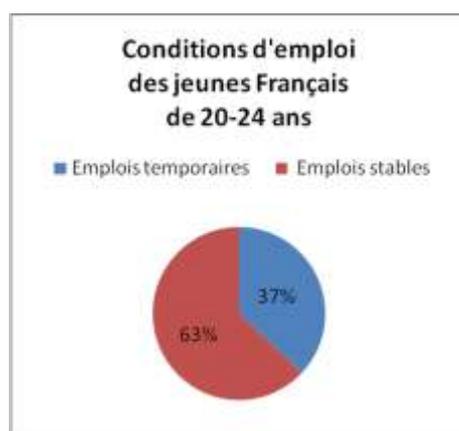
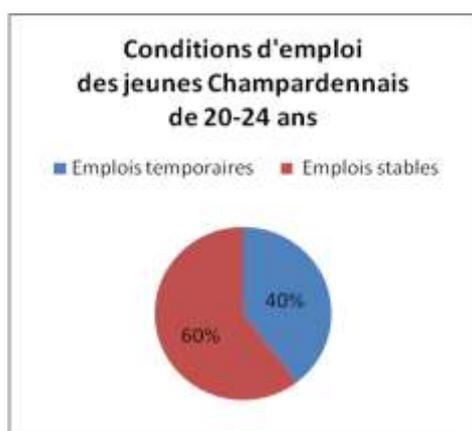
Toutefois, la crise économique a inversé cette tendance à un chômage plus important des femmes, les secteurs concernés étant majoritairement le secteur industriel, celui de la construction et celui de l'intérim, qui emploient une part beaucoup plus importante d'hommes que de femmes. Ainsi, le taux de chômage des jeunes hommes en France métropolitaine est maintenant de 25,3 % contre 22,9 % pour celui des jeunes femmes. En Champagne-Ardenne, le nombre de jeunes hommes inscrits à Pôle emploi a augmenté de 38,8 % entre juin 2008 et juin 2009, tandis que, sur la même période, le nombre de jeunes femmes n'a augmenté que de 15,1 %.

➤ **Une part importante d'emplois temporaires**

Si la structure des conditions d'emploi de l'ensemble des actifs champardennais est très similaire à celle de la France métropolitaine (13 % de contrats temporaires ; 87 % d'emplois stables), les jeunes champardennais exercent, plus souvent que leurs homologues nationaux, une activité temporaire, notamment en ce qui concerne les 15-19 ans avec une différence de 5,5 points par rapport à la France métropolitaine (pour les 20-24 ans : une différence de 2,6 points).



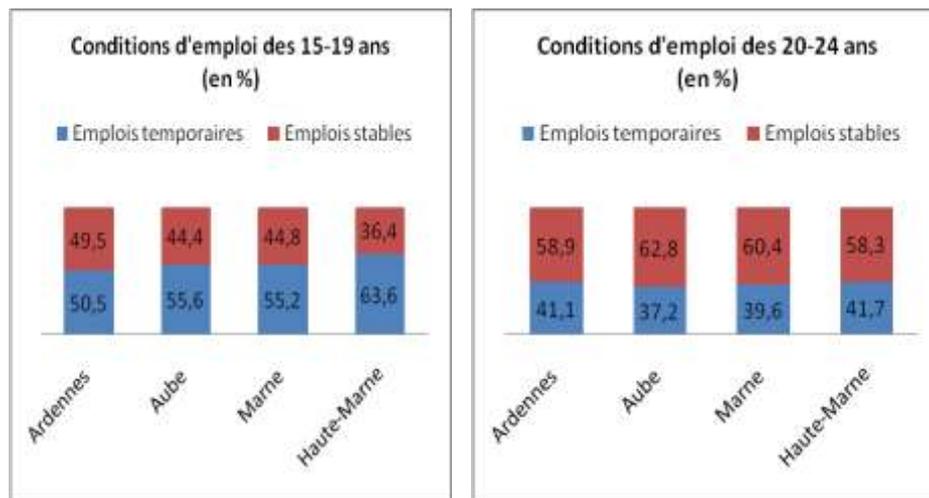
Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.



Toutefois, il existe de grandes disparités entre les quatre départements champardennais :

- Les Ardennes se caractérisent notamment par une part de jeunes de 15-19 ans ayant un emploi temporaire identique à celle de la France, même si cette tendance s'inverse chez les 20-24 ans. L'intérim est fortement développé : près de 15 % des jeunes de 15-19 ans et 9,5 % des 20-24 ans travaillent comme intérimaires (9,4 % et 7,1 % au niveau national).

- L'Aube et la Marne connaissent une part de jeunes exerçant une activité temporaire supérieure de 5 points au niveau national chez les 15-19 ans et se rapprochant de la moyenne nationale pour les 20-24 ans. Mais, alors que l'emploi temporaire est très développé chez les jeunes femmes auboises (62 % des 15-19 ans), les jeunes hommes sont plus nombreux que les jeunes femmes à exercer une activité temporaire dans la Marne, tendance qui s'inverse après 25 ans.
- La Haute-Marne se caractérise par le poids de l'emploi temporaire, notamment chez les plus jeunes. Ainsi, 63,6 % des 15-19 ans exercent un emploi temporaire ; avec de plus une place importante de l'emploi en intérim, qui concerne 17,8 % des jeunes hommes de cet âge mais également 15,8 % des jeunes femmes, loin des 5,9 % au niveau national.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

➤ Un moindre développement de l'emploi à temps partiel

Tous types de contrat de travail confondus, les jeunes actifs de Champagne-Ardenne sont moins nombreux qu'au niveau national à travailler à temps partiel. C'est le cas pour 32,5 % des 15-19 ans et 19,8 % des 20-24 ans (39,3 % et 21,5 % au niveau national).

Toutefois, il existe une grande disparité entre, d'une part, les Ardennes et la Haute-Marne où le secteur industriel est très développé et, d'autre part, l'Aube et la Marne où le secteur tertiaire emploie plus de salariés (secteur ayant souvent recours au temps partiel) :

- Les Ardennes et la Haute-Marne : recours au temps partiel très limité, notamment chez les jeunes. Seuls 22,4 % des jeunes actifs de 15-19 ans travaillent à temps partiel (soit 17 points en-dessous du niveau national). Les 20-24 ans sont 17,9 % dans les Ardennes et 14,4 % en Haute-Marne à travailler à temps partiel (soit respectivement 3,6 et 7,1 points en-dessous du niveau national).
- L'Aube et la Marne connaissent, eux, une part d'emploi à temps partiel inférieure au niveau national pour l'Aube, et équivalente pour la Marne.

Les femmes sont surreprésentées dans les emplois à temps partiel et ce, quels que soient les départements concernés, cela s'expliquant notamment par leur place importante dans les emplois tertiaires.

Parmi les 15-19 ans, elles sont de 43,3 % dans les Ardennes à 60,7 % dans l'Aube à exercer une activité à temps partiel (58 % France métropolitaine) ; chez les 20-24 ans, cette situation concerne 27,5 % des jeunes filles en Haute-Marne et 34,8 % dans la Marne (32 % France métropolitaine).

➤ **Une faible part des cadres et professions intermédiaires**

Parmi les Champardennais de 25-34 ans ayant quitté le système éducatif, seuls 38,8 % des femmes et 33,9 % des hommes exercent une activité de cadre ou profession intermédiaire ; ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 19ème région française en termes d'emploi des moins de 35 ans à des postes de cadre ou profession intermédiaire²⁷ (Rhône-Alpes : 45,8 % des femmes et 43,8 % des hommes exercent une activité de cadre ou profession intermédiaire). Seuls la Basse-Normandie, le Limousin et la Corse connaissent une proportion de cadres et professions intermédiaires chez les 25-34 ans inférieure à celle de la Champagne-Ardenne.

➤ **Une attractivité salariale plutôt modeste**

En 2007, le salaire net mensuel médian des jeunes actifs sortis en 2004 du système éducatif était de 1 280 €²⁸, ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 13ème région française en termes de rémunération des jeunes (France métropolitaine : 1 300 € ; 1ère région hors Île-de-France, la Lorraine avec 1 340 € ; dernières régions, la Basse-Normandie, le Centre, le Languedoc-Roussillon, la Picardie et le Poitou-Charentes avec 1 250 €).

En ce qui concerne les jeunes sortis diplômés de l'enseignement supérieur en 2004, leur salaire net mensuel médian en 2007 était de 1 490 €, ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 15ème région française en termes de rémunération des jeunes diplômés du supérieur (France métropolitaine : 1 520 € ; 1ère région hors Île-de-France, la Lorraine avec 1 590 € ; dernière région, la Bourgogne avec 1 430 €).

Les jeunes salariés champardennais de 18-25 ans perçoivent ainsi en moyenne une rémunération brute de 10,28 €/heure (contre 17,24 €/heure pour les salariés de 56 ans ou plus, soit 68 % de plus).

➤ **Une insertion professionnelle des jeunes diplômés du supérieur qui devient problématique**

Avant la crise économique, la rapidité et l'efficacité de l'insertion professionnelle étaient directement liées au niveau de diplôme obtenu.

Ainsi, en 2003, lorsque le taux de chômage des moins de 30 ans en Champagne-Ardenne était de 22,5 %, ce taux recouvrait en fait des réalités multiples :

- 35,4 % de chômeurs chez les jeunes n'ayant aucun diplôme ;
- 10,9 % de chômeurs chez les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Si, en 2007, le taux de chômage des jeunes sortis du système scolaire en 2004 était de 14,7 %, ce qui faisait de la Champagne-Ardenne la 14ème région en termes d'insertion professionnelle des jeunes (moyenne nationale : 14 %), celui des jeunes sortis diplômés de l'enseignement supérieur en 2004 n'était que de 5,1 %, ce qui faisait alors de la Champagne-Ardenne la 3ème région française en termes d'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, derrière la Haute-Normandie et l'Alsace (moyenne nationale : 7 %).

Toutefois, la crise, si elle a touché tous les actifs quels que soient leur tranche d'âge ou leur niveau de qualification, est fortement ressentie par les jeunes diplômés à Bac +2 ou au-delà. Ainsi, si entre juin 2008 et juin 2009, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a augmenté de 26,5 % (17,5 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi), celui des jeunes de niveau I ou II a augmenté de 38,5 %, contre 14,8 % d'augmentation pour les jeunes de niveau VI.

²⁷ INSEE Première, *Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises*, janvier 2009.

²⁸ CÉREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), *Enquête Génération 2004*, interrogation 2007.

Demande d'emploi (A, B et C) des 15-24 ans selon le niveau de formation, juin 2009 (en %)

		Évolution annuelle
Niveau I et II (bac +3 à 5)	2,8	+38,5
Niveau III (bac +2)	8,5	+26,1
Niveau IV (Bac général, technologique et professionnel)	24,5	+25,1
Niveau V (B.E.P., C.A.P.)	51	+29,2
Niveau V bis (B.E.P.C.)	8,7	+20,2
Niveau VI (1er cycle 2ème degré)	4,3	+14,8
Total	100	+26,5

Source : DRTEFP Champagne-Ardenne, *Les jeunes sur le marché du travail*.

Les jeunes ont donc été les premières victimes de la crise. Ainsi, entre décembre 2007 et décembre 2008, ils ont été la catégorie d'âge qui a connu la plus forte augmentation du nombre d'inscriptions à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi (catégorie A), en Champagne-Ardenne comme en France métropolitaine :

- Moins de 25 ans : +17,2 % (+19,7 au niveau national) ;
- 26-49 ans : +12,5 % (+10 % au niveau national) ;
- 50 ans et plus : +8,9 % (+8,8 % au niveau national).

L'année 2009 a vu une inversion du phénomène : les jeunes sont maintenant la catégorie d'âge pour laquelle le nombre d'inscrits à Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi (catégorie A) progresse le moins, tant en Champagne-Ardenne qu'en France métropolitaine.

Ainsi entre décembre 2008 et décembre 2009 :

- Moins de 25 ans : +3,8 % (+17,3 % au niveau national) ;
- 26-49 ans : +8,9 % (+17 % au niveau national) ;
- 50 ans et plus : +19,4 % (+25,7 % au niveau national).

Cette moindre augmentation du nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans peut s'expliquer par la reprise de l'emploi intérimaire à partir de mi-2009, par l'augmentation du nombre de créations d'entreprise et par la progression des contrats aidés. Toutefois, il faut noter que certains jeunes, n'ayant pas ou plus de droits à une aide financière, ne s'inscrivent pas ou se désinscrivent de Pôle emploi, ce qui peut influencer sur le nombre de jeunes reconnus comme demandeurs d'emploi. De plus, il ne faut pas négliger la problématique du départ des jeunes de la région Champagne-Ardenne afin de trouver un emploi.

De même, cette baisse du nombre de demandeurs d'emploi ne concerne pas tous les bassins d'emploi de la région. Si, entre mars 2009 et mars 2010, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi a baissé dans la majorité des bassins d'emploi (de -1,3 % pour le bassin d'emploi de Châlons-en-Champagne à -10,8 % pour celui de Sedan), il a augmenté dans les bassins d'emploi de Reims, Épernay, Sézanne, Romilly (+16,4 %), Troyes et Chaumont. De plus, les baisses les plus importantes du nombre de jeunes demandeurs d'emploi se retrouvent dans les deux départements, Ardennes et Haute-Marne, qui connaissaient déjà, avant la crise, une situation problématique, avec notamment un taux de chômage beaucoup plus important que dans la majorité des départements.

S'il y a donc amélioration de la situation des jeunes champardennais vis-à-vis de l'emploi, par rapport à celle des jeunes Français en général, celle-ci reste toutefois très relative, la Champagne-Ardenne connaissant une situation économique particulièrement dégradée.

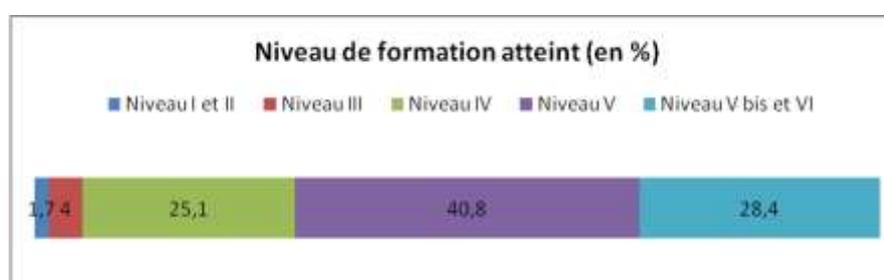
Les jeunes champardennais suivis par les Missions locales

L'objectif des 486 Missions locales et PAIO françaises est de « permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale »²⁹. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent en construisant avec les jeunes leur parcours vers l'emploi. La Champagne-Ardenne compte 17 Missions locales ou PAIO : 3 dans l'Aube, 2 en Haute-Marne, 4 dans les Ardennes et 9 dans la Marne, qui ont suivi 31 602 jeunes en 2009 et reçu 11 463 nouveaux jeunes la même année (2008 : 10 360 nouvelles entrées)³⁰.

Caractéristiques des 31 602 jeunes suivis en 2009 en Champagne-Ardenne :

Âge : la majorité a entre 18-25 ans (18-21 ans : 44,9 % ; 22-25 ans : 45,5 %). Il y a toutefois 4,4 % de jeunes de 16-17 ans et 5,2 % de jeunes de 26 ans et plus.

Niveau de formation atteint : la grande majorité des jeunes suivis a atteint un niveau V ou infra (près de 70 %). Si seuls 5,7 % des jeunes suivis ont atteint les niveaux III à I, ils représentent 7,8 % des nouveaux entrants en 2009.

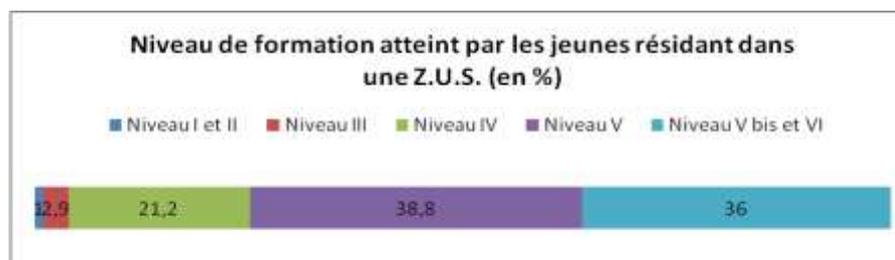


Cette augmentation, constatée également pour les jeunes ayant

atteint un niveau IV, peut être la conséquence des difficultés rencontrées par les jeunes diplômés du supérieur avec la crise économique.

Les jeunes résidant dans l'une des 31 Zones Urbaines Sensibles champardennaises représentent 23,5 % des jeunes suivis par les Missions locales. 75 % d'entre eux ont un niveau V ou infra et seuls 4 % ont atteint un niveau III à I.

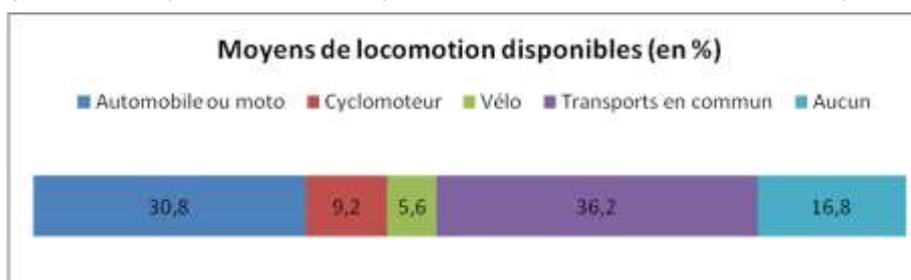
Le taux de chômage des jeunes de ZUS est estimé deux fois supérieur à celui de l'ensemble des jeunes. Les 15-24 ans représentent ainsi 18,2 % des demandeurs d'emploi



champardennais toutes catégories inscrits à Pôle emploi au 1^{er} trimestre 2010, mais 20 % dans les ZUS (jusqu'à 27,3 % dans la ZUS Torcy Cité de Sedan)³¹.

Mobilité : seuls 36 % des jeunes champardennais suivis par les Missions locales détiennent le permis

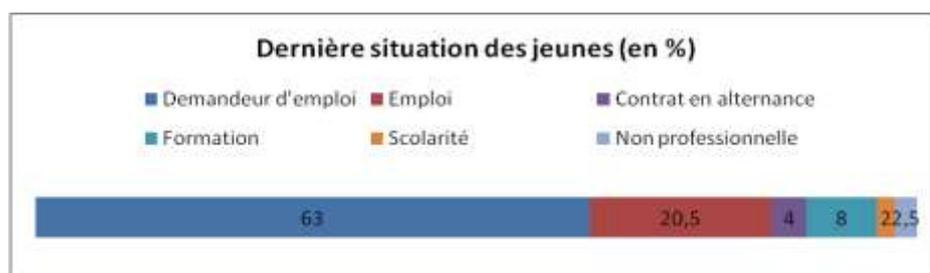
B. La majorité d'entre eux (36,2 %) est tributaire des transports en commun, et 16,8 % des jeunes déclarent ne disposer d'aucun moyen de transport.



²⁹ Conseil national des missions locales.

Type d'hébergement : 55 % des jeunes suivis par les Missions locales champardennaises résident encore chez leurs parents. Les autres vivent de façon autonome (28 %), sont hébergés par des proches ou de la famille (10 %) ou en foyer (2,5 %). Reste que 1 % des jeunes est sans hébergement, ce qui représente 300 jeunes.

Dernière situation : la grande majorité des jeunes suivis par les Missions locales champardennaises est en recherche d'emploi (63 %). Il faut noter que la moitié d'entre eux est inscrit à Pôle emploi mais ne reçoit aucune indemnité. 20 % des jeunes sont en emploi, dont un peu plus d'1/3 en CDI (36 %). Les 17 % restants sont en formation ou inactifs.



La pauvreté chez les jeunes

Les jeunes âgés de 18-24 ans constituent la tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté : 23,7 % des jeunes femmes et 20,4 % des jeunes hommes vivent sous le seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian, soit 880 €/mois) contre 14 % de l'ensemble des femmes et 12,8 % de l'ensemble des hommes³².

Parmi les 5 millions de jeunes Français de 18-29 ans ayant décohabité, 17 % vivent en-dessous du seuil de pauvreté ; cette proportion s'élève à 38 % pour les jeunes chômeurs ou inactifs. Les jeunes ayant décohabité sont également plus souvent confrontés à des découverts bancaires fréquents que l'ensemble de la population. Cette situation concernerait 21 % des jeunes de 18-29 ans, contre 13 % de l'ensemble de la population³³.

Les étudiants ne sont pas pris en compte dans l'estimation de la proportion de jeunes vivant sous le seuil de pauvreté, la majorité d'entre eux restant rattachées au foyer fiscal de leurs parents et une importante partie de leurs revenus étant constituée de transferts informels d'argent venant de leurs familles. L'Observatoire de la vie étudiante estime toutefois que les ¾ des étudiants disposeraient de moins de 600 €/mois.

Les jeunes champardennais sont probablement plus nombreux proportionnellement que les jeunes Français à vivre en-dessous du seuil de pauvreté. En effet, la population régionale est plus touchée par la pauvreté qu'au niveau national : en 2004, 12,3 % des Champardennais vivaient sous le seuil de pauvreté contre 11,7 % des Français, avec des taux allant de 10,5 % de la population pour la Marne à 15,8 % pour les Ardennes³⁴.

³⁰ Statistiques du Réseau des Missions locales Champardennaises, 2009.

³¹ INSEE – Pôle Emploi, Demandeurs d'emploi, données conjoncturelles, 1^{er} trimestre 2010.

³² INSEE, Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2007.

³³ INSEE Première, L'indépendance des jeunes adultes, chômeurs et inactifs cumulent les difficultés, septembre 2007.

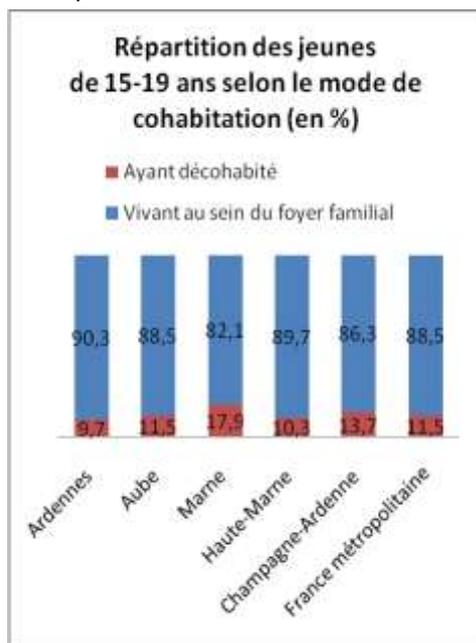
³⁴ INSEE Flash, La pauvreté en Champagne-Ardenne, 2008.

2.4. - Habitat

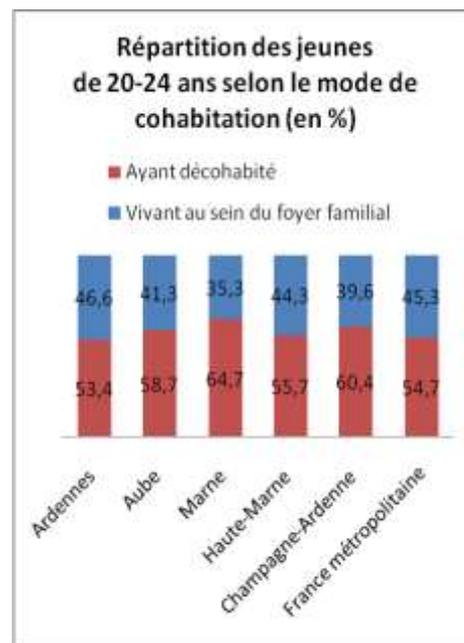
La France se situe à la jonction des pays d'Europe du Nord et d'Europe du Sud en ce qui concerne l'âge de décohabitation des jeunes, c'est-à-dire l'âge auquel les jeunes quittent le foyer familial.

Si, dans un pays scandinave comme le Danemark, 5 % des jeunes de 25 ans n'a pas décohabité, ils sont 31 % au même âge à vivre encore chez leurs parents en France comme au Royaume-Uni (80 % pour les jeunes espagnols et italiens).

Les jeunes champardennais partent en moyenne plus tôt du foyer familial que l'ensemble des jeunes Français. Ainsi, entre 15-19 ans, ils sont déjà près de 14 % à avoir décohabité (11,5 % au niveau national) et, entre 20-24 ans, 60 % ont quitté le foyer familial (un peu moins de 55 % au niveau national).



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.



Cette différence s'explique notamment par la concentration de l'offre de formations supérieures dans les aires urbaines de Reims et Troyes, concentration qui oblige les jeunes champardennais désireux de poursuivre des études supérieures à décohabiter. Ainsi, 6 étudiants champardennais sur 10 ne vivent plus chez leurs parents (soit 61 %) contre 54 % au niveau national³⁵.

Le public étudiant quitte en effet plus tôt le domicile familial que les jeunes actifs ou inactifs. Ainsi, les étudiants représentent 68,3 % des ménages français dont la personne de référence a entre 15-19 ans, et 65,7 % des ménages champardennais dont la personne de référence a entre 15-19 ans (73,9 % dans la Marne)³⁶. Ces chiffres ne prennent, de plus, pas en compte les jeunes vivant en communauté (internats, résidences universitaires, foyers de jeunes travailleurs), qui représenteraient en Champagne-Ardenne 8 % des étudiants vivant hors du domicile familial³⁷.

Si les étudiants décohabitent en moyenne plus tôt que les jeunes actifs et inactifs, ils n'intègrent pas le même type de logement, et ne suivent pas le même mode de cohabitation. Ainsi, s'il existe des traits communs aux départements champardennais en ce qui concerne le logement des jeunes, il convient de souligner de grandes disparités selon que le département accueille ou non un important public étudiant.

³⁵ INSEE Flash, Les étudiants en Champagne-Ardenne, janvier 2010.

³⁶ Chiffres issus du recensement INSEE de 2006.

³⁷ INSEE Flash, Les étudiants en Champagne-Ardenne, janvier 2010.

Les caractéristiques communes aux quatre départements champardennais :

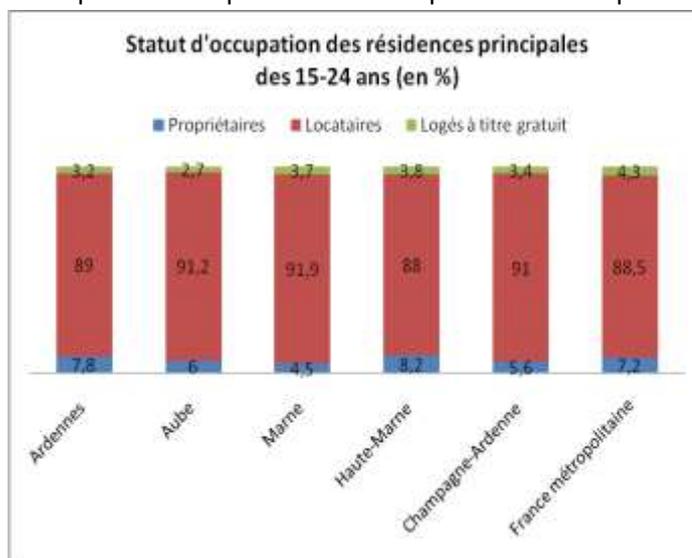
➤ Un faible taux de propriétaires

La Champagne-Ardenne compte moins de propriétaires que la moyenne nationale, toutes catégories d'âge confondues³⁸.

Ainsi, 55,8 % des ménages champardennais sont propriétaires, contre 57,4 % des ménages français et 59,5 % des ménages résidant en province. Cet écart se retrouve chez les jeunes propriétaires : 5,6 % des ménages champardennais, dont la personne de référence a entre 15-24 ans, sont propriétaires (7,1 % au niveau national), de même que 13 % des ménages de moins de 30 ans (14,7 % France de province). La Champagne-Ardenne est ainsi la 19^{ème} région française en terme d'accession à la propriété, juste devant la Corse, la région Provence-Alpes-Côte-D'azur et l'Île-de-France.

Il convient toutefois de noter la disparité existant entre, d'une part, les Ardennes et la Haute-Marne, et, d'autre part, la Marne et l'Aube. Les deux premiers départements comptent en effet plus de propriétaires que la moyenne nationale, quelle que soit la tranche d'âge concernée. Ainsi, 7,8 % des jeunes ardennais de 15-24 ans et 8,2 % des jeunes Haut-Marnais sont propriétaires, contre 4,5 % des jeunes Marnais.

Cette différence s'explique, d'une part, par le prix de l'immobilier dans ces départements et, d'autre part, par la proportion importante d'étudiants dans la Marne et dans l'Aube. En effet, les étudiants sont moins souvent propriétaires que l'ensemble des jeunes : au niveau national, 19 % des jeunes de 16-29 ans seraient propriétaires contre 8 % seulement des étudiants du même âge³⁹.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2007.

➤ Une offre importante de logements sociaux, qui bénéficie peu aux moins de 30 ans

La Champagne-Ardenne est la région française qui compte le plus de logements sociaux : 22,5 % de la population habitent un logement social public, soit près de 10 points de plus que la moyenne de la France de province (13,2 %)⁴⁰.

La Marne, qui regroupe la moitié du parc social régional, est le premier département français, avec 27 % de sa population vivant dans un logement social. Ainsi, 53 % des ménages champardennais locataires le sont dans le parc social (37 % au niveau national).

Toutefois, l'importance de ce parc social bénéficie peu aux jeunes champardennais⁴¹, tout comme aux jeunes Français en général. Les moins de 30 ans représentent ainsi 16,5 % des locataires du parc social (14,4 % France de province). Les écarts entre la proportion de l'ensemble de la population et la

³⁸ Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2007 ; INSEE, Les chiffres du logement en Champagne-Ardenne, novembre 2009.

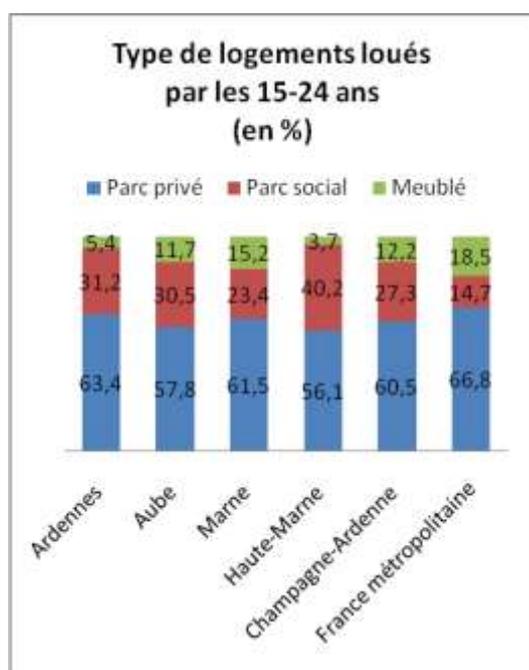
³⁹ INSEE Flash, Les étudiants en Champagne-Ardenne, janvier 2010.

⁴⁰ INSEE, Les chiffres du logement en Champagne-Ardenne, novembre 2009.

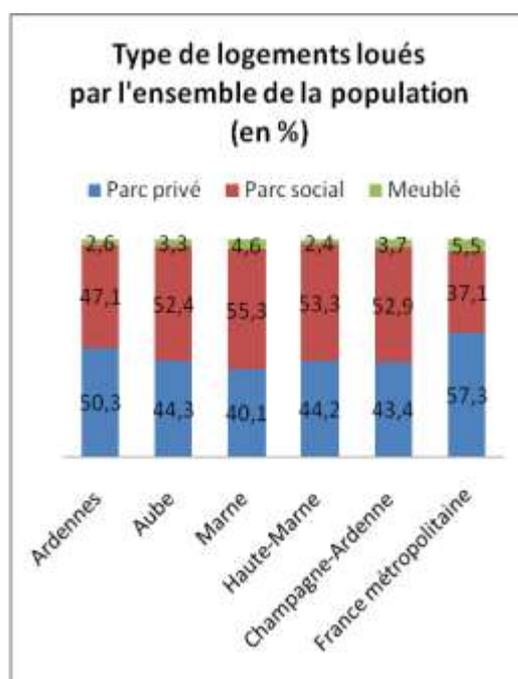
⁴¹ Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2007.

proportion de jeunes occupant un logement social varient selon les départements : de 13 points en Haute-Marne (40 % des jeunes ménages locataires le sont dans le parc social contre 53 % de l'ensemble des ménages locataires) à 32 points dans la Marne (23 % des jeunes ménages locataires le sont dans le parc social contre 55 % de l'ensemble des ménages locataires). Au niveau national, l'écart est de 22 points (15 % des jeunes ménages locataires le sont dans le parc social contre 37 % de l'ensemble des ménages locataires).

Les jeunes champardennais, tout comme les jeunes Français, accèdent difficilement au parc social et sont donc majoritairement locataires du parc privé. Cette situation concerne 67 % des jeunes locataires en France et 60 % des jeunes locataires en Champagne-Ardenne. Or, une location dans le parc privé demande un effort financier plus important, d'autant plus que les prix des loyers dans le parc privé ont augmenté en moyenne de 40 % entre 1998 et 2008⁴².



Source :
Chiffres INSEE,
Recensement de la
population,
2007.



➤ Une offre de logements peu adaptée aux jeunes

L'offre de logements la plus développée concerne les logements de quatre pièces et plus, qui représentent 68 % des logements champardennais (61 % France métropolitaine), avec des proportions allant jusqu'à 72,5 % en Haute-Marne et 74 % dans les Ardennes⁴³.

Or, les jeunes occupent en grande majorité des logements de trois pièces et moins : 80 % des ménages champardennais, dont la personne de référence a moins de 25 ans, vivent dans un logement de trois pièces ou moins (82,5 % en France métropolitaine), avec des disparités selon les départements :

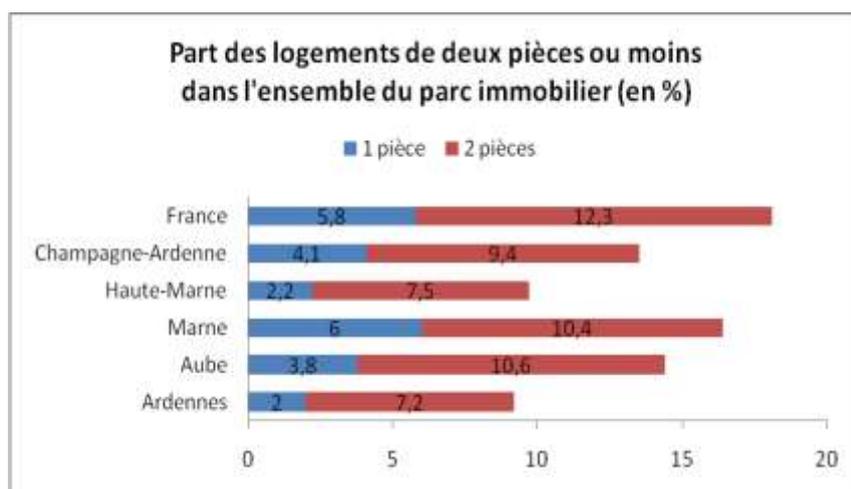
- Ardennes et Haute-Marne : une part importante de jeunes actifs, se logeant majoritairement dans des trois pièces (30 % des ménages de moins de 25 ans) ;
- Marne et Aube : une part importante d'étudiants, aux revenus disponibles moins élevés que les jeunes actifs, se logeant donc en majorité dans des logements de deux pièces ou moins (66 % des ménages de moins de 25 ans).

⁴² La Lettre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, février 2008.

⁴³ Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2007.

Cette répartition des logements induit une tension sur le marché des petits appartements : ainsi la Marne compte 6 % de logements d'une pièce, qui regroupent près de 40 % des ménages de moins de 25 ans.

Cette répartition se retrouve en ce qui concerne le parc social : la Champagne-Ardenne ne compte que 21% de logements sociaux de deux pièces ou moins (23 % au niveau national).



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2007.

Ainsi la Marne, qui regroupe pourtant près de la moitié des jeunes champardennais, ne compte que 5 % de studios (même proportion qu'en Haute-Marne) et 15 % de logements de deux pièces (soit 3 points de moins que la moyenne nationale et 4 points de moins que dans l'Aube)⁴⁴.

La Champagne-Ardenne compte donc un nombre important de logements de grande taille, alors que, dans le même temps, elle connaît, tout comme l'ensemble de la France, une baisse du nombre de personnes par foyer. De fait, la proportion de logements en situation d'occupation très réduite, c'est-à-dire comptant au moins deux pièces supplémentaires au regard de la composition du ménage, est en forte hausse : de 42 % des logements en 1999 (44 % France de province) à 54 % en 2006 (51 % pour la France de province). Le nombre moyen de pièces des résidences principales est, lui, passé de 3,9 en 1982 à 4,3 en 2006.

De même, parmi les logements construits entre 1999 et 2006, la majorité a concerné des logements de cinq pièces ou plus. De plus, la construction de logements s'est située principalement dans les espaces périurbains, le long des axes routiers et dans les banlieues des grandes villes.

Or, les jeunes champardennais, tout comme l'ensemble des jeunes Français, cherchent majoritairement à se loger dans des petites surfaces, situées dans les plus grandes aires urbaines de la région.

Il y a donc inadéquation entre l'offre en logements et la demande, ce qui peut expliquer en partie le taux élevé de logements vacants : en 2006, 7,4 % des logements sont vacants (6,3 % pour la France de province) ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 4^{ème} région française. Ces logements sont situés principalement dans les bourgs ruraux et les petites villes qui connaissent un déclin démographique. Ainsi, 10 % des logements de Sézanne, Vouziers, Fumay ou encore Bar-sur-Aube sont vacants.

La Champagne-Ardenne est donc caractérisée par un nombre important de logements disponibles, mais ces logements sont peu adaptés à la répartition géographique de la population, dont celle des jeunes, et à leurs besoins. Ainsi, la Marne connaît par exemple une réelle pression immobilière dans ses principales aires urbaines.

⁴⁴ DREAL Champagne-Ardenne, Diagnostic de la situation des marchés de l'habitat et prospective à l'horizon 2015, septembre 2009.

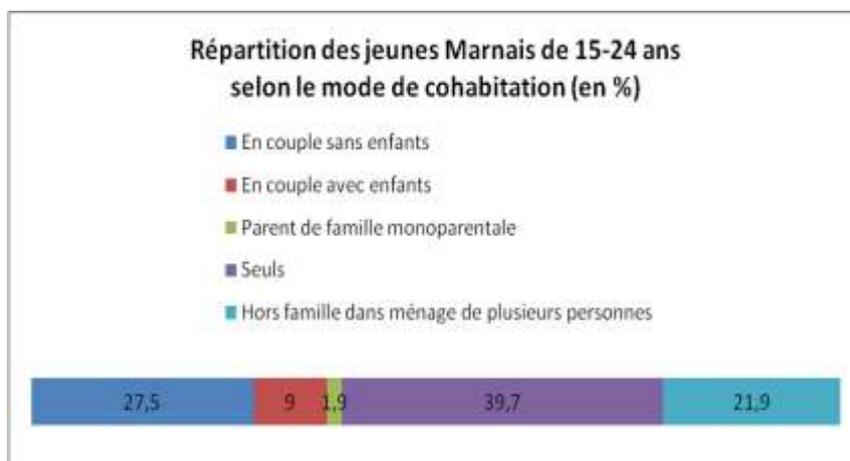
Les disparités entre les départements :

Les principales disparités observées⁴⁵ entre les quatre départements champardennais en ce qui concerne l'habitat des jeunes s'expliquent majoritairement par la répartition des jeunes par activité. En effet, les caractéristiques du logement des jeunes sont très différentes, selon que le département compte un important public étudiant, ou au contraire une faible part d'étudiants et un grand nombre de jeunes actifs.

➤ Marne : des jeunes qui décohabitent tôt, pour vivre seuls

Les jeunes Marnais décohabitent plus tôt et plus massivement que l'ensemble des jeunes Français. Ainsi près de 1/5^{ème} des jeunes âgés de 15-19 ans vit hors du foyer familial (18 %) contre 11,5 % au niveau national ; 65 % des jeunes âgés de 20-24 ans ont décohabité (10 points de plus que la moyenne nationale).

La majorité des jeunes âgés de 15-24 ans et ayant décohabité vit seule : ils sont 40 % dans ce cas, contre 20 % dans les Ardennes et 35 % au niveau national. Nombreux sont également les jeunes vivant en couple (27,5 % des jeunes ayant décohabité) ou en colocation (22 %). Au contraire des Ardennes et, dans une moindre mesure, de la Haute-Marne, très peu de jeunes Marnais vivent en couple avec des enfants : ils ne sont que 9 % dans ce cas, contre 22 % dans les Ardennes (et 10,6 % pour l'ensemble de la France). Cela s'explique principalement par le nombre important d'étudiants parmi les jeunes de 15-24 ans vivant hors du foyer familial (41,4 % contre 8 % dans les Ardennes), dont un certain nombre suit des cursus universitaires longs.

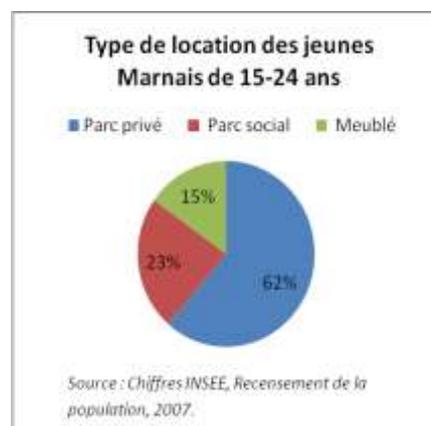


Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

Les jeunes Marnais louent principalement dans le parc privé : 23,4 % seulement louent dans le parc social, alors que cette situation concerne 55,3 % de l'ensemble des Marnais locataires (soit 22 points d'écart), proportion la plus faible des quatre départements champardennais.

Cela pose la question de l'accès des jeunes, et notamment des étudiants, au parc social.

De nombreux jeunes louent également des logements meublés, type de logement privilégié par le public étudiant : cela concerne 15 % des locataires, soit 3 points de moins que la moyenne française, mais 10 points de plus que dans les Ardennes.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2007.

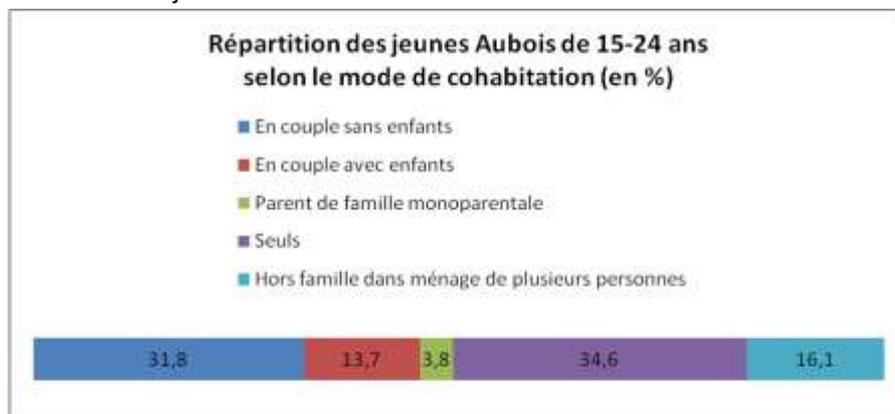
⁴⁵ Chiffres INSEE, Recensements de la population, 2006 et 2007.

➤ Aube : un département à la jonction de deux schémas d'habitat des jeunes

L'Aube est le second département étudiantin de la Champagne-Ardenne : 30 % des jeunes de 15-24 ans ayant décohabité sont étudiants. Pour autant, il compte de nombreux jeunes actifs, ce qui le situe à la jonction de deux schémas d'habitat des jeunes : celui de la Marne d'une part, et celui des Ardennes et de la Haute-Marne d'autre part.

Ainsi, les jeunes Auboïs décohabitent de façon moins importante que les jeunes Marnais mais dans des proportions supérieures à celles des jeunes Ardennais et Haut-Marnais.

Entre 15-19 ans, 88,5 % des jeunes vivent toujours au sein du foyer familial, taux équivalent au niveau national, inférieur de plus de 6 points à celui de la Marne mais supérieur à celui des Ardennes et de la Haute-Marne.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

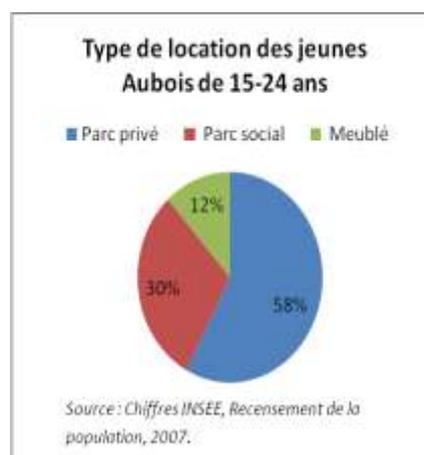
La grande majorité des jeunes décohabite entre 20-24 ans : ils sont à peine plus de 40 % (41,3 %) à vivre encore au sein du foyer familial, soit 4 points de plus que la moyenne nationale.

Tout comme les jeunes Marnais, les jeunes Auboïs vivent bien moins souvent en couple avec des enfants que les jeunes Ardennais et Haut-Marnais. Toutefois, cette proportion (13,7 %) est supérieure de 3 points à la moyenne nationale (10,6 %) et de près de 5 points à celle des jeunes Marnais. Cela peut s'expliquer, notamment, par un moindre développement des cursus universitaires longs dans l'Aube par rapport à la Marne.

L'Aube compte sensiblement la même proportion de propriétaires parmi les jeunes ayant décohabité que la Marne, 91,2 %. Parmi les locataires, les jeunes Auboïs sont plus nombreux que les Marnais à avoir accès au logement social : 30 % des jeunes locataires, ce qui reste toutefois 22 points en-dessous du pourcentage d'accès au logement social de l'ensemble de la population.

Se pose donc la même problématique que dans la Marne : l'accès au logement social des jeunes, et surtout des jeunes étudiants.

Près de 12 % des jeunes locataires Auboïs habitent un logement meublé, ce qui confirme l'attrait des étudiants pour ce type de logements qui leur permet de dépenser moins pour se loger, les étudiants étant plus souvent appelés à déménager que les jeunes actifs.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2007.

➤ **Ardennes et Haute-Marne : une décohabitation plus lente et des jeunes vivant plus rarement seuls**

La décohabitation est plus lente dans les Ardennes et en Haute-Marne que la moyenne nationale. Ainsi, 90 % des jeunes âgés de 15-19 ans vivent encore au sein du foyer familial (82 % dans la Marne) et environ 45 % des jeunes de 20-24 ans n'ont pas décohabité, soit 10 points de plus que dans la Marne. Ces différences s'expliquent par la moindre offre de formations supérieures dans ces deux départements : les jeunes désireux de poursuivre des études supérieures quittent donc ces départements, et pour les autres jeunes se pose la question des ressources nécessaires à la décohabitation. En effet, parmi les jeunes ayant décohabité, se trouvent de nombreux jeunes au chômage ou inactifs. Cette situation concerne ainsi 21 % des jeunes Haut-Marnais et 23 % des jeunes Ardennais âgés de 15 à 19 ans ayant décohabité (contre 6 % des jeunes Marnais et 7 % de l'ensemble des jeunes Français), et jusqu'à 26 % des jeunes Ardennais de 20-24 ans.

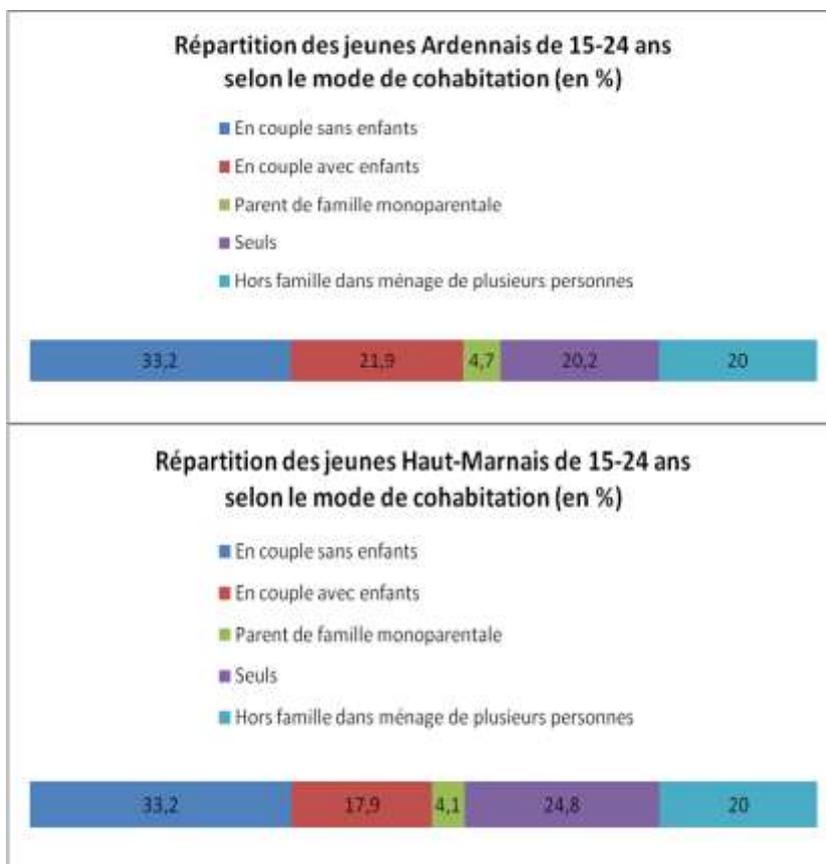
Cette problématique du financement de la décohabitation des jeunes non étudiants (le financement par la famille étant perçu comme légitime pour les étudiants et non pour les autres jeunes) explique l'importante proportion de jeunes Ardennais et Haut-Marnais vivant en couple ou en colocation.

Ainsi, plus de 5 % des jeunes de 15-19 ans vivent en colocation, une proportion deux fois plus importante que celle des jeunes vivant seuls en Haute-Marne et quatre fois plus que celle des jeunes vivant seuls dans les Ardennes.

De même, alors que la proportion de jeunes âgés de 20-24 ans et ayant décohabité est sensiblement identique dans ces deux départements et en France métropolitaine, la proportion de jeunes vivant seuls est bien moindre dans les Ardennes (11,5 %) et en Haute-Marne (14,1 %) qu'au niveau national (18,7 %).

La proportion de jeunes vivant en couple avec enfants est également bien plus importante dans ces deux départements que les moyennes régionale et nationale.

Ainsi, 18 % des Haut-Marnais et 22 % des Ardennais de 15-24 ans ayant décohabité vivent dans cette situation (10,6 % pour l'ensemble de la France et 9 % dans la Marne). Cette proportion importante de jeunes vivant en couple avec enfants s'explique notamment par la faible part d'étudiants parmi les jeunes ayant quitté le domicile familial (66 % des jeunes Ardennais ayant décohabité sont des actifs ayant un emploi ainsi que 73,4 % des jeunes Haut-Marnais contre 54,4 % au niveau national).

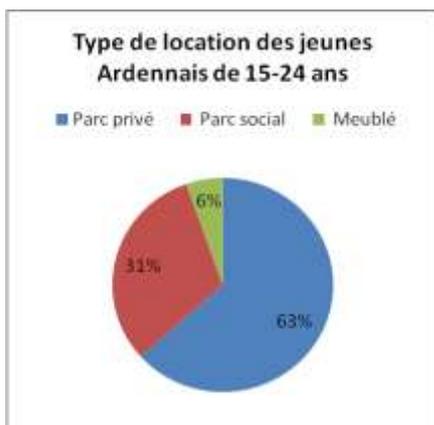


Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

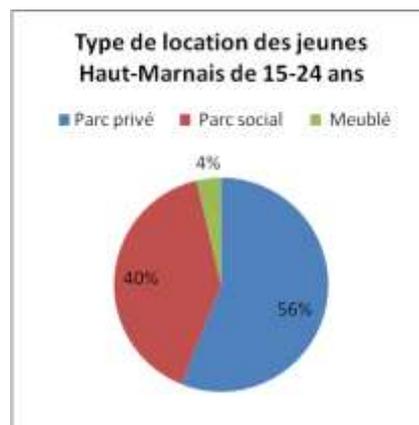
Les Ardennes et la Haute-Marne comptent plus de jeunes propriétaires que dans la Marne et l'Aube : 7,8 % des jeunes Ardennais et 8,2 % des jeunes Haut-Marnais de 15-24 ans sont propriétaires, contre 4,5 % des jeunes Marnais et 7,2 % de l'ensemble des jeunes Français.

En ce qui concerne les jeunes locataires, ils sont plus nombreux à avoir accès au parc social : c'est le cas pour 31,2 % des jeunes locataires Ardennais et 40,2 % des jeunes locataires Haut-Marnais, contre 23,4 % des jeunes Marnais et 14,7 % de l'ensemble des jeunes Français.

Il semble donc que l'accès des jeunes actifs ou inactifs au logement social soit plus aisé que l'accès des étudiants. De même, ces départements comptant peu d'étudiants, peu de jeunes louent des meublés : cela concerne 3,7 % des jeunes Haut-Marnais et 5,4 % des jeunes Ardennais.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2007.



Entre 25-29 ans, 15 % des jeunes Ardennais et Haut-Marnais vivent toujours au sein du foyer familial, soit 0,5 point de moins que le niveau national, mais 2 points de plus que les jeunes Marnais.

Se pose principalement la question de la capacité financière de ces jeunes à financer leur décohabitation.

Ainsi, une enquête réalisée en février 2008 par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) montre que les jeunes résidant toujours après un certain âge au sein du foyer familial y sont contraints par l'instabilité de l'emploi (34 % des répondants), l'insuffisance ou l'irrégularité des revenus (30 %) et les difficultés liées au marché du logement (20 %).

L'ONPES estime que, sept ans après leur entrée sur le marché du travail, une femme sur dix et un homme sur quatre vivent encore chez leurs parents.

2.5. - Mobilité géographique

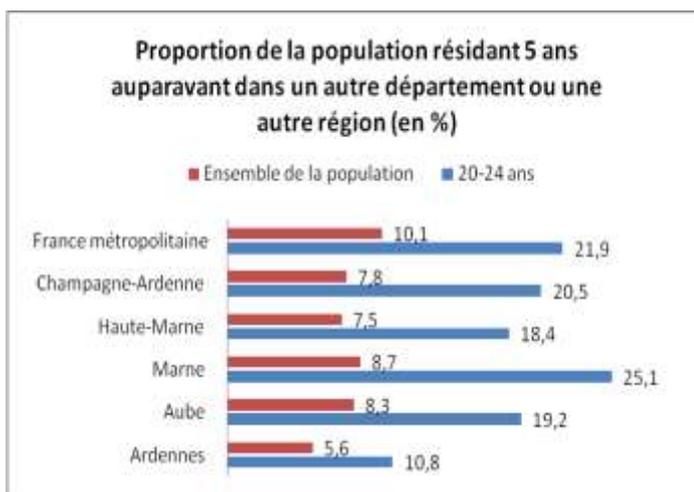
Mobilité régionale, interrégionale et nationale :

Au niveau régional comme au niveau national, les 15-30 ans représentent la tranche d'âge la plus mobile géographiquement. Entre 15-30 ans de nombreux jeunes quittent la région, pour poursuivre des études supérieures ou pour trouver un emploi.

➤ Une forte mobilité des jeunes

En 2006, 14,5 % des jeunes champardennais de 20-24 ans résidaient cinq ans auparavant dans une autre région, situation ne concernant que 5,9 % de l'ensemble de la population⁴⁶ (en France métropolitaine : 13,6 % des 20-24 ans contre 6,3 % de l'ensemble de la population).

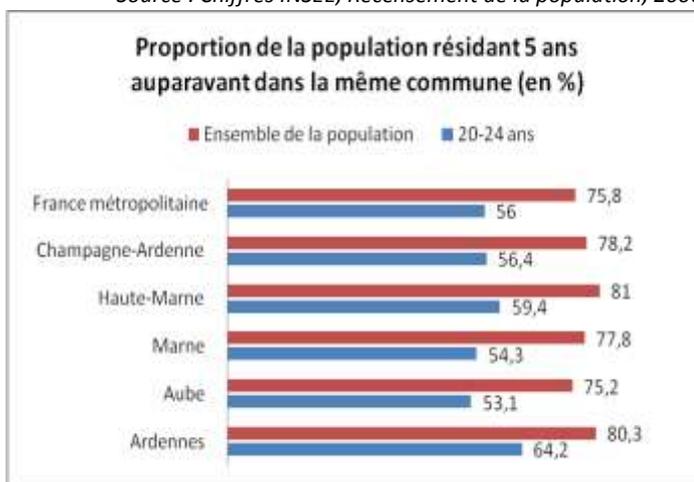
Et 56 % résidaient dans la même commune cinq ans auparavant, contre 78 % de l'ensemble de la population.



Source : Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

Si la population champardennaise est moins mobile que la moyenne nationale, la tendance s'inverse en ce qui concerne les jeunes. Il faut toutefois noter des disparités selon les départements :

- Marne et Aube : étant des départements proposant une offre importante de formations supérieures, ces deux départements connaissent une plus grande mobilité des jeunes, venus y faire leurs études supérieures. Ainsi, 42,5 % des Marnais et 43,6 % des Auboises de 20-24 ans résidaient dans une autre commune cinq ans auparavant, dont un peu moins de la moitié dans une autre région. 9 % des Marnais de 20-24 ans résidaient ainsi dans un autre département champardennais cinq ans auparavant.
- Ardennes et Haute-Marne : les jeunes y résidant sont contraints de partir dans un autre département pour leurs études supérieures. Les jeunes restants sont peu mobiles : seuls 33,8 % des 20-24 ans ardennais résidaient cinq ans auparavant dans une autre commune, soit 6,5 points de moins que la moyenne française et 9 de moins que dans la Marne.



⁴⁶ Chiffres INSEE, Recensement de la population, 2006.

Si les migrations interrégionales des 20-29 ans sont les plus importantes, elles s'effectuent au détriment de la Champagne-Ardenne. En effet, le déficit migratoire de cette tranche d'âge est préoccupant : la perte annuelle de population depuis 1999 est de 13 jeunes de 20-29 ans pour 1 000 de cette tranche d'âge (8,5/1 000 lors de la décennie précédente) contre une perte annuelle de 5,1 pour 1 000 en ce qui concerne les 30-59 ans (2,9/1 000 lors de la décennie précédente)⁴⁷. La Champagne-Ardenne est donc la 3ème région en termes de déficit migratoire des 20-29 ans, après la Bourgogne et la Basse-Normandie.

Le département français le plus touché est la Haute-Marne, qui perd chaque année 38 jeunes de 18-24 ans pour 1 000 jeunes de cette tranche d'âge.

Les jeunes champardennais partent principalement en direction de l'Île-de-France, des régions voisines (Lorraine, Picardie, Bourgogne et Nord-Pas-de-Calais) et des grandes métropoles régionales (Lyon, Marseille...).

➤ **Une mobilité qui s'accroît avec le niveau de formation**

Ces migrations interrégionales, qui se font au détriment de la Champagne-Ardenne, concernent avant tout les jeunes bacheliers et les jeunes diplômés du supérieur⁴⁸. En effet, la mobilité géographique des jeunes augmente avec leur niveau de formation initiale : de nombreux jeunes doivent quitter leur département ou leur région afin de poursuivre leurs études supérieures, et envisagent par la suite plus facilement la mobilité géographique.

Ainsi 51 % des jeunes ayant un Master ont dû quitter leur région d'origine pour suivre leurs études supérieures, contre 16 % des jeunes détenteurs d'un baccalauréat et 9 % des jeunes ayant un CAP ou un BEP⁴⁹. De même, 57 % des jeunes ayant un Master ont travaillé hors de leur région de formation pendant leurs trois premières années de vie active, contre 25 % des jeunes détenteurs d'un baccalauréat et 20 % des jeunes ayant un CAP ou un BEP. Enfin, 66 % des jeunes titulaires d'un Master se déclarent prêts à quitter la région où ils travaillent pour avancer dans leur carrière, contre 52 % des jeunes ayant un baccalauréat et 46 % des jeunes détenteurs d'un CAP ou d'un BEP.

Il convient également de noter que, quel que soit le niveau d'étude obtenu, les jeunes sortant d'une filière industrielle sont plus mobiles que les jeunes ayant suivi une filière tertiaire : cela pose la question de la mobilité des jeunes femmes, majoritaires dans les filières tertiaires.

Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont donc en moyenne plus mobiles que les autres. Ainsi, entre 1999 et 2005, 40 % des sortants de Champagne-Ardenne et 1/3 des entrants en Champagne-Ardenne étaient diplômés de l'enseignement supérieur, contre 14 % des sédentaires. La Champagne-Ardenne perd ainsi, chaque année, environ 1 500 diplômés de l'enseignement supérieur, ce qui nuit au dynamisme de la région.

Enfin, la mobilité géographique est aussi, voire surtout, freinée pour des raisons culturelles ou psychologiques.

⁴⁷ INSEE Flash, *Enquêtes annuelles de recensement : beaucoup d'arrivées mais encore plus de départs, janvier 2007.*

⁴⁸ Voir la sous-partie concernant la formation initiale et l'orientation.

⁴⁹ CÉREQ, *Enquête Génération 2004, interrogation 2007.*

Mobilités géographiques des jeunes Français durant les 3 premières années de la vie active (en %)

	Ont quitté leur région durant leurs études	Ont travaillé hors de leur région de formation durant leurs 3 premières années	Se disent prêts, en fin de 3ème année de vie active, à quitter la région où ils travaillent pour avancer dans leur carrière
Non diplômé	7	19	50
C.A.P. ou B.E.P.	9	20	46
Baccalauréat	16	25	52
Bac +2	23	33	45
Licence	30	35	48
Bac +4	36	39	55
Master	51	57	66
Doctorat	46	47	57
Ensemble	20	29	50

Source : CÉREQ, Enquête Génération 2004, interrogation 2007.

L'équipement en automobile des ménages champardennais :

S'il n'existe aucune donnée concernant l'équipement en automobile des jeunes ménages champardennais, il convient de constater la moindre proportion d'automobiles détenues par les Champardennais par rapport à l'ensemble de la France métropolitaine, la possession d'automobile étant un élément clé de mobilité.

Les jeunes sont en moyenne moins nombreux à détenir une automobile que l'ensemble de la population : ainsi, en 2007, 71,4 % des jeunes Français de 15-24 ans possèdent une automobile, contre 81,3 % de l'ensemble de la population française et 83,3 % de la population vivant en province.

81,5 % des ménages champardennais possèdent au moins une voiture, ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 19^{ème} région française : de 80,2 % des ménages ardennais (85^{ème} département de France métropolitaine) à 82,4 % des ménages aubois.

Au vu de la différence entre le pourcentage de jeunes Français détenant une automobile et celui de l'ensemble de la population, il est probable que moins de 70 % des ménages champardennais de moins de 25 ans possèdent une voiture.

Mobilité internationale :

Les jeunes champardennais sont proportionnellement plus nombreux à partir à l'étranger que l'ensemble des jeunes Français. Toutefois il faut souligner que la grande majorité des jeunes mobiles à l'international poursuit des études supérieures. En effet, s'il y a plus grande mobilité interrégionale des diplômés du supérieur, cela est également vrai en ce qui concerne la mobilité internationale.

Ainsi, entre 21 % (pour les diplômés d'un Master recherche) et 49 % (pour les diplômés d'écoles de commerce) des jeunes détenteurs d'un diplôme à bac +5 ont fait un séjour à l'étranger pendant leurs études, contre 10 % des jeunes ayant un niveau baccalauréat⁵⁰.

En ce qui concerne les jeunes ayant participé au programme Erasmus⁵¹, c'est-à-dire ayant passé plusieurs mois dans un autre pays de l'Union européenne pour y suivre des études supérieures ou y effectuer un stage, ils représentent, en 2004-2005, 1 % de l'ensemble des étudiants français mais 1,3 % des étudiants champardennais.

La Champagne-Ardenne est en tête concernant les régions françaises en termes de participation des jeunes à ce programme, à égalité avec la région Rhône-Alpes et derrière les Pays-de-la-Loire, la Basse-Normandie et la région Poitou-Charentes⁵² ; la France étant le premier pays européen, avec 28 000 étudiants participant à ce programme pour l'année scolaire 2008-2009, devant l'Allemagne.

⁵⁰ CÉREQ, *Enquête Génération 2004, interrogation 2007*.

⁵¹ *Pour plus de détails sur ce programme, voir la partie « Dispositifs et aides ».*

⁵² *Bref CÉREQ, Les échanges européens Erasmus, novembre 2007.*

2.6. - Santé et alimentation

Interrogés en 2007, 90 % des jeunes Français entrés en 6^{ème} en 1995 se déclarent en bonne santé⁵³. Toutefois, les jeunes sont confrontés à divers problèmes de santé, directement ou non liés à leur âge : problèmes d'alimentation, mal-être psychologique, IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et grossesses précoces, surconsommation de substances addictives...

L'accès des jeunes à une couverture médicale complémentaire :

Les jeunes bénéficient, moins souvent que l'ensemble de la population, d'une couverture médicale complémentaire : 87 % des jeunes Français de 18-30 ans en ont une, contre 92 % de l'ensemble de la population.

Plusieurs raisons à cette différence : un manque d'informations (ainsi 10 % des étudiants ne savent pas s'ils en ont une) et un coût rédhibitoire malgré les aides mises en place.

De grandes disparités existent entre les jeunes : 72 % des étudiants ont une couverture complémentaire contre 35 % des jeunes suivis par les Missions locales.

Les problèmes liés à l'alimentation des jeunes :

Les jeunes peuvent se trouver confrontés à des problèmes de surpoids mais également d'anorexie et de boulimie.

➤ **Anorexie et boulimie**

Ces deux troubles psychiques se déclenchent principalement entre 12-20 ans et concernent majoritairement des femmes (9 cas sur 10).

S'il est impossible d'obtenir des données précises concernant la proportion de jeunes touchée par ces deux maladies, elles semblent concerner environ 1 % des jeunes pour la boulimie et 0,5 % des jeunes pour l'anorexie. Sans pour autant être confrontés à ces troubles psychiques, de nombreux jeunes sont concernés par des problèmes de poids insuffisant.

Ainsi 8,8 % des Champardennais de 12-25 ans et 11 % des jeunes champardennaises présentent un poids inférieur à la normale⁵⁴, alors que ce n'est le cas que de 1,5 % des hommes champardennais de 20-64 ans et de 4,1 % des femmes⁵⁵, proportion un peu moins importante que la moyenne nationale.

⁵³ INSEE – DREES, *Sur dix jeunes entrés en 6^{ème} en 1995, neuf se déclarent en bonne ou très bonne santé en 2007, octobre 2009.*

⁵⁴ ORSCA, *Baromètre Santé jeunes 2005, Comportements alimentaires des jeunes Champardennais.*

⁵⁵ INSEE Flash, *Enquête santé en Champagne-Ardenne : obésité et hygiène de vie, décembre 2005.*

➤ Surpoids et obésité

Si certains jeunes sont confrontés à des problèmes de surpoids voire d'obésité, ce sont avant tout les 20-64 ans qui sont concernés, d'autant plus en Champagne-Ardenne, région française où la prévalence de l'obésité est la plus élevée : 13 % des 20-64 ans sont obèses contre 10 % au niveau national.

Les jeunes sont moins concernés par ces phénomènes d'obésité ou de surpoids : 20 % des jeunes champardennais âgés de 20-29 ans présentent un embonpoint, contre 40 % des 50-64 ans, tranche d'âge la plus concernée par le surpoids et l'obésité.

Le surpoids concerne avant tout les hommes : 15,4 % des Champardennais de 12-25 ans sont en surpoids (dont 3,8 % d'obèses), cette proportion étant de 20 % en ce qui concerne les jeunes hommes. L'obésité, à l'inverse de la situation française, concerne en Champagne-Ardenne principalement les femmes : 14 % des femmes de 20-64 ans sont obèses (10,5 % au niveau français), dont 11 % des jeunes femmes de 20-29 ans (contre 9,5 % des femmes de 30-49 ans).

Il convient de noter l'inégalité des jeunes face à ces problèmes de surpoids, selon notamment la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents. Si environ 12 % de l'ensemble des élèves français en classe de 3ème sont en surpoids, cette situation concerne 8,4 % des élèves dont le père est cadre supérieur contre 15,5 % des élèves dont le père est ouvrier non-qualifié⁵⁶.

Les jeunes et les carences alimentaires :

Un certain nombre de jeunes ayant décohabité se trouve confronté à des carences alimentaires, dues notamment à des ressources financières insuffisantes.

La Banque alimentaire estime ainsi que 13 % de ses bénéficiaires ont moins de 18 ans et que 11 % ont entre 18-25 ans. En comparaison, 9 % des bénéficiaires de la Banque alimentaire ont plus de 70 ans.

La santé mentale des jeunes :

La France est l'un des pays où les 15-24 ans se suicident le plus. Le suicide est la deuxième cause de mortalité pour cette tranche d'âge (après les accidents de la route). Ainsi, il y a eu, en 2006, 522 suicides de jeunes de 15-24 ans en France et 19 000 tentatives ayant donné lieu à hospitalisation⁵⁷ (et probablement la même proportion de tentatives n'ayant pas donné lieu à hospitalisation), suicides majoritairement du fait d'hommes.

Les suicides des 15-24 ans ne représentent toutefois que 5 % des suicides (contre 22 % pour la tranche d'âge des 45-54 ans), et sont en baisse régulière depuis plusieurs années.

La mortalité par suicide est de :

- 16 pour 100 000 pour l'ensemble de la population ;
- 6,7 jeunes de 15-24 ans pour 100 000 : 10 hommes pour 100 000 et 3,2 femmes pour 100 000 ;
- 27,4 personnes de 45-54 ans pour 100 000.

⁵⁶ Observatoire des inégalités, *Les jeunes et la santé*, février 2009.

⁵⁷ INPES, InVS, OFDT, DREES, *Conférence biennale sur la santé des jeunes*, octobre 2009.

La Champagne-Ardenne connaît un taux de suicide des jeunes de 15-24 ans dans la moyenne française. En 2006, la mortalité par suicide est de :

- 9,9 hommes de 15-24 ans pour 100 000, ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 13ème région en termes de suicide des jeunes hommes (1ère région : la Bretagne avec une mortalité de 18,6 jeunes hommes pour 100 000 ; dernière région : l'Auvergne avec 3,8 pour 100 000) ;
- 3,5 femmes de 15-24 ans pour 100 000, ce qui fait de la Champagne-Ardenne la 8ème région en termes de suicide des jeunes femmes (1ère région : la Bretagne avec 5,9 pour 100 000 ; dernière région : la Corse avec 0 pour 100 000).

Si le suicide est plus fréquent chez les hommes que chez les femmes, celles-ci font plus souvent des tentatives de suicide, sont plus souvent sujettes à des périodes d'anxiété ou de dépression, et consomment plus de médicaments psychotropes que les hommes.

Ainsi, 3,4 % des Champardennais de 12-25 ans interrogés, à l'occasion du Baromètre Santé jeunes 2005 de l'ORSCA⁵⁸, déclarent avoir déjà fait une tentative de suicide : 5,3 % des jeunes femmes et 1,7 % des jeunes hommes. De même 9,2 % des jeunes femmes interrogées déclarent avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois, contre 3,7 % des jeunes hommes. Enfin 40,9 % des jeunes femmes déclarent avoir eu au moins une période d'anxiété d'un mois pendant l'année écoulée (25,2 % des hommes).

Il faut noter que la tranche d'âge 18-19 ans est celle qui déclare le plus d'états d'anxiété (41,9 %) ou de dépression. Il faut peut-être mettre ce point en relation avec le nombre plus élevé de jeunes étudiants se déclarant anxieux ou dépressifs que de jeunes actifs ou inactifs⁵⁹. Ainsi 45 % des étudiants français se déclarent anxieux, 86 % des étudiantes et 68 % des étudiants déclarent s'être sentis déprimés au cours des douze derniers mois, 15 % ont eu des pensées suicidaires pendant l'année écoulée et enfin 5 % des étudiants ont déjà fait une tentative de suicide.

En ce qui concerne les médicaments psychotropes (somnifères, anxiolytiques, antidépresseurs, thymorégulateurs...), la grande majorité est consommée par des femmes. Ainsi, 21 % des Champardennaises de 12-25 ans déclarent avoir déjà pris des tranquillisants ou somnifères (11 % des jeunes hommes) et 4 % ont pris des antidépresseurs au cours des 12 derniers mois (1 % des jeunes hommes)⁶⁰.

L'enquête ESCAPAD 2005 confirme cette surconsommation des jeunes femmes : 32 % des Champardennaises de 17 ans ont déjà consommé des psychotropes contre 13 % des jeunes hommes. Il faut noter que les jeunes champardennais consomment plus de psychotropes que la moyenne nationale : 22 % des jeunes champardennais de 17 ans contre 19,9 % des jeunes Français.

⁵⁸ ORSCA, *Baromètre Santé jeunes 2005, Santé mentale des jeunes Champardennais*.

⁵⁹ LMDE (*La mutuelle des étudiants*), *Enquête Santé des étudiants, 2008*.

⁶⁰ ORSCA, *Baromètre Santé jeunes 2005, Consommation de soins des jeunes Champardennais*.

Jeunes et sexualité :

➤ **Contraception**

Les 15-24 ans représentent la tranche d'âge utilisant le plus de méthodes contraceptives. Les jeunes champardennais sont plus nombreux à utiliser un moyen de contraception que la moyenne des jeunes Français, et ce dès le premier rapport sexuel : 94,4 % des jeunes femmes de 15-25 ans déclarent avoir utilisé un moyen de contraception la première fois et 89 % des jeunes déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leur premier rapport contre 86 % au niveau national⁶¹. 82,4 % des jeunes champardennaises de 15-25 ans déclarent utiliser un moyen de contraception.

Malgré l'importance de l'utilisation de méthodes contraceptives, 23 % des jeunes champardennaises ont déjà eu recours à la pilule du lendemain (1/3 au niveau national), 1,6 % ont déjà contracté une Infection Sexuellement Transmissible (un peu moins de 4 % au niveau national) et 2,3 % ont eu recours à une Interruption Volontaire de Grossesse, contre 7,5 % pour l'ensemble des jeunes Françaises.

➤ **Grossesses précoces et Interruptions Volontaires de Grossesse (IVG)**

Le taux de grossesse des jeunes Françaises de moins de 18 ans est de 24 pour 1 000 adolescentes : environ 1/3 de ces grossesses est mené à terme. Le taux d'IVG est plus faible en Champagne-Ardenne qu'au niveau national⁶² : il est de 14 femmes de 15 à 49 ans pour 1 000 en France métropolitaine et de 10,4 pour 1 000 en Champagne-Ardenne.

Toutefois, la proportion de mineures parmi les femmes ayant eu recours à une IVG est plus importante. Ainsi, en 2007, 8,3 % des IVG pratiquées dans la région ont concerné des mineures (de 6,5 % dans les Ardennes à 10,5 % en Haute-Marne), contre moins de 6 % au niveau national. De plus, cette proportion augmente : elle n'était que de 6 % en Champagne-Ardenne en 1999.

Toutefois, un nombre plus important d'IVG chez les mineures n'induit pas forcément une augmentation du nombre de grossesses mais peut indiquer un recours plus important à l'IVG. Pour mémoire, le taux de fécondité des jeunes femmes champardennaises de moins de 25 ans est l'un des plus élevés de France, après la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais⁶³.

➤ **Séropositivité**

Bien qu'étant la tranche d'âge qui utilise le plus souvent le préservatif, les Champardennais de 10-30 ans représentent 23,9 % des découvertes de séropositivité entre 2003 et 2009, soit 73 personnes ; une proportion sensiblement identique à la moyenne française (24,7 %)⁶⁴.

Toutefois, seuls 17,7 % des Champardennais de 15-25 ans déclarent avoir effectué un test de dépistage au cours des douze derniers mois⁶⁵, ce qui est équivalent au niveau national.

⁶¹ ORSCA, Baromètre Santé jeunes 2005, Vie affective et sexuelle des jeunes Champardennais ; INPES.

⁶² ORSCA, Baromètre Santé jeunes 2005, Vie affective et sexuelle des jeunes Champardennais ; INPES.

⁶³ INSEE, Bilan Économie 2005 : Démographie, une fécondité élevée chez les jeunes femmes.

⁶⁴ InVS (Institut de veille sanitaire).

⁶⁵ ORSCA, Baromètre Santé jeunes 2005, Vie affective et sexuelle des jeunes Champardennais ; INPES.

Jeunes et substances addictives

Les jeunes ont une consommation de substances addictives plus importante que celle de l'ensemble de la population, à l'exception de l'alcool.

Ainsi, en 2005, 11 % des jeunes de 17 ans et 9 % des 18-25 ans déclarent consommer régulièrement du cannabis (au moins dix fois par mois) alors qu'ils ne sont que 2 % sur l'ensemble de la population. De même, 33 % des jeunes de 17 ans et 36 % des jeunes de 18 à 25 ans ont un tabagisme quotidien, contre 26,5 % de l'ensemble de la population.

La proportion s'inverse en ce qui concerne l'alcool, puisque 22,5 % de la population française déclarent consommer de l'alcool au moins trois fois par semaine, contre 12 % des jeunes de 17 ans.

**Consommation régulière* de cannabis, d'alcool et de tabac
selon l'âge en 2005 en France (en %)**

	17 ans	18-25 ans	18-75 ans
Cannabis	10,8	8,7	2,3
Alcool	12	8,9	22,5
Tabac	33	36,2	26,5

* Au moins dix consommations de cannabis dans le mois, trois consommations d'alcool dans la semaine et un tabagisme quotidien

Source : Observatoire français des drogues et des toxicomanies, décembre 2007.

La France se situe dans la moyenne des pays européens en ce qui concerne l'usage de tabac et d'alcool. Toutefois, elle est l'un des premiers pays européens en ce qui concerne l'importance de l'expérimentation et de la consommation de cannabis des jeunes, et elle est le 2^{ème} pays européen à égalité avec l'Autriche en ce qui concerne l'expérimentation des autres substances addictives⁶⁶. Les jeunes champardennais de 17 ans, interrogés sur leur rapport aux substances addictives lors de la JAPD, ont un profil très similaire de celui de l'ensemble des jeunes Français du même âge⁶⁷ : ils consomment un peu plus de tabac et d'alcool, autant d'ecstasy et d'héroïne, et un peu moins de cannabis, de poppers et de cocaïne qu'au niveau national.

➤ **Tabac**

31 % des Champardennais de 17 ans déclarent un usage quotidien de tabac (au moins 1 cigarette/jour), femmes comme hommes, soit 2 points de plus que la moyenne française (1 point de plus pour les jeunes hommes mais surtout 3 points de plus pour les jeunes femmes).

Toutefois, il convient de noter une baisse régulière de cette proportion : ainsi, en 2000, 41 % des jeunes Français déclaraient un usage quotidien du tabac, soit plus de 10 points de plus.

⁶⁶ Enquête ESPAD 2007, Utilisation de substances parmi les jeunes scolarisés de 35 pays d'Europe, 2009.

⁶⁷ ESCAPAD (Enquête sur la santé et les comportements lors de l'appel de préparation à la défense), 2008.

➤ **Alcool**

10 % des Champardennais de 17 ans déclarent un usage régulier d'alcool (au moins dix fois/mois) et 22 % un usage ponctuel sévère (au moins trois fois/mois), soit un point de plus que la moyenne française. Toutefois, il faut distinguer les jeunes femmes, qui boivent moins que leurs homologues nationales, des jeunes hommes qui, eux, sont bien plus nombreux à boire que la moyenne des jeunes Français. Ainsi, 18 % des jeunes champardennais déclarent boire au moins dix fois par mois, contre 14 % de l'ensemble des jeunes Français.

Alors que la proportion de jeunes faisant des usages ponctuels sévères de l'alcool a augmenté au niveau national entre 2005 et 2008 (+ 2 points), elle a légèrement baissé en Champagne-Ardenne (- 1 point).

De même, si les hommes champardennais de 12-25 ans sont 34 % à déclarer une consommation hebdomadaire d'alcool, taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (32 %), la proportion d'alcool qu'ils ingèrent semble inférieure à la moyenne nationale⁶⁸. Ainsi, 20,5 % des jeunes champardennais déclarent avoir été ivres au moins trois fois au cours des douze derniers mois, contre 27,7 % des jeunes Français.

Les hommes, quel que soit leur âge, ont une consommation plus importante que celle des femmes en quantité comme en fréquence : ainsi, 35 % des Français de 12-25 ans et 26 % des jeunes champardennais déclarent avoir été ivres au moins trois fois au cours des douze derniers mois, contre 19 % des jeunes Françaises et 12 % des jeunes champardennaises. De même, les jeunes femmes champardennaises semblent avoir une consommation d'alcool moins importante que la moyenne des jeunes femmes françaises.

➤ **Cannabis**

40 % des Champardennais de 17 ans déclarent avoir expérimenté le cannabis au moins une fois dans leur vie, soit 2 points de moins que la moyenne française. De même, 7 % des jeunes champardennais comme 7 % des jeunes Français déclarent un usage régulier du cannabis (au moins dix fois/mois), soit 1 jeune homme sur 10 et 1 jeune femme sur 25.

L'usage régulier, comme l'expérimentation, sont en baisse depuis quelques années. Ainsi, en 2005, près de 50 % des jeunes de 17 ans déclaraient avoir déjà expérimenté le cannabis.

➤ **Autres substances addictives**

- Poppers : il s'agit de la substance connaissant la plus forte augmentation de consommation depuis plusieurs années. En 2008, 10 % des jeunes champardennais déclarent en avoir déjà pris au moins une fois, alors qu'ils n'étaient que 4 % en 2005. Toutefois, la hausse est plus importante sur l'ensemble de la France métropolitaine qu'en Champagne-Ardenne : 13,7 % au niveau national, soit plus de 8 points d'augmentation depuis 2005 ;
- Cocaïne : si le nombre de Français de 17 ans ayant déjà expérimenté la cocaïne augmente (2,5 % en 2005 et 3,2 % en 2008), il stagne à 2 % en région ;
- Héroïne : de même que pour la cocaïne, le nombre de jeunes de 17 ans ayant expérimenté l'héroïne stagne à 1 % en Champagne-Ardenne, tandis qu'il augmente légèrement en France (de 0,7 % en 2005 à 1,1 % en 2008) ;
- Ecstasy : l'expérimentation d'ecstasy est en baisse depuis plusieurs années : 3 % des jeunes champardennais et des Français de 17 ans déclarent en avoir déjà expérimenté, soit une baisse d'un point pour la Champagne-Ardenne depuis 2005.

⁶⁸ ORSCA, *Baromètre Santé jeunes 2005, L'alcool et les jeunes, comparaisons nationales et interrégionales.*

Consommations de produits psychoactifs à 17 ans (en %)

	Champagne - Ardenne				France métropolitaine			
	2008			2005	2008			2005
	Garçons	Filles	Ens.	Ens.	Garçons	Filles	Ens.	Ens.
usage quotidien¹ de tabac	31	31	31	35	29,9	27,9	28,9	33
usage régulier² d'alcool	18	3	10	13	13,6	4	8,9	12
épisodes répétés d'usage d'alcool ponctuel sévère³	32	9	21	22	27,7	11,3	19,7	17,9
expérimentation⁴ de cannabis	44	36	40	47	46,3	37,9	42,2	49,4
usage régulier de cannabis	11	4	7	9	10,7	3,9	7,3	10,8
expérimentation de poppers	11	8	10	4	15,2	12,2	13,7	5,5
expérimentation d'ecstasy	4	2	3	4	3,6	2,1	2,9	3,5
expérimentation de cocaïne	3	2	2	2	4	2,4	3,2	2,5
expérimentation d'héroïne	2	1	1	1	1,4	0,8	1,1	0,7

Ens. : ensemble.

1. Au moins 1 cigarette par jour ; 2. Au moins 10 fois/mois ; 3. au moins 3 fois/mois ; 4. Au moins 1 fois dans la vie.

Source : Enquête ESCAPAD 2008.

2.7. - Pratiques culturelles, sportives et citoyennes

Les pratiques culturelles des jeunes :

Les 15-29 ans constituent la tranche d'âge ayant le plus d'activités culturelles, même si la structure de ces activités a évolué avec l'apparition des « nouveaux écrans »⁶⁹ (DVD, jeux vidéo et ordinateurs).

➤ **Une diminution de certaines pratiques culturelles au profit des « nouveaux écrans »**

- **La lecture :**

S'il y a, depuis plusieurs décennies, une diminution de la proportion de personnes lisant fréquemment ainsi que de la quantité lue, les 15-29 ans représentent toutefois les plus gros lecteurs. Ainsi, 66 % des 15-29 ans déclarent avoir lu au moins un livre au cours des douze derniers mois, une proportion supérieure de 8 points à celle de l'ensemble de la population (58 %) et de 15 points à celle des plus de 60 ans (environ 50 %).

Ce sont les 15-24 ans qui lisent le plus : 78 % ont lu au moins un livre au cours des douze derniers mois (83 % en 1997) et 15 % ont lu au moins vingt livres pendant l'année écoulée⁷⁰. Cette proportion s'explique notamment par la part des étudiants dans cette tranche d'âge (60 % d'entre eux disent lire au moins une fois par semaine)⁷¹.

À l'inverse, les 15-24 ans représentent la tranche d'âge lisant le moins de quotidiens payants : cela concerne 58 % des 15-24 ans (70 % en 1997), soit une proportion 8 points inférieure à celle des 25-34 ans et des 35-44 ans ; 10 % des 15-24 ans lisent tous les jours ou presque des quotidiens.

Il existe en Champagne-Ardenne une soixantaine de bibliothèques municipales, près des 2/3 étant localisés dans la Marne ou dans l'Aube, ce qui pose la question de l'égalité d'accès à la lecture de l'ensemble des Champardennais.

Le nombre d'inscrits dans ces bibliothèques par rapport à la population municipale desservie est sensiblement le même que la moyenne nationale : 16 % en Champagne-Ardenne et 16,6 % en France métropolitaine⁷².

- **La radio :**

Les 15-29 ans sont un peu plus nombreux à écouter la radio que l'ensemble de la population : 88 % déclarent avoir écouté au moins une fois la radio au cours des douze derniers mois, contre 87 % pour l'ensemble de la population et 93 % pour la tranche d'âge écoutant le plus la radio, les 30-39 ans.

La proportion de jeunes écoutant la radio est toutefois en diminution depuis une décennie : 56 % des 15-24 ans disent écouter la radio quotidiennement ou presque, pour une durée hebdomadaire moyenne de dix heures ; en 1997 ils étaient 71 % pour une durée hebdomadaire moyenne de quinze heures.



⁶⁹ INSEE, *Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages, 2005-2006*.

⁷⁰ Ministère de la Culture et de la Communication, *Pratiques culturelles en 2008, 2009*.

⁷¹ LMDE, *Enquête Santé des étudiants, 2008*.

⁷² INSEE, *Tableaux de l'économie Champardennaise : conditions de vie et société, 2009*.

- La télévision :

Regarder la télévision reste l'une des principales activités sédentaires des jeunes, toutefois le temps qu'y passent les jeunes diminue depuis plusieurs années (en 2008 : environ seize heures/semaine) au profit notamment de l'ordinateur, au contraire des autres tranches d'âge. Les 15-24 ans restent la tranche d'âge consacrant le moins de temps à la télévision.

Des disparités sont à noter selon le niveau de diplôme ou de formation : la durée d'écoute de la télévision diminue à mesure que le niveau augmente. Ainsi, si 60 % des étudiants déclarent regarder quotidiennement la télévision, les Bac +3 et plus y consacrent environ treize heures/semaine, contre vingt-sept heures/semaine pour les sans diplômes⁷³.

- Les « nouveaux écrans » :

Au contraire de la télévision, le nombre d'heures consacrées aux « nouveaux écrans » augmente avec le niveau de formation : de six heures/semaine pour les sans diplômes à quatorze heures/semaine pour les Bac +3 et plus.

L'utilisation d'internet par les jeunes s'est développée de façon exponentielle au cours de cette dernière décennie : en 2008, 91 % des 15-19 ans, 85 % des 20-24 ans et 78 % des 25-34 ans déclarent avoir utilisé internet à des fins personnelles au moins une fois au cours du dernier mois, et près de 60 % des jeunes de ces tranches d'âge l'ont utilisé quotidiennement.

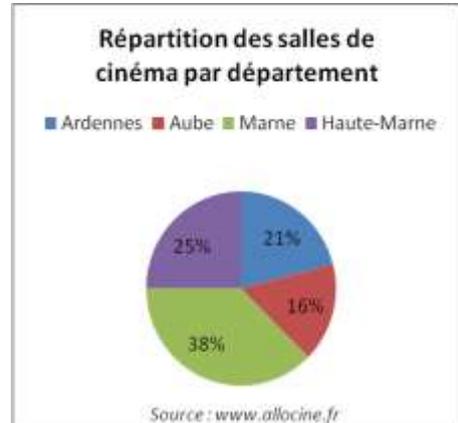
➤ Les jeunes, de gros consommateurs de cinéma et de musique

- Le cinéma :

80 % des 15 à 29 ans ont été au moins une fois au cinéma au cours des douze derniers mois, contre environ 20 % pour les plus de 60 ans et 51 % pour l'ensemble de la population.

Parmi les 15-29 ans, ce sont les 15-24 ans qui fréquentent le plus les salles de cinéma : 88 % y sont allés au moins une fois au cours des douze derniers mois, proportion en légère augmentation, puisqu'en 1997 cela ne concernait que 83 % des 15-24 ans. Toutefois, si le nombre de jeunes allant au moins une fois par an au cinéma a augmenté, leur fréquence a baissé : 29 % des 15-24 ans vont au moins une fois par mois au cinéma, contre 33 % en 1997. Cette diminution est sans doute liée à l'augmentation du prix des places de cinéma, ainsi qu'à un accès plus aisé aux films par le biais d'internet.

En Champagne-Ardenne, 22 communes possèdent des salles de cinéma⁷⁴, pour un total de 24 salles de cinéma, ce qui représente 1,3 % des salles françaises. Celles-ci sont réparties inégalement selon les départements.



- La musique :

Les 15-29 ans représentent la tranche d'âge écoutant le plus de musique ou assistant le plus à des concerts ou des spectacles⁷⁵. Ainsi, 96 % des 15-29 ans ont écouté au moins un CD, disque ou cassette au cours des douze derniers mois, contre 75 % de l'ensemble de la population et 45 % des plus de 60 ans. De même, 46 % d'entre eux ont assisté au moins à un concert ou spectacle au cours des douze derniers mois, contre 32 % de l'ensemble de la population et moins de 20 % des plus de 60 ans.

⁷³ Ministère de la Culture et de la Communication, *Pratiques culturelles en 2008, 2009*

⁷⁴ INSEE, *Tableaux de l'économie champardennaise : conditions de vie et société, 2009.*

⁷⁵ INSEE, *Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages, 2005-2006.*

- La pratique de la musique et de la danse en Champagne-Ardenne :

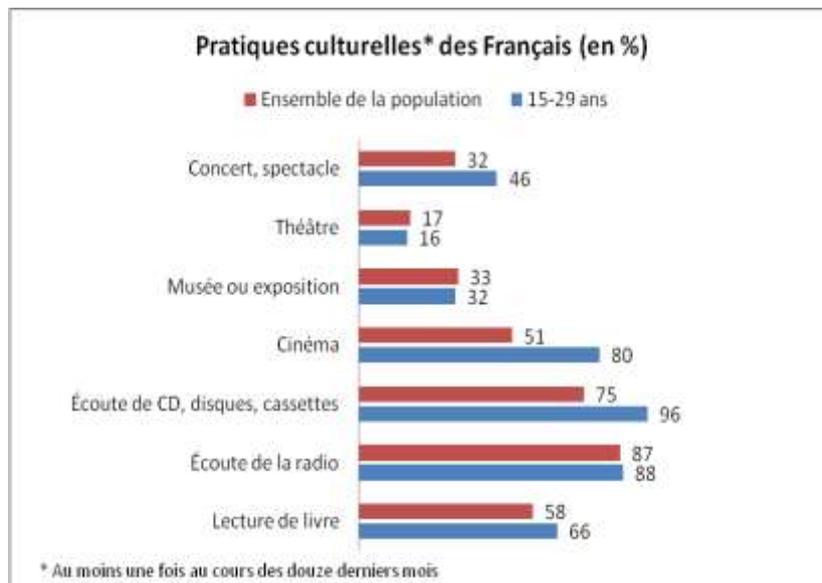
Les pratiques de la musique et de la danse sont plutôt développées en Champagne-Ardenne⁷⁶. Ainsi, 2 700 Champardennais sont inscrits dans un conservatoire de musique, soit 2,4 % des élèves de la France de province et 2 % des élèves de France métropolitaine. De même, 500 Champardennais sont inscrits dans un conservatoire de danse, ce qui représente 3,6 % des élèves de France de province, et 2,8 % des élèves de France métropolitaine.

➤ Des pratiques culturelles moins répandues chez les jeunes : théâtre, musées, expositions

Si les 15-29 ans constituent la tranche d'âge ayant le plus d'activités culturelles, certaines d'entre elles attirent moins les jeunes que le reste de la population.

Ainsi 32 % des 15-29 ans sont allés visiter un musée ou une exposition au moins une fois au cours des douze derniers mois, contre 33 % de l'ensemble de la population, et 38 % des 50-59 ans et des 60-69 ans.

De même 16 % des 15-29 ans sont allés au moins une fois au théâtre au cours des douze derniers mois, contre 17 % de l'ensemble de la population et 21 % des 50-59 ans.



Source : INSEE, Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages, 2005-2006.

⁷⁶ INSEE, Tableaux de l'économie Champardennaise : conditions de vie et société, 2009.

Les pratiques sportives des jeunes :

Les jeunes sont plus nombreux à pratiquer une activité physique que l'ensemble de la population. Toutefois, la Champagne-Ardenne connaît une proportion de gens pratiquant une activité physique plus faible que la moyenne française.

➤ **Des jeunes qui pratiquent plus souvent une activité physique que le reste de la population**

La pratique sportive a tendance à décroître avec l'âge : ainsi 88 % des 15-29 ans déclarent pratiquer au moins une discipline sportive, contre 71 % de l'ensemble de la population⁷⁷. Les activités physiques le plus souvent citées par les 15-29 ans sont le vélo, la natation ou la plongée, la pétanque ou le billard, la course à pied, le footing ou l'athlétisme ainsi que le football.

Toutefois, la fréquence de la pratique sportive dépend beaucoup du statut du jeune ainsi que de son âge. Ainsi, seuls 49 % des étudiants et 35 % des étudiantes déclarent pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine, contre 53 % de l'ensemble de la population⁷⁸. De même, 92,6 % des Champardennais de 12-14 ans déclarent faire du sport régulièrement, contre 65,9 % des 23-25 ans⁷⁹. 40 % des jeunes interrogés ne pratiquant aucune activité sportive le justifient par un manque de temps. Viennent ensuite le fait de ne pas aimer le sport, ainsi que les contraintes de santé. La question financière n'est que très peu citée.

➤ **Des Champardennais qui pratiquent moins fréquemment une activité sportive**

Si l'âge, le sexe et le statut des personnes influent sur l'importance de la pratique d'une activité sportive, il en est de même pour le niveau de diplôme, la catégorie socioprofessionnelle ainsi que la région de résidence.

En effet, seuls 38 % des Champardennais pratiquent un sport ou une activité physique, contre 43 % des Français. Ce nombre est à mettre en lien avec la proportion importante de Champardennais en situation de surpoids ou d'obésité⁸⁰. De même, la proportion de gens pratiquant une activité sportive augmente avec le niveau de diplôme : de 31 % des Champardennais pas ou très peu diplômés à 49 % des Champardennais diplômés de l'enseignement supérieur. Or la Champagne-Ardenne est l'une des régions comptant la plus faible part de diplômés de l'enseignement supérieur au sein de la population.

La Champagne-Ardenne compte moins de 22 licences sportives pour 100 habitants (soit un peu plus de 275 000 licenciés sportifs), ce qui en fait l'une des régions la moins sportive de France, loin derrière la Bretagne et ses 28 licences sportives pour 100 habitants.

⁷⁷ INSEE, *Participation culturelle et sportive*, 2003.

⁷⁸ LMDE, *Enquête Santé des étudiants*, 2008.

⁷⁹ ORSCA, *Baromètre Santé jeunes 2005, Activités pratiquées par les jeunes Champardennais*.

⁸⁰ INSEE Flash, *Enquête santé en Champagne-Ardenne : obésité et hygiène de vie, décembre 2005*.

Les pratiques citoyennes des jeunes :

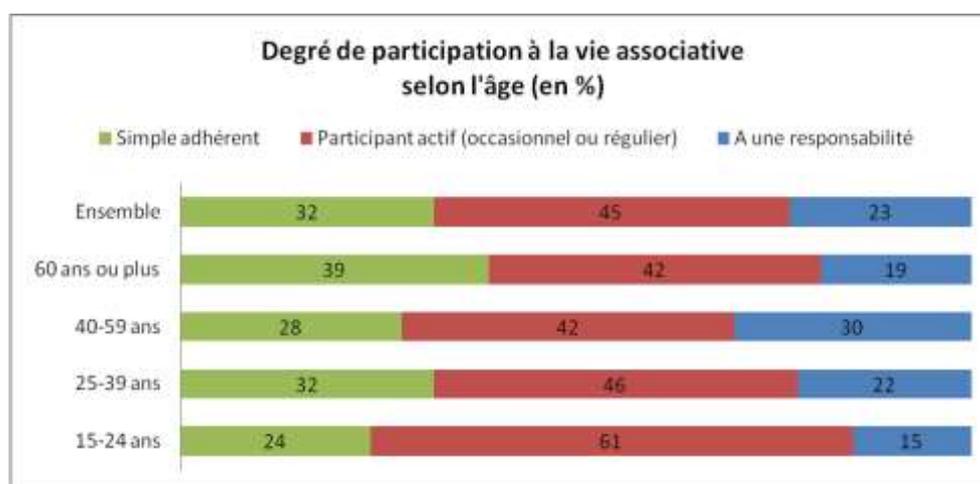
Les jeunes s'engagent moins fréquemment que leurs aînés au sein d'associations, de syndicats et de partis politiques, de même que leur abstention électorale est plus importante. Se pose toutefois la question de la place laissée aux jeunes dans la société, et notamment dans la sphère publique.

➤ Des jeunes qui s'engagent moins souvent que leurs aînés

- Au sein d'associations :

Seuls 29 % des 15-24 ans sont adhérents d'au moins une association, contre 34 % de l'ensemble de la population et 38 % des plus de 60 ans, tranche d'âge qui s'engage le plus au sein d'associations⁸¹.

Les jeunes qui ne s'engagent pas au sein d'associations évoquent généralement le manque de temps. Il faut noter que les jeunes adhérents à des associations exercent plus rarement des responsabilités en leur sein que les autres tranches d'âge (15 % des 15-24 ans adhérents contre 30 % des 40-59 ans), alors même qu'ils participent plus activement à la vie associative. Ainsi 61 % des 15-24 ans adhérents à au moins une association sont des participants actifs et 24 % sont simples adhérents, alors que ce taux atteint 39 % chez les plus de 60 ans.



Source : INSEE, Statistiques sur les ressources et les conditions de vie, 2006.

- Au sein de syndicats et de partis politiques :

Si 8 % des salariés français sont syndiqués, seuls 2 % des 18-30 ans le sont, de même que 1 % des étudiants⁸².

Les jeunes de moins de 30 ans représenteraient ainsi 9 % des effectifs de la CGT (Confédération Générale du Travail) et 6 % de ceux de la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail).

De même, seuls 3 % des étudiants seraient membres d'un parti politique.

⁸¹ Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Solidarités actives, *Les chiffres clés de la jeunesse*, juin 2009.

⁸² *L'Humanité*, Être jeune, s'engager, comprendre, ne pas subir, 21 janvier 2010.

➤ Des jeunes qui votent moins fréquemment que leurs aînés

Les jeunes constituent la tranche d'âge la plus abstentionniste, et celle qui se déclare la moins intéressée par la politique.

Ainsi, parmi les 12-18 ans, 20 % déclarent voir un intérêt pour la politique, tandis que 90 % estiment que les hommes politiques ne sont pas à l'écoute des jeunes. Paradoxalement, dans le même temps, 72 % pensent que le vote est utile⁸³.

Si les 18-25 ans représentent 13 % du corps électoral français, ils représentent probablement 43 % des non-inscrits : 20 % d'entre eux ne seraient pas inscrits sur les listes électorales, contre 10 % de l'ensemble de la population⁸⁴. De même, c'est parmi les 20-29 ans qu'il y a le plus d'abstention quelle que soit l'élection considérée, les 18-19 ans votant généralement plus :

- Élection présidentielle de 2007 : 12,9 % des 18-24 ans et 13,4 % des 25-29 ans se sont abstenus aux deux tours, contre 5,7 % des 60-69 ans ;
- Élections législatives de 2007 : 51,8 % des 18-24 ans et 50,4 % des 25-29 ans se sont abstenus aux deux tours, contre 17,8 % des 60-64 ans ;
- Élections européennes de 2009 : 70 % des 18-29 ans se sont abstenus contre 60 % de l'ensemble de la population ;
- Élections régionales de 2010 : plus de 60 % des 18-29 ans se sont abstenus contre moins de 50 % de l'ensemble de la population⁸⁵.

Si le taux d'abstention des moins de 30 ans est d'environ 10 points supérieur à celui de l'ensemble du corps électoral quelle que soit l'élection concernée, il faut toutefois distinguer deux types d'abstentions des jeunes :

- L'abstention des jeunes non diplômés ou faiblement diplômés ;
- L'abstention « politique » des jeunes diplômés qui, eux, utilisent d'autres modes d'expression que le vote (et notamment la manifestation).

Si les chiffres de l'abstention électorale des jeunes champardennais ne sont pas connus, ils sont très probablement supérieurs à ceux de l'ensemble des jeunes Français. En effet, la Champagne-Ardenne est l'une des régions françaises qui connaît le plus d'abstention de l'ensemble de sa population (abstention de 2 points à près de 5 points supérieure à la moyenne française aux dernières élections).

Participation électorale en Champagne-Ardenne et en France (en %)

		Champagne-Ardenne	France
Présidentielle 2007	1er tour	82,3	85,3
	2nd tour	82,9	85,3
Législatives 2007	1er tour	57,6	61
	2nd tour	55,6	60,3
Européennes 2009		37	40
Régionales 2010	1er tour	43	46
	2nd tour	49	51

Source : Ministère de l'Intérieur.

⁸³ INJEP (Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire), conférence de Jean-Claude Richez, *L'engagement des jeunes*, mai 2008.

⁸⁴ *Le Monde*, Typologie de l'abstention en France, octobre 2004.

⁸⁵ INSEE, *Enquête Participation électorale 2007 ; Journée de réflexion sur le Livre Vert sur la Jeunesse*, intervention de Mme Anne Muxel, 28 mai 2010.

➤ Une faible présence des jeunes dans les instances représentatives

• Peu de jeunes candidats :

Les candidats de moins de 35 ans sont peu nombreux, quelle que soit l'élection concernée⁸⁶, ce qui peut s'expliquer par un moindre engagement des jeunes dans les partis politiques, mais également par une moindre place faite aux jeunes par les partis politiques :

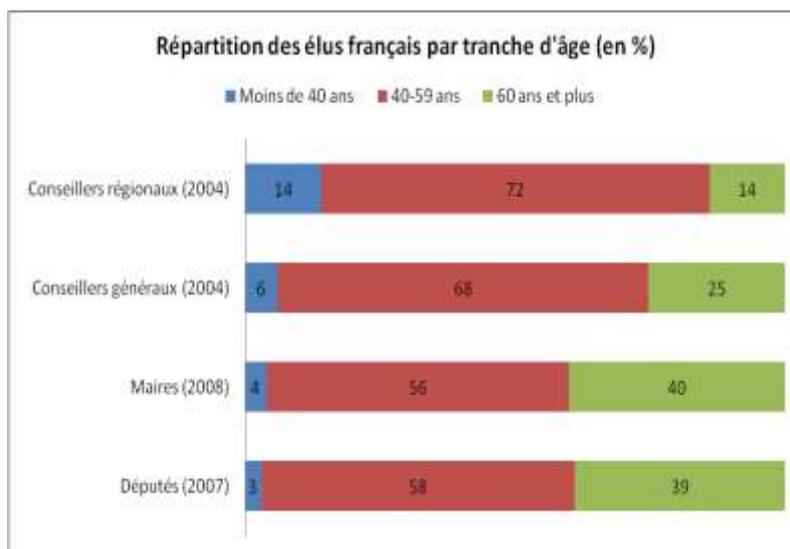
- 10 % de candidats de moins de 35 ans lors des élections cantonales de 2004 ;
- 18 % lors des élections régionales de 2004 ;
- 12 % lors des élections législatives de 2007 ;
- 16 % lors du renouvellement sénatorial de 2008. Ce chiffre est toutefois important, car seuls peuvent se porter candidats les plus de 30 ans (jusqu'en 2004 : les plus de 35 ans) ;
- 18 % lors des élections municipales de 2008.

• Très peu de jeunes élus :

Il y a en France très peu d'élus âgés de moins de 40 ans, avec toutefois d'importantes disparités selon les instances représentatives⁸⁷ :

- Les sénateurs sont âgés, en moyenne, au renouvellement de 2008, de 57 ans (62 ans en Champagne-Ardenne) ;
- Les députés : 3 % des députés élus en 2007 ont moins de 40 ans. La moyenne d'âge des députés est de 55 ans (49 ans en Champagne-Ardenne), moyenne d'âge sensiblement identique à celle des sénateurs, alors qu'il faut être âgé de 23 ans pour se porter candidat à la députation, contre 30 ans pour le Sénat depuis 2004. En 1981, environ 1/3 des députés avait moins de 40 ans ;
- Les maires : 4 % des maires élus en 2008 ont moins de 40 ans. Ils étaient 12 % en 1983 ;
- Les députés européens : 5,5 % des députés européens français élus en 2009 ont moins de 40 ans, l'âge minimum pour se porter candidat étant de 23 ans ;
- Les conseillers généraux : 6,4 % des conseillers généraux élus en 2004 ont moins de 40 ans ;
- Les conseillers régionaux : 14,3 % des conseillers régionaux élus en 2004 ont moins de 40 ans, ce qui en fait l'instance la plus vertueuse.

Cette proportion d'élus de moins de 40 ans, qui diffère de façon importante selon les instances concernées, pose la question du mode de scrutin favorisant la meilleure représentation de la société ainsi que de la place que les partis politiques accordent aux jeunes.



Source : Ministère de l'Intérieur, Bureau des élections et des études politiques.

⁸⁶ Ministère de l'Intérieur, Réponse à une question écrite de M. le Député Éric Raoult, 2009.

⁸⁷ Ministère de l'Intérieur, Bureau des élections et des études politiques.

3 - Quelle est la représentation de l'autonomie par les jeunes champardennais ?

Une étude a été menée par le Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Professionnalisations de l'Université Reims Champagne-Ardenne (LERP-URCA), en 2010, à la demande du CESER.

Cette étude a été conduite par Aurélie FLUCHER, Danielle POTOCKI-MALICET et Emmanuelle LECLERCQ. Les résultats présentés ci-dessous (parties 3 et 4 du rapport) permettent de mieux appréhender la vision des jeunes sur l'autonomie. Non pas leur autonomie mais bien ce que « être autonome » veut dire pour eux.

3.1. - Objectifs de l'étude, hypothèses et méthodologie

Dans cette étude, les divers questionnements déjà évoqués ci-dessus sont repris et mis en phase avec les idées que les jeunes peuvent se faire de l'autonomie. Pour eux, que veut dire autonomie ? Se considèrent-ils comme autonomes ? Dans quels domaines ? Ont-ils envie ou besoin d'être autonomes ? Comment abordent-ils l'autonomie ?

Afin d'apporter des éléments de réponse à ces multiples questions, la recherche menée est centrée sur l'écoute des jeunes concernant leur ressenti de l'autonomie. Il s'agit dans cette étude de saisir et d'analyser les représentations des jeunes sur la notion d'autonomie : leur vécu, les processus mis en œuvre afin d'identifier si l'autonomie existe, si elle est perçue ou non, si elle est assumée ou refusée, et comment elle est abordée.

Parallèlement, il s'agit de tenter d'identifier les éléments sur lesquels s'appuyer pour accompagner et permettre l'autonomie des jeunes. Il s'agit donc d'identifier les obstacles, les freins à l'autonomie mais aussi les facteurs la favorisant, de dégager des pistes de réflexion permettant de lever ces freins et d'envisager des dispositifs à mettre en place pour favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie.

La question de l'autonomie est alors abordée sous plusieurs angles complémentaires mais non exhaustifs : mobilité, finances, formation, santé et alimentation, loisirs. Ce rapport tente, par ses choix thématiques, de mettre en évidence les représentations des jeunes sur des champs en lien avec les changements traversant leurs comportements, les tendances d'évolution que connaissent leurs modes de vie.

Les jeunes constituant un point d'observation privilégié des transformations sociales, analyser leurs représentations en matière d'autonomie devrait permettre d'identifier quelques changements de la société française et de ses valeurs.

3.1.1. - Hypothèses

Hypothèse 1 : Pour un jeune, l'autonomie est en lien avec l'autodétermination : plus il y a d'autodétermination, plus il y a d'autonomie. L'autodétermination est définie ici comme la possibilité de faire des choix responsables, responsables par rapport à ses moyens financiers, à sa motivation, à ses objectifs de vie. De ce fait, l'autodétermination est fortement liée à la motivation.

Hypothèse 2 : Pour un jeune, l'autonomie est en lien direct avec l'indépendance matérielle : l'autonomie s'accroît quand l'indépendance matérielle s'accroît. L'indépendance matérielle correspond ici à tout ce qui a trait à l'argent, les moyens de locomotion, les aspects matériels et pratiques de la vie du jeune.

Hypothèse 3 : Pour les jeunes, les facteurs de limitation de l'autonomie sont en lien avec les autres personnes : plus les adultes (famille, professeurs, etc.) interviennent dans la vie (matérielle, professionnelle, sociale etc.) des jeunes, moins ces derniers peuvent développer leur autonomie.

Hypothèse 4 : Pour les jeunes, les facteurs limitant l'autonomie sont en lien avec les règles : plus il y a de règles à respecter, moins il y a d'autonomie possible. Les règles à respecter peuvent être diverses : heures des repas, heures des sorties, choix des programmes télé visionnés, choix de l'inscription au permis de conduire etc. Ces règles peuvent être imposées par les parents, les professeurs, les patrons, la société ...

3.1.2. - Méthodologie

Si l'on se réfère aux dimensions traditionnelles, (Elsa Ramos) l'autonomie des jeunes, appréhendée par la question du devenir adulte, peut être étudiée à partir d'un certain nombre d'indicateurs (Ramos, 2010) :

- La fin des études
- Le premier emploi
- La décohabitation
- La mise en couple
- Le premier enfant

Si, par ailleurs, on se réfère aux évolutions et aux approches prenant en compte les contraintes du monde actuel, des dimensions qualitatives sont intégrées et selon Michel FIZE (2010), sociologue spécialiste de l'adolescence et de la famille, les besoins des adolescents sont des dimensions intéressantes et plus larges :

- La confiance
- Le dialogue
- La sécurité
- L'autonomie
- Les responsabilités
- L'affection
- L'espoir

Cette recherche adopte une approche axée sur les représentations individuelles et collectives afin d'affiner la compréhension de l'autonomie des jeunes telle qu'elle peut être présentée dans les différentes études. Les représentations guident les individus dans leur façon de nommer et de définir les différents aspects de leur réalité quotidienne, dans leur façon de les interpréter, de statuer sur

eux, de prendre une position à leur égard et de la défendre. Elles s'inscrivent dans des cadres de pensée préexistants, s'étayent sur des valeurs variables selon les groupes sociaux comme sur des savoirs antérieurs réactivés par une situation sociale particulière. Elles interviennent dans des processus aussi variés que la diffusion et l'assimilation des connaissances, le développement individuel et collectif, la définition des identités personnelles, professionnelles et sociales, l'expression des groupes, et les transformations sociales. Elles sont donc à prendre en compte dans l'analyse des pratiques, des comportements, des stratégies des jeunes ainsi que dans celles des autres acteurs, face à l'autonomie.

La recherche retient les dimensions signalées ci-dessus tout en mettant l'accent sur les 10 champs suivants :

- La mobilité
- Le logement
- Les décisions
- Les finances
- La formation
- L'emploi
- La santé
- L'alimentation
- Les loisirs
- La citoyenneté

Un état des facilitateurs et des freins vient compléter ces items.

La méthodologie de recueil des données

Questionnaire.

Passation.

Questionnaire à échelles multiples :

- sans importance à très important ;
- pas du tout d'accord à tout à fait d'accord.

Remarque : une modalité « sans lien » est intégrée pour quelques questions.

L'ensemble des items dans les 10 champs et l'état des facilitateurs et freins sont constitués de 236 questions, dont 30 questions d'identification et de caractérisation de la population enquêtée.

La méthodologie d'analyse des données

Le logiciel Sphinx permet de procéder à des croisements statistiques entre :

- les catégories de réponses au questionnaire et les grandes variables de nature sociologique ;
- les catégories de discours d'entretiens encodées et les grandes variables de nature sociologique.

Ces croisements, lorsqu'ils sont significatifs, constituent un apport considérable dans la description des concordances et leur analyse.

Le corpus analysé grâce à Sphinx est constitué de l'ensemble des questionnaires, qui ont été remplis par les différentes populations de jeunes faisant partie de l'échantillon.

3.2. - Éléments caractéristiques de l'échantillon de l'étude

Échantillon initial raisonné :

Échantillon de la population : 100 jeunes

Critère de répartition de la population : âge

Lieux : Collège, Lycée général, Lycée professionnel, Université, Foyers de jeunes travailleurs, Administrations et organismes publics, Entreprises, Services, la rue.

Répartition par tranches d'âge : échantillon construit

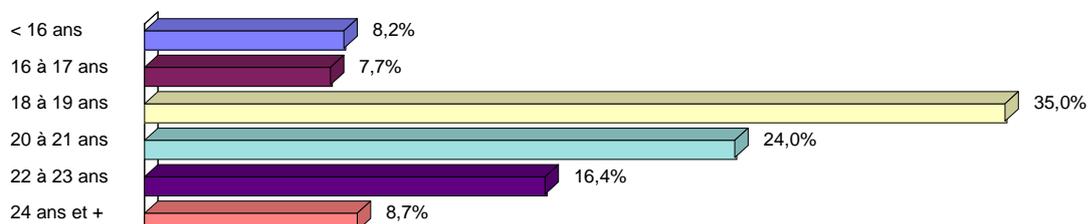
Âge	< 16	16-17	18-19	20-21	22-23	24 et +
Éffectif	10	20	20	20	20	10

Echantillon final redressé :

Les différentes sources ont permis d'interroger 185 personnes. Deux questionnaires ne sont pas retenus car inexploitable. L'échantillon comprend donc 183 personnes, réparties ci-dessous selon les différents critères.

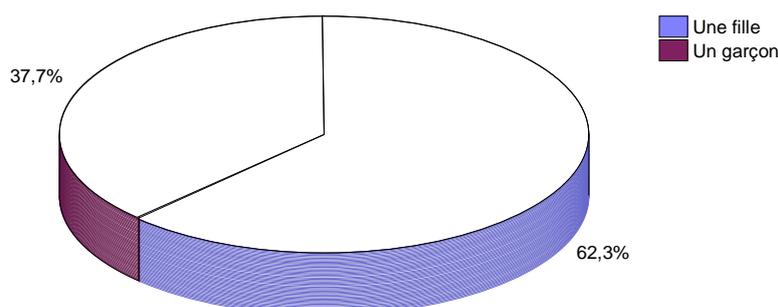
- **Selon l'âge**

Âge	< 16	16-17	18-19	20-21	22-23	24 et +
Éffectif	15	14	64	44	30	11
Pourcentage	8,2 %	7,7 %	35,0 %	24,0 %	16,4 %	8,7 %



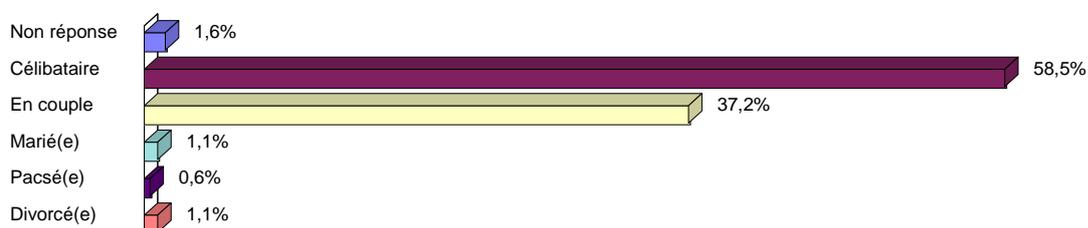
- **Selon le sexe**

Population	Nombre de citations	Fréquence
Une fille	114	62,3 %
Un garçon	69	37,7 %
TOTAL	183	100 %



- **Selon la situation familiale**

Situations	Nombre de citations	Fréquence
Non réponse	3	1,6 %
Célibataire	107	58,5 %
En couple	68	37,2 %
Marié(e)	2	1,1 %
Pacsé(e)	1	0,6 %
Divorcé(e)	2	1,1 %
TOTAL	183	100 %



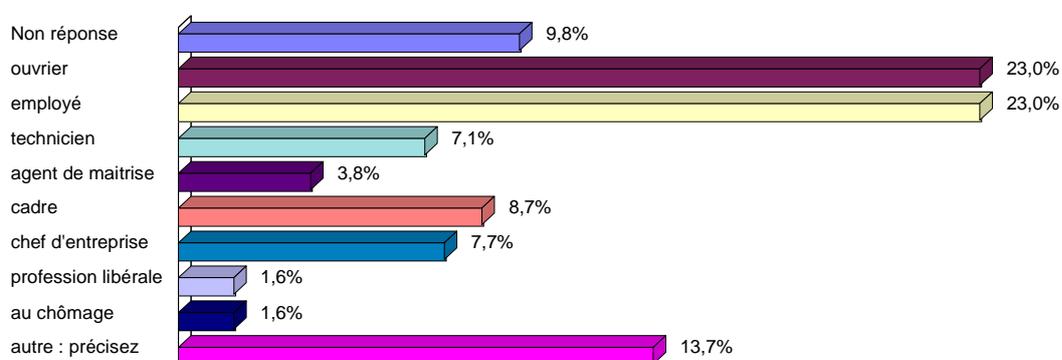
- **Selon le statut**

Statut	Nombre de citations	Fréquence
Non réponse	3	1,6 %
Collégien(ne)	11	6,0 %
Lycéen(ne)	8	4,4 %
En lycée professionnel	31	16,9 %
Étudiant(e)	57	31,2 %
Salarié(e)	35	19,1 %
École	4	2,2 %
Sans emploi	34	18,6 %
TOTAL	183	100 %



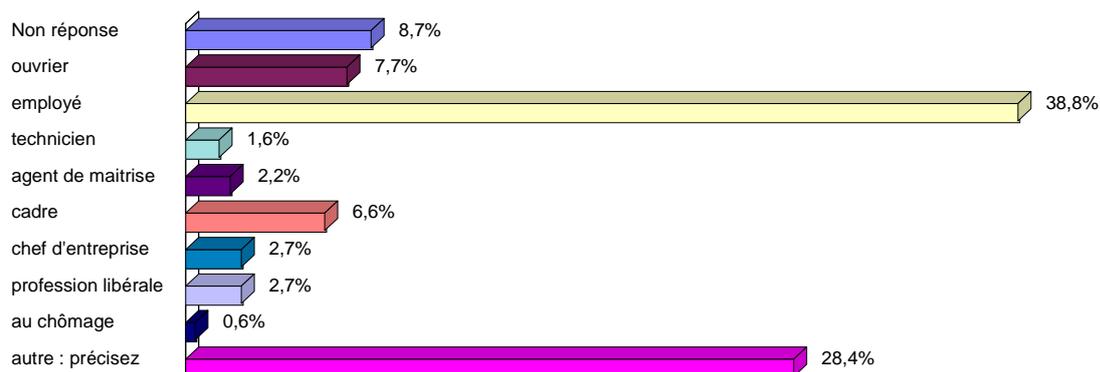
- ***Selon la catégorie professionnelle du père***

Profession du Père	Nombre de citations	Fréquence
Non réponse	18	9,8 %
ouvrier	42	23,0 %
employé	42	23,0 %
technicien	13	7,1 %
agent de maîtrise	7	3,8 %
cadre	16	8,7 %
chef d'entreprise	14	7,7 %
profession libérale	3	1,6 %
au chômage	3	1,6 %
autre : précisez	25	13,7 %
TOTAL	183	100 %



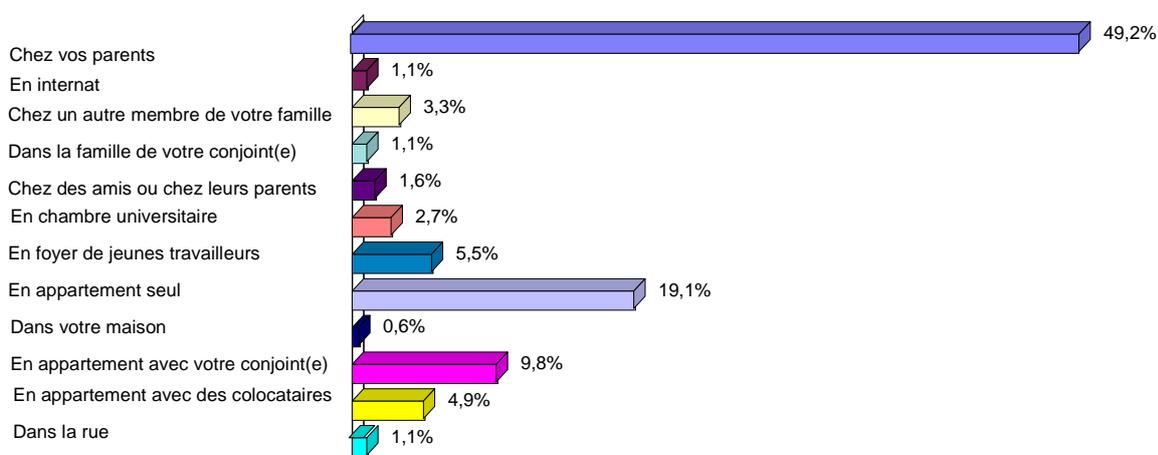
- ***Selon la catégorie professionnelle de la mère***

Profession de la mère	Nombre de citations	Fréquence
Non réponse	16	8,7 %
ouvrier	14	7,7 %
employé	71	38,8 %
technicien	3	1,6 %
agent de maîtrise	4	2,2 %
cadre	12	6,6 %
chef d'entreprise	5	2,7 %
profession libérale	5	2,7 %
au chômage	1	0,6 %
autre : précisez	52	28,4 %
TOTAL	183	100 %



- **Selon le lieu d'habitation**

Lieu d'habitation	Nombre de citations	Fréquence
Chez vos parents	90	49,2 %
En internat	2	1,1 %
Chez un autre membre de votre famille	6	3,3 %
Dans la famille de votre conjoint(e)	2	1,1 %
Chez des amis ou chez leurs parents	3	1,6 %
En chambre universitaire	5	2,7 %
En foyer de jeunes travailleurs	10	5,5 %
En appartement seul	35	19,1 %
Dans votre maison	1	0,6 %
En appartement avec votre conjoint(e)	18	9,8 %
En appartement avec des colocataires	9	4,9 %
Dans la rue	2	1,1 %
TOTAL	183	100 %



3.3. - Les résultats de l'étude

Les analyses s'appuient sur les résultats de l'enquête menée en Champagne Ardenne auprès de **183 jeunes**, qui permettent de tirer des grandes lignes forces en mettant en évidence des représentations communes, des acteurs principaux, des divergences.

3.3.1. - Une convergence forte sur 3 moyens principaux

L'autonomie passe par la mobilité : le permis et la voiture

Pour les jeunes interrogés, il se dégage un consensus sur des éléments marquants de l'autonomie :

- La mobilité : importance du permis et de la voiture.
- L'habitation : importance de pouvoir choisir son mode de vie.
- La prise de décision : importance de pouvoir décider.

➤ L'importance du permis et de la voiture

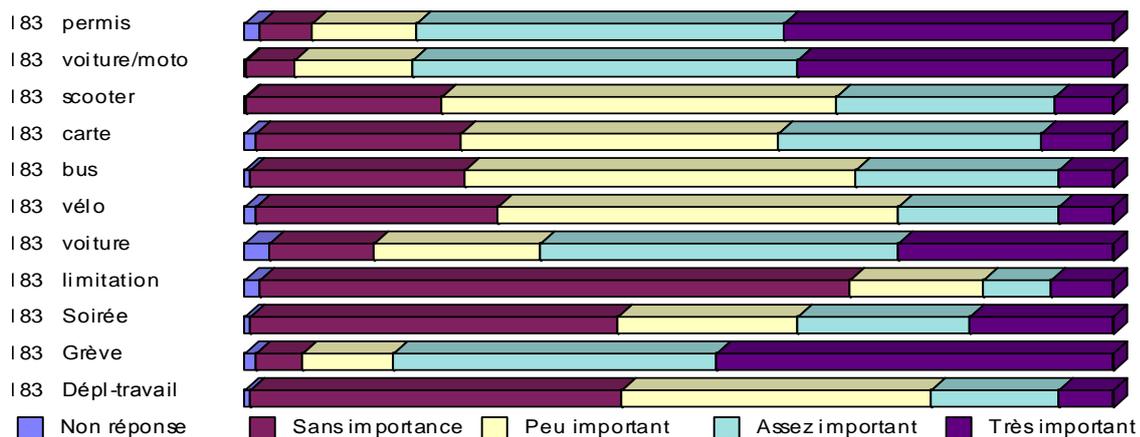
Pour plus de 80 % de la population interrogée, l'autonomie d'un jeune passe par la possession du permis et la possibilité de conduire une voiture (ou une moto). L'importance de la voiture se retrouve également dans le fait de pouvoir se déplacer en voiture.

Les autres moyens de déplacement ne sont pas significativement importants pour montrer ou développer l'autonomie d'un jeune.

MOBILITÉ ET AUTONOMIE

<i>Selon vous un jeune montre qu'il est autonome quand il :</i>	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
A son permis voiture ou moto	2,2 % (4)	6,0 % (11)	12,0 % (22)	42,1 % (77)	37,7 % (69)	100 % (183)
A une voiture ou une moto	0,6 % (1)	5,5 % (10)	13,7 % (25)	44,3 % (81)	36,1 % (66)	100 % (183)
A un scooter	0,6 % (1)	22,4 % (41)	45,4 % (83)	25,1 % (46)	6,6 % (12)	100 % (183)
A une carte de transport	1,6 % (3)	23,5 % (43)	36,6 % (67)	30,1 % (55)	8,2 % (15)	100 % (183)
Se déplace prioritairement en bus	1,1 % (2)	24,6 % (45)	44,8 % (82)	23,5 % (43)	6,0 % (11)	100 % (183)
Se déplace prioritairement en vélo	1,6 % (3)	27,9 % (51)	45,9 % (84)	18,6 % (34)	6,0 % (11)	100 % (183)
Se déplace prioritairement en voiture	3,3 % (6)	12,0 % (22)	19,1 % (35)	41,0 % (75)	24,6 % (45)	100 % (183)
Conduit plus vite que la limitation de vitesse en vigueur	2,2 % (4)	67,8 % (124)	15,3 % (28)	7,7 % (14)	7,1 % (13)	100 % (183)
Demande à ses parents de venir le chercher après une soirée	1,1 % (2)	42,1 % (77)	20,8 % (38)	19,7 % (36)	16,4 % (30)	100 % (183)
Trouve un moyen de se rendre au travail en cas de grève des transports	1,6 % (3)	5,5 % (10)	10,4 % (19)	37,2 % (68)	45,4 % (83)	100 % (183)
Demande à ses parents de l'emmener au travail, l'université, le lycée ou le collège	1,1 % (2)	42,6 % (78)	35,5 % (65)	14,8 % (27)	6,0 % (11)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Cependant, on peut signaler qu'un jeune autonome doit trouver un moyen de se rendre au travail en cas de grève de transport.

➤ Permis et voiture : quel que soit le sexe, l'âge ou le statut

Il apparaît nettement que l'autonomie se pense à travers le permis et la voiture ou la moto, et ce quel que soit le sexe, l'âge, le statut.

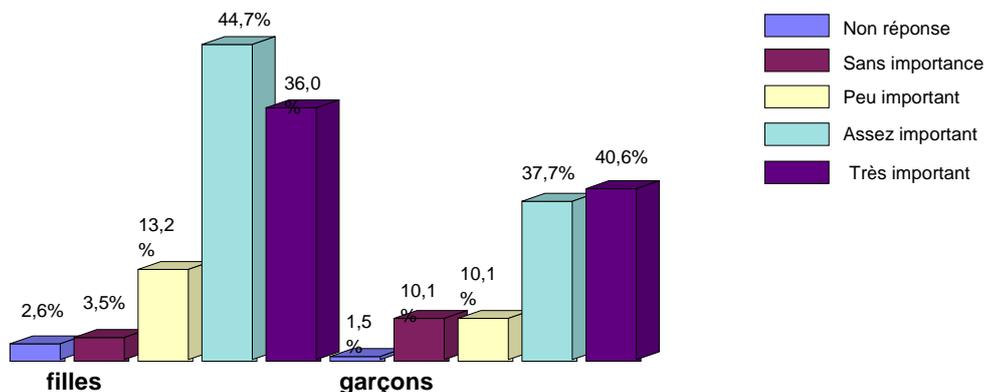
- Selon le sexe

Filles ou garçons, presque tous s'accordent à penser que l'autonomie du jeune se développe à travers la possession du permis et la possibilité de conduire un véhicule ; la proportion est légèrement plus importante chez les filles (80,7 %) que chez les garçons (78,3 %).

IMPORTANT DU PERMIS SELON LE SEXE

Importance du permis \ Sexe	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Une fille	2,6 % (3)	3,5 % (4)	13,2 % (15)	44,7 % (51)	36,0 % (41)	100 % (114)
Un garçon	1,5 % (1)	10,1 % (7)	10,1 % (7)	37,7 % (26)	40,6 % (28)	100 % (69)
TOTAL	2,2 % (4)	6,0 % (11)	12,0 % (22)	42,1 % (77)	37,7 % (69)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



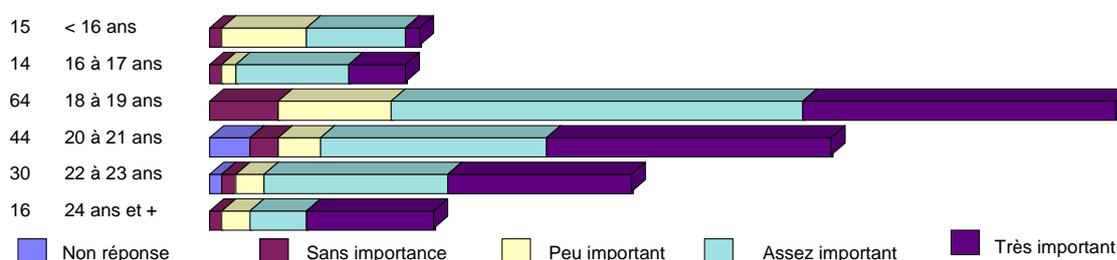
- Selon l'âge

On peut distinguer les jeunes âgés de 16 ans et plus (environ 80 % assez important et très important) qui sont convaincus que le permis et la voiture sont des éléments permettant de développer l'autonomie.

IMPORTANCE DU PERMIS SELON L'ÂGE

Importance du permis \ Âge	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
< 16 ans	0,0 % (0)	6,7 % (1)	40,0 % (6)	46,7 % (7)	6,7 % (1)	100 % (15)
16 à 17 ans	0,0 % (0)	7,1 % (1)	7,1 % (1)	57,1 % (8)	28,6 % (4)	100 % (14)
18 à 19 ans	0,0 % (0)	7,8 % (5)	12,5 % (8)	45,3 % (29)	34,4 % (22)	100 % (64)
20 à 21 ans	6,8 % (3)	4,6 % (2)	6,8 % (3)	36,4 % (16)	45,5 % (20)	100 % (44)
22 à 23 ans	3,3 % (1)	3,3 % (1)	6,7 % (2)	43,3 % (13)	43,3 % (13)	100 % (30)
24 ans et +	0,0 % (0)	6,3 % (1)	12,5 % (2)	25,0 % (4)	56,3 % (9)	100 % (16)
TOTAL	2,2 % (4)	6,0 % (11)	12,0 % (22)	42,1 % (77)	37,7 % (69)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

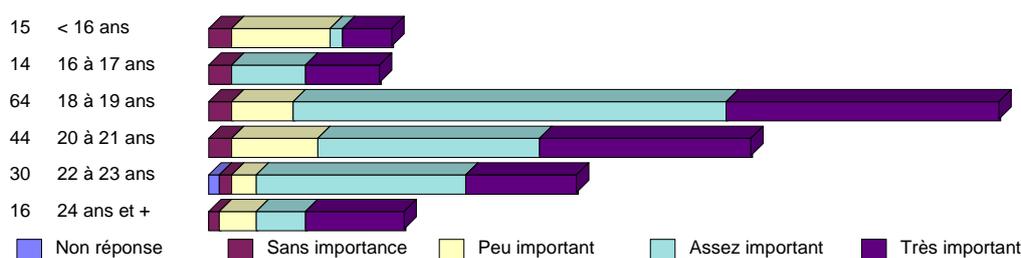


Les moins de 16 ans sont plus réservés et sont partagés quant à l'importance de ces éléments (respectivement 53,4 % pour le permis et 33,4 % pour la voiture). Ce qui peut s'expliquer car ils ne sont pas directement concernés par le fait de pouvoir passer un permis ou de conduire un véhicule.

IMPORTANCE DE LA VOITURE SELON L'ÂGE

Importance de la voiture ou la moto \ Âge	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
< 16 ans	0,0 % (0)	13,3 % (2)	53,3 % (8)	6,7 % (1)	26,7 % (4)	100 % (15)
16 à 17 ans	0,0 % (0)	14,3 % (2)	0,0 % (0)	42,9 % (6)	42,9 % (6)	100 % (14)
18 à 19 ans	0,0 % (0)	3,1 % (2)	7,8 % (5)	54,7 % (35)	34,4 % (22)	100 % (64)
20 à 21 ans	0,0 % (0)	4,6 % (2)	15,9 % (7)	40,9 % (18)	38,6 % (17)	100 % (44)
22 à 23 ans	3,3 % (1)	3,3 % (1)	6,7 % (2)	56,7 % (17)	30,0 % (9)	100 % (30)
24 ans et +	0,0 % (0)	6,3 % (1)	18,8 % (3)	25,0 % (4)	50,0 % (8)	100 % (16)
TOTAL	0,6 % (1)	5,5 % (10)	13,7 % (25)	44,3 % (81)	36,1 % (66)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Les quinze jeunes de moins de 16 ans, qui ont été interrogés, accordent globalement peu d'importance aux différents moyens de déplacement. Cependant ils considèrent que le jeune autonome se déplace prioritairement en voiture (60 %).

REPRÉSENTATION DES JEUNES DE MOINS DE 16 ANS SUR LES DIFFÉRENTS MOYENS DE DÉPLACEMENT

Moyens	Avis	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
A un scooter		0,0 % (0)	20,0 % (3)	60,0 % (9)	20,0 % (3)	0,0 % (0)	100 % (15)
A une carte de transport		0,0 % (0)	40,0 % (6)	46,7 % (7)	6,7 % (1)	6,7 % (1)	100 % (15)
Conduit plus vite que les limitations de vitesse en vigueur		0,0 % (0)	53,3 % (8)	13,3 % (2)	13,3 % (2)	20,0 % (3)	100 % (15)
Se déplace prioritairement en bus		0,0 % (0)	40,0 % (6)	40,0 % (6)	13,3 % (2)	6,7 % (1)	100 % (15)
Se déplace prioritairement en vélo		0,0 % (0)	40,0 % (6)	40,0 % (6)	13,3 % (2)	6,7 % (1)	100 % (15)
Se déplace prioritairement en voiture		6,7 % (1)	20,0 % (3)	13,3 % (2)	60,0 % (9)	0,0 % (0)	100 % (15)

Ils privilégient plus la demande aux parents : venir les chercher après une soirée (80 %), les emmener en cas de grève ou de difficulté (73 %). Mais pour aller au lycée ou au collège, généralement ils se débrouillent.

Selon vous, un jeune de moins de 16 ans montre qu'il est autonome quand il :	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Demande à ses parents de venir le chercher après une soirée	0,0 % (0)	6,7 % (1)	13,3 % (2)	40,0 % (6)	40,0 % (6)	100 % (15)
Trouve un moyen de se rendre au travail en cas de grève des transports	0,0 % (0)	0,0 % (0)	26,7 % (4)	40,0 % (6)	33,3 % (5)	100 % (15)
Demande à ses parents de l'emmener au travail, à l'université, au lycée, au collège	0,0 % (0)	26,7 % (4)	40,0 % (6)	20,0 % (3)	13,3 % (2)	100 % (15)

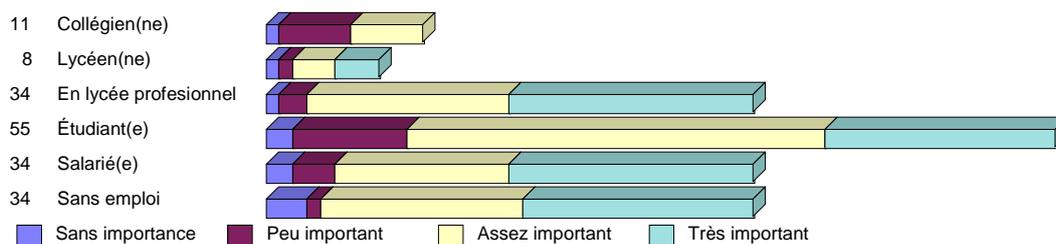
- Selon le statut

On retrouve le clivage entre les jeunes collégiens (faisant partie de la classe d'âge des moins de 16 ans) partagés quant à l'importance du permis et les autres jeunes lycéens, étudiants, salariés ou sans emploi qui valorisent fortement la possession du permis et de la voiture.

Importance du permis selon le statut

Statut	Importance du permis	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Collégien(ne)		9,1 % (1)	45,5 % (5)	45,5 % (5)	0,0 % (0)	100 % (11)
Lycéen(ne)		12,5 % (1)	12,5 % (1)	37,5 % (3)	37,5 % (3)	100 % (8)
En lycée professionnel		2,9 % (1)	5,7 % (2)	40,0 % (14)	48,6 % (17)	100 % (34)
Étudiant(e)		3,5 % (2)	14,0 % (8)	50,9 % (29)	28,1 % (16)	100 % (55)
Salarié(e)		5,7 % (2)	8,6 % (3)	34,3 % (12)	48,6 % (17)	100 % (34)
Sans emploi		8,8 % (3)	2,9 % (1)	41,2 % (14)	47,1 % (16)	100 % (34)
TOTAL		6,0 % (10)	12,0 % (20)	42,1 % (77)	37,7 % (69)	100 % (176)

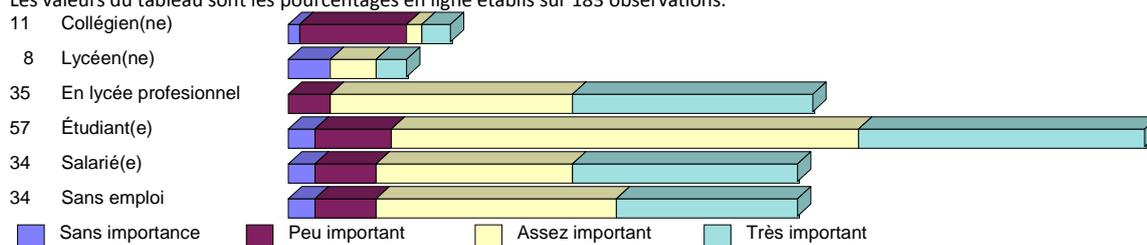
Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Importance de la voiture ou une moto selon le statut

Statut \ Importance de la voiture ou de la moto	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Collégien(ne)	9,1 % (1)	63,6 % (7)	9,1 % (1)	18,2 % (2)	100 % (11)
Lycéen(ne)	37,5 % (3)	0,0 % (0)	37,5 % (3)	25,0 % (2)	100 % (8)
En lycée professionnel	0,0 % (0)	8,6 % (3)	45,7 % (16)	45,7 % (16)	100 % (35)
Étudiant(e)	3,5 % (2)	8,8 % (5)	54,4 % (31)	33,3 % (19)	100 % (57)
Salarié(e)	5,7 % (2)	11,4 % (4)	37,1 % (13)	42,9 % (15)	100 % (34)
Sans emploi	5,9 % (2)	11,8 % (4)	47,1 % (16)	35,3 % (12)	100 % (34)
TOTAL	5,5 % (10)	13,7 % (23)	44,3 % (80)	36,1 % (66)	100 % (179)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- Selon la situation familiale

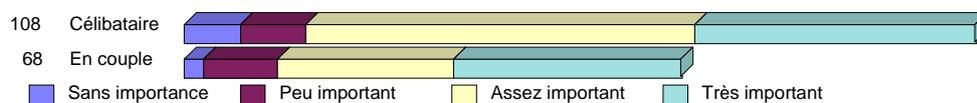
Un regroupement est réalisé et permet de présenter :

- Les célibataires regroupant les célibataires et les divorcés
- Les couples regroupant les mariés, pacsés et vivant en couple

L'importance est forte pour les jeunes, en couples, mariés, pacsés (77,5 %), qui envisagent difficilement une autonomie sans permis ou sans voiture. Elle est presque réalisée également pour les célibataires (82,5 %).

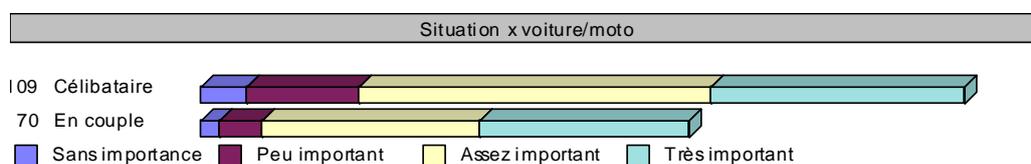
Situation familiale \ Importance du permis	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Célibataire	7,3 % (8)	8,3 % (9)	48,6 % (53)	34,9 % (38)	100 % (108)
En couple	4,2 % (3)	14,1 % (10)	33,8 % (24)	43,7 % (31)	100 % (68)
TOTAL	6,0 % (11)	12,0 % (19)	42,1 % (77)	37,7 % (69)	100 % (176)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Situation familiale \ Importance de la voiture ou de la moto	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Célibataire	6,4 % (7)	14,7 % (16)	45,9 % (50)	33,0 % (36)	100 % (109)
En couple	4,2 % (3)	8,5 % (6)	43,7 % (31)	42,3 % (30)	100 % (70)
TOTAL	5,5 % (10)	13,7 % (22)	44,3 % (81)	36,1 % (66)	100 % (179)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



L'autonomie en lien avec l'habitation : seul ou en co-location avec un(e) ami(e) ou des amis

Le lieu d'habitation est un élément important dans la construction de l'autonomie du jeune. Pouvoir choisir où et avec qui vivre permet au jeune de manifester son identité.

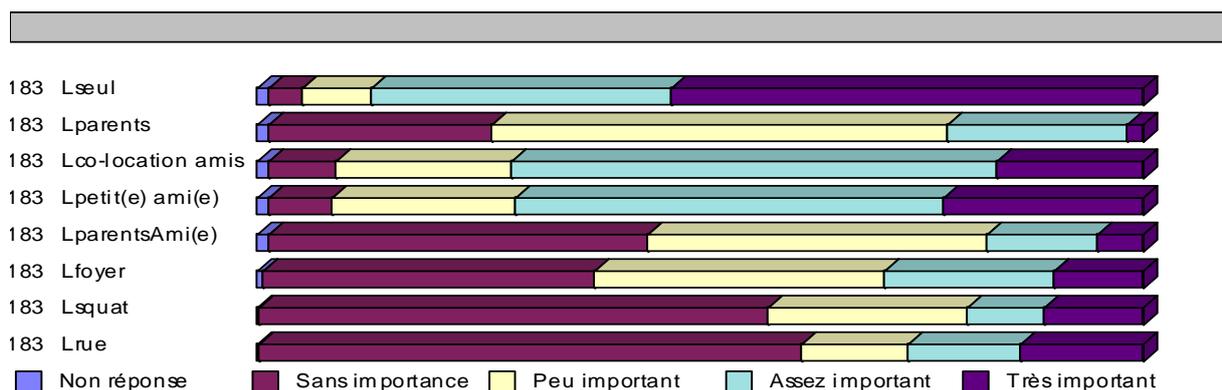
➤ Habiter seul : important pour le développement de l'autonomie

Pour près de 90 % de la population interrogée, le fait d'habiter seul est une marque importante d'autonomie. Cependant, le fait de vivre en colocation avec un(e) petit(e) ami(e) ou partager un appartement avec des ami(e)s est également une façon de s'affirmer et de se déclarer autonome.

IMPORTANTANCE DU LIEU D'HABITATION ET DU MODE DE VIE

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome quand il vit :</i>	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Tout seul dans un logement	1,6 % (3)	3,8 % (7)	7,7 % (14)	33,9 % (62)	53,0 % (97)	100 % (183)
Chez ses parents	1,6 % (3)	25,1 % (46)	51,4 % (94)	20,2 % (37)	1,6 % (3)	100 % (183)
En colocation avec des amis	1,6 % (3)	7,7 % (14)	19,7 % (36)	54,6 % (100)	16,4 % (30)	100 % (183)
Chez son/sa petit(e) ami(e)	1,6 % (3)	7,1 % (13)	20,8 % (38)	48,1 % (88)	22,4 % (41)	100 % (183)
Chez les parents de son/sa petit(e) ami(e)	1,6 % (3)	42,6 % (78)	38,3 % (70)	12,6 % (23)	4,9 % (9)	100 % (183)
Dans un foyer	1,1 % (2)	37,2 % (68)	32,8 % (60)	19,1 % (35)	9,8 % (18)	100 % (183)
Dans un squat	0,6 % (1)	57,4 % (105)	22,4 % (41)	8,7 % (16)	10,9 % (20)	100 % (183)
Dans la rue	0,6 % (1)	61,2 % (112)	12,0 % (22)	12,6 % (23)	13,7 % (25)	100 % (183)
Ensemble	1,3 % (19)	30,3 % (443)	25,6 % (375)	26,2 % (384)	16,6 % (243)	100 % (1464)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



En revanche, le fait de vivre avec ses parents est peu ou sans importance par rapport à la construction de l'autonomie. Cependant, cela ne signifie pas que vivre avec ses parents constitue un frein pour le jeune. Par ailleurs, le fait de vivre dans un squat ou dans la rue sont des situations particulières qui ne sont pas choisies mais qui sont assumées et qui dans ce cas, confortent l'autonomie du jeune.

➤ Habiter seul ou avec des amis : quel que soit le sexe, l'âge ou le statut

Les critères de sexe, d'âge ou de statut ne sont pas significativement discriminants dans ce cas. Les résultats concernant les filles et les garçons peuvent être tout-à-fait appliqués aux collégiens, lycéens, étudiants, salariés, quel que soit l'endroit où ils vivent.

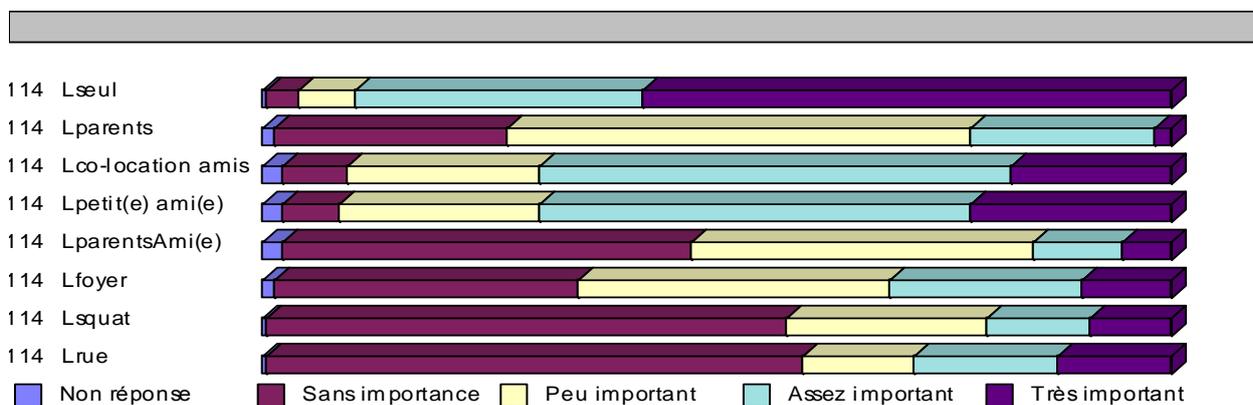
- Mêmes représentations pour les filles et les garçons

Les représentations vis-à-vis de l'habitation sont pratiquement identiques chez les filles et chez les garçons : un jeune montre son autonomie en habitant seul avant tout même si cette affirmation est moins forte pour les garçons.

L'HABITATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE CHEZ LES FILLES (Echantillon de 114 filles)

Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome quand il vit :	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Tout seul dans un logement	0,9 % (1)	3,5 % (4)	6,1 % (7)	31,6 % (36)	57,9 % (66)	100 % (114)
Chez ses parents	1,8 % (2)	25,4 % (29)	50,9 % (58)	20,2 % (23)	1,8 % (2)	100 % (114)
En colocation avec des amis	2,6 % (3)	7,0 % (8)	21,1 % (24)	51,8 % (59)	17,5 % (20)	100 % (114)
Chez son/sa petit(e) ami(e)	2,6 % (3)	6,1 % (7)	21,9 % (25)	47,4 % (54)	21,9 % (25)	100 % (114)
Chez les parents de son/sa petit(e) ami(e)	2,6 % (3)	44,7 % (51)	37,7 % (43)	9,7 % (11)	5,3 % (6)	100 % (114)
Dans un foyer	1,8 % (2)	33,3 % (38)	34,2 % (39)	21,1 % (24)	9,7 % (11)	100 % (114)
Dans un squat	0,9 % (1)	57,0 % (65)	21,9 % (25)	11,4 % (13)	8,8 % (10)	100 % (114)
Dans la rue	0,9 % (1)	58,8 % (67)	12,3 % (14)	15,8 % (18)	12,3 % (14)	100 % (114)
Ensemble	1,8 % (16)	29,5 % (269)	25,8 % (235)	26,1 % (238)	16,9 % (154)	100 % (912)

Ce tableau est construit sur la strate de population 'Filles' contenant 114 observations et définie par le filtrage suivant :
identification1 = "Une fille"

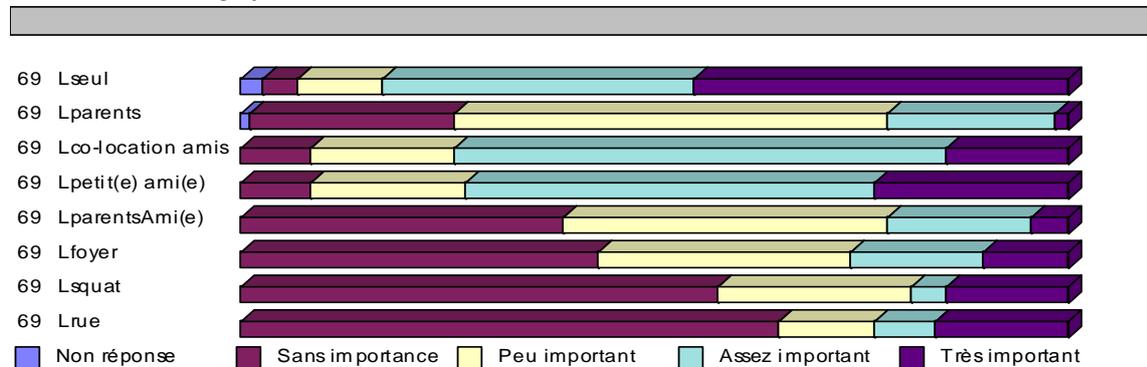


C'est également vivre avec des amis et c'est plus important pour les garçons, qui préfèrent vivre avec les autres que seuls. Le jeune n'attache pas une importance très forte au fait d'habiter chez ses parents. Cela n'altère pas la construction de son autonomie

L'HABITATION DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE CHEZ LES GARÇONS (Échantillon de 69 garçons)

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome quand il vit :</i>	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Tout seul dans un logement	2,9 % (2)	4,4 % (3)	10,1 % (7)	37,7 % (26)	44,9 % (31)	100 % (69)
Chez ses parents	1,5 % (1)	24,6 % (17)	52,2 % (36)	20,3 % (14)	1,5 % (1)	100 % (69)
En colocation avec des amis	0,0 % (0)	8,7 % (6)	17,4 % (12)	59,4 % (41)	14,5 % (10)	100 % (69)
Chez son/sa petit(e) ami(e)	0,0 % (0)	8,7 % (6)	18,8 % (13)	49,3 % (34)	23,2 % (16)	100 % (69)
Chez les parents de son/sa petit(e) ami(e)	0,0 % (0)	39,1 % (27)	39,1 % (27)	17,4 % (12)	4,4 % (3)	100 % (69)
Dans un foyer	0,0 % (0)	43,5 % (30)	30,4 % (21)	15,9 % (11)	10,1 % (7)	100 % (69)
Dans un squat	0,0 % (0)	58,0 % (40)	23,2 % (16)	4,4 % (3)	14,5 % (10)	100 % (69)
Dans la rue	0,0 % (0)	65,2 % (45)	11,6 % (8)	7,3 % (5)	15,9 % (11)	100 % (69)
Ensemble	0,5 % (3)	31,5 % (174)	25,4 % (140)	26,5 % (146)	16,1 % (89)	100 % (552)

Ce tableau est construit sur la strate de population 'Garçons' contenant 69 observations et définie par le filtrage suivant : identification1 = "Un garçon"

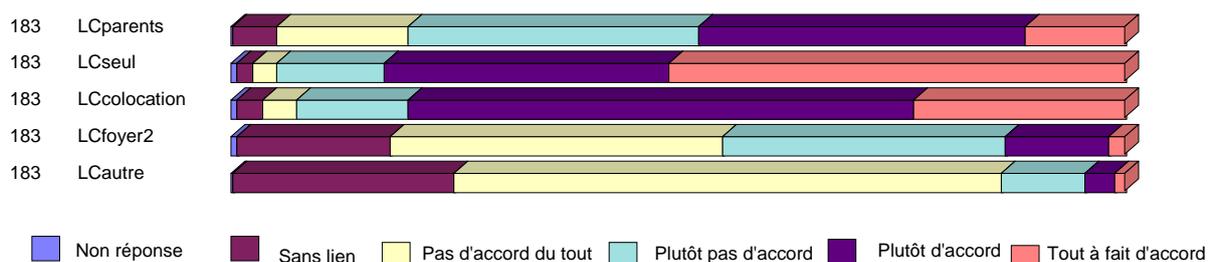


- Le choix prioritaire du lieu d'habitation

Cette représentation identique est également visible à travers le choix qui serait réalisé par le jeune, lorsqu'il est possible : habiter seul ou avec des amis constitue une manière forte de faire preuve d'autonomie.

CHOIX PRIORITAIRE DU LIEU D'HABITATION

<i>Selon vous, un entre 16 et 25 ans s'il le pouvait, choisirait plutôt :</i>	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
De vivre chez ses parents	0,6 % (1)	4,9 % (9)	14,8 % (27)	32,2 % (59)	36,6 % (67)	10,9 % (20)	100 % (183)
De vivre seul	1,1 % (2)	1,6 % (3)	2,7 % (5)	12,0 % (22)	31,7 % (58)	50,8 % (93)	100 % (183)
De vivre colocation	1,1 % (2)	2,7 % (5)	3,8 % (7)	12,6 % (23)	56,3 % (103)	23,5 % (43)	100 % (183)
De vivre en foyer	1,1 % (2)	16,9 % (31)	37,2 % (68)	31,7 % (58)	11,5 % (21)	1,6 % (3)	100 % (183)
De vivre n'importe où (rue, squat, amis)	0,6 % (1)	24,6 % (45)	61,2 % (112)	9,3 % (17)	3,3 % (6)	1,1 % (2)	100 % (183)
Ensemble	0,9 % (8)	10,2 % (93)	23,9 % (219)	19,6 % (179)	27,9 % (255)	17,6 % (161)	100 % (915)



Ceci est confirmé par les trois raisons principales qui guident le choix en matière de logement.

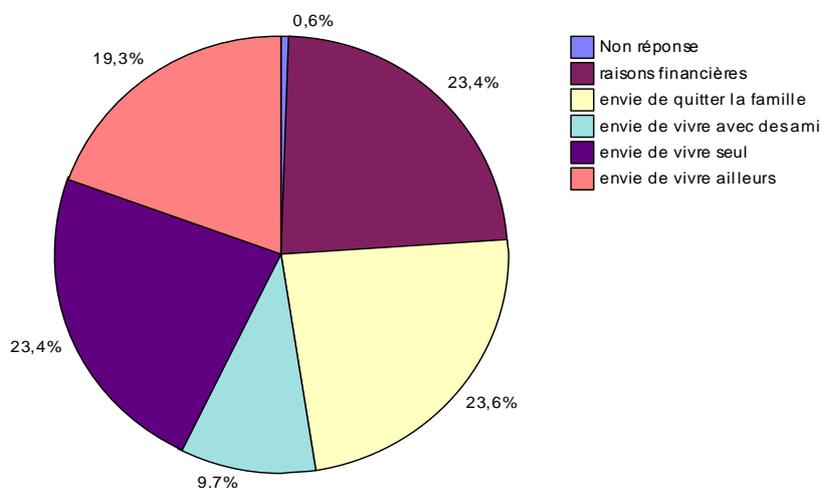
- Les raisons financières citées en première position sont en lien avec le fait que le jeune dispose de finances lui permettant de vivre seul, ou encore qu'il ne veut plus peser financièrement sur la famille.
- La deuxième raison c'est l'envie de quitter sa famille
- La raison la plus souvent citée en troisième position c'est l'envie de vivre seul.

- Les raisons de ce choix

RAISONS DU CHOIX DU LIEU D'HABITATION

À votre avis quelles sont les raisons principales qui guideraient ses choix en matière de logement ?	Nb. cit. (rang 1)	Fréq.	Nb. cit. (rang 2)	Fréq.	Nb. cit. (rang 3)	Fréq.	Fréquence globale
Non réponse	3	1,6 %	4	2,2 %	1	0,6 %	1,6 %
Raisons financières	82	44,8 %	15	8,2 %	28	15,3 %	68,3 %
Envie de quitter la famille	46	25,1 %	61	33,3 %	19	10,4 %	68,9 %
Envie de vivre avec des amis	5	2,7 %	19	10,4 %	28	15,3 %	28,4 %
Envie de vivre seul	35	19,1 %	51	27,9 %	39	21,3 %	68,3 %
Envie de vivre ailleurs	12	6,6 %	30	16,4 %	61	33,3 %	56,3 %
TOTAL OBS.	183	183	183	183			

La question est à 3 réponses multiples ordonnées. Le tableau donne les effectifs pour chaque rang et pour la somme. Le rang moyen de citation de chaque modalité est indiqué entre parenthèses dans l'avant-dernière colonne. Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (3 au maximum).



- des représentations contrastées selon l'âge

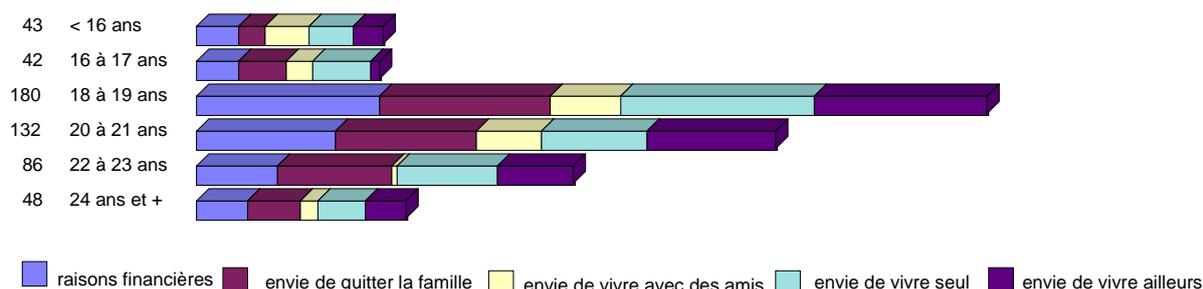
Les représentations sont plus contrastées : pour les plus jeunes (moins de 16 ans) les raisons ne sont pas encore bien stabilisées, cette catégorie de jeunes se cherche et n'a pas encore bien défini ses priorités.

Pour les adolescents de 16 à 19 ans, c'est plus clair : l'envie de vivre seul est très prégnante. Pour les plus âgés, les jeunes adultes de plus de 20 ans, l'envie de vivre seul cède le pas à l'envie de quitter sa famille et d'éviter ainsi le poids financier qu'ils peuvent représenter pour leurs parents.

LES RAISONS PRINCIPALES QUI GUIDERAIENT SES CHOIX EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Raisons du choix Âge	Non réponse	raisons financières	envie de quitter la famille	envie de vivre avec des amis	envie de vivre seul	envie de vivre ailleurs	TOTAL
< 16 ans	0,0 % (0)	66,7 % (10)	40,0 % (6)	66,7 % (10)	66,7 % (10)	46,7 % (7)	100 % (43)
16 à 17 ans	0,0 % (0)	71,4 % (10)	78,6 % (11)	42,9 % (6)	92,9 % (13)	14,3 % (2)	100 % (42)
18 à 19 ans	3,1 % (2)	65,6 % (42)	60,9 % (39)	25,0 % (16)	68,8 % (44)	60,9 % (39)	100 % (182)
20 à 21 ans	0,0 % (0)	72,7 % (32)	72,7 % (32)	34,1 % (15)	54,6 % (24)	65,9 % (29)	100 % (132)
22 à 23 ans	3,3 % (1)	63,3 % (19)	86,7 % (26)	3,3 % (1)	76,7 % (23)	56,7 % (17)	100 % (87)
24 ans et +	0,0 % (0)	75,0 % (12)	75,0 % (12)	25,0 % (4)	68,8 % (11)	56,3 % (9)	100 % (48)
TOTAL	9,8 % (3)	68,3 % (125)	68,9 % (126)	28,4 % (52)	68,3 % (125)	56,3 % (103)	100 % (534)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- l'envie de vivre seul et/ou de quitter sa famille : plébiscitées par le jeune qui vit chez ses parents, dans la famille, chez des amis de la famille ou en internat.

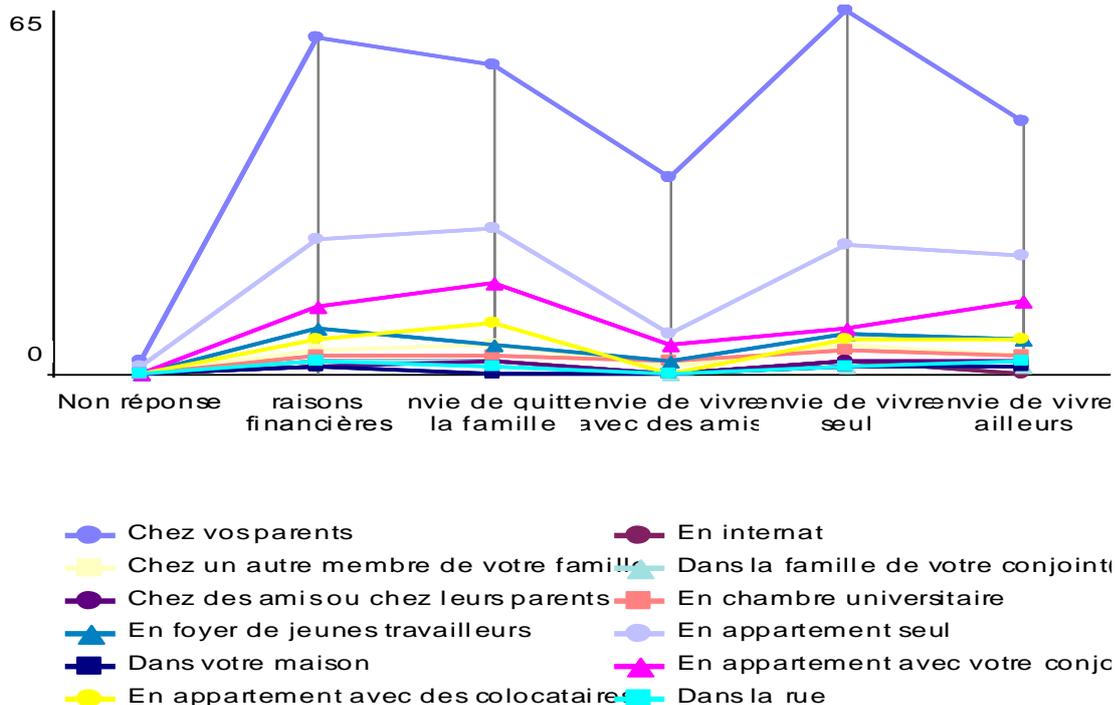
Le lieu actuel de vie de la population interrogée impacte fortement ses représentations sur les raisons qui poussent un jeune à choisir son mode de logement. Ceux qui vivent actuellement dans des environnements familiaux : parents, autres membres de la famille, amis des parents, considèrent que l'envie de vivre seul ou celle de quitter la famille est un facteur de choix de l'habitat. Il en est de même pour ceux qui vivent en colocation, avec leur conjoint ou seul. Cela peut remettre en question les préjugés tenaces sur le fait que les jeunes n'ont pas envie de quitter la famille car ils s'y sentent totalement libres et y prennent tous les avantages sans se préoccuper des inconvénients (règles à respecter par exemple).

Pour ceux qui sont en internat, qui vivent dans des foyers ou dans la rue ou encore dans la famille du conjoint, les raisons financières contribuent fortement à guider les choix. Selon l'importance des finances dont le jeune dispose, le choix sera plus large. Mais en cas de faibles ressources, le choix est nettement plus restreint et des modalités s'imposent même si elles ne correspondent pas à l'envie profonde de l'individu.

RAISONS DU CHOIX EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Raisons Lieu actuel de vie	Non réponse	raisons financières	envie de quitter la famille	envie de vivre avec des amis	envie de vivre seul	envie de vivre ailleurs	TOTAL
Chez vos parents	2,2 % (2)	66,7 % (60)	61,1 % (55)	38,9 % (35)	72,2 % (65)	50,0 % (45)	100 % (262)
En internat	0,0 % (0)	100 % (2)	100 % (2)	0,0 % (0)	100 % (2)	0,0 % (0)	100 % (6)
Chez un autre membre de votre famille	0,0 % (0)	66,7 % (4)	83,3 % (5)	16,7 % (1)	83,3 % (5)	50,0 % (3)	100 % (18)
Dans la famille de votre conjoint(e)	0,0 % (0)	100 % (2)	100 % (2)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	50,0 % (1)	100 % (6)
Chez des amis ou chez leurs parents	0,0 % (0)	33,3 % (1)	66,7 % (2)	0,0 % (0)	66,7 % (2)	66,7 % (2)	100 % (7)
En chambre universitaire	0,0 % (0)	60,0 % (3)	60,0 % (3)	40,0 % (2)	80,0 % (4)	60,0 % (3)	100 % (15)
En foyer de jeunes travailleurs	0,0 % (0)	80,0 % (8)	50,0 % (5)	20,0 % (2)	70,0 % (7)	60,0 % (6)	100 % (28)
En appartement seul	2,9 % (1)	68,6 % (24)	74,3 % (26)	20,0 % (7)	65,7 % (23)	60,0 % (21)	100 % (102)
Dans votre maison	0,0 % (0)	100 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (1)	100 % (1)	100 % (3)
En appartement avec votre conjoint(e)	0,0 % (0)	66,7 % (12)	88,9 % (16)	27,8 % (5)	44,4 % (8)	72,2 % (13)	100 % (54)
En appartement avec des colocataires	0,0 % (0)	66,7 % (6)	100 % (9)	0,0 % (0)	66,7 % (6)	66,7 % (6)	100 % (27)
Dans la rue	0,0 % (0)	100 % (2)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	100 % (2)	100 % (6)
TOTAL	9,8 % (3)	68,3 % (125)	68,9 % (126)	28,4 % (52)	68,3 % (125)	56,3 % (103)	100 % (534)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

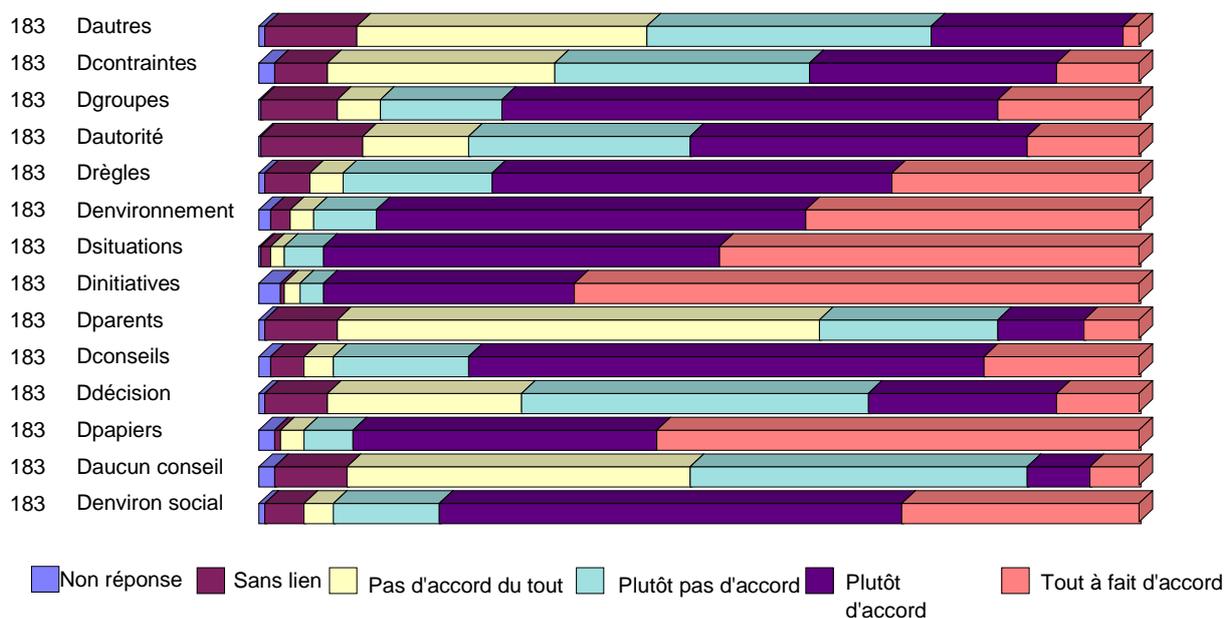


L'autonomie et la prise de décision : prendre des initiatives

L'autonomie est analysable à travers les différents modes de fonctionnement du jeune face aux situations dans lesquelles il se trouve et pour lesquelles il est nécessaire qu'il décide, qu'il fasse des choix, seul ou avec l'aide de ses parents, de ses pairs, des autres.

LES PRISES DE DÉCISIONS ET L'AUTONOMIE

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome quand :</i>	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il fait appel aux autres	1,1 % (2)	10,4 % (19)	32,8 % (60)	32,2 % (59)	21,9 % (40)	1,6 % (3)	100 % (183)
Il refuse les contraintes exercées par les autres	2,2 % (4)	6,0 % (11)	25,7 % (47)	29,0 % (53)	27,9 % (51)	9,3 % (17)	100 % (183)
Il s'intègre facilement dans les groupes	0,6 % (1)	8,7 % (16)	4,9 % (9)	13,7 % (25)	56,3 % (103)	15,9 % (29)	100 % (183)
Il se soumet à l'autorité	0,6 % (1)	11,5 % (21)	12,0 % (22)	25,1 % (46)	38,3 % (70)	12,6 % (23)	100 % (183)
Il s'adapte aux règles de vie des autres	1,1 % (2)	4,9 % (9)	3,8 % (7)	16,9 % (31)	45,4 % (83)	27,9 % (51)	100 % (183)
Il contrôle son environnement social	1,6 % (3)	2,2 % (4)	2,7 % (5)	7,1 % (13)	48,6 % (89)	37,7 % (69)	100 % (183)
Il fait évoluer les situations en fonction de ses besoins	0,6 % (1)	1,1 % (2)	1,6 % (3)	4,4 % (8)	44,8 % (82)	47,5 % (87)	100 % (183)
Il prend des initiatives	2,7 % (5)	0,6 % (1)	1,6 % (3)	2,7 % (5)	28,4 % (52)	63,9 % (117)	100 % (183)
Il préfère que ses parents prennent les décisions importantes	1,1 % (2)	8,2 % (15)	54,6 % (100)	20,2 % (37)	9,8 % (18)	6,0 % (11)	100 % (183)
Il demande des conseils avant de prendre ses décisions	1,6 % (3)	3,8 % (7)	3,3 % (6)	15,3 % (28)	58,5 % (107)	17,5 % (32)	100 % (183)
Il prend une décision risquée alors que ses parents lui déconseillent	1,1 % (2)	7,1 % (13)	21,9 % (40)	39,3 % (72)	21,3 % (39)	9,3 % (17)	100 % (183)
Il s'occupe seul de ses papiers administratifs	2,2 % (4)	0,6 % (1)	2,7 % (5)	5,5 % (10)	34,4 % (63)	54,6 % (100)	100 % (183)
Il ne prend en considération aucun conseil familial	2,2 % (4)	8,2 % (15)	38,8 % (71)	38,3 % (70)	7,1 % (13)	5,5 % (10)	100 % (183)
Il agit sur son environnement social	1,1 % (2)	4,4 % (8)	3,3 % (6)	12,0 % (22)	52,5 % (96)	26,8 % (49)	100 % (183)
Ensemble	1,4 % (36)	5,5 % (142)	15,0 % (384)	18,7 % (479)	35,4 % (906)	24,0 % (615)	100 % (2562)



➤ Prendre des initiatives et adapter les situations aux besoins

Pour plus de 90 % de la population interrogée, la prise d'initiative, l'adaptation des situations à ses besoins caractérisent le jeune autonome. Cette représentation est vérifiée quels que soient le sexe, le statut, la situation matrimoniale (voir annexes).

➤ Contrôler et agir sur l'environnement social

89,3 % considèrent que le jeune est autonome lorsqu'il agit sur l'environnement social et 86,3 % lorsqu'il le contrôle. La population interrogée est sensible aux contraintes de l'environnement social, quels qu'en soient les membres : amis, parents, les autres en général.

➤ Selon les caractéristiques de la population étudiée

Il est intéressant d'approfondir cette analyse en se référant aux caractéristiques de la population étudiée afin de voir s'il y a des différences de représentations en lien avec l'âge, le statut ou encore la situation familiale.

- Pour la situation familiale

La répartition montre que l'échantillon est composé essentiellement d'individus célibataire (%) ou en couple (concubinage, mariage, pacs). Les résultats ci-après regroupent les jeunes en deux catégories :

- les 109 célibataires : regroupant les célibataires et la personne divorcée qui vit seule.

- les 71 couples : regroupant ceux qui vivent en couple, qui sont mariés ou pacsés.

Ont été retirés des résultats trois jeunes dont on ignore quelle est la situation familiale, d'où une présentation des résultats sur 180 personnes.

PRISE D'INITIATIVE ET AUTONOMIE SELON LA SITUATION FAMILIALE

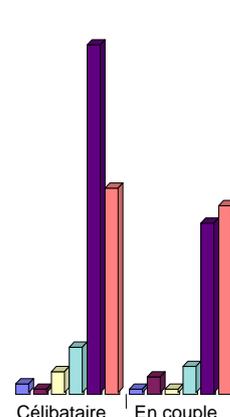
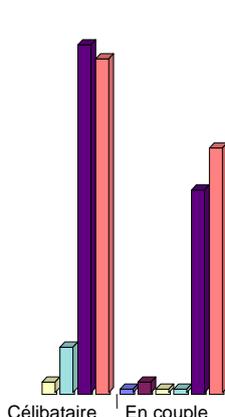
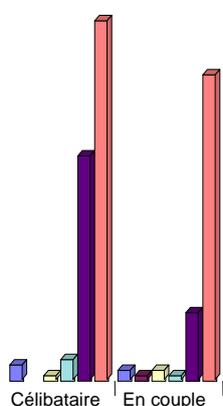
Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome quand :	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il prend des initiatives							
Célibataire	2,8 % (3)	0,0 % (0)	0,9 % (1)	3,7 % (4)	35,8 % (39)	56,9 % (62)	100 % (109)
En couple	2,8 % (2)	1,4 % (1)	2,8 % (2)	1,4 % (1)	16,9 % (12)	74,7 % (53)	100 % (71)
Il fait évoluer les situations							
Célibataire	0,0 % (0)	0,0 % (0)	1,8 % (2)	6,4 % (7)	46,8 % (51)	45,0 % (49)	100 % (109)
En couple	1,4 % (1)	2,8 % (2)	1,4 % (1)	1,4 % (1)	42,3 % (30)	50,7 % (36)	100 % (71)
Il contrôle son environnement							
Célibataire	1,8 % (2)	0,9 % (1)	3,7 % (4)	7,3 % (8)	54,1 % (59)	32,1 % (35)	100 % (109)
En couple	1,4 % (1)	4,2 % (3)	1,4 % (1)	7,0 % (5)	40,9 % (29)	45,1 % (32)	100 % (71)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

Prise d'initiatives

Faire évoluer les situations et besoins

Contrôler l'environnement social



■ Non réponse
 ■ Sans lien
 ■ Pas d'accord du tout
 ■ Plutôt pas d'accord
 ■ Plutôt d'accord
 ■ Tout à fait d'accord

L'autonomie et les finances : s'assumer financièrement

Le rapport à l'argent et aux finances est ambigu. Autonomie et finances sont analysées diversement. Certes l'argent contribue au développement de l'autonomie mais force est de constater que la situation économique générale, la situation de l'emploi, influent sur les représentations que les jeunes peuvent avoir des liens entre les deux éléments.

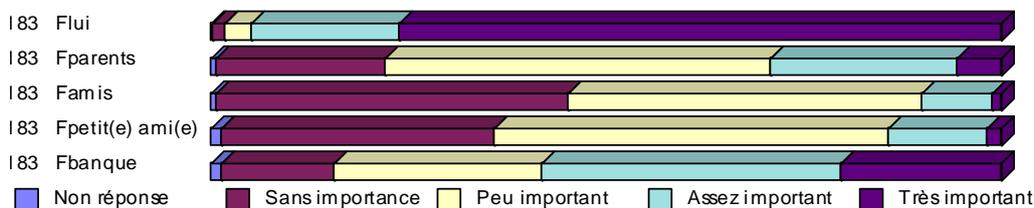
➤ Le jeune : principale source de financement

Pour faire face à ses besoins, le jeune doit pouvoir se financer lui-même. Certes il peut dépendre de ses parents pour l'essentiel, mais pour son argent de poche, pour ses besoins personnels, il doit se prendre en charge financièrement. Cela peut l'amener à travailler pendant l'été pour avoir des revenus personnels. C'est ainsi qu'il montre qu'il est autonome.

AUTONOMIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome si il peut s'acheter ce dont il a besoin avec :</i>	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Son argent	0,6 % (1)	1,6 % (3)	3,3 % (6)	18,6 % (34)	76,0 % (139)	100 % (183)
L'argent de ses parents	1,1 % (2)	21,3 % (39)	48,6 % (89)	23,5 % (43)	5,5 % (10)	100 % (183)
L'argent de ses amis	1,1 % (2)	44,3 % (81)	44,8 % (82)	8,7 % (16)	1,1 % (2)	100 % (183)
L'argent de son /sa petit(e) ami(e)	1,6 % (3)	34,4 % (63)	49,7 % (91)	12,6 % (23)	1,6 % (3)	100 % (183)
L'argent emprunté à la banque	1,6 % (3)	14,2 % (26)	26,2 % (48)	37,7 % (69)	20,2 % (37)	100 % (183)
Ensemble	1,2 % (11)	23,2 % (212)	34,5 % (316)	20,2 % (185)	20,9 % (191)	100 % (915)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Le recours aux amis reste peu valorisé alors que faire appel à la banque peut être un moyen de se débrouiller financièrement.

On ne constate pas de différences majeures dans les représentations des filles et des garçons, ni dans les représentations des collégiens, lycéens, étudiants, salariés ou sans emploi, quel que soit le lieu actuel de leur habitation, ni même en distinguant la situation familiale.

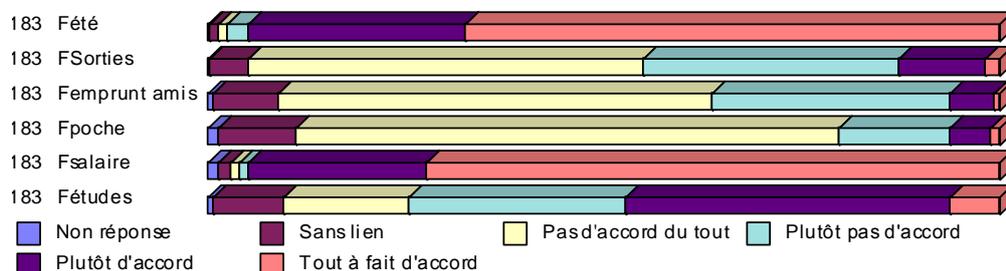
➤ Avoir des ressources personnelles régulières

Ce qui est important, en fait, c'est de pouvoir avoir des ressources propres, soit en travaillant pendant l'été, soit en percevant un salaire, et gérer son propre argent pour financer ses sorties et ses dépenses personnelles ; et ce même s'il est d'accord pour que les parents financent les études.

AUTONOMIE ET RESSOURCES PERSONNELLES

Un jeune montre qu'il est autonome si :	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il travaille tout l'été pour avoir de l'argent de poche	0,6 % (1)	1,1 % (2)	1,1 % (2)	2,7 % (5)	27,3 % (50)	67,2 % (123)	100 % (183)
Il demande de l'argent à ses parents pour ses sorties	0,6 % (1)	4,9 % (9)	49,7 % (91)	32,2 % (59)	10,9 % (20)	1,6 % (3)	100 % (183)
Il emprunte de l'argent à ses amis	1,1 % (2)	8,2 % (15)	54,6 % (100)	30,1 % (55)	5,5 % (10)	0,6 % (1)	100 % (183)
Il dépense tout son argent de poche en une soirée	1,6 % (3)	9,8 % (18)	68,3 % (125)	14,2 % (26)	4,9 % (9)	1,1 % (2)	100 % (183)
Il touche un salaire tous les mois	1,6 % (3)	1,6 % (3)	1,1 % (2)	1,1 % (2)	22,4 % (41)	72,1 % (132)	100 % (183)
Ses parents financent ses études	1,1 % (2)	8,7 % (16)	15,9 % (29)	27,3 % (50)	41,0 % (75)	6,0 % (11)	100 % (183)
Ensemble	1,1 % (12)	5,7 % (63)	31,8 % (349)	17,9 % (197)	18,7 % (205)	24,8 % (272)	100 % (1098)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



En revanche, emprunter à des amis, dépenser sans compter son argent de poche, ne relèvent pas d'une véritable autonomie.

Là encore, on ne constate pas de différences majeures dans les représentations des filles et des garçons, ni dans les représentations des collégiens, lycéens, étudiants, salariés ou sans emploi, quel que soit le lieu actuel de leur habitation.

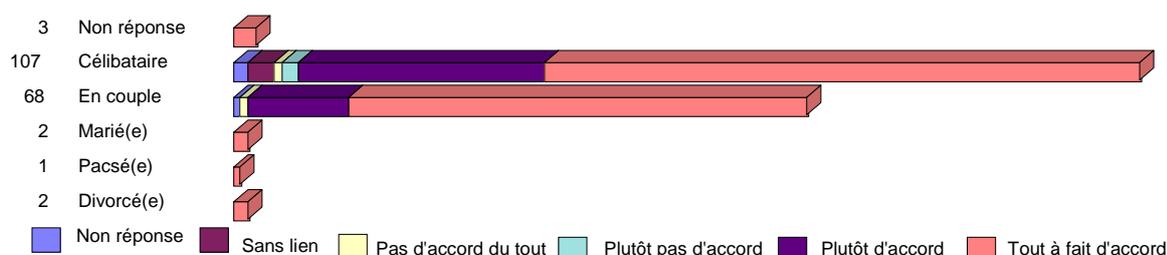
➤ Un salaire mensuel favorise l'autonomie

Les jeunes en couple sont plus sensibilisés au fait de pouvoir disposer de ressources propres, sous la forme notamment d'un salaire mensuel régulier. On peut aussi signaler que les jeunes, mariés ou pacsés, sont unanimement tout à fait d'accord (même s'ils représentent un faible pourcentage de la population enquêtée).

L'IMPORTANCE DU SALAIRE MENSUEL SELON LA SITUATION FAMILIALE

Situation \ Avis	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Non réponse	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (3)	100 % (3)
Célibataire	1,9 % (2)	2,8 % (3)	0,9 % (1)	1,9 % (2)	27,1 % (29)	65,4 % (70)	100 % (107)
En couple	1,5 % (1)	0,0 % (0)	1,5 % (1)	0,0 % (0)	17,7 % (12)	79,4 % (54)	100 % (68)
Marié(e)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (2)	100 % (2)
Pacsé(e)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (1)	100 % (1)
Divorcé(e)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (2)	100 % (2)
TOTAL	1,6 % (3)	1,6 % (3)	1,1 % (2)	1,1 % (2)	22,4 % (41)	72,1 % (132)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

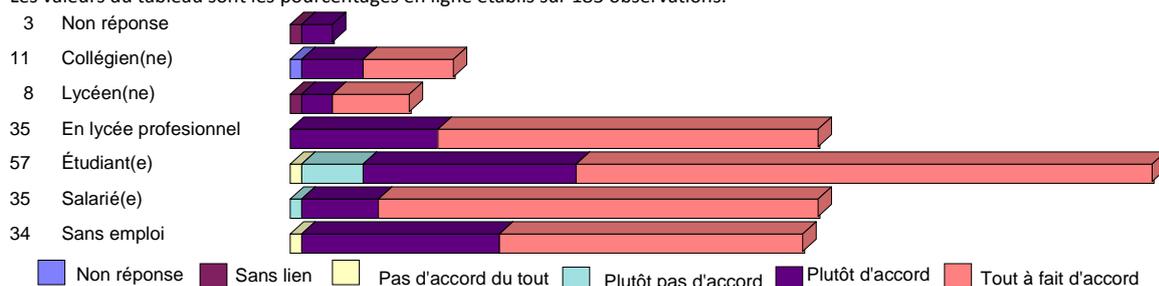


L'absence de salaire mensuel régulier peut être compensée par le travail pendant l'été, notamment pour les collégiens, les lycéens et les étudiants, Ces ressources sont alors consacrées à l'argent de poche.

IMPORTANCE DE L'ARGENT DE POCHE ET AUTONOMIE

Statut \ Avis	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Non réponse	0,0 % (0)	33,3 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	66,7 % (2)	0,0 % (0)	100 % (3)
Collégien(ne)	9,1 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	36,4 % (4)	54,6 % (6)	100 % (11)
Lycéen(ne)	0,0 % (0)	12,5 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	25,0 % (2)	62,5 % (5)	100 % (8)
En lycée professionnel	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	28,6 % (10)	71,4 % (25)	100 % (35)
Étudiant(e)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	1,8 % (1)	7,0 % (4)	24,6 % (14)	66,7 % (38)	100 % (57)
Salarié(e)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	2,9 % (1)	14,3 % (5)	82,9 % (29)	100 % (35)
Sans emploi	0,0 % (0)	0,0 % (0)	2,9 % (1)	0,0 % (0)	38,2 % (13)	58,8 % (20)	100 % (34)
TOTAL	0,6 % (1)	1,1 % (2)	1,1 % (2)	2,7 % (5)	27,3 % (50)	67,2 % (123)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



SYNTHESE

Autonomie et mobilité

Deux éléments se détachent très nettement dans l'analyse des moyens d'assurer l'autonomie du jeune : la possession du permis, les déplacements en voiture. Ils permettent au jeune de se déplacer sans problème et sont des indicateurs forts de son indépendance, de sa liberté. Le jeune se construit à travers ces éléments et assure son identité et son passage vers la vie adulte.

Autonomie et habitation : seul ou en colocation

Deux éléments se détachent très nettement dans l'analyse des liens entre autonomie et habitation :

- le souhait de quitter sa famille et d'assumer son autonomie en habitant seul ou en colocation (conjoint, ami) ;
- et, parallèlement, vivre dans sa famille ne pose pas de problème particulier, même si le jeune y est contraint.

Le poids, le rôle de la famille sont ambigus. Le jeune veut la quitter mais en même temps il s'y trouve relativement bien.

Autonomie et prise de décision : prendre des initiatives

L'autonomie s'exprime dans la prise de décision à travers :

- la nécessité de faire des choix ;
- le fait d'adapter les situations et/ou de s'adapter aux situations pour contrôler son environnement social et pouvoir agir sur lui.

Autonomie et finances : s'assumer financièrement

Comme dans les liens entre autonomie et habitation, une double approche des finances s'exprime :

- l'autonomie est en lien direct avec le financement personnel et les ressources propres régulières ;
- la dépendance financière vis-à-vis de sa famille n'est pas incompatible avec l'autonomie.

CONCLUSION

Des constats généraux relevés dans toutes les études menées depuis plusieurs années sur l'autonomie des jeunes :

1) La prise d'autonomie est de plus en plus longue : elle peut être réelle dans un champ (ex : autonomie relationnelle) sans pour autant l'être dans tous les champs ; pas ou peu d'autonomie financière (selon l'âge et le statut), pas d'autonomie résidentielle (on loge chez les parents, on n'a pas d'espace à soi, pas d'appartement à sa charge) (Ramos, E. 2010).

2) On peut aussi parler de semi-indépendance dans le cas où le jeune étudiant continue à habiter chez ses parents et fait des petits boulots pour se payer des voyages ou des sorties.

Si, selon Michel FIZE (2010) « aujourd'hui, les jeunes ont bien plus de mal à prendre leur envol qu'il y a trente ans... l'autonomie des jeunes reste en France essentiellement à la charge des familles ».
Ce constat est également présent dans les travaux de Olivier Galland (2009) pour qui les jeunes maîtrisent de plus en plus tôt l'indépendance affective et relationnelle mais de moins en moins l'indépendance économique. Et il existe de fortes inégalités chez les jeunes, liées aux différentes ressources des parents (monétaires, affectives...).

Par ailleurs, les seuils sont désynchronisés ; cela signifie que les franchissements des différentes étapes ne se font plus au même âge, ni dans le même ordre. Il y a une prolongation de la cohabitation intergénérationnelle, les jeunes restent de plus en plus longtemps chez leurs parents ; tout ceci participe de la difficulté à identifier une trajectoire qui serait celle de l'entrée dans la vie adulte.

3.3.2. - Des représentations peu marquées

Si, dans les domaines de la mobilité (permis, voiture), des décisions (prise d'initiatives), des finances (s'autofinancer dès que possible), les représentations apparaissent relativement claires et unanimes, dans d'autres domaines, elles sont moins tranchées et s'éparpillent entre les différentes modalités, allant du « sans importance » au « très important » ou du « pas du tout d'accord » au « tout à fait d'accord ».

En fait, ces domaines paraissent, de prime abord, jouer un rôle moins important dans la manifestation de l'autonomie chez le jeune. Il s'agit de la santé, l'alimentation, les loisirs et la citoyenneté.

L'autonomie et la santé : des liens faibles

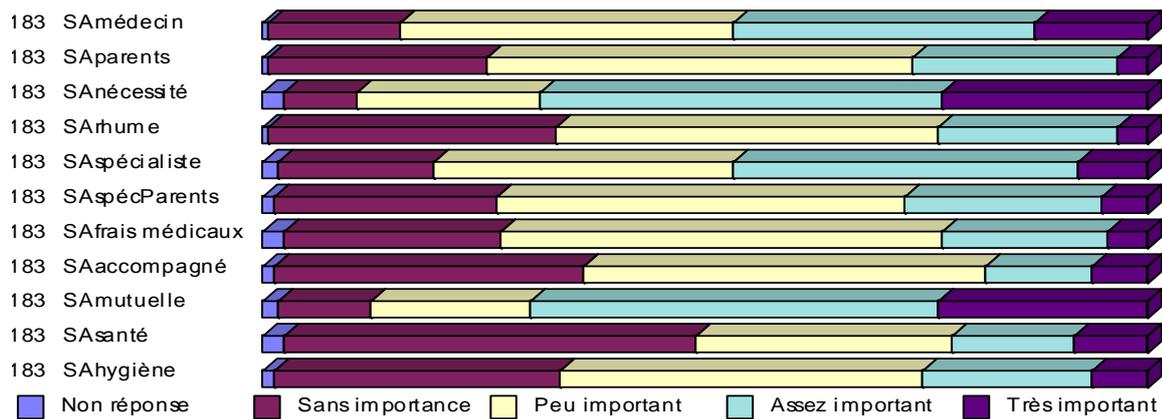
➤ Les acteurs de la santé et les décisions du jeune

Le fait de choisir son médecin traitant ou son spécialiste ne constitue pas en soi un acte autonome. Il est peu important de se référer à ceux des parents. Certes il est préférable de consulter en cas de nécessité plutôt que pour un simple rhume mais y aller seul ou non n'est pas important pour mesurer l'autonomie du jeune.

Parallèlement, il apparaît que choisir sa mutuelle est un élément considéré comme important. Ceci peut certainement s'expliquer par le fait que les étudiants, comme les salariés, sont sollicités pour choisir une mutuelle et que ce choix peut être isolé des autres actes, dans ce domaine.

Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome quand :	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Il choisit son propre médecin traitant	1,1 % (2)	14,8 % (27)	37,7 % (69)	33,9 % (62)	12,6 % (23)	100 % (183)
Il prend le même médecin que ses parents	1,1 % (2)	24,6 % (45)	48,1 % (88)	23,0 % (42)	3,3 % (6)	100 % (183)
Il ne va chez le médecin qu'en cas de nécessité	2,7 % (5)	8,2 % (15)	20,8 % (38)	45,4 % (83)	23,0 % (42)	100 % (183)
Il se rend chez le médecin pour un rhume	1,1 % (2)	32,2 % (59)	43,2 % (79)	20,2 % (37)	3,3 % (6)	100 % (183)
Il a son propre répertoire de spécialistes	2,2 % (4)	17,5 % (32)	33,9 % (62)	38,8 % (71)	7,7 % (14)	100 % (183)
Il prend les mêmes médecins spécialistes que ses parents	1,6 % (3)	25,1 % (46)	45,9 % (84)	22,4 % (41)	4,9 % (9)	100 % (183)
Ses parents financent ses frais médicaux	2,7 % (5)	24,6 % (45)	49,7 % (91)	18,6 % (34)	4,4 % (8)	100 % (183)
Il va chez le médecin accompagné par un membre de sa famille ou un(e) ami(e)	1,6 % (3)	35,0 % (64)	45,4 % (83)	12,0 % (22)	6,0 % (11)	100 % (183)
Il choisit sa mutuelle	2,2 % (4)	10,4 % (19)	18,0 % (33)	45,9 % (84)	23,5 % (43)	100 % (183)
Il ne se préoccupe pas de sa santé	2,7 % (5)	46,5 % (85)	29,0 % (53)	13,7 % (25)	8,2 % (15)	100 % (183)
Il n'attache aucune importance aux conditions matérielles de vie	1,6 % (3)	32,2 % (59)	41,0 % (75)	19,1 % (35)	6,0 % (11)	100 % (183)
Ensemble	1,9 % (38)	24,6 % (496)	37,5 % (755)	26,6 % (536)	9,3 % (188)	100 % (2013)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



➤ Peu de distinction selon les caractéristiques de la population enquêtée

Là encore les critères sexe, âge, statut, situation familiale ou encore l'endroit actuel de vie, ne sont pas discriminants et ne permettent pas de faire apparaître des situations particulières.

- Le statut et le choix de son médecin

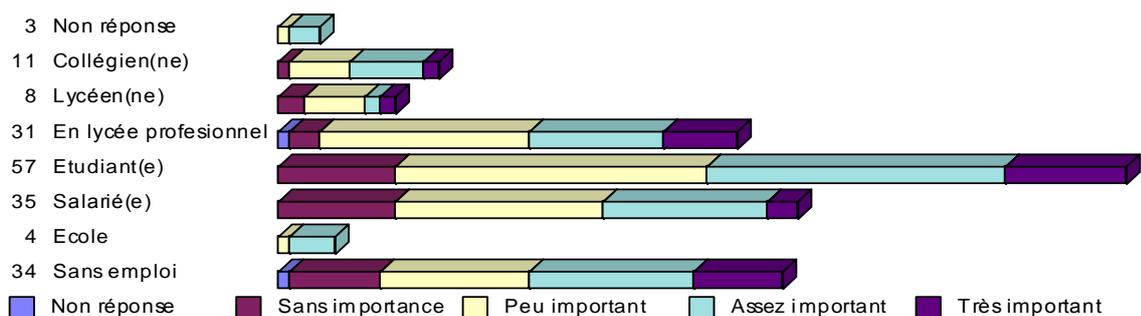
Paradoxalement, ce sont les collégiens dépendant totalement de leurs parents dans ce domaine, qui accordent une importance au fait de choisir seul son médecin.

Pour les jeunes sans emploi, ils se réfèrent à la famille dans ce domaine ; ils sont également dans une forme de dépendance vis-à-vis de la famille.

CHOIX DE SON PROPRE MÉDECIN SELON LE STATUT

Statut \ Avis	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Non réponse	0,0 % (0)	0,0 % (0)	33,3 % (1)	66,7 % (2)	0,0 % (0)	100 % (3)
Collégien(ne)	0,0 % (0)	9,1 % (1)	36,4 % (4)	45,5 % (5)	9,1 % (1)	100 % (11)
Lycéen(ne)	0,0 % (0)	25,0 % (2)	50,0 % (4)	12,5 % (1)	12,5 % (1)	100 % (8)
En lycée professionnel	3,2 % (1)	6,5 % (2)	45,2 % (14)	29,0 % (9)	16,1 % (5)	100 % (31)
Étudiant(e)	0,0 % (0)	14,0 % (8)	36,8 % (21)	35,1 % (20)	14,0 % (8)	100 % (57)
Salarié(e)	0,0 % (0)	22,9 % (8)	40,0 % (14)	31,4 % (11)	5,7 % (2)	100 % (35)
École	0,0 % (0)	0,0 % (0)	25,0 % (1)	75,0 % (3)	0,0 % (0)	100 % (4)
Sans emploi	2,9 % (1)	17,7 % (6)	29,4 % (10)	32,4 % (11)	17,7 % (6)	100 % (34)
TOTAL	1,1 % (2)	14,8 % (27)	37,7 % (69)	33,9 % (62)	12,6 % (23)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- L'âge et le médecin de famille

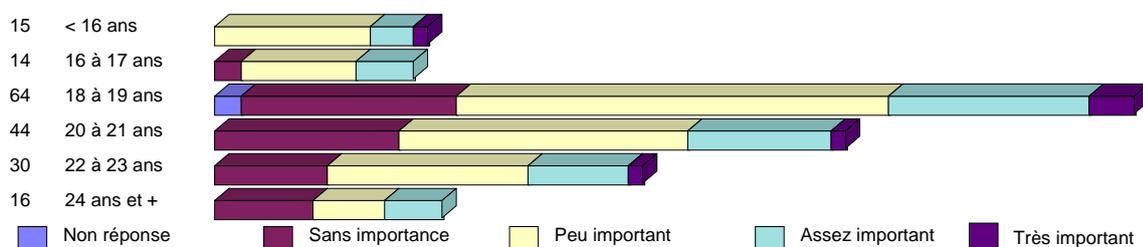
Il y a une certaine cohérence entre les résultats ci-dessous et les résultats précédents en fonction du statut. Le choix est très tranché pour les jeunes de moins de 16 ans, collégiens pour la plupart, qui, massivement, accordent peu d'importance au choix du médecin de la famille sans aller jusqu'à ne lui accorder aucune importance.

Pour les autres classes d'âge, les représentations sont plus réparties sur les différentes propositions.

CHOIX DU MÉDECIN DES PARENTS SELON L'ÂGE

Âge	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
< 16 ans	0,0 % (0)	0,0 % (0)	73,3 % (11)	20,0 % (3)	6,7 % (1)	100 % (15)
16 à 17 ans	0,0 % (0)	14,3 % (2)	57,1 % (8)	28,6 % (4)	0,0 % (0)	100 % (14)
18 à 19 ans	3,1 % (2)	23,4 % (15)	46,9 % (30)	21,9 % (14)	4,7 % (3)	100 % (64)
20 à 21 ans	0,0 % (0)	29,6 % (13)	45,5 % (20)	22,7 % (10)	2,3 % (1)	100 % (44)
22 à 23 ans	0,0 % (0)	26,7 % (8)	46,7 % (14)	23,3 % (7)	3,3 % (1)	100 % (30)
24 ans et +	0,0 % (0)	43,8 % (7)	31,3 % (5)	25,0 % (4)	0,0 % (0)	100 % (16)
TOTAL	1,1 % (2)	24,6 % (45)	48,1 % (88)	23,0 % (42)	3,3 % (6)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

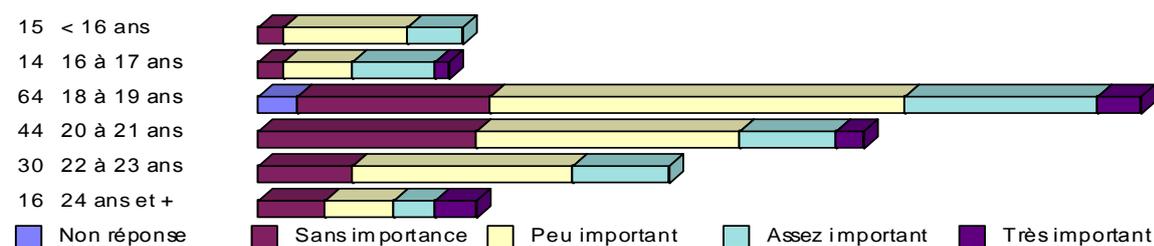


Quant aux médecins spécialistes, l'autonomie des jeunes, quelle que soit leur classe d'âge, ne s'exprime pas par le choix de spécialistes personnels et la référence aux parents n'est pas incompatible avec l'expression de l'autonomie, d'où les forts pourcentages d'avis allant aux modalités « sans importance » ou « peu important ».

CHOIX DES MÉDECINS SPÉCIALISTES DES PARENTS SELON L'ÂGE

Âge	Avis Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
< 16 ans	0,0 % (0)	13,3 % (2)	60,0 % (9)	26,7 % (4)	0,0 % (0)	100 % (15)
16 à 17 ans	0,0 % (0)	14,3 % (2)	35,7 % (5)	42,9 % (6)	7,1 % (1)	100 % (14)
18 à 19 ans	4,7 % (3)	21,9 % (14)	46,9 % (30)	21,9 % (14)	4,7 % (3)	100 % (64)
20 à 21 ans	0,0 % (0)	36,4 % (16)	43,2 % (19)	15,9 % (7)	4,6 % (2)	100 % (44)
22 à 23 ans	0,0 % (0)	23,3 % (7)	53,3 % (16)	23,3 % (7)	0,0 % (0)	100 % (30)
24 ans et +	0,0 % (0)	31,3 % (5)	31,3 % (5)	18,8 % (3)	18,8 % (3)	100 % (16)
TOTAL	1,6 % (3)	25,1 % (46)	45,9 % (84)	22,4 % (41)	4,9 % (9)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



L'autonomie et l'alimentation : peu d'incidence

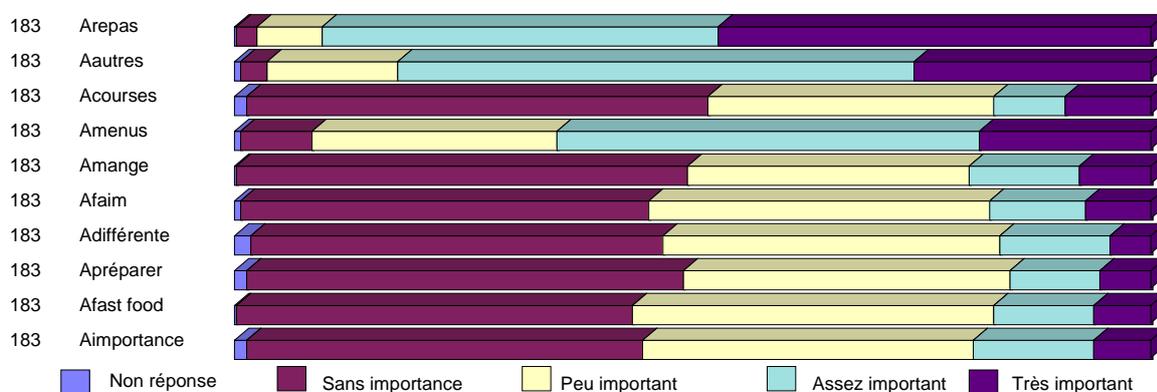
Dans le même sens, les préoccupations liées à l'alimentation : l'heure des repas, l'endroit où le jeune prend ses repas, ou encore faire les courses pour les repas ou s'intéresser à l'alimentation, n'ont que peu d'incidences dans les représentations de l'autonomie pour la population interrogée.

Dans ce domaine, l'autonomie passe par la capacité du jeune à savoir préparer des repas pour lui-même ou pour les autres et, peut-être, à contribuer à établir des menus.

L'ALIMENTATION ET L'AUTONOMIE

Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome si :	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Il prépare seul ses repas	0,6 % (1)	2,2 % (4)	7,1 % (13)	43,2 % (79)	47,0 % (86)	100 % (183)
Il prépare les repas en alternant avec son (sa) colocataire ou son (sa) petit(e) ami(e)	1,1 % (2)	2,7 % (5)	14,2 % (26)	56,3 % (103)	25,7 % (47)	100 % (183)
Il ne fait jamais les courses	1,6 % (3)	50,3 % (92)	31,2 % (57)	7,7 % (14)	9,3 % (17)	100 % (183)
Il participe à la sélection des menus pour les repas	1,1 % (2)	7,7 % (14)	26,8 % (49)	45,9 % (84)	18,6 % (34)	100 % (183)
Il mange à la même heure que le reste de la famille mais pas sur la même table	0,6 % (1)	49,2 % (90)	30,6 % (56)	12,0 % (22)	7,7 % (14)	100 % (183)
Il mange quand il a faim, à n'importe quelle heure	1,1 % (2)	44,3 % (81)	37,2 % (68)	10,4 % (19)	7,1 % (13)	100 % (183)
Il mange à une heure différente que le reste de la famille	2,2 % (4)	44,8 % (82)	36,6 % (67)	12,0 % (22)	4,4 % (8)	100 % (183)
Il laisse ses parents préparer son repas même s'il mange à une heure différente que le reste de la famille	1,6 % (3)	47,5 % (87)	35,5 % (65)	9,8 % (18)	5,5 % (10)	100 % (183)
Il mange au fast food très souvent	0,6 % (1)	43,2 % (79)	39,3 % (72)	10,9 % (20)	6,0 % (11)	100 % (183)
Il n'attache aucune importance à ce qu'il mange	1,6 % (3)	43,2 % (79)	36,1 % (66)	13,1 % (24)	6,0 % (11)	100 % (183)
Ensemble	1,2 % (22)	33,5 % (613)	29,5 % (539)	22,1 % (405)	13,7 % (251)	100 % (1830)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



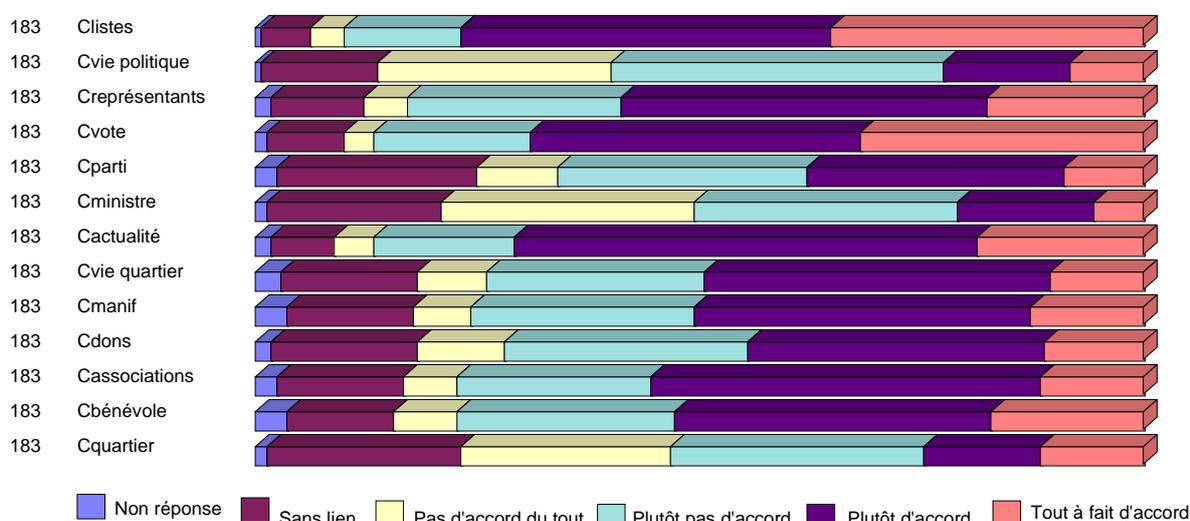
L'autonomie et la citoyenneté : des liens plus affirmés

Les résultats montrent une situation différente que celle des domaines précédents. En effet, le jeune doit être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter à toutes les élections. Il connaît la vie de son quartier et des associations et veut faire partie des représentants des élèves, étudiants, salariés. Il se tient quotidiennement au courant de l'actualité.

LA CITOYENNETÉ ET L'AUTONOMIE

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome si :</i>	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il s'inscrit sur les listes électorales dès qu'il peut le faire	1,1 % (2)	5,5 % (10)	3,8 % (7)	13,1 % (24)	41,5 % (76)	35,0 % (64)	100 % (183)
Il ne s'intéresse pas à la vie politique car il ne se sent pas concerné	1,1 % (2)	13,1 % (24)	26,2 % (48)	37,2 % (68)	14,2 % (26)	8,2 % (15)	100 % (183)
Il veut faire partie des représentants des élèves/étudiants/salariés	2,2 % (4)	10,4 % (19)	4,9 % (9)	24,0 % (44)	41,0 % (75)	17,5 % (32)	100 % (183)
Il va voter à toutes les élections	1,6 % (3)	8,7 % (16)	3,3 % (6)	17,5 % (32)	37,2 % (68)	31,7 % (58)	100 % (183)
Il est membre d'un parti politique	2,7 % (5)	22,4 % (41)	9,3 % (17)	27,9 % (51)	29,0 % (53)	8,7 % (16)	100 % (183)
Il ne connaît pas le nom du premier ministre actuel	1,6 % (3)	19,7 % (36)	28,4 % (52)	29,5 % (54)	15,3 % (28)	5,5 % (10)	100 % (183)
Il se tient informé tous les jours de l'actualité	2,2 % (4)	7,1 % (13)	4,4 % (8)	15,9 % (29)	51,9 % (95)	18,6 % (34)	100 % (183)
Il connaît la vie de son quartier	3,3 % (6)	15,3 % (28)	7,7 % (14)	24,6 % (45)	38,8 % (71)	10,4 % (19)	100 % (183)
Il suit régulièrement ce qui se passe dans les associations	3,8 % (7)	14,2 % (26)	6,6 % (12)	25,1 % (46)	37,7 % (69)	12,6 % (23)	100 % (183)
Il fait des dons lors des journées nationales d'action une fois par an	2,2 % (4)	16,4 % (30)	9,8 % (18)	27,3 % (50)	33,3 % (61)	10,9 % (20)	100 % (183)
Il connaît des associations de son quartier	2,7 % (5)	14,2 % (26)	6,0 % (11)	21,9 % (40)	43,7 % (80)	11,5 % (21)	100 % (183)
Il est bénévole toute l'année dans une association	3,8 % (7)	12,0 % (22)	7,1 % (13)	24,6 % (45)	35,5 % (65)	16,9 % (31)	100 % (183)
Il ne s'occupe pas de ce qui se passe dans son quartier	1,6 % (3)	21,9 % (40)	23,5 % (43)	28,4 % (52)	13,1 % (24)	11,5 % (21)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Ce n'est donc pas faire preuve d'autonomie que de ne pas s'intéresser à la vie politique ou ne pas connaître le nom du premier ministre actuel.

Ces résultats sont cohérents avec les constats mis en œuvre par des travaux menés sur le sujet. Galland (2009) souligne que les jeunes Français sont souvent en retrait dans la participation à la vie sociale et dans une position de défiance à l'égard des institutions et du fonctionnement de l'économie.

SYNTHÈSE

Autonomie et santé : des liens faibles

Les préoccupations liées à la santé et à l'hygiène ne constituent pas de véritables éléments d'analyse de l'autonomie du jeune.

Ce n'est pas cet ensemble de comportements qui font d'un jeune un être autonome ou non ; et cela vaut quelle que soit la caractéristique de la population jeune.

Autonomie et alimentation : des liens faibles

Les préoccupations liées à l'alimentation ne constituent pas de véritables éléments d'analyse de l'autonomie du jeune. Quelle que soit la caractéristique de la population jeune, les résultats vont dans le même sens.

Autonomie et citoyenneté : des liens plus affirmés

Les représentations montrent plutôt l'existence d'une relation entre autonomie et citoyenneté. Il est à remarquer qu'une part non négligeable des personnes interrogées (pouvant atteindre près d'un quart de l'échantillon) a considéré, pour neuf questions sur treize, qu'elles n'avaient pas de lien avec l'autonomie des jeunes.

CONCLUSION

Les champs de la santé, de l'alimentation et de la citoyenneté sont des champs pour lesquels les représentations sont peu marquées. Globalement la population interrogée ne leur accorde que peu d'importance dans la construction de l'autonomie du jeune.

La présence ou l'intervention des parents et de la famille prolonge une forme de dépendance du jeune dans les domaines de la santé et de l'alimentation, même si la famille n'interfère pas sur l'expression de l'autonomie.

Quant à la citoyenneté, elle paraît peu construite. La jeunesse est une étape pendant laquelle le jeune s'intéresse à la politique et aux manifestations de citoyenneté, mais sans pour autant ressentir un impact direct sur l'autonomie et ses corollaires : indépendance, responsabilité, liberté.

3.3.3. - Des représentations contrastées

Elles posent question car elles sont difficiles à caractériser et présentent une situation parfois en contradiction avec les pratiques.

La formation : le jeune et sa famille

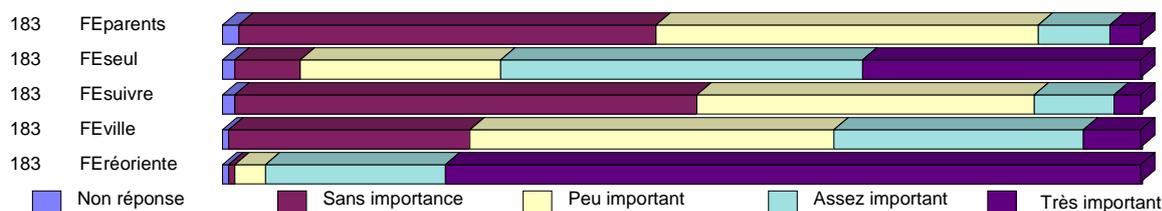
Les représentations de la population interrogée montrent que le jeune autonome est acteur de son parcours de formation et de son parcours professionnel.

➤ Le financement de la formation

Il finance seul sa formation et ne laisse pas ses parents la choisir pour lui.

FORMATION ET AUTONOMIE						
Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome si :	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Ses parents choisissent sa formation scolaire/ professionnelle	2,2 % (4)	45,4 % (83)	41,5 % (76)	7,7 % (14)	3,3 % (6)	100 % (183)
Il finance seul sa formation scolaire/ professionnelle	1,6 % (3)	7,1 % (13)	21,9 % (40)	39,3 % (72)	30,1 % (55)	100 % (183)
Il choisit sa formation pour suivre un(e) ami(e)	1,6 % (3)	50,3 % (92)	36,6 % (67)	8,7 % (16)	2,7 % (5)	100 % (183)
Il choisit une formation pour rester dans la même ville que le reste de la famille	1,1 % (2)	26,2 % (48)	39,3 % (72)	27,3 % (50)	6,0 % (11)	100 % (183)
Il se réoriente pour trouver une formation qui lui plait	1,1 % (2)	0,6 % (1)	3,3 % (6)	19,7 % (36)	75,4 % (138)	100 % (183)
Il part dans une autre ville si cela est nécessaire pour sa formation	0,0 % (0)	0,6 % (1)	2,2 % (4)	30,1 % (55)	62,8 % (115)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

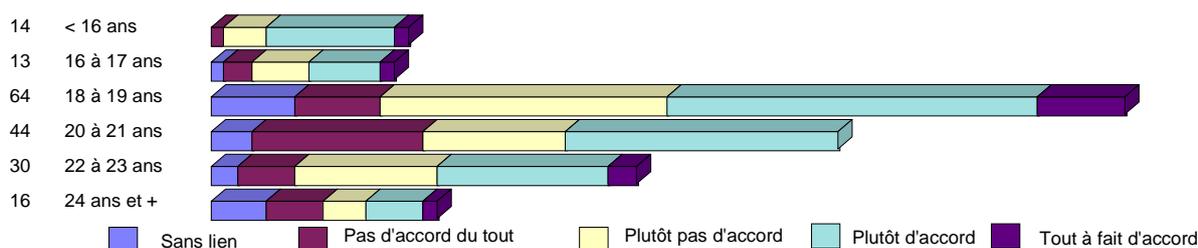


Cependant, on peut relever une certaine ambiguïté par rapport au financement de la formation. Certes, le jeune montre son autonomie s'il finance seul sa formation. Pourtant, avec un certain réalisme, les jeunes, notamment ceux âgés de moins de 16 ans qui sont encore dépendants financièrement de leurs parents, considèrent que ces derniers interviennent naturellement dans le financement des études et de la formation. Mais cette intervention ne restreint en rien leur autonomie.

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LES PARENTS, SELON L'ÂGE

Âge \ Avis	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
< 16 ans	0,0 % (0)	6,7 % (1)	20,0 % (3)	60,0 % (9)	6,7 % (1)	100 % (14)
16 à 17 ans	7,1 % (1)	14,3 % (2)	28,6 % (4)	35,7 % (5)	7,1 % (1)	100 % (13)
18 à 19 ans	9,4 % (6)	9,4 % (6)	31,3 % (20)	40,6 % (26)	9,4 % (6)	100 % (64)
20 à 21 ans	6,8 % (3)	27,3 % (12)	22,7 % (10)	43,2 % (19)	0,0 % (0)	100 % (44)
22 à 23 ans	6,7 % (2)	13,3 % (4)	33,3 % (10)	40,0 % (12)	6,7 % (2)	100 % (30)
24 ans et +	25,0 % (4)	25,0 % (4)	18,8 % (3)	25,0 % (4)	6,3 % (1)	100 % (16)
TOTAL	8,7 % (16)	15,9 % (29)	27,3 % (50)	41,0 % (75)	6,0 % (11)	100 % (181)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



➤ Les choix de formation

Le jeune est prêt à se réorienter pour trouver une formation qui lui plaît et à partir dans une autre ville si cela s'avère nécessaire pour cette même formation.

Sur l'ensemble de ces éléments, il y a peu de différences selon les critères retenus : âge, statut, situation familiale, lieu d'habitation.

L'emploi

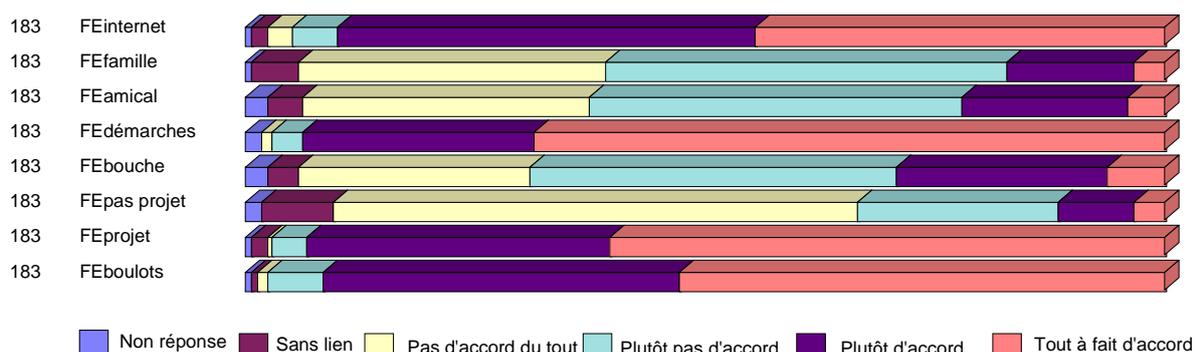
➤ Des représentations socialement valorisées

Être autonome signifie également ne pas avoir recours à son réseau familial ou amical pour trouver un emploi, ni au bouche à oreille. En revanche, le recours à internet dans le cadre d'un projet professionnel déterminé, fixé et maintenu, de même que les petits boulots ou l'intérim sont, quant à eux, des modes de fonctionnement socialement admis et reconnus dont on peut faire état.

LA RECHERCHE D'EMPLOI, LE PROJET PROFESSIONNEL ET L'AUTONOMIE

<i>Selon vous, un jeune à la recherche d'un emploi montre qu'il est autonome si, pour trouver un emploi :</i>	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il regarde sur internet pour trouver un emploi	1,1 % (2)	1,6 % (3)	2,7 % (5)	4,9 % (9)	45,4 % (83)	44,3 % (81)	100 % (183)
Il compte essentiellement sur son réseau familial	1,1 % (2)	4,9 % (9)	33,3 % (61)	43,7 % (80)	13,7 % (25)	3,3 % (6)	100 % (183)
Essentiellement sur son réseau amical	2,7 % (5)	3,8 % (7)	31,2 % (57)	40,4 % (74)	18,0 % (33)	3,8 % (7)	100 % (183)
Il effectue des démarches spontanées	2,2 % (4)	0,0 % (0)	1,1 % (2)	3,3 % (6)	25,1 % (46)	68,3 % (125)	100 % (183)
Il compte sur le bouche à oreille	2,7 % (5)	3,3 % (6)	25,1 % (46)	39,9 % (73)	23,0 % (42)	6,0 % (11)	100 % (183)
Il n'a pas de projet et attend de se voir proposer un métier qui l'intéressera	2,2 % (4)	7,7 % (14)	56,8 % (104)	21,9 % (40)	8,2 % (15)	3,3 % (6)	100 % (183)
Ne l'abandonne pas	1,1 % (2)	1,6 % (3)	0,6 % (1)	3,8 % (7)	32,8 % (60)	60,1 % (110)	100 % (183)
Il accepte des petits boulots ou une mission en intérim même si ce n'est pas le travail souhaité initialement	1,1 % (2)	0,6 % (1)	1,1 % (2)	6,0 % (11)	38,8 % (71)	52,5 % (96)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Pourtant l'analyse des pratiques généralement admises et usitées montre que faire jouer le réseau familial et amical peut être un moyen efficace pour creuser les pistes d'emploi. L'ambiguïté réside dans l'image : les réponses socialement valorisantes reposent sur le fait que le jeune se déclare acteur et responsable de lui-même sans avoir besoin de recourir à la famille ou aux amis.

➤ Les différences selon les caractéristiques de la population

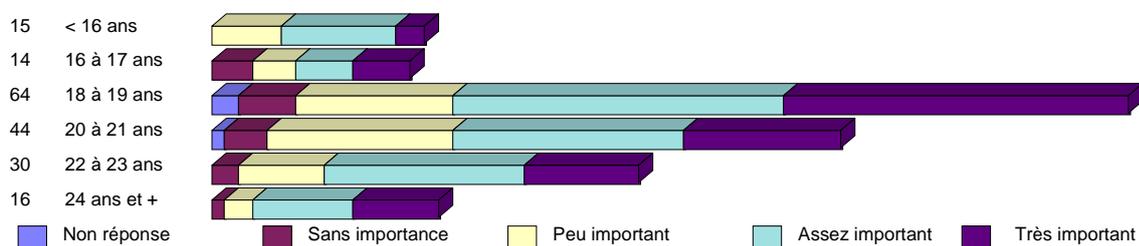
- Selon l'âge

Des différences apparaissent : les plus jeunes étant plus enclins à réduire le rôle de l'individu lui-même.

LA RECHERCHE D'EMPLOI ET L'AUTONOMIE

Âge \ Avis	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
< 16 ans	0,0 % (0)	0,0 % (0)	33,3 % (5)	53,3 % (8)	13,3 % (2)	100 % (15)
16 à 17 ans	0,0 % (0)	21,4 % (3)	21,4 % (3)	28,6 % (4)	28,6 % (4)	100 % (14)
18 à 19 ans	3,1 % (2)	6,3 % (4)	17,2 % (11)	35,9 % (23)	37,5 % (24)	100 % (64)
20 à 21 ans	2,3 % (1)	6,8 % (3)	29,6 % (13)	36,4 % (16)	25,0 % (11)	100 % (44)
22 à 23 ans	0,0 % (0)	6,7 % (2)	20,0 % (6)	46,7 % (14)	26,7 % (8)	100 % (30)
24 ans et +	0,0 % (0)	6,3 % (1)	12,5 % (2)	43,8 % (7)	37,5 % (6)	100 % (16)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

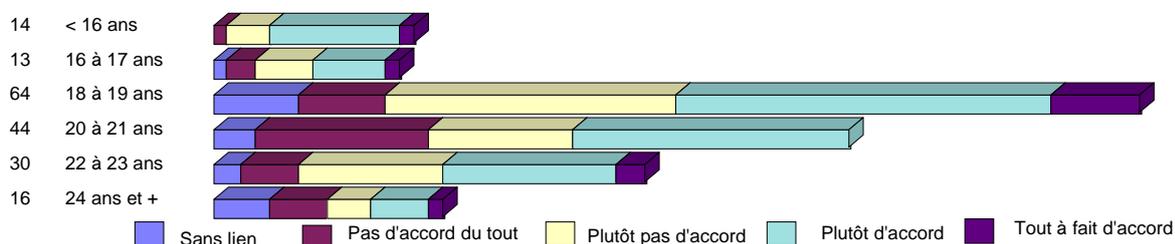


Et dans les différentes tranches d'âges, on trouve un accord certain à ce que les parents financent la formation.

FINANCEMENT DE LA FORMATION PAR LES PARENTS

Âge \ Avis	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
< 16 ans	0,0 % (0)	6,7 % (1)	20,0 % (3)	60,0 % (9)	6,7 % (1)	100 % (14)
16 à 17 ans	7,1 % (1)	14,3 % (2)	28,6 % (4)	35,7 % (5)	7,1 % (1)	100 % (13)
18 à 19 ans	9,4 % (6)	9,4 % (6)	31,3 % (20)	40,6 % (26)	9,4 % (6)	100 % (64)
20 à 21 ans	6,8 % (3)	27,3 % (12)	22,7 % (10)	43,2 % (19)	0,0 % (0)	100 % (44)
22 à 23 ans	6,7 % (2)	13,3 % (4)	33,3 % (10)	40,0 % (12)	6,7 % (2)	100 % (30)
24 ans et +	25,0 % (4)	25,0 % (4)	18,8 % (3)	25,0 % (4)	6,3 % (1)	100 % (16)
TOTAL	8,7 % (16)	15,9 % (29)	27,3 % (50)	41,0 % (75)	6,0 % (11)	100 % (181)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- Selon le sexe

Comme on peut le constater sur les tableaux suivants, les représentations, selon le critère « sexe », ne présentent pas de différences fortes. Les orientations convergent. Le rôle des parents est faiblement reconnu dans le choix de la formation du jeune.

AUTONOMIE ET CHOIX DE LA FORMATION PAR LES PARENTS ⁸⁸

Sexe \ Avis	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Une fille	46,5 % (53)	41,2 % (47)	8,8 % (10)	2,6 % (3)	100 % (113)
Un garçon	43,5 % (30)	42,0 % (29)	5,8 % (4)	4,4 % (3)	100 % (66)
TOTAL	45,4 % (83)	41,5 % (76)	7,7 % (14)	3,3 % (6)	100 % (179)

L'autonomie est compatible avec l'intervention des parents dans le financement des études du jeune.

AUTONOMIE ET FINANCEMENT DES ÉTUDES PAR LES PARENTS

Sexe \ Avis	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Une fille	6,1 % (7)	17,5 % (20)	29,0 % (33)	40,4 % (46)	6,1 % (7)	100 % (113)
Un garçon	13,0 % (9)	13,0 % (9)	24,6 % (17)	42,0 % (29)	5,8 % (4)	100 % (68)
TOTAL	8,7 % (16)	15,9 % (29)	27,3 % (50)	41,0 % (75)	6,0 % (11)	100 % (181)

⁸⁸ Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

- Selon le statut

Tous accordent un faible rôle aux parents dans le choix de la formation, sauf les lycéens, étudiants, pour qui le rôle des parents est sans importance ou très peu important.

AUTONOMIE ET CHOIX DE LA FORMATION PAR LES PARENTS

Statut	Avis	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
	Collégien(ne)		27,3 % (3)	45,5 % (5)	18,2 % (2)	9,1 % (1)
Lycéen(ne)		75,0 % (6)	25,0 % (2)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (8)
En lycée professionnel		34,3 % (12)	42,9 % (15)	11,4 % (4)	5,7 % (2)	100 % (33)
Étudiant(e)		54,4 % (31)	40,4 % (23)	3,5 % (2)	1,8 % (1)	100 % (57)
Salarié(e)		48,6 % (17)	42,9 % (15)	5,7 % (2)	2,9 % (1)	100 % (35)
Sans emploi		38,2 % (13)	44,1 % (15)	11,8 % (4)	0,0 % (0)	100 % (32)
TOTAL		45,4 % (82)	41,5 % (75)	7,7 % (14)	3,3 % (5)	100 % (176)

AUTONOMIE ET FINANCEMENT DES ÉTUDES PAR LE JEUNE

Statut	Avis	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
	Collégien(ne)		0,0 % (0)	27,3 % (3)	63,6 % (7)	9,1 % (1)
Lycéen(ne)		12,5 % (1)	37,5 % (3)	37,5 % (3)	12,5 % (1)	100 % (8)
En lycée professionnel		8,6 % (3)	5,7 % (2)	42,9 % (15)	40,0 % (14)	100 % (34)
Étudiant(e)		7,0 % (4)	31,6 % (18)	35,1 % (20)	26,3 % (15)	100 % (57)
Salarié(e)		2,9 % (1)	17,1 % (6)	42,9 % (15)	37,1 % (13)	100 % (35)
Sans emploi		11,8 % (4)	20,6 % (7)	32,4 % (11)	32,4 % (11)	100 % (33)
TOTAL		7,1 % (13)	21,9 % (39)	39,3 % (71)	30,1 % (55)	100 % (178)

AUTONOMIE ET FINANCEMENT DES ÉTUDES PAR LES PARENTS

Statut	Avis	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
	Collégien(ne)		0,0 % (0)	9,1 % (1)	9,1 % (1)	63,6 % (7)	9,1 % (1)
Lycéen(ne)		12,5 % (1)	0,0 % (0)	50,0 % (4)	25,0 % (2)	12,5 % (1)	100 % (8)
En lycée professionnel		5,7 % (2)	11,4 % (4)	28,6 % (10)	51,4 % (18)	0,0 % (0)	100 % (34)
Étudiant(e)		14,0 % (8)	14,0 % (8)	29,8 % (17)	38,6 % (22)	3,5 % (2)	100 % (57)
Salarié(e)		5,7 % (2)	22,9 % (8)	31,4 % (11)	31,4 % (11)	8,6 % (3)	100 % (35)
Sans emploi		8,8 % (3)	23,5 % (8)	17,7 % (6)	41,2 % (14)	8,8 % (3)	100 % (34)
TOTAL		8,7 % (16)	15,9 % (29)	27,3 % (49)	41,0 % (74)	6,0 % (10)	100 % (178)

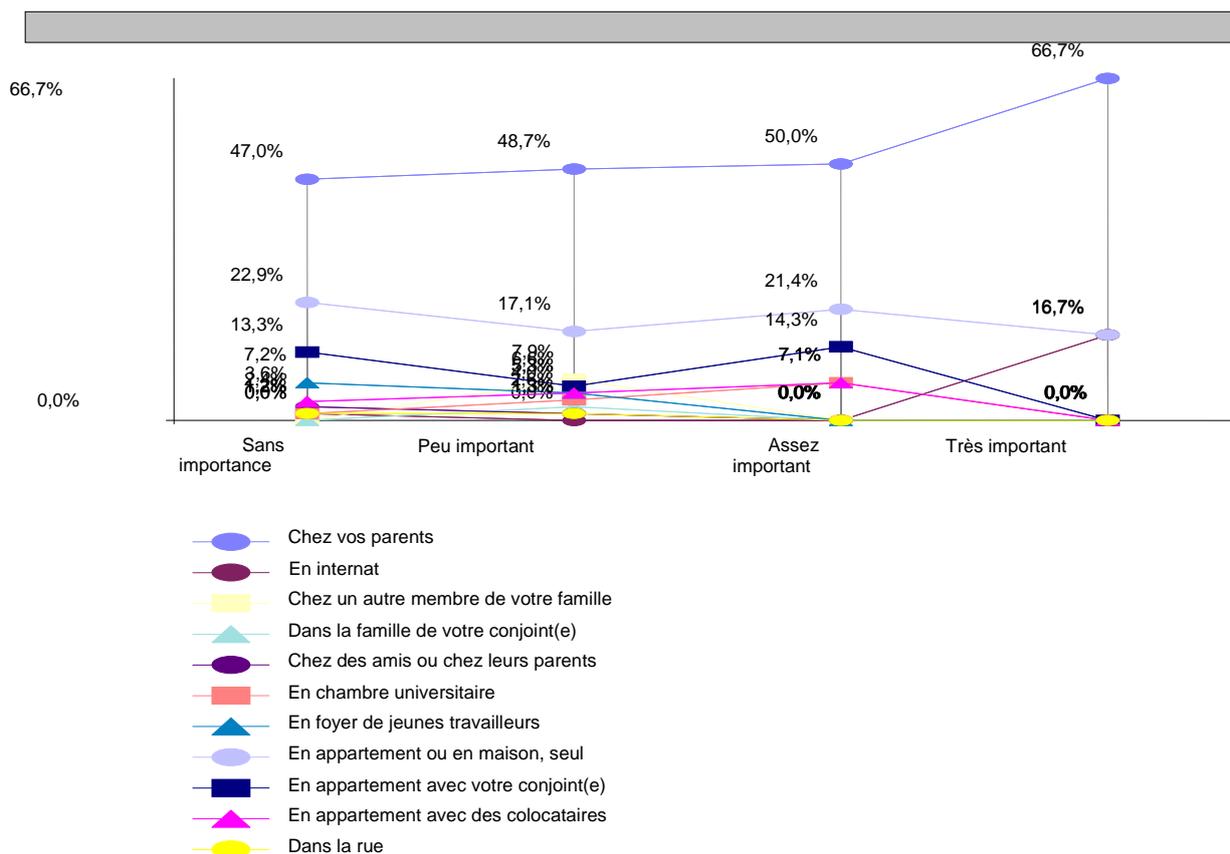
- Selon le lieu d'habitation :

Quel que soit l'endroit où le jeune vit, il reste maître de son choix de formation et de parcours professionnel.

AUTONOMIE ET CHOIX DE LA FORMATION PAR LES PARENTS

Lieu de vie	Avis	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
	Chez vos parents		43,3 % (39)	41,1 % (37)	7,8 % (7)	4,4 % (4)
En internat		50,0 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	100 % (2)
Chez un autre membre de votre famille		0,0 % (0)	100 % (6)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (6)
Dans la famille de votre conjoint(e)		0,0 % (0)	100 % (2)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (2)
Chez des amis ou chez leurs parents		66,7 % (2)	33,3 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (3)
En chambre universitaire		20,0 % (1)	60,0 % (3)	20,0 % (1)	0,0 % (0)	100 % (5)
En foyer de jeunes travailleurs		60,0 % (6)	40,0 % (4)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (10)
En appartement ou en maison, seul		52,8 % (19)	36,1 % (13)	8,3 % (3)	2,8 % (1)	100 % (36)
En appartement avec votre conjoint(e)		61,1 % (11)	27,8 % (5)	11,1 % (2)	0,0 % (0)	100 % (18)
En appartement avec des colocataires		33,3 % (3)	44,4 % (4)	11,1 % (1)	0,0 % (0)	100 % (8)
Dans la rue		50,0 % (1)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (2)
TOTAL		45,4 % (83)	41,5 % (76)	7,7 % (14)	3,3 % (6)	100 % (179)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

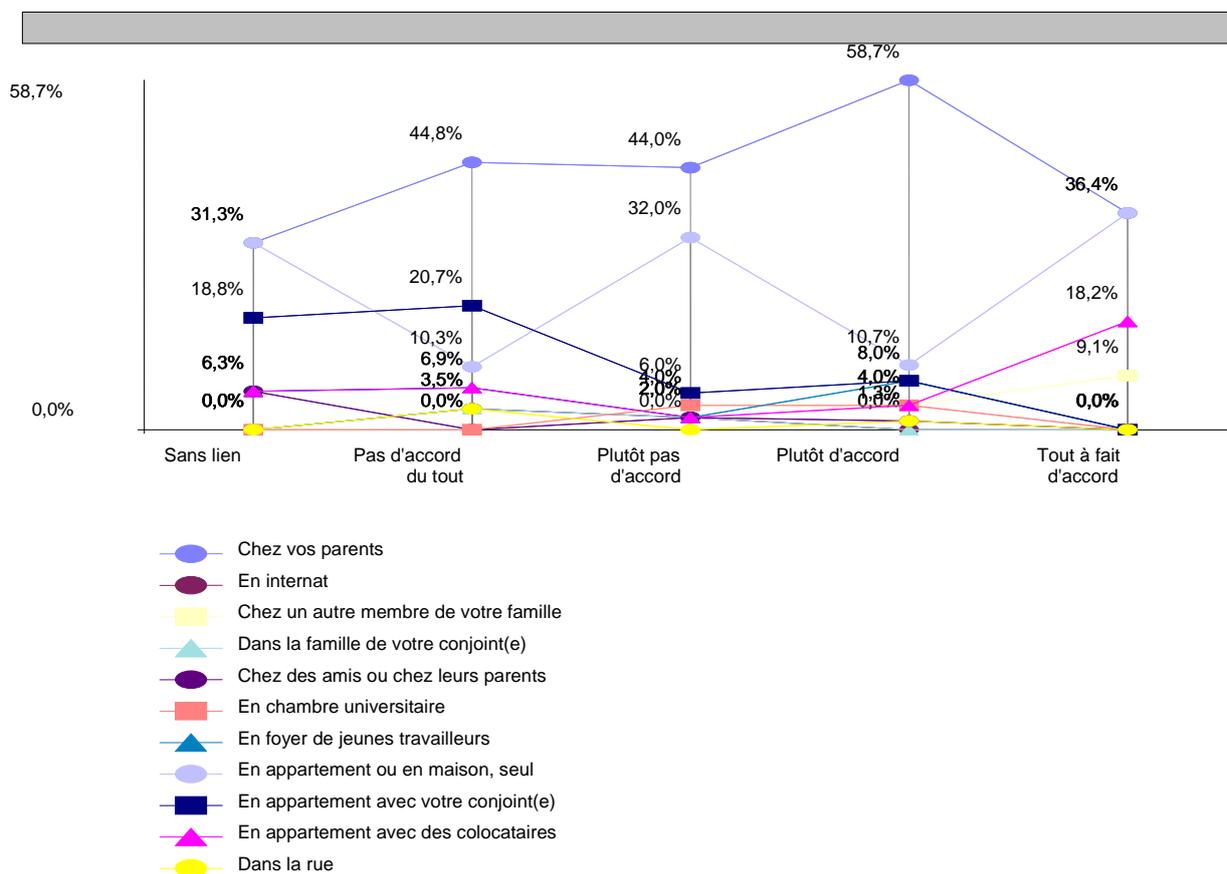


Cependant, le rôle de financeur des parents apparaît pour les jeunes qui vivent en chambre universitaire ou en foyer de jeunes travailleurs, comme pour ceux qui vivent dans la famille (parents ou autre membre de la famille).

AUTONOMIE ET FINANCEMENT DES ÉTUDES PAR LES PARENTS

Lieu de vie \ Avis	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Chez vos parents	5,6 % (5)	14,4 % (13)	24,4 % (22)	48,9 % (44)	4,4 % (4)	100 % (88)
En internat	0,0 % (0)	50,0 % (1)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (2)
Chez un autre membre de votre famille	0,0 % (0)	0,0 % (0)	33,3 % (2)	50,0 % (3)	16,7 % (1)	100 % (6)
Dans la famille de votre conjoint(e)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (2)
Chez des amis ou chez leurs parents	33,3 % (1)	0,0 % (0)	33,3 % (1)	33,3 % (1)	0,0 % (0)	100 % (3)
En chambre universitaire	0,0 % (0)	0,0 % (0)	40,0 % (2)	60,0 % (3)	0,0 % (0)	100 % (5)
En foyer de jeunes travailleurs	10,0 % (1)	20,0 % (2)	10,0 % (1)	60,0 % (6)	0,0 % (0)	100 % (10)
En appartement ou en maison, seul	13,9 % (5)	8,3 % (3)	44,4 % (16)	22,2 % (8)	11,1 % (4)	100 % (36)
En appartement avec votre conjoint(e)	16,7 % (3)	33,3 % (6)	16,7 % (3)	33,3 % (6)	0,0 % (0)	100 % (18)
En appartement avec des colocataires	11,1 % (1)	22,2 % (2)	11,1 % (1)	33,3 % (3)	22,2 % (2)	100 % (9)
Dans la rue	0,0 % (0)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	100 % (2)
TOTAL	8,7 % (16)	15,9 % (29)	27,3 % (50)	41,0 % (75)	6,0 % (11)	100 % (181)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Les loisirs

➤ Des limitations aux représentations concernant les sorties

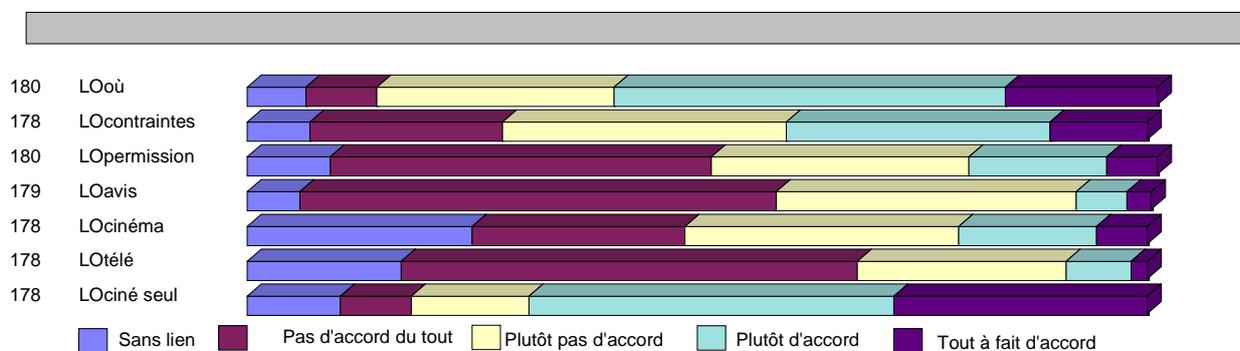
Dans une première approche, lorsqu'on évoque les sorties et les loisirs, l'autonomie passe par la liberté. Le jeune sort où il veut, sans demander la permission ; il n'a pas de contraintes horaires et regarde ce qu'il veut à la télévision.

Cependant il est intéressant de signaler ce qui n'entre pas dans ce cadre stéréotypé et qui peut se lire comme une forme de restriction de liberté, compatible avec l'autonomie.

AUTONOMIE ET LOISIRS

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome quand :</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il sort où il veut	6,7 % (12)	7,8 % (14)	26,1 % (47)	42,8 % (77)	16,7 % (30)	100 % (180)
Il a des contraintes horaires	7,3 % (13)	21,4 % (38)	31,5 % (56)	29,2 % (52)	10,7 % (19)	100 % (178)
Il doit demander la permission de sortir	9,4 % (17)	41,7 % (75)	28,3 % (51)	15,0 % (27)	5,6 % (10)	100 % (180)
Il suit ses amis sans donner son avis	6,2 % (11)	52,5 % (94)	33,0 % (59)	5,6 % (10)	2,8 % (5)	100 % (179)
Il n'aime pas aller au cinéma ou à des spectacles seul	25,3 % (45)	23,6 % (42)	30,3 % (54)	15,2 % (27)	5,6 % (10)	100 % (178)
Ses parents choisissent les programmes télévisés qu'il regarde	17,4 % (31)	50,6 % (90)	23,0 % (41)	7,3 % (13)	1,7 % (3)	100 % (178)
Il va au cinéma seul si personne n'est d'accord pour aller voir le film qu'il veut voir	10,7 % (19)	7,9 % (14)	12,9 % (23)	40,5 % (72)	28,1 % (50)	100 % (178)
Ensemble	11,8 % (148)	29,3 % (367)	26,5 % (331)	22,2 % (278)	10,2 % (127)	100 % (1251)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Sortir où il veut : 33,9 % des personnes interrogées considèrent que ce n'est pas une marque d'autonomie. De même, 39,9 % considèrent que les contraintes horaires ne freinent pas l'autonomie, comme le fait de demander la permission pour sortir pour 20 % d'entre eux.

- Un équilibre dans les choix

Concernant l'usage des technologies d'information et de communication comme internet, les avis sont très partagés et il est difficile d'affirmer que l'autonomie passe par une gestion totalement libre du temps et de l'usage de cette technologie.

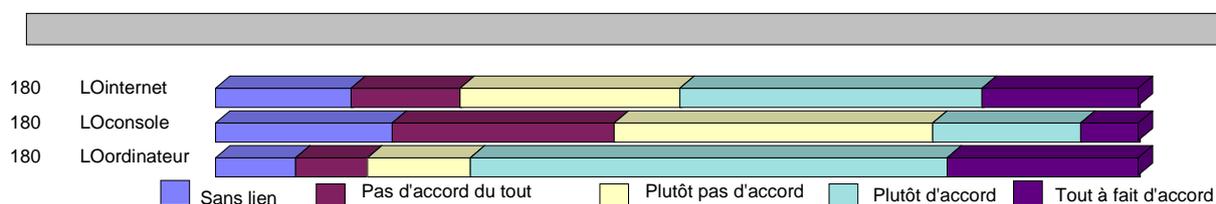
Concernant l'ordinateur familial, la prise en compte des besoins des autres membres de la famille intervient et n'est pas ressentie comme une restriction à l'autonomie, mais fait partie des pratiques

sociales de vie familiale. Enfin, s'affirmer comme consommateur compulsif des consoles, est en contradiction avec l'expression de l'autonomie du jeune.

LES CHOIX DANS LA GESTION DES LOISIRS

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome quand :</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il est libre de passer le temps qu'il veut sur internet	15,0 % (27)	11,7 % (21)	23,9 % (43)	32,8 % (59)	16,7 % (30)	100 % (180)
Il achète une nouvelle console de jeux dès qu'elle est disponible sur le marché	19,4 % (35)	23,9 % (43)	34,4 % (62)	16,1 % (29)	6,1 % (11)	100 % (180)
Il répartit son temps sur l'ordinateur de famille en fonction des envies de chacun.	8,9 % (16)	7,8 % (14)	11,1 % (20)	51,7 % (93)	20,6 % (37)	100 % (180)
Ensemble	14,4 % (78)	14,4 % (78)	23,2 % (125)	33,5 % (181)	14,4 % (78)	100 % (540)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



➤ Selon les caractéristiques de la population enquêtée

- L'âge et le cas des « moins de 16 ans »

Pour les moins de 16 ans, il paraît normal qu'il ne soit pas possible à un jeune de sortir où il veut et ce n'est pas incompatible avec une forme d'autonomie. Cette tendance se vérifie dans tous les autres modes de loisirs, notamment le temps passé sur internet ou sur l'ordinateur de la famille ou encore l'acquisition de consoles de jeux. Dans les autres tranches d'âge la tendance s'inverse.

On retrouve ce même schéma avec le statut, qui est en lien fort avec l'âge.

AUTONOMIE ET TECHNOLOGIES SELON LE STATUT

Statut	Avis					TOTAL
	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	
<i>Il est libre de passer le temps qu'il veut sur internet</i>						
Collégien(ne)	0,0 % (0)	27,3 % (3)	27,3 % (3)	27,3 % (3)	18,2 % (2)	100 % (11)
Lycéen(ne)	25,0 % (2)	0,0 % (0)	37,5 % (3)	12,5 % (1)	25,0 % (2)	100 % (8)
En lycée professionnel	17,1 % (6)	14,3 % (5)	14,3 % (5)	34,3 % (12)	17,1 % (6)	100 % (34)
Étudiant(e)	22,8 % (13)	8,8 % (5)	21,1 % (12)	33,3 % (19)	14,0 % (8)	100 % (57)
Salarié(e)	11,4 % (4)	14,3 % (5)	20,0 % (7)	37,1 % (13)	14,3 % (5)	100 % (34)
Sans emploi	5,9 % (2)	5,9 % (2)	32,4 % (11)	32,4 % (11)	20,6 % (7)	100 % (33)
TOTAL	14,8 % (27)	11,5 % (20)	23,5 % (41)	32,2 % (59)	16,4 % (30)	100 % (177)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

AUTONOMIE ET TECHNOLOGIES POUR LES COLLÉGIENS

Statut	Avis	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
	Il achète une nouvelle console de jeux dès qu'elle est disponible sur le marché		18,2 % (2)	36,4 % (4)	27,3 % (3)	18,2 % (2)	0,0 % (0)
Il répartit son temps sur l'ordinateur de famille en fonction des envies de chacun		9,1 % (1)	36,4 % (4)	18,2 % (2)	18,2 % (2)	18,2 % (2)	100 % (11)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

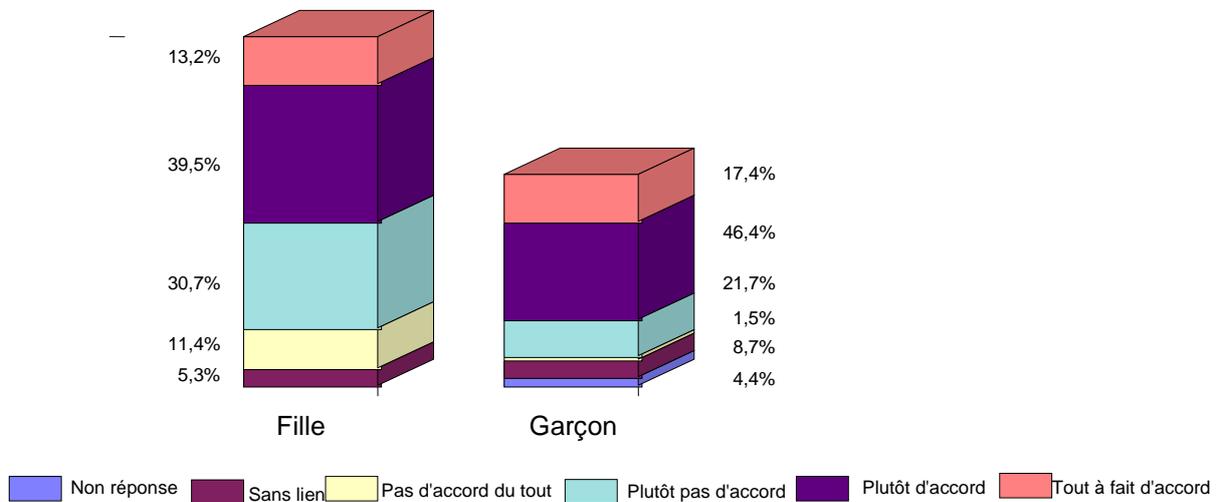
- le sexe

Les filles sont plus réservées sur les sorties sans contraintes.

LES CHOIX DANS LA GESTION DES SORTIES SELON LE SEXE

Sexe	Avis	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
	Une fille		0,0 % (0)	5,3 % (6)	11,4 % (13)	30,7 % (35)	39,5 % (45)	13,2 % (15)
Un garçon		4,4 % (3)	8,7 % (6)	1,5 % (1)	17,4 % (12)	46,4 % (32)	21,7 % (15)	100 % (69)
TOTAL		1,6 % (3)	6,6 % (12)	7,7 % (14)	25,7 % (47)	42,1 % (77)	16,4 % (30)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



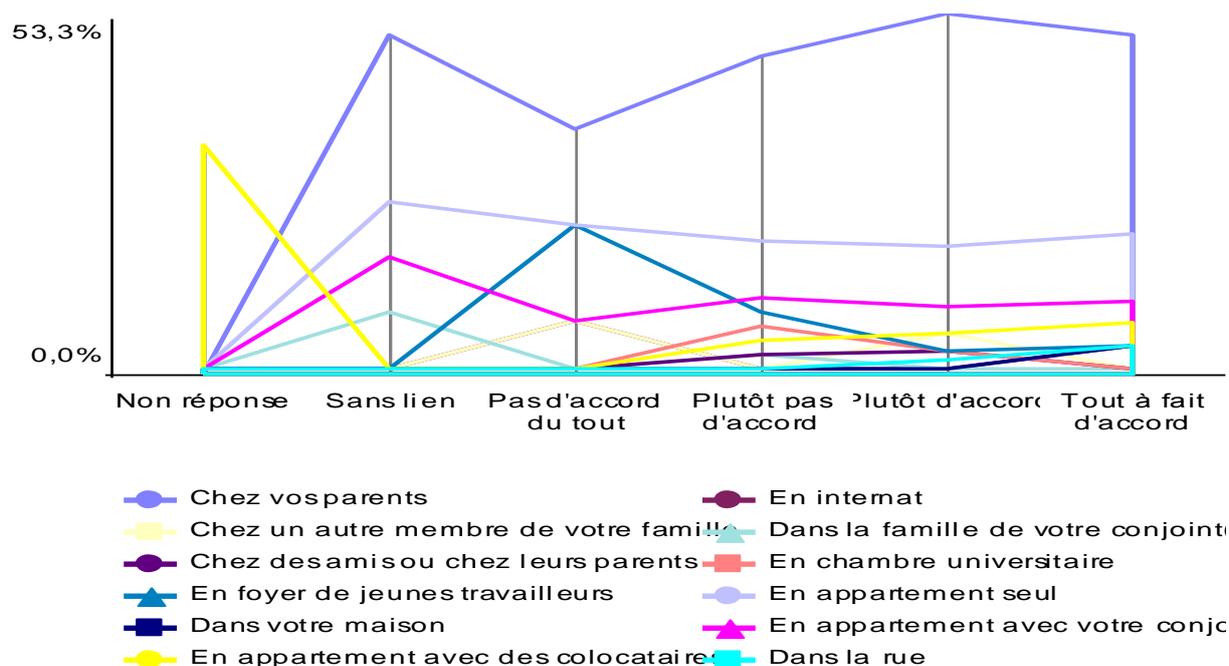
- le lieu d'habitation

Le fait de vivre en chambre universitaire ou en foyer constitue une forme de limite à l'autonomie dans le choix des sorties. Alors que la vie en famille, chez des amis, avec le conjoint ne limite pas la liberté de ces choix.

LES CHOIX DANS LA GESTION DES LOISIRS SELON LE LIEU D'HABITATION

Lieu de vie	Avis	Non réponse	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Chez vos parents		1,1 % (1)	6,7 % (6)	5,6 % (5)	24,4 % (22)	45,6 % (41)	16,7 % (15)	100 % (90)
En internat		0,0 % (0)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	100 % (2)
Chez un autre membre de votre famille		16,7 % (1)	0,0 % (0)	16,7 % (1)	0,0 % (0)	66,7 % (4)	0,0 % (0)	100 % (6)
Dans la famille de votre conjoint(e)		0,0 % (0)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (2)
Chez des amis ou chez leurs parents		0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	33,3 % (1)	66,7 % (2)	0,0 % (0)	100 % (3)
En chambre universitaire		0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	60,0 % (3)	40,0 % (2)	0,0 % (0)	100 % (5)
En foyer de jeunes travailleurs		0,0 % (0)	0,0 % (0)	30,0 % (3)	40,0 % (4)	20,0 % (2)	10,0 % (1)	100 % (10)
En appartement seul		0,0 % (0)	8,6 % (3)	8,6 % (3)	25,7 % (9)	40,0 % (14)	17,1 % (6)	100 % (35)
Dans votre maison		0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	100 % (1)	100 % (1)
En appartement avec votre conjoint(e)		0,0 % (0)	11,1 % (2)	5,6 % (1)	27,8 % (5)	38,9 % (7)	16,7 % (3)	100 % (18)
En appartement avec des colocataires		11,1 % (1)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	22,2 % (2)	44,4 % (4)	22,2 % (2)	100 % (9)
Dans la rue		0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	0,0 % (0)	50,0 % (1)	50,0 % (1)	100 % (2)
TOTAL		1,6 % (3)	6,6 % (12)	7,7 % (14)	25,7 % (47)	42,1 % (77)	16,4 % (30)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



➤ Une représentation idéale de l'usage du sport

Les résultats ci-dessous confirment l'ambiguïté vis-à-vis du sport notamment par l'importance du manque de lien entre le sport et l'autonomie du jeune.

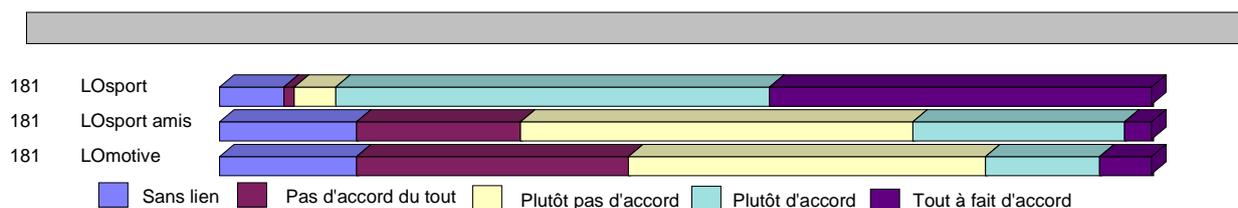
- la pratique sportive

Si le jeune (mais pas uniquement d'ailleurs) préfère choisir le sport qu'il pratique (87,3 %), on peut être surpris par les seuls 25,5 % qui valorisent le sport avec les amis et les 17,7 % qui acceptent l'idée d'une motivation externe. En effet, les habitudes grégaires des jeunes conduisent à penser que la valorisation socialement importante de l'action individuelle et de la prise individuelle de décision marquent ces représentations et amoindrissent le rôle visible des amis dans ce domaine.

AUTONOMIE ET PRATIQUES SPORTIVES

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome si :</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il pratique un sport qu'il a choisi	7,2 % (13)	1,1 % (2)	4,4 % (8)	46,4 % (84)	40,9 % (74)	100 % (181)
Il fait le même sport que ses amis	14,9 % (27)	17,7 % (32)	42,0 % (76)	22,7 % (41)	2,8 % (5)	100 % (181)
Il a besoin que quelqu'un le motive à aller à son cours de sport	14,9 % (27)	29,3 % (53)	38,1 % (69)	12,2 % (22)	5,5 % (10)	100 % (181)
Ensemble	12,3 % (67)	16,0 % (87)	28,2 % (153)	27,1 % (147)	16,4 % (89)	100 % (543)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- Une différence sur la motivation selon le sexe

Les filles sont présentées comme un peu plus enclines (20,2 %), que les garçons (13,1 %) à souhaiter une motivation pour faire du sport.

AUTONOMIE ET MOTIVATIONS SPORTIVES

Sexe \ Avis	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Une fille	15,8 % (18)	29,0 % (33)	35,1 % (40)	15,8 % (18)	4,4 % (5)	100 % (114)
Un garçon	13,0 % (9)	29,0 % (20)	42,0 % (29)	5,8 % (4)	7,3 % (5)	100 % (67)
TOTAL	14,8 % (27)	29,0 % (53)	37,7 % (69)	12,0 % (22)	5,5 % (10)	100 % (181)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

De même, les représentations concernant les jeunes en lycée professionnel sont partagées et plus difficiles à caractériser.

AUTONOMIE ET MOTIVATIONS SPORTIVES CHEZ LES JEUNES EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Sexe \ Avis	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
En lycée professionnel	17,1 % (6)	20,0 % (7)	25,7 % (9)	25,7 % (9)	8,6 % (3)	100 % (34)

➤ Et les autres loisirs

- Le sens des responsabilités

Le sens des responsabilités accompagne l'autonomie dans les représentations, notamment dans le cas d'engagement vis-à-vis d'autres individus tel qu'être le conducteur dans une soirée ou même consommer avec les amis.

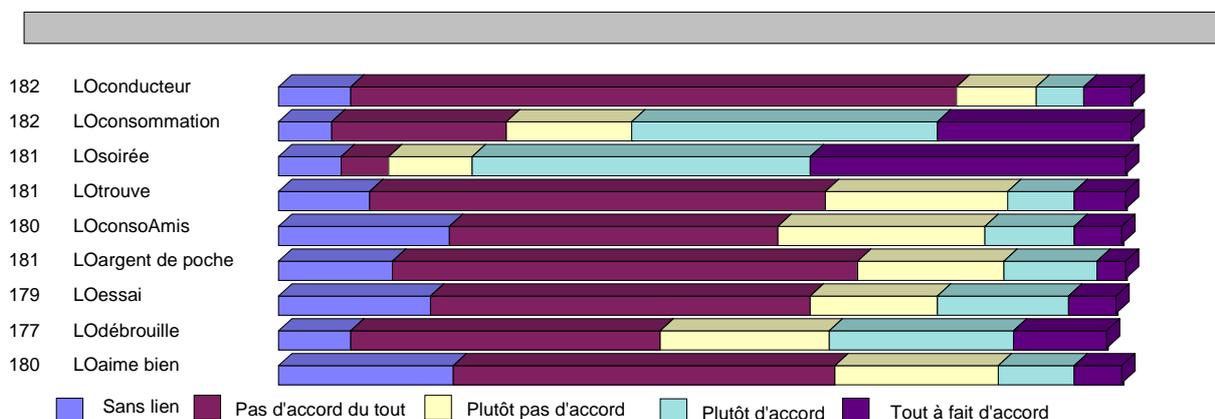
L'aspect financier marque également les relations aux substances particulières et illicites : trouver de l'argent, dépenser tout son argent pour consommer, essayer et aimer consommer ne sont pas des indicateurs de l'autonomie, au contraire.

Les représentations sont beaucoup plus partagées en ce qui concerne l'usage de son propre argent ou la débrouille pour consommer.

COMPORTEMENT DE CONSOMMATION ET AUTONOMIE

<i>Selon vous, un jeune montre qu'il est autonome si:</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Il est le conducteur de la soirée et ne fait pas attention à ce qu'il consomme (alcool, tabac, cannabis, cocaïne)	8,8 % (16)	70,9 % (129)	9,3 % (17)	5,5 % (10)	5,5 % (10)	100 % (182)
Il utilise son propre argent pour acheter ce qu'il veut consommer (alcool, tabac, cannabis, cocaïne)	6,6 % (12)	20,3 % (37)	14,8 % (27)	35,7 % (65)	22,5 % (41)	100 % (182)
Il choisit de se rendre à une soirée même s'il ne pourra pas consommer (alcool, tabac, cannabis, cocaïne)	7,7 % (14)	5,5 % (10)	9,9 % (18)	39,8 % (72)	37,0 % (67)	100 % (181)
Il trouve toujours de l'argent (emprunt, taper ses copains) pour acheter ce qu'il veut consommer (alcool, tabac, cannabis, cocaïne)	11,1 % (20)	53,6 % (97)	21,6 % (39)	7,7 % (14)	6,1 % (11)	100 % (181)
Il consomme de l'alcool, tabac, cannabis, cocaïne, etc. lorsqu'il est avec ses amis en soirée	20,6 % (37)	38,9 % (70)	24,4 % (44)	10,6 % (19)	5,6 % (10)	100 % (180)
Il dépense tout son argent de poche pour acheter ce qu'il consomme (alcool, tabac, cannabis, cocaïne)	13,8 % (25)	54,7 % (99)	17,1 % (31)	11,1 % (20)	3,3 % (6)	100 % (181)
Il a essayé quelques drogues pour savoir ce que cela faisait	18,4 % (33)	45,3 % (81)	15,1 % (27)	15,6 % (28)	5,6 % (10)	100 % (179)
Il se débrouille pour consommer ce qu'il veut (copains, échange, vente, etc.)	9,0 % (16)	37,3 % (66)	20,3 % (36)	22,0 % (39)	11,3 % (20)	100 % (177)
Il aime bien consommer régulièrement de l'alcool, tabac, cannabis, cocaïne, etc.	21,1 % (38)	45,0 % (81)	19,4 % (35)	8,9 % (16)	5,6 % (10)	100 % (180)
Ensemble	13,0 % (211)	41,3 % (670)	16,9 % (274)	17,4 % (283)	11,4 % (185)	100 % (1623)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- Des différences selon le sexe

Les représentations concernant les attitudes des filles vis-à-vis de la consommation de ces produits montrent une distance plus importante : pour les filles l'autonomie ne passe pas par les essais de consommation, ni par la consommation régulière, ni même par le fait de se débrouiller pour consommer ou par le plaisir de consommer.

COMPORTEMENT DE CONSOMMATION ET AUTONOMIE

<i>Selon vous un jeune montre qu'il est autonome si : il a essayé quelques drogues pour savoir ce que cela faisait</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Une fille	18,4 % (21)	51,8 % (59)	11,4 % (13)	13,2 % (15)	4,4 % (5)	100 % (113)
Un garçon	17,4 % (12)	31,9 % (22)	20,3 % (14)	18,8 % (13)	7,3 % (5)	100 % (66)
TOTAL	18,0 % (33)	44,3 % (81)	14,8 % (27)	15,3 % (28)	5,5 % (10)	100 % (179)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

COMPORTEMENT DE CONSOMMATION ET AUTONOMIE

<i>Selon vous un jeune montre qu'il est autonome si : il aime bien consommer régulièrement de l'alcool, tabac, cannabis, cocaïne, etc.</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Une fille	18,4 % (21)	56,1 % (64)	11,4 % (13)	8,8 % (10)	5,3 % (6)	100 % (114)
Un garçon	24,6 % (17)	24,6 % (17)	31,9 % (22)	8,7 % (6)	5,8 % (4)	100 % (66)
TOTAL	20,8 % (38)	44,3 % (81)	19,1 % (35)	8,7 % (16)	5,5 % (10)	100 % (180)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

COMPORTEMENT DE CONSOMMATION ET AUTONOMIE

<i>Selon vous un jeune montre qu'il est autonome si : il se débrouille pour consommer ce qu'il veut (copains, échange, vente, etc...)</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
Une fille	8,8 % (10)	47,4 % (54)	17,5 % (20)	16,7 % (19)	7,0 % (8)	100 % (111)
Un garçon	8,7 % (6)	17,4 % (12)	23,2 % (16)	29,0 % (20)	17,4 % (12)	100 % (66)
TOTAL	8,7 % (16)	36,1 % (66)	19,7 % (36)	21,3 % (39)	10,9 % (20)	100 % (177)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

- Des différences selon l'âge

Le jeune ne doit pas être dépendant ni de sa consommation, ni des autres pour faire face à ses besoins.

LE RAPPORT AUX AUTRES, FINANCEMENT ET AUTONOMIE

<i>Selon vous, pour être autonome dans sa consommation de tabac, d'alcool et/ou de drogue, un jeune</i>	Toujours	Souvent	Occasionnellement	Rarement	Jamais	TOTAL
Ne doit pas dépenser plus d'argent qu'il n'en a	45,6 % (83)	9,3 % (17)	7,1 % (13)	8,8 % (16)	29,1 % (53)	100 % (182)
Peut emprunter de l'argent à ses parents	1,1 % (2)	1,7 % (3)	20,9 % (38)	26,4 % (48)	50,0 % (91)	100 % (182)
Peut consommer sur le stock de produits de ses amis	1,7 % (3)	5,0 % (9)	23,1 % (42)	28,6 % (52)	41,8 % (76)	100 % (182)
Ensemble	16,1 % (88)	5,3 % (29)	17,0 % (93)	21,3 % (116)	40,3 % (220)	100 % (546)

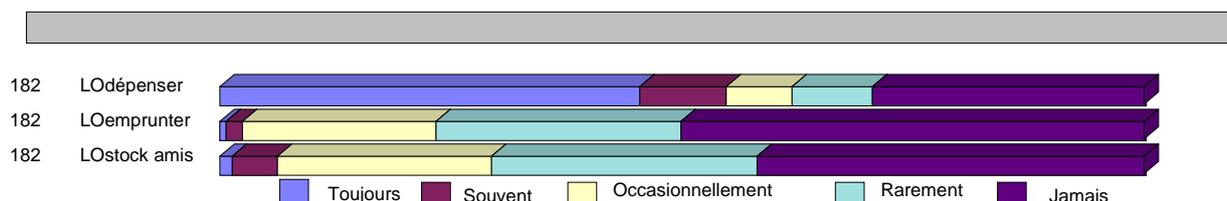
Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

Par ailleurs, la consommation en soirée, entre amis n'est pas unanimement considérée comme faire preuve d'autonomie, exception faite pour les jeunes de 16 à 17 ans.

LE RAPPORT AUX AUTRES, CONSOMMATION ET AUTONOMIE

<i>Selon vous un jeune montre qu'il est autonome si : il consomme de l'alcool, tabac, cannabis, cocaïne, etc... lorsqu'il est avec ses amis en soirée</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
< 16 ans	20,0 % (3)	60,0 % (9)	13,3 % (2)	0,0 % (0)	6,7 % (1)	100 % (15)
16 à 17 ans	0,0 % (0)	21,4 % (3)	21,4 % (3)	42,9 % (6)	14,3 % (2)	100 % (14)
18 à 19 ans	20,3 % (13)	37,5 % (24)	26,6 % (17)	7,8 % (5)	3,1 % (2)	100 % (61)
20 à 21 ans	27,3 % (12)	38,6 % (17)	22,7 % (10)	9,1 % (4)	2,3 % (1)	100 % (44)
22 à 23 ans	10,0 % (3)	33,3 % (10)	36,7 % (11)	10,0 % (3)	10,0 % (3)	100 % (30)
24 ans et +	37,5 % (6)	43,8 % (7)	6,3 % (1)	6,3 % (1)	6,3 % (1)	100 % (16)
TOTAL	20,2 % (37)	38,3 % (70)	24,0 % (44)	10,4 % (19)	5,5 % (10)	100 % (180)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



Les représentations concernant les jeunes de moins de 16 ans se distinguent de celles des autres jeunes quant à l'avis sur le financement des achats de produits ; ce qui s'explique par le fait, notamment, que ces jeunes disposent de moins d'argent et également de moins de possibilité d'acheter.

FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION ET AUTONOMIE

<i>Selon vous un jeune montre qu'il est autonome si : il utilise son propre argent pour acheter ce qu'il veut consommer (alcool, tabac, cannabis, cocaïne)</i>	Sans lien	Pas d'accord du tout	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	TOTAL
< 16 ans	6,7 % (1)	40,0 % (6)	26,7 % (4)	6,7 % (1)	20,0 % (3)	100 % (15)
16 à 17 ans	7,1 % (1)	14,3 % (2)	0,0 % (0)	28,6 % (4)	50,0 % (7)	100 % (14)
18 à 19 ans	7,8 % (5)	23,4 % (15)	12,5 % (8)	39,1 % (25)	15,6 % (10)	100 % (63)
20 à 21 ans	6,8 % (3)	11,4 % (5)	18,2 % (8)	38,6 % (17)	25,0 % (11)	100 % (44)
22 à 23 ans	0,0 % (0)	23,3 % (7)	13,3 % (4)	43,3 % (13)	20,0 % (6)	100 % (30)
24 ans et +	12,5 % (2)	12,5 % (2)	18,8 % (3)	31,3 % (5)	25,0 % (4)	100 % (16)
TOTAL	6,6 % (12)	20,2 % (37)	14,8 % (27)	35,5 % (65)	22,4 % (41)	100 % (182)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

Pour les autres caractéristiques, on ne relève pas de différences fortes dans les représentations (voir tableaux en annexes).

SYNTHÈSE

La formation

Si le jeune apparaît comme acteur principal du choix de sa formation, exception faite pour les moins de 16 ans, il est, sur le plan du financement, accompagné par les parents et la famille.

L'intervention des parents dans ce domaine n'est pas ressentie comme un frein à la construction de l'autonomie.

L'emploi

Des contradictions apparaissent dans les affirmations concernant les moyens de trouver un emploi : sont valorisés les moyens socialement acceptables : internet, intérim, petits boulots. En revanche, le recours aux réseaux, familial et amical, sont peu cités ; soit parce qu'ils ne sont pas faciles à reconnaître, soit parce qu'ils sont si bien intégrés qu'ils ne justifient pas une attention particulière.

Les loisirs.

Dans la gestion des loisirs, si la liberté d'action est valorisée, il apparaît aussi nettement que les contraintes, les restrictions (permission pour sortir, contraintes horaires, attention portée aux autres pour l'usage des technologies familiales) peuvent tout à fait cohabiter avec la liberté et l'autonomie.

Les différences apparaissent dans ce domaine pour les plus jeunes, chez les filles, chez ceux qui vivent en chambre universitaire ou en foyer.

Le sport

Il est un champ dans lequel les représentations valorisent fortement l'action et la décision individuelle, au détriment des pratiques communes et de la motivation liée aux amis. Ce qui peut paraître en contradiction avec les pratiques grégaires des jeunes.

CONCLUSION

Les différentes formations, les expériences professionnelles permettent au jeune de trouver l'activité qui lui convient, de s'assurer un salaire et d'affirmer son statut. Formation et Emploi sont fortement liés et constituent des champs très importants dans le développement de l'autonomie du jeune et son passage de l'adolescence à l'adulte.

Il est difficile de faire la part entre les choix et décisions individuelles et les interventions de la famille. Celle-ci est fortement présente dans les actions entreprises dans ces domaines, et dans la recherche d'autonomie du jeune, même si elle n'est pas formellement reconnue. Le jeune construit sa responsabilité, sa liberté, son autonomie avec l'aide de ses parents, sans opposition, sans rupture véritable, mais dans une forme d'indépendance et de co-construction.

4 - Comment construire et développer l'autonomie des jeunes ?

Extrait de l'étude menée, en 2010, par le Laboratoire LERP de l'URCA à la demande du CESER.

4.1. - Les acteurs

4.1.1. - Le jeune : acteur principal de la construction de soi et des savoirs

Dans l'ensemble des résultats, le jeune lui-même apparaît comme un acteur important. Le jeune autonome prend des décisions seul, fait des choix et agit seul. Il met en œuvre des savoirs particuliers qui doivent lui permettre de développer cette autonomie.

Ces savoirs sont de différents ordres. Ils peuvent être des savoirs pratiques, des savoirs décisionnels, mais aussi des savoirs sociaux.

➤ **Les savoirs pratiques**

Ce sont des savoirs qui permettent au jeune de faire face aux différentes contraintes matérielles et logistiques de sa vie courante. Savoir-faire indispensables à la gestion quotidienne, ils concernent essentiellement le déplacement, le logement, l'alimentation, la santé.

- Mobilité et Savoir-faire

Ils contribuent à rendre le jeune indépendant, libre de ses mouvements, et capable de faire face aux contraintes de déplacements liés à sa vie de formation ou professionnelle ou encore à ses loisirs.

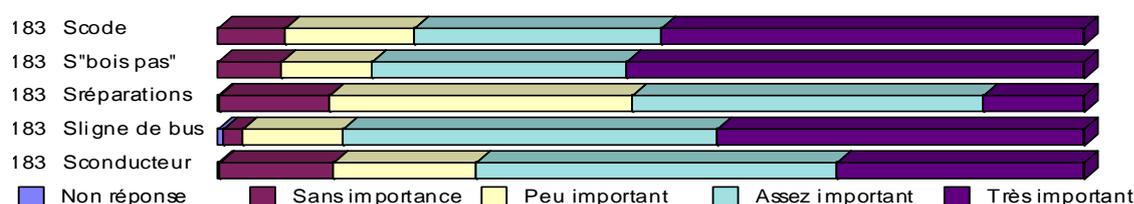
La connaissance du code de la route (77 %) vient compléter l'élément considéré comme indispensable au développement de l'autonomie du jeune, à savoir le permis et la voiture. Cette connaissance du code de la route est complétée par des connaissances sur le comportement du conducteur et notamment les règles vis-à-vis de la consommation d'alcool (82 %).

Sur le plan de la relation sociale, connaître le chauffeur revient en fait à savoir à qui le jeune confie sa vie. Les représentations sont plus éclatées dans ce domaine, comme la nécessité d'être capable d'effectuer des réparations courantes.

SAVOIRS PRATIQUES DANS LE DOMAINE DE LA MOBILITÉ ET AUTONOMIE

<i>Pour développer son autonomie, un jeune doit</i>	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Connaître le code de la route	0,0 % (0)	8,2 % (15)	14,8 % (27)	28,4 % (52)	48,6 % (89)	100 % (183)
Savoir dire "je ne bois pas"	0,0 % (0)	7,7 % (14)	10,4 % (19)	29,5 % (54)	52,5 % (96)	100 % (183)
Savoir effectuer des réparations courantes sur une voiture ou une moto	0,6 % (1)	12,6 % (23)	35,0 % (64)	40,4 % (74)	11,5 % (21)	100 % (183)
Savoir quelle ligne de bus lui permet de se rendre au travail/université/lycée/collège	1,1 % (2)	2,2 % (4)	11,5 % (21)	43,2 % (79)	42,1 % (77)	100 % (183)
Connaître personnellement le conducteur de la voiture dans laquelle il monte	0,6 % (1)	13,1 % (24)	16,4 % (30)	41,5 % (76)	28,4 % (52)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- Vie courante et Savoir-faire

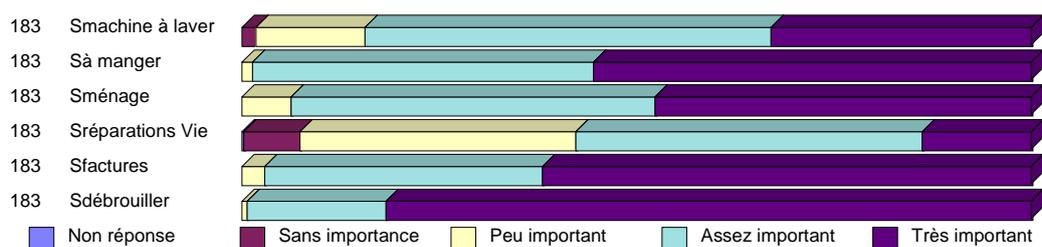
Ils permettent au jeune de maîtriser certains éléments de son environnement, susceptibles de lui faciliter la vie. Il s'agit essentiellement de gérer les contraintes d'hygiène de vie ou les contraintes matérielles.

Le jeune doit être autonome dans ces domaines ; il doit être capable de se débrouiller (81,4 %) et de faire face aux contraintes notamment celles de s'alimenter, d'utiliser les ustensiles et appareils ménagers et de faire un minimum de ménage.

SAVOIRS PRATIQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE ET AUTONOMIE

<i>Pour développer son autonomie, un jeune doit :</i>	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Savoir se servir d'une machine à laver	0,0 % (0)	2,2 % (4)	13,7 % (25)	51,4 % (94)	32,8 % (60)	100 % (183)
Savoir faire à manger	0,0 % (0)	0,0 % (0)	1,6 % (3)	43,2 % (79)	55,2 % (101)	100 % (183)
Savoir faire le ménage	0,0 % (0)	0,0 % (0)	6,6 % (12)	45,9 % (84)	47,5 % (87)	100 % (183)
Savoir effectuer des réparations de la vie courante	0,6 % (1)	7,1 % (13)	35,0 % (64)	43,7 % (80)	13,7 % (25)	100 % (183)
Savoir lire les factures	0,0 % (0)	0,0 % (0)	3,3 % (6)	35,0 % (64)	61,8 % (113)	100 % (183)
Savoir se débrouiller tout seul	0,0 % (0)	0,0 % (0)	1,1 % (2)	17,5 % (32)	81,4 % (149)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.

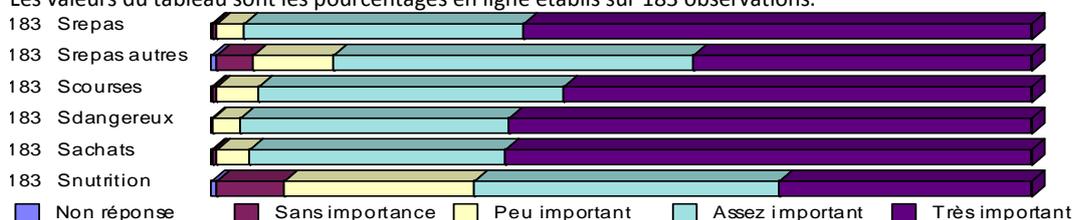


La préparation des repas pour lui-même, et éventuellement pour les autres, suppose qu'il sache faire les courses, en modulant ses achats, tout en prenant garde à ce qui est dangereux sans pour autant avoir des connaissances pointues sur le plan de la nutrition.

SAVOIRS PRATIQUES DANS LE DOMAINE DE L'ALIMENTATION ET AUTONOMIE

Pour développer son autonomie, un jeune doit :	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Savoir préparer des repas lui-même	0,6 % (1)	0,6 % (1)	3,3 % (6)	33,9 % (62)	61,8 % (113)	100 % (183)
Savoir préparer des repas autres pour les autres	1,1 % (2)	4,4 % (8)	9,8 % (18)	43,7 % (80)	41,0 % (75)	100 % (183)
Savoir faire les courses	0,6 % (1)	0,6 % (1)	4,9 % (9)	37,2 % (68)	56,8 % (104)	100 % (183)
Savoir ce qui est dangereux pour la santé	0,6 % (1)	0,0 % (0)	3,3 % (6)	32,8 % (60)	63,4 % (116)	100 % (183)
Savoir gérer ses achats en fonction de ses besoins	0,6 % (1)	0,6 % (1)	3,8 % (7)	31,2 % (57)	63,9 % (117)	100 % (183)
Savoir quels sont les apports nutritionnels des aliments	1,1 % (2)	8,2 % (15)	23,0 % (42)	37,2 % (68)	30,6 % (56)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



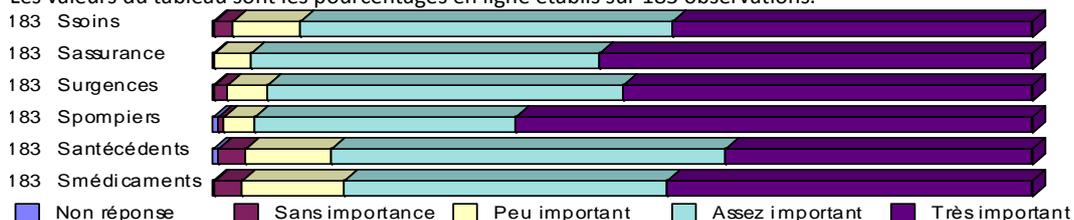
- Santé

Là encore, il s'agit pour le jeune d'être à même de faire face aux contraintes administratives liées aux dossiers santé (95,1 %). Mais il s'agit surtout de pouvoir réagir rapidement et à bon escient en cas de problème : pompiers (94,6 %), urgences (92,9 %), premiers soins (89,1 %).

SAVOIRS PRATIQUES DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ ET AUTONOMIE

Pour développer son autonomie, un jeune doit :	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Savoir comment administrer les premiers soins	0,6 % (1)	2,2 % (4)	8,2 % (15)	45,4 % (83)	43,7 % (80)	100 % (183)
Savoir à quoi sert l'assurance maladie et les mutuelles de santé	0,6 % (1)	0,0 % (0)	4,4 % (8)	42,6 % (78)	52,5 % (96)	100 % (183)
Savoir où sont les urgences	0,6 % (1)	1,6 % (3)	4,9 % (9)	43,2 % (79)	49,7 % (91)	100 % (183)
Connaître le numéro de téléphone des pompiers	1,1 % (2)	0,6 % (1)	3,8 % (7)	31,7 % (58)	62,8 % (115)	100 % (183)
Savoir quels sont ses antécédents médicaux et ceux de ses parents	1,1 % (2)	3,3 % (6)	10,4 % (19)	48,1 % (88)	37,2 % (68)	100 % (183)
Savoirs quels médicaments il peut prendre sans prescription médicale	0,6 % (1)	3,3 % (6)	12,6 % (23)	39,3 % (72)	44,3 % (81)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



➤ Des savoirs décisionnels

Ce sont des savoirs qui permettent au jeune d'analyser la situation, de décider, de faire des choix, d'anticiper, de se projeter et de gérer dans un plus long terme. Il s'agit pour le jeune de connaître et d'adapter les règles de son environnement à ses besoins.

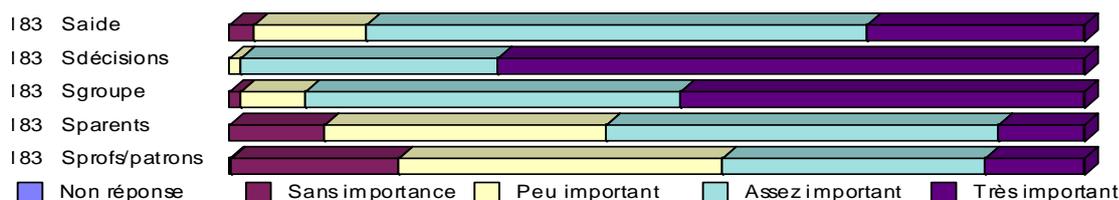
- **Prendre des décisions**

La prise de décisions, seul ou avec de l'aide, constitue une manifestation d'autonomie. Mais elle ne s'accompagne pas obligatoirement d'une opposition à l'autorité (parents, professeurs, patrons).

SAVOIRS PRATIQUES DANS LE DOMAINE DES DÉCISIONS ET AUTONOMIE

Pour développer son autonomie, un jeune doit :	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Savoir demander de l'aide	0,0 % (0)	3,3 % (6)	13,1 % (24)	58,5 % (107)	25,1 % (46)	100 % (183)
Savoir prendre des décisions seul	0,0 % (0)	0,0 % (0)	1,6 % (3)	30,1 % (55)	68,3 % (125)	100 % (183)
Savoir prendre des décisions en groupe	0,0 % (0)	1,6 % (3)	7,7 % (14)	43,7 % (80)	47,0 % (86)	100 % (183)
Savoir s'opposer à ses parents	0,0 % (0)	11,5 % (21)	32,8 % (60)	45,9 % (84)	9,8 % (18)	100 % (183)
Savoir s'opposer à ses profs/patrons	0,6 % (1)	19,7 % (36)	37,7 % (69)	30,6 % (56)	11,5 % (21)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



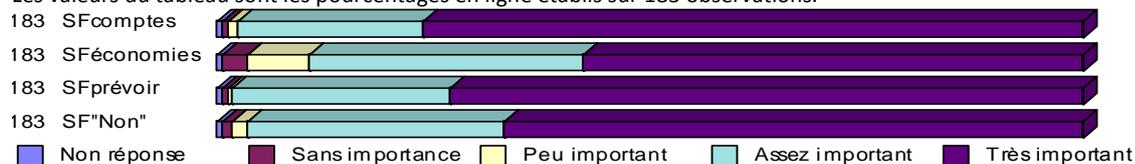
- **Gérer et prévoir**

La gestion financière est un domaine important qui complète les représentations sur l'importance du travail, des financements propres (salaires, petits boulots). Il en résulte un poids important de la gestion des comptes et de la capacité à faire des choix afin de n'avoir pas ou peu de dettes. Mais la nécessité d'avoir des économies pour acheter est plus faiblement ressentie.

SAVOIRS PRATIQUES DANS LE DOMAINE DES FINANCES ET DE LA GESTION ET AUTONOMIE

Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL	
Savoir gérer ses comptes	1,1 % (2)	0,6 % (1)	1,1 % (2)	21,3 % (39)	76,0 % (139)	100 % (183)
Savoir attendre d'avoir des économies pour s'acheter le superflu	1,1 % (2)	2,7 % (5)	7,1 % (13)	31,7 % (58)	57,4 % (105)	100 % (183)
Savoir prévoir pour ne pas avoir de dettes	1,1 % (2)	0,6 % (1)	0,6 % (1)	25,1 % (46)	72,7 % (133)	100 % (183)
Savoir dire à ses amis "Non là je ne peux pas financièrement"	1,1 % (2)	1,1 % (2)	1,6 % (3)	29,5 % (54)	66,7 % (122)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- Savoirs mettre en place des stratégies

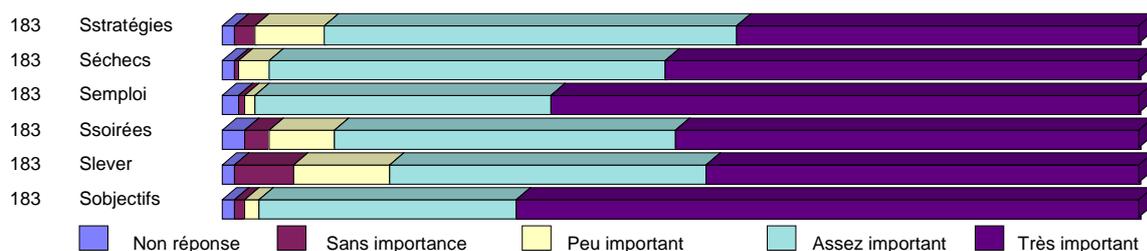
Toutes les propositions reçoivent des avis plutôt favorables (assez important et très important). Il semble que le jeune développe son autonomie à travers l'adaptation de ses stratégies à l'environnement et à la recherche d'emploi, la poursuite des objectifs et la gestion des échecs.

Une remarque : se lever tous les matins en cas de chômage ne paraît pas constituer un élément important dans l'affirmation de l'autonomie.

STRATÉGIES ET AUTONOMIE

<i>Pour développer son autonomie, un jeune doit :</i>	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Adopter des stratégies de révisions tout au long de l'année	1,6 % (3)	2,2 % (4)	7,7 % (14)	44,8 % (82)	43,7 % (80)	100 % (183)
Savoir accepter les échecs	1,6 % (3)	0,6 % (1)	3,3 % (6)	43,2 % (79)	51,4 % (94)	100 % (183)
Adopter des stratégies pour chercher un emploi	2,2 % (4)	0,6 % (1)	1,1 % (2)	32,2 % (59)	63,9 % (117)	100 % (183)
Savoir gérer ses soirées pour être en forme le lendemain au travail	2,7 % (5)	2,7 % (5)	7,1 % (13)	37,2 % (68)	50,3 % (92)	100 % (183)
Savoir se lever tous les matins lorsqu'il est au chômage	1,6 % (3)	6,6 % (12)	10,4 % (19)	34,4 % (63)	47,0 % (86)	100 % (183)
Savoir maintenir les objectifs qu'il s'est fixés	1,6 % (3)	1,1 % (2)	1,6 % (3)	27,9 % (51)	67,8 % (124)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



➤ Des savoirs relationnels

Ils s'expriment dans les contacts avec les autres, le comportement face aux règles et limites résultant de la vie sociale ainsi que dans le domaine de la citoyenneté et dans les comportements des jeunes vis-à-vis de la politique en général.

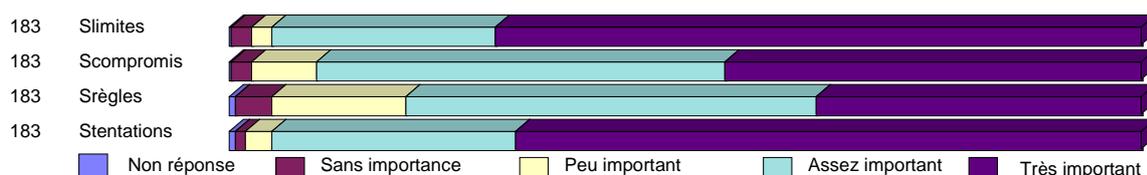
- Les règles

L'importance des règles est réelle : les limites, les compromis, les règles définies par les autres sont autant d'éléments à prendre en compte pour prendre des décisions, y compris pour faire face aux tentations.

RÈGLES ET AUTONOMIE

<i>Pour développer son autonomie, un jeune doit :</i>	Non réponse	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Savoir se fixer des limites	0,6 % (1)	2,2 % (4)	2,2 % (4)	24,6 % (45)	70,5 % (129)	100 % (183)
Savoir faire des compromis entre ce qu'il veut et ce que les autres veulent	0,6 % (1)	2,2 % (4)	7,1 % (13)	44,8 % (82)	45,4 % (83)	100 % (183)
Savoir respecter les règles définies par les parents	1,1 % (2)	3,8 % (7)	14,8 % (27)	44,8 % (82)	35,5 % (65)	100 % (183)
Savoir prendre des décisions face aux tentations	1,1 % (2)	1,1 % (2)	2,7 % (5)	26,8 % (49)	68,3 % (125)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



- Citoyenneté

Il est assez important que le jeune puisse construire son autonomie à travers toutes les connaissances qu'il peut acquérir et développer tant sur les politiques et leurs représentants, que sur son environnement social : associations, voisins, vie de quartier...

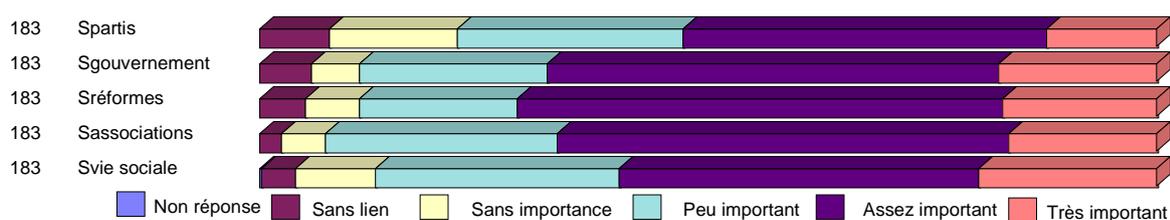
Cependant les représentations sont partagées comme le montre le nombre de réponses dans la catégorie « peu d'importance » ou même « sans importance » sur les partis politiques.

Cela correspond à un certain désintérêt prêté aux jeunes vis-à-vis de la vie politique, de la faible mobilisation sociale des jeunes.

CONNAISSANCES DANS LE DOMAINE DES POLITIQUES ET AUTONOMIE

Pour développer son autonomie, un jeune doit :	Non réponse	Sans lien	Sans importance	Peu important	Assez important	Très important	TOTAL
Avoir des connaissances sur les partis politiques	0,0 % (0)	8,2 % (15)	14,2 % (26)	25,1 % (46)	40,4 % (74)	12,0 % (22)	100 % (183)
Avoir des connaissances sur le gouvernement actuellement mis en place	0,0 % (0)	6,0 % (11)	5,5 % (10)	20,8 % (38)	50,3 % (92)	17,5 % (32)	100 % (183)
Avoir des connaissances sur les réformes mises en place par le gouvernement	0,0 % (0)	5,5 % (10)	6,0 % (11)	17,5 % (32)	54,1 % (99)	16,9 % (31)	100 % (183)
Avoir des connaissances sur les associations d'aide	0,0 % (0)	2,7 % (5)	4,9 % (9)	25,7 % (47)	50,3 % (92)	16,4 % (30)	100 % (183)
Avoir des connaissances sur ce qui l'entoure (vie sociale, voisins, quartiers, fêtes.)	0,6 % (1)	3,8 % (7)	8,7 % (16)	27,3 % (50)	39,9 % (73)	19,7 % (36)	100 % (183)

Les valeurs du tableau sont les pourcentages en ligne établis sur 183 observations.



4.1.2. - La famille, les parents : l'accompagnement

Dans les représentations de la population interrogée, un autre acteur que le jeune lui-même apparaît comme important : il s'agit des parents. Les représentations des jeunes sur le rôle des parents sont très explicites : les parents accompagnent le jeune dans ses différentes phases de vie mais ils ne le contraignent pas. Ils sont présents mais peu visibles et par conséquent, peu cités. C'est le constat présent dans les études menées par les unions départementales des associations familiales en 2007 : les parents ont un rôle fort d'accompagnement dans une société où la prise d'autonomie est de plus en plus difficile, où les conditions de vie et d'accès à l'autonomie sont de plus en plus dures (UDAF, 2007). Les parents aident, assistent le jeune, l'accompagnent dans sa prise d'autonomie, tout en surveillant comment il met en œuvre le processus, comment il le gère.

➤ **Principalement un accompagnement financier et une aide au logement**

L'aide des parents est surtout une aide financière, notamment pour les études et la formation, pour le logement, notamment pour les jeunes étudiants ou jeunes travailleurs qui ne peuvent payer le loyer d'une chambre en résidence universitaire ou d'un logement indépendant. Les familles contribuent au développement de l'autonomie des jeunes en assurant le relais financier.

En ce qui concerne le départ des jeunes du domicile parental, Roudet (2009) constate que, depuis le début des années 1980, l'allongement des études et la précarité professionnelle retardent le moment où ils peuvent s'installer dans un logement payé par eux-mêmes. Mais cette autonomie résidentielle plus tardive ne reporte que modérément le départ de chez les parents. En effet, une période de semi-autonomie suit de plus en plus la décohabitation familiale et tend à s'allonger. Cette semi-autonomie s'est développée grâce à l'augmentation de l'aide des parents, mais aussi parce que les étudiants ont pu bénéficier d'allocations pour le logement. Une période de transition, hors d'un cadre familial, concerne donc une partie importante des jeunes, qui vivent plus souvent seuls, reculant le moment de former un couple, marié ou non, et d'avoir un premier enfant.

Plus les jeunes sont insérés dans le monde du travail, moins ils vivent chez leurs parents, les jeunes femmes avec un emploi ou chômeuses restant moins au domicile parental que les garçons dans la même situation. Quant aux garçons qui ont fini leurs études sans obtenir de diplôme ou de formation professionnelle, ils prolongent plus longtemps la cohabitation avec leurs parents en raison de la contrainte économique.

➤ **Mais aussi un accompagnement à la formation**

Le domaine de la formation est également un champ dans lequel la présence de la famille est importante. En effet, pour les parents, le capital scolaire et le diplôme sont des éléments essentiels à la prise d'autonomie et à la réussite de cette autonomie. C'est pourquoi, pendant la scolarité, les parents, s'ils le peuvent assurent le financement de la scolarité et des études même si celles-ci sont longues, afin que le jeune ne soit pas obligé de travailler pour gagner de l'argent ; si quelques petits boulots sont acceptables pour le superflu, un travail chronophage est évité et vivement déconseillé par les parents.

Le jeune peut apprendre l'autonomie dans la famille. Il s'assume avec l'aide, les conseils, le soutien, l'encouragement des parents. Il construit son monde en toute autonomie même s'il reste dépendant du monde familial, dans certains domaines : il vit chez ses parents, il se fait financer ses études, une partie de ses besoins vitaux.

➤ **Un accompagnement moins visible bien que réel dans la santé**

Les parents sont présents également dans le domaine de la santé : le jeune prend souvent le même médecin que ses parents ou les spécialistes qu'il connaît grâce à ses parents, sans que cela puisse mettre en cause son autonomie. L'autonomie du jeune passe par une reconnaissance de ce qu'il est, ce qu'il est capable de faire, de se projeter dans l'avenir, même s'il a recours aux autres et notamment à ses parents pour le faire.

➤ **Une distance dans d'autres domaines**

Loisirs, citoyenneté, organisation de vie : même si les parents sont présents, leur rôle est minimisé et considéré comme sans influence majeure sur la construction de l'autonomie.

4.1.3. - Les autres acteurs : la reconnaissance

Le modèle français, marqué par une forte valorisation de la formation initiale, induit des trajectoires dominées par l'enjeu du diplôme et du premier emploi, légitimant un maintien prolongé sous dépendance familiale, comme vu précédemment. (Van de Velde, C. 2007).

Si l'école, en tant que telle, est peu présente dans l'étude, elle contribue cependant à la construction de l'autonomie du jeune par son rôle dans l'éducation. En revanche, les amis sont très présents et importants, tant pour le logement (le jeune préfère vivre et cohabiter avec des amis plutôt que chez ses parents), que pour les loisirs. Ils viennent compléter l'action de l'acteur principal : le jeune lui-même.

Le groupe de pairs est donc très important ; il joue un rôle, en particulier dans l'organisation du temps libre, dans la recherche de soi-même, dans la formation d'une identité propre.

SYNTHESE

Le jeune

Il est l'acteur principal de la construction de soi, de ses savoirs et par là du développement de son autonomie : Savoirs pratiques (gestion de la vie courante), savoirs décisionnels (prise d'initiative et choix), savoirs relationnels (acceptation des règles, citoyenneté).

La famille, les parents

Ils accompagnent le jeune : visible accompagnement financier (logement) et à la formation ; moins visible accompagnement à la santé, à l'organisation de vie, aux loisirs, à la citoyenneté.

Les autres : école, amis, pairs, adultes

Les amis sont très présents dans les représentations, les autres acteurs le sont moins. Mais les jeunes en attendent une reconnaissance de ce qu'ils sont et de ce qu'ils peuvent faire.

CONCLUSION

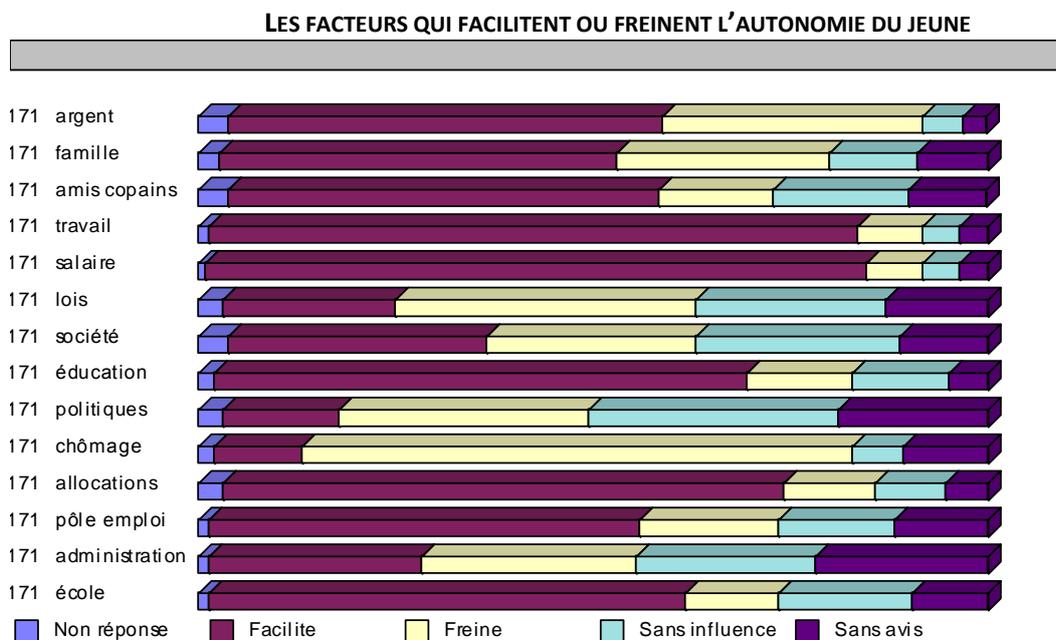
En reprenant les recherches menées par Ramos (2010), il s'agit pour les parents de reconnaître une autorité à leur enfant dans les domaines qui le touchent ; c'est-à-dire que les parents l'associent dans les décisions qui le concernent. Cela signifie que les parents ne peuvent pas savoir toujours mieux que leur enfant ce qui constitue son intérêt et son bien ; dans le cas des adolescents, par exemple, cela ne signifie pas que l'enfant a toute autorité sur son existence ; il participe à la production du monde dans lequel il vit, sans pour autant être adulte et avoir tout pouvoir sur soi. L'autonomie peut être pensée aussi en dehors du « être indépendant », du « être adulte » et du « devenir adulte ». Ainsi, dans la perspective d'individualisation dans laquelle on se trouve, être autonome renvoie certes à l'accès aux rôles dits d'adulte, mais aussi à l'élaboration d'une identité individuelle et d'un « devenir soi ».

La démarche est de convaincre l'adulte afin de bénéficier de sa reconnaissance, cette reconnaissance est importante, dans la mesure où elle exerce une fonction de réassurance identitaire pour le jeune ; quand cette fonction de réassurance identitaire, de validation de soi fait défaut, effectivement, le jeune peut se sentir déstabilisé. Les parents, d'autres adultes et les pairs sont aussi importants comme instance de validation.

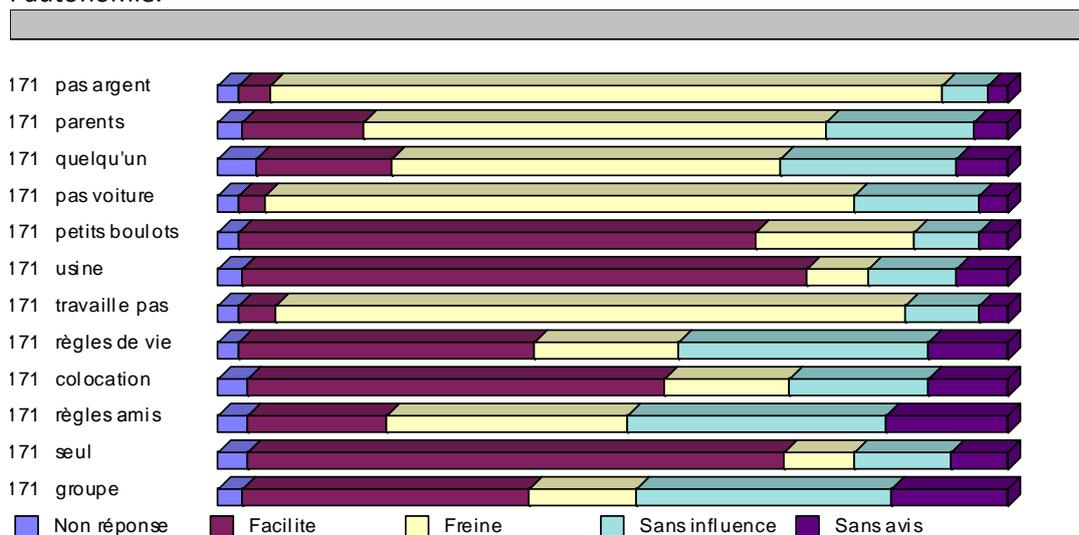
Pour devenir lui-même, le jeune a besoin du regard de personnes à qui il accorde lui aussi de l'importance et du sens ; cela aussi est important, les « autres significatifs » et François de Singly, sociologue, qui travaille sur la famille et l'adolescence, écrit : *c'est par la médiation d'autrui que l'individu peut avoir la sensation d'être lui-même*. Selon François de Singly, le respect de l'autonomie de chacun est un principe important dans la relation. Acquérir la validation des autres significatifs, autrement dit des proches qui font sens dans la vie de l'enfant, permet de grandir, au sens d'affirmer sa réalité, même si celle-ci n'est pas toujours semblable à celle des proches auxquels il voue sa confiance ; ainsi, ils acquièrent progressivement une définition de partenaires et d'égaux : c'est à travers cette redéfinition que le jeune pourra tendre à se définir lui-même en tant que personne, et se définir comme responsable de sa propre vie.

4.2. - Faciliter ou freiner l'autonomie

Afin de synthétiser les représentations sur les différentes dimensions retenues de l'autonomie, il est nécessaire de faire émerger les facteurs qui sont ressentis comme des freins ou des facilitateurs au développement de l'autonomie, tels qu'ils ont été présentés par les personnes interrogées.



On peut ajouter les éléments qui sont susceptibles de faciliter ou de freiner la construction de l'autonomie.



À partir de ces résultats, on peut identifier une catégorie de facilitateurs et une catégorie de freins.

4.2.1. - Les facilitateurs

FACTEURS FACILITANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

Quels sont les facteurs qui facilitent l'autonomie d'un jeune :	Non réponse	Facilite	Freine	Sans influence	Sans avis	TOTAL
argent	4,1 % (7)	55,0 % (94)	32,8 % (56)	5,3 % (9)	2,9 % (5)	100 % (171)
famille	2,9 % (5)	50,3 % (86)	26,9 % (46)	11,1 % (19)	8,8 % (15)	100 % (171)
amis copains	4,1 % (7)	54,4 % (93)	14,6 % (25)	17,0 % (29)	9,9 % (17)	100 % (171)
travail	1,8 % (3)	81,9 % (140)	8,2 % (14)	4,7 % (8)	3,5 % (6)	100 % (171)
éducation	2,3 % (4)	67,3 % (115)	13,5 % (23)	12,3 % (21)	4,7 % (8)	100 % (171)
allocations	3,5 % (6)	70,8 % (121)	11,7 % (20)	8,8 % (15)	5,3 % (9)	100 % (171)
pôle emploi	1,8 % (3)	54,4 % (93)	17,5 % (30)	14,6 % (25)	11,7 % (20)	100 % (171)
école	1,8 % (3)	60,2 % (103)	11,7 % (20)	17,0 % (29)	9,4 % (16)	100 % (171)

On peut ajouter les éléments suivants :

ÉLÉMENTS FACILITANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

quels sont les éléments qui facilitent ou freinent l'autonomie d'un jeune :	Non réponse	Facilite	Freine	Sans influence	Sans avis	TOTAL
Il fait des petits boulots	2,9 % (5)	65,5 % (112)	19,9 % (34)	8,2 % (14)	3,5 % (6)	100 % (171)
Il travaille tous les jours dans une usine, un magasin ou un bureau	3,5 % (6)	71,4 % (122)	7,6 % (13)	11,1 % (19)	6,4 % (11)	100 % (171)
Il vit en colocation	4,1 % (7)	52,6 % (90)	15,8 % (27)	17,5 % (30)	9,9 % (17)	100 % (171)
Il vit seul	4,1 % (7)	67,8 % (116)	8,8 % (15)	12,3 % (21)	7,0 % (12)	100 % (171)
Il aime être en groupe	3,5 % (6)	36,3 % (62)	13,5 % (23)	32,2 % (55)	14,6 % (25)	100 % (171)

➤ Les financements

En cohérence avec les représentations communes sur les moyens d'être autonome, il apparaît qu'avant tout autre élément, le travail est le facteur principal de construction et de développement de l'autonomie. Le fait de pouvoir travailler, tous les jours, quel que soit le lieu de travail, quelle que soit la forme du travail y compris les petits boulots, donne droit à un salaire, une rémunération. Ce financement permet alors au jeune de s'affirmer et de construire son univers en toute autonomie.

Cet aspect financier peut être compris sans l'existence d'un travail salarié. En effet, les allocations, les bourses d'études sont également des ressources financières, certes transitoires liées à une étape particulière de la vie du jeune, à savoir la période de formation, mais elles contribuent à assurer en partie l'autonomie.

➤ **Les amis et copains, la famille**

Les acteurs principaux, qui sont considérés comme pouvant faciliter la prise d'autonomie des jeunes, sont également en cohérence avec les représentations communes.

Ces acteurs sont parties prenantes dans la vie quotidienne du jeune et dans les différentes étapes de son parcours : la famille certes, mais aussi l'école et l'éducation. Sont citées également des structures d'aide à l'insertion professionnelle telles que la mission locale, le pôle emploi.

Dans l'ensemble des éléments constitutifs de l'autonomie, ces acteurs ne sont pas uniquement valorisés et caractérisés comme importants, incontournables. Ils sont parfois qualifiés de sans importance ou sans lien, mais il s'agit dans ce cas d'indiquer qu'ils ne constituent pas des barrières, des freins, que leur présence ne peut être nuisible à l'autonomie.

Un paradoxe est relevé dans les études menées par les UDAFs (2007, 2010) concernant les parents d'enfants âgés de 18 à 30 ans. Ceux-ci pensent que « c'est la famille dite nucléaire (parents, frères et sœurs) qui accompagne le plus les jeunes » au cours du processus d'autonomie. Mais en même temps ces mêmes parents peuvent également être « les acteurs qui freinent le plus les jeunes dans ce cheminement ».

➤ **Vivre seul ou hors du cocon familial**

Quitter le logement familial pour s'installer seul ou avec un(e) ami(e) ou même des ami(e)s est considéré comme un moyen très important de se construire, de construire son monde et de s'affirmer ; c'est-à-dire en fait de développer et de prouver sa capacité d'autonomie.

Lorsque financièrement, il est très difficile pour le jeune, ou pour ses parents, d'assurer un loyer pour un logement dans lequel le jeune pourrait vivre seul, l'alternative est la vie en colocation.

4.2.2. - Les freins

Là encore, la cohérence est assurée entre les représentations analysées et les appréciations sur le rôle des facteurs pouvant être considérés comme des freins à l'autonomie.

FACTEURS FREINANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

<i>Quels sont les facteurs qui freinent l'autonomie d'un jeune :</i>	Non réponse	Facilite	Freine	Sans influence	Sans avis	TOTAL
chômage	2,3 % (4)	11,1 % (19)	69,6 % (119)	6,4 % (11)	10,5 % (18)	100 % (171)
lois	3,5 % (6)	21,6 % (37)	38,0 % (65)	24,0 % (41)	12,9 % (22)	100 % (171)
politiques	3,5 % (6)	14,6 % (25)	31,6 % (54)	31,6 % (54)	18,7 % (32)	100 % (171)

ÉLÉMENTS FREINANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE

<i>Quels sont les éléments qui freinent l'autonomie d'un jeune :</i>	Non réponse	Facilite	Freine	Sans influence	Sans avis	TOTAL
Il n'a pas d'argent régulièrement	2,9 % (5)	4,1 % (7)	84,8 % (145)	5,9 % (10)	2,3 % (4)	100 % (171)
Il vit chez ses parents	3,5 % (6)	15,2 % (26)	58,5 % (100)	18,7 % (32)	4,1 % (7)	100 % (171)
Il vit chez quelqu'un d'autre que chez lui	5,3 % (9)	17,0 % (29)	49,1 % (84)	22,2 % (38)	6,4 % (11)	100 % (171)
Il na pas de voiture	2,9 % (5)	3,5 % (6)	74,3 % (127)	15,8 % (27)	3,5 % (6)	100 % (171)
Il ne travaille pas	2,9 % (5)	4,7 % (8)	79,5 % (136)	9,4 % (16)	3,5 % (6)	100 % (171)

➤ Le chômage et ses dérivés

En contrepoint du travail et du salaire, le chômage constitue le frein insurmontable. En effet, sans travail pas de salaire, sans salaire des difficultés financières et/ou une assistance financière, des difficultés de logement indépendant, des difficultés matérielles, pas de voiture, pas de permis, etc.... Il paraît alors très difficile de développer ou d'accroître une véritable autonomie. Bien qu'autonomie et dépendance ne soient pas incompatibles, elles sont cependant difficiles à coordonner. Une dépendance totale ou forte sur le plan financier vis-à-vis des parents, des conjoints, des établissements financiers, des amis peut limiter le champ de l'autonomie, au moins momentanément, et donc repousser dans le temps l'âge de la prise d'autonomie totale.

➤ L'obligation de vivre chez d'autres : parents, famille, amis

Vivre chez ses parents ou chez quelqu'un d'autre (famille ou amis) n'est pas propice à l'expression de l'autonomie du jeune même s'il considère que c'est une contrainte qu'il accepte s'il le faut. Ce n'est pas aussi réhibitoire que le manque de finances.

Cette contrainte de vivre chez les autres entraîne d'autres contraintes limitant la liberté, l'indépendance, car il faut suivre les règles établies par les autres au détriment de ses propres besoins ou envies, ou règles.

➤ Les instances

Si les règles édictées par la famille ou les amis ne sont pas trop fortement caractérisées comme des freins très lourds, il n'en va pas de même des règles édictées par l'État à travers les lois ou encore des politiques mises en œuvre.

Il y a une distance forte vis-à-vis de l'État, de l'administration en général, même si là encore, certaines administrations, certaines structures publiques sont plutôt bien perçues et peuvent constituer des aides à l'autonomie.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FACTEURS FACILITANT OU FREINANT L'AUTONOMIE

<i>Quels sont les facteurs qui facilitent ou freinent l'autonomie d'un jeune :</i>	Non réponse	Facilite	Freine	Sans influence	Sans avis	TOTAL
argent	4,1 % (7)	55,0 % (94)	32,8 % (56)	5,3 % (9)	2,9 % (5)	100 % (171)
famille	2,9 % (5)	50,3 % (86)	26,9 % (46)	11,1 % (19)	8,8 % (15)	100 % (171)
amis copains	4,1 % (7)	54,4 % (93)	14,6 % (25)	17,0 % (29)	9,9 % (17)	100 % (171)
travail	1,8 % (3)	81,9 % (140)	8,2 % (14)	4,7 % (8)	3,5 % (6)	100 % (171)
salaire	1,2 % (2)	83,6 % (143)	7,0 % (12)	4,7 % (8)	3,5 % (6)	100 % (171)
lois	3,5 % (6)	21,6 % (37)	38,0 % (65)	24,0 % (41)	12,9 % (22)	100 % (171)
société	4,1 % (7)	32,8 % (56)	26,3 % (45)	25,7 % (44)	11,1 % (19)	100 % (171)
éducation	2,3 % (4)	67,3 % (115)	13,5 % (23)	12,3 % (21)	4,7 % (8)	100 % (171)
politiques	3,5 % (6)	14,6 % (25)	31,6 % (54)	31,6 % (54)	18,7 % (32)	100 % (171)
chômage	2,3 % (4)	11,1 % (19)	69,6 % (119)	6,4 % (11)	10,5 % (18)	100 % (171)
allocations	3,5 % (6)	70,8 % (121)	11,7 % (20)	8,8 % (15)	5,3 % (9)	100 % (171)
pôle emploi	1,8 % (3)	54,4 % (93)	17,5 % (30)	14,6 % (25)	11,7 % (20)	100 % (171)
administration	1,8 % (3)	26,9 % (46)	26,9 % (46)	22,8 % (39)	21,6 % (37)	100 % (171)
école	1,8 % (3)	60,2 % (103)	11,7 % (20)	17,0 % (29)	9,4 % (16)	100 % (171)
Ensemble	2,8 % (66)	48,9 % (1171)	24,0 % (575)	14,7 % (352)	9,6 % (230)	100 % (2394)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS FACILITANT OU FREINANT L'AUTONOMIE

<i>quels sont les éléments qui facilitent ou freinent l'autonomie d'un jeune :</i>	Non réponse	Facilite	Freine	Sans influence	Sans avis	TOTAL
pas argent	2,9 % (5)	4,1 % (7)	84,8 % (145)	5,9 % (10)	2,3 % (4)	100 % (171)
parents	3,5 % (6)	15,2 % (26)	58,5 % (100)	18,7 % (32)	4,1 % (7)	100 % (171)
quelqu'un	5,3 % (9)	17,0 % (29)	49,1 % (84)	22,2 % (38)	6,4 % (11)	100 % (171)
pas voiture	2,9 % (5)	3,5 % (6)	74,3 % (127)	15,8 % (27)	3,5 % (6)	100 % (171)
petits boulots	2,9 % (5)	65,5 % (112)	19,9 % (34)	8,2 % (14)	3,5 % (6)	100 % (171)
usine	3,5 % (6)	71,4 % (122)	7,6 % (13)	11,1 % (19)	6,4 % (11)	100 % (171)
ne travaille pas	2,9 % (5)	4,7 % (8)	79,5 % (136)	9,4 % (16)	3,5 % (6)	100 % (171)
règles de vie	2,9 % (5)	37,4 % (64)	18,1 % (31)	31,6 % (54)	9,9 % (17)	100 % (171)
colocation	4,1 % (7)	52,6 % (90)	15,8 % (27)	17,5 % (30)	9,9 % (17)	100 % (171)
règles amis	4,1 % (7)	17,5 % (30)	30,4 % (52)	32,8 % (56)	15,2 % (26)	100 % (171)
seul	4,1 % (7)	67,8 % (116)	8,8 % (15)	12,3 % (21)	7,0 % (12)	100 % (171)
groupe	3,5 % (6)	36,3 % (62)	13,5 % (23)	32,2 % (55)	14,6 % (25)	100 % (171)
Ensemble	3,6 % (73)	32,8 % (672)	38,4 % (787)	18,1 % (372)	7,2 % (148)	100 % (2052)

SYNTHÈSE

Les facilitateurs à l'autonomie :

Passer son permis, avoir un véhicule.

Avoir un salaire. Travailler pour ne pas compter que sur l'argent de poche qui tombe chaque mois, semaine. Des emplois ouverts aux jeunes. Pouvoir travailler sans entendre : vous n'avez pas 18 ans, ce n'est pas possible.

Avoir une carte bleue, avoir une carte bancaire, gérer son argent.

Augmenter les mises en situations (ex : aller se faire recenser tout seul), apprendre à faire des choses sans les parents. Augmenter les sorties sans parents.

Vivre en ville (transports en commun, pour bouger plus facilement). Une ville bien desservie en transports en commun.

Apprendre à cuisiner, faire le ménage, coudre un bouton. Faire la vidange, changer une roue.

Les freins à l'autonomie :

Ne pas travailler. Ne pas pouvoir travailler dans tous les domaines/à toute heure.

Ne pas avoir le permis. Ne pas avoir de voiture.

Ne pas être indépendant financièrement. Ne pas avoir régulièrement de l'argent.

Faire de longues études car même si on peut travailler à côté, on n'a pas d'autonomie financière. Mais aussi l'impossibilité parfois de quitter le domicile familial quand on fait ses études.

Des parents surprotecteurs qui cèdent aux caprices des enfants, qui assistent trop leurs enfants. Des parents trop sévères, trop inquiets dont les enfants ne peuvent pas aller n'importe où. Et des jeunes trop capricieux à l'idée de quitter leurs parents car ils sont habitués à ne rien faire.

Vivre à la campagne : plus de difficultés pour apprendre les valeurs de l'argent car pas ou très peu de magasins par exemple.

L'âge : pour le permis, pour pouvoir travailler (18 ans).

CONCLUSION

Les expériences des jeunes Français relèvent d'un long et progressif accès à l'indépendance (Van de Velde, C. 2008), c'est-à-dire qu'entre les premiers pas vers l'indépendance et la stabilité professionnelle se glissent de multiples situations intermédiaires, toutes caractérisées par une tension entre deux normes apparemment contradictoires : d'une part, une injonction à l'indépendance individuelle, et d'autre part, une norme à la prise en charge parentale des études et de la phase de recherche d'emploi pour l'enfant. Notons aussi cela dans un contexte de chômage juvénile et de perspectives d'emploi incertaines.

C'est parmi les jeunes Français qu'une dissociation entre aspiration à l'autonomie et une situation objective de dépendance est le plus souvent explicitée dans les discours. Il s'agit bien entendu là du discours « je suis dépendant, mais malgré tout, je suis adulte, je suis autonome » ; c'est dans le cas français que l'on relève cette dissociation.

4.3 - En conclusion : passer de l'autonomie à l'affiliation sociale

La conclusion de cette recherche se réfère à la contribution de Christophe Moreau (2010) déjà mobilisée dans ce rapport ; un extrait en est donné ci-après et il permet de saisir toute la richesse du concept d'autonomie, dont l'élargissement conduit au concept d'affiliation sociale.

« Le concept d'affiliation sociale est préféré au concept d'autonomie. En effet, la notion même d'autonomie (auto nomos = chacun sa propre loi) présente des dangers intellectuels et idéologiques : déclin des notions de solidarité, d'entraide, de responsabilité collective dans nos représentations. Elle implique une hyper responsabilisation individuelle, et valorise l'idée que l'on pourrait se socialiser de façon atomisée, chacun pour soi. Anthropologiquement, nous affirmons que l'être humain est un être de réciprocité, d'interdépendance. Toute société est un échange généralisé de services, un système de don / contre don. C'est pourquoi nous préférons le terme d'affiliation sociale à celui d'autonomie.

Trois dimensions complémentaires sont identifiées pour définir l'affiliation sociale :

- L'accès à la responsabilité : accès à l'utilité sociale, au don contre don ; l'adolescent puis le jeune adulte accède à la prise en charge de lui-même (trajectoire sociale, hygiène de vie, logement...), et à la prise en charge d'autrui ; il accède également à la capacité de réciprocité, c'est-à-dire qu'il peut déléguer une partie de ses responsabilités et se faire aider. C'est l'affiliation sociale contributive, « être responsable », être inter dépendant.
- L'accès à une identité négociée : l'affiliation sociale est également un processus qui permet d'être soi, d'avoir une singularité, une spécificité identitaire, une certaine réflexivité, et de pouvoir négocier cette singularité avec autrui. Cette dimension de la personne humaine (affiliation sociale identitaire) permet également d'appartenir, d'être en lien, de se poser soi et de poser l'autre. Elle implique également d'être reconnu dans ce que l'on est.
- L'accès à la liberté : cette troisième dimension de l'affiliation sociale relève d'un registre axiologique, qui permet de s'autoriser et de s'interdire, de vivre des plaisirs et de renoncer, de désirer, de réguler ses désirs. Elle se donne à voir notamment, lors de l'adolescence et de la jeunesse, dans l'expérimentation émotionnelle autour de l'ivresse, de la sexualité, de la recherche de vertige, que l'on doit petit à petit apprendre à maîtriser ».

Ces trois dimensions sont constitutives de l'affiliation sociale (responsabilité, identité, maîtrise de soi), et nécessitent des interactions avec autrui. Pour Moreau, la notion d'autonomie, souvent réduite à la notion d'indépendance financière et logistique, ne rend pas compte de ces processus.

Dans cette étude pour le CESER, au cœur des représentations des jeunes se trouvent, certes, l'autonomie mais aussi l'affiliation sociale. En effet, la recherche couvre non seulement le champ financier et logistique, mais elle développe le champ de la responsabilité, de la liberté, des relations sociales et du rapport aux autres, c'est-à-dire tout ce qui contribue à la construction identitaire du jeune.

5 - Quelles aides et quels dispositifs publics spécifiques pour les jeunes en Champagne-Ardenne ?

(non exhaustif)

Les éléments présentés ci-après ne sont pas exhaustifs et ont pu faire l'objet de modifications depuis leur recensement.

5.1. - Formation initiale et orientation :

Les jeunes champardennais désireux de poursuivre ou de reprendre des études ont à leur disposition de nombreuses aides nationales et locales que ce soit pour :

- Acquérir les équipements et matériels nécessaires à la poursuite d'études ;
- Élever leur niveau de formation ;
- Financer des études supérieures.

5. 1. 1. - Aides et dispositifs nationaux :

➤ Aides à l'acquisition des équipements et matériels nécessaires à la poursuite d'études

Opération MIPE (Micro-portable étudiant)
<p><u>Bénéficiaires</u> : tout étudiant.</p> <p><u>Modalités</u> : partenariat avec des entreprises d'informatique et des banques, afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir un ordinateur portable à prix réduit. • Obtenir un crédit bancaire plus facilement, avec des mensualités de remboursement à partir de 30 €.

➤ Dispositifs visant à élever le niveau de formation des jeunes

École de la 2^{ème} Chance (E2C)
<p><u>Bénéficiaires</u> : tout jeune de 18 à 25 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sorti du système scolaire avec un niveau inférieur au niveau V. • N'ayant jamais eu d'expérience professionnelle en entreprise. <p><u>Modalités</u> : scolarité d'une durée de 6 à 24 mois, visant à l'obtention, par le jeune, d'un certificat de compétences. Deux volets : Maîtrise des savoirs fondamentaux - Formation en alternance en entreprise.</p> <p><u>Aides financières</u> : rémunération du jeune au titre de stagiaire de la formation professionnelle, à hauteur d'environ 300 €/mois.</p> <p><u>Taux de sortie positive</u>, vers une formation qualifiante ou vers l'emploi : 62 % en 2008⁸⁹.</p> <p><u>Localisations en Champagne-Ardenne</u> : écoles et antennes réparties sur le territoire régional.</p>

⁸⁹ Rapport du Sénat, France, ton atout « jeunes » : un avenir à tout jeune, mai 2009.

Établissement public d'insertion de la Défense (ÉPIDE) : dispositif Défense Deuxième chance

Bénéficiaires : tout jeune de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, repéré notamment à l'issue de la JAPD⁹⁰.

Modalités : signature d'un contrat de volontariat pour l'insertion, d'une durée de 6 mois à un an renouvelable dans la limite de 24 mois. La formation comprend :

- L'apprentissage des règles de vie en société.
- Le rappel des principaux acquis scolaires.
- Des activités sportives.
- Une formation professionnelle sanctionnée par un diplôme pouvant servir pour l'obtention du CAP.

Aides financières :

- Allocation de 300 €/mois, versée pour partie mensuellement et pour partie en fin de formation.
- Logement en internat.

Taux de sortie positive : 50 %.

Localisation en Champagne-Ardenne : un ÉPIDE à Langres.

Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

Bénéficiaires : toute personne :

- Ayant interrompu depuis au moins deux ans ses études initiales et justifiant de deux années d'activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité sociale⁹¹.
- Ayant plus de 24 ans.

Modalités : diplôme de niveau IV, se préparant en quatre années consécutives au maximum, donnant l'équivalence du baccalauréat, permettant l'accès à l'enseignement supérieur et la possibilité de se présenter à des concours de la fonction publique de catégorie B.

Lieux de préparation en Champagne-Ardenne : dans les quatre départements de la région.

Capacité en droit

Bénéficiaires : tout jeune dès 17 ans.

Modalités : formation juridique de deux ans de niveau IV donnant accès à l'enseignement supérieur, principalement dans la filière Droit.

Lieux de préparation en Champagne-Ardenne : Troyes et Reims.

Étudier à distance

Possibilités par le biais du CNED (Centre National d'Enseignement à Distance), des SEAD (Services d'Enseignement A Distance), de l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), du CNAM (Centre National des Arts et Métiers)...

⁹⁰ La journée défense et citoyenneté (JDC) remplace progressivement la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) depuis le 1er janvier 2011.

⁹¹ 45 % des gens préparant un D.A.E.U. ont moins de 25 ans. Cf. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Les étudiants préparant le D.A.E.U., février 2006.

➤ Aides au financement des études supérieures

Les bourses d'études relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, gérées par le CROUS

Bourses sur critères sociaux :

Bénéficiaires : tout étudiant sous conditions :

- De ressources et de charges familiales.
- D'éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études.
- Du nombre d'enfants à charge du foyer fiscal de référence.

Modalités : bourse accordée pour l'année universitaire et versée en mensualités.

Montant : varie en fonction des échelons.

Aide au mérite :

Bénéficiaires : tout étudiant boursier :

- Ayant obtenu une mention Très Bien au baccalauréat, à l'entrée dans l'enseignement supérieur.
- Étant parmi les meilleurs licenciés retenus par les établissements universitaires, à l'entrée du Master 1.

Montant : 1 800 €/an versés sur 9 mois, soit 200 €/mois :

- Versés pendant 3 ans pour les entrants dans l'enseignement supérieur.
- Versés pendant 2 ans pour les entrants en Master 1.

Fonds national d'aide d'urgence (FNAU) : remplace les allocations d'études et l'allocation unique d'aide d'urgence du CROUS :

Bénéficiaires : tout étudiant rencontrant de graves difficultés et devant faire face à des difficultés spécifiques durables.

Modalités : Aide ponctuelle ou aide pour la durée de l'année universitaire.

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Bénéficiaires : tout étudiant en grande difficulté financière.

Modalités : aide sociale.

Bourses d'enseignement supérieur relevant d'autres ministères

Élèves de l'École supérieure d'art et de design de Reims.

Élèves du Conservatoire national à rayonnement régional de Reims.

Élèves des lycées agricoles.

Prêt Étudiant OSÉO

Remplace les prêts d'honneur du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui n'étaient accessibles qu'aux non-boursiers ou boursiers à l'échelon 0.

Bénéficiaires : tout étudiant de moins de 28 ans, sans condition de ressources et sans caution parentale, sur sélection des banques partenaires.

Montant : entre 1 000 € et 15 000 €.

Modalités :

- 70 % du montant du prêt, hors intérêt, garanti par l'État.
- Prêt à environ 4 % d'intérêt, remboursable sur deux à neuf ans, avec possibilité de remboursement différé.

Allocation PARP (Parcours de réussite professionnelle)

Bénéficiaires : tout bachelier arrivé en cours de scolarité en France et ayant obtenu un Diplôme d'Études en Langue Française (DELFF) ou ayant bénéficié d'un accueil et d'un accompagnement par l'Éducation nationale au titre d'élève nouvellement arrivé en France et :

- Étant éligible aux bourses sur critères sociaux du CROUS.
- Étant titulaire d'un baccalauréat mention Bien ou Très Bien.
- Ayant intégré une STS, un IUT ou une CPGE.

Montant : 2 400 €/an, pour une durée maximale de 3 ans.

➤ **Aides financières à la poursuite d'études dans certaines filières**

Prix de la Vocation scientifique et technique des filles

Bénéficiaires : 650 élèves féminines de Terminale s'orientant vers une formation scientifique ou technologique de l'enseignement supérieur comptant moins de 40 % de filles.

Montant : 1 000 €.

Aide pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant

Bénéficiaires : tout étudiant inscrit dans un dispositif de préparation aux concours de l'Éducation nationale (professeur, CPE, documentaliste) et :

- Bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux.
- Dont le revenu brut global parental ne dépasse pas 60 000 €/an.

Montant : entre 700 € et 2 500 €, versés sur 9 mois. Aide non reconductible.

Allocation pour la diversité dans la fonction publique

Bénéficiaires : sous conditions de ressources :

- Tout étudiant préparant les concours de la fonction publique.
- Toute personne sans emploi et titulaire d'un diplôme lui permettant de présenter un concours de cadre A ou B, et suivie par un tuteur.

Modalités : aide d'une durée d'un an, avec versement trimestriel, sous condition de s'engager à passer les concours et en cas de succès à rester au service d'une des trois fonctions publiques pendant 5 ans.

Montant : 2 000 €.

Contrat doctoral

Bénéficiaires : doctorants recrutés par un établissement public d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche.

Modalités : contrat de travail de 3 ans (reconductible pour un an pour circonstances exceptionnelles).

Montant : de 1 663 €/mois (activité de recherche seule) à 1 998 €/mois (activités complémentaires : enseignement, missions de conseil...).

5. 1. 2. - Aides et dispositifs locaux :

Aides du Conseil régional :

➤ **Aides à l'acquisition des équipements et matériels nécessaires à la poursuite d'études :**

Carte à puce Lycéo
<p><u>Bénéficiaires</u> : tout lycéen champardennais.</p> <p><u>Modalités</u> : carte servant à régler l'achat ou la location de manuels scolaires et ouverte sur un volet culturel.</p> <p><u>Montant</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• 100 € pour les filières générales et technologiques.• 40 € pour les filières professionnelles.• 20 € pour le volet culturel.

Boîte à outils
<p><u>Bénéficiaires</u> : tout élève entrant en 1^{ère} année de section technologique ou professionnelle.</p> <p><u>Modalités</u> : prise en charge de l'équipement individuel de ces jeunes.</p>

Aide pour s'équiper en informatique
<p><u>Bénéficiaires</u> : tout étudiant champardennais de 27 ans maximum (2009 : 1 057 jeunes concernés), inscrit au moins en 2^{ème} année après le bac au moment de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none">• Boursier du CROUS, d'autres Ministères ou de la Région.• Dont les revenus dépassent de 6 000 € maximum le barème fixé par le Ministère concerné ou par la Région. <p><u>Montant</u> : de 200 € à 400 €, dans la limite de 60 % du coût réel d'achat.</p>

➤ **Aides au financement des études supérieures :**

Prêt à 0 %
<p><u>Bénéficiaires</u> : tout étudiant de 18 à 27 ans ayant validé un bac +2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Inscrit dans un cursus d'enseignement supérieur en Champagne-Ardenne.• D'origine champardennaise et poursuivant ses études dans une autre région, dans une grande école ou dans un domaine de formation n'existant pas en Champagne-Ardenne. <p><u>Montant</u> : de 2 000 à 20 000 €, dans la limite de :</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 500 € pour les 2 premières années de licence.• 5 000 €/année d'études à partir de bac+3. <p><u>Modalités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">• Frais financiers pris en charge par la Région et le Crédit Agricole.• Durée de remboursement de 2 à 10 ans, avec différé de remboursement de 1 à 5 ans. <p>Année scolaire 2009-2010 : 1 500 jeunes ont bénéficié du prêt à taux 0.</p>

Bourses aux étudiants et élèves en formations paramédicales et en travail social :

Bénéficiaires : tout étudiant en formation sanitaire ou sociale, sous conditions de ressources propres ou familiales.

Modalités : 50 % de la bourse versée dès l'acceptation du dossier et solde au cours du dernier trimestre de l'année scolaire.

➤ **Aides financières à la poursuite d'études dans certaines filières :**

Prix régional pour l'égalité :

Bénéficiaires :

- Élève ou apprenti-e en 2ème année de Bac professionnel, inscrit-e dans un lycée professionnel de l'éducation nationale ou de l'enseignement agricole ou dans un CFA de la Région Champagne-Ardenne.
- Stagiaire de la formation professionnelle (moins de 26 ans), inscrit-e dans un organisme de formation de la région pour suivre une formation professionnelle qualifiante (FP/FD), niveau V et IV, du Programme régional de formation professionnelle.

Pour les filles, s'orienter vers un métier où elles sont sous-représentées, avoir choisi une formation dont le taux moyen de féminisation sur les trois dernières années est inférieur à 15 %.

Pour les garçons, s'orienter vers un métier où ils sont sous-représentés, avoir choisi une formation dont le taux moyen ou de masculinisation sur les trois dernières années est inférieur à 15 %.

Montant : 765 €.

Prix Avenir Métiers d'Art - INMA

Le Prix a pour objet de mettre en valeur de jeunes talents futurs acteurs de la vie économique dans ces métiers d'excellence que sont les métiers d'art.

Bénéficiaires :

- Jeunes de moins de 26 ans, en formation initiale à temps plein ou en apprentissage.
- Élèves de niveau V (CAP, BEP) dans l'année de l'examen, élèves de niveau IV (BMA, BT, Bac) dans l'année de l'examen.
- Étudiants de niveau III (BTS, DMA) dans l'année de l'examen.

Modalités :

L'inscription se fait auprès du chef d'établissement.

Les élèves ou étudiants sont jugés sur la présentation d'une œuvre intégralement réalisée par eux-mêmes dans le cadre de leur cycle de formation.

Les Prix Avenir Métiers d'Art - INMA sont attribués à deux échelons : régional et national. Chaque 1^{er} Prix régional pourra concourir à l'échelon national.

Aides des Conseils généraux :

➤ Aides au financement des études supérieures :

Bourses départementales : sous conditions de ressources et de résidence des parents dans le département. Cumulables avec une bourse nationale :

Ardennes : Aides exceptionnelles de scolarité :

Bénéficiaires : tout étudiant non-redoublant.

Montant : de 80 € à 1 000 €/an.

Aube : Bourse d'études :

Bénéficiaires : tout étudiant.

Montant : de 100 € à 800 €/an.

Marne : Bourses d'enseignement supérieur :

Bénéficiaires : tout étudiant de moins de 26 ans.

Montant : de 305 € à 915 €/an.

Prêts d'honneur :

Marne :

Bénéficiaires : étudiant :

À partir de la 1^{ère} année de 2nd cycle universitaire ou inscrit en Grande école.

Dont les parents résident dans la Marne depuis au moins 2 ans.

Sans condition de ressources mais avec nécessité d'un garant.

Montant : de 763 € à 6 098 €, selon le coût des études.

Modalités de remboursement : remboursement sous 3 ans, à compter de la 1^{ère} année civile suivant l'année de fin d'études.

Haute-Marne :

Bénéficiaires : tout étudiant dont les parents résident en Haute-Marne, sous conditions de ressources.

Montant : de 1 500 € à 3 000 €/an, renouvelable trois ans.

Modalités de remboursement : remboursement en totalité ou par mensualités de 120 € minimum à partir de l'expiration de l'année au cours de laquelle les études ont été terminées.

Aides de Municipalités :

➤ Aides au financement des études supérieures :

Bourses municipales : attribuées par certaines communes en complément des autres bourses : Reims, Troyes, Bétheny, Vitry-le-François... :

Reims :

Bénéficiaires : tout étudiant de moins de 26 ans dont les parents résident à Reims, sous condition de ressources.

Montant : de 141 € à 392 €/an.

Troyes :

Bénéficiaires : tout étudiant boursier résidant à Troyes ou inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur hors de la ville si la formation n'y existe pas, sous conditions de ressources familiales et sous condition de non-redoublement.

Montant : 500 €/an.

Revenu Minimum Étudiant (RME) : St-André-les-Vergers (10) :

Bénéficiaires : tout étudiant de moins de 25 ans, résidant ainsi que ses parents depuis au moins deux ans dans la commune, sur critères sociaux.

Modalités : il est attribué à partir d'un certain nombre de critères, sociaux notamment. Le bénéficiaire ou ses parents doivent impérativement être domiciliés dans la commune concernée. Les demandes se font généralement en période de rentrée universitaire mais les dossiers sont étudiés du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année concernée.

Montant : 1 440 € au maximum pour l'ensemble de la scolarité.

Dispositifs et aides mis en place par d'autres Conseils régionaux

Aides à l'acquisition des équipements et matériels nécessaires à la poursuite d'études :

Midi-Pyrénées : Ordilib

Bénéficiaires : tout lycéen ou apprenti primo-entrant (2^{nde}, 1^e année de BEP, BEPA, CAP, CAPA).

Montant : en fonction du quotient familial :

- Participation familiale : de 30 € à 480 € (Q.F. supérieur à 12 000 €).
- Solde : financé par la Région.

Centre : Ordi-Centre

Bénéficiaires : tout étudiant à partir de la 1^e année de Master ; 4^e année de Médecine ou de Pharmacie ; 1^e année de cycle d'Ingénieur.

Modalités : mise à disposition d'un ordinateur portable, sans contrepartie financière.

Aides au financement des études supérieures :

Picardie : Bourse sociale régionale échelon 0

Bénéficiaires : tout étudiant de moins de 28 ans boursier à l'échelon 0.

Montant : 900 €/année universitaire : 50 % en décembre ; solde en mars sous conditions d'assiduité.

Nord-Pas-de-Calais : Parcours de réussite en études longues

Bénéficiaires : tout boursier (ou dépassant de peu le plafond de ressources) :

- Titulaire d'un bac technologique ou professionnel et souhaitant entrer en 1^{ère} année de Licence.
- Titulaire d'un BTS ou DUT et souhaitant entrer en 3^e année de Licence.

Modalités : chaque étudiant reçu dans ce dispositif bénéficie :

- D'une aide financière de 1 000 €.
- D'un accompagnement régulier par un enseignant référent durant toute l'année.
- D'un tuteur individuel, étudiant, qui l'accompagne toute l'année (3h/semaine).
- D'ateliers d'entraînement en techniques d'expression écrite et orale.
- De l'aide de spécialistes pour travailler son projet professionnel.

Aides financières à la poursuite d'études dans certaines filières :

Poitou-Charentes : Bourse d'accès à l'enseignement supérieur pour les filières scientifiques

Bénéficiaires : sous conditions de résultats scolaires et de ressources : 300 lycéens en classe de Terminale :

- Désirant poursuivre leurs études dans une filière scientifique.
- N'étant pas éligible à une bourse de l'État.

Modalités :

- Un ordinateur portable mis à disposition.
- Une bourse de 1 000 €/an, reconductible 5 ans sous conditions de ressources, de non-redoublement et de non-réorientation, jusqu'à l'obtention du 1^{er} diplôme du cycle supérieur.

Lorraine : Bourse Science Po Paris

Bénéficiaires : 3 lycéens issus de lycées classés en ZEP (Zone d'Education Prioritaire) ayant un partenariat avec Science Po Paris et admis à Science Po.

Montant : 3 049 €.

Aides aux étudiants en 2^e et 3^e cycle de médecine générale effectuant un stage en zone déficitaire :

Régions ayant mis en place ce dispositif : Auvergne, Bourgogne (+ étudiants en Odontologie), Midi-Pyrénées, Haute-Normandie et Rhône-Alpes.

Montant : 400 €/mois de stage au minimum.

Indemnités d'études aux étudiants du secteur médical s'engageant à exercer par la suite dans la Région / dans une zone déficitaire :

Limousin :

Bénéficiaires : tout étudiant infirmier de 2^e et 3^e année.

Montant : 530 €/mois en 2^e année ; 602 €/mois en 3^e année.

Midi-Pyrénées :

Bénéficiaires : tout étudiant boursier en médecine générale, à partir de la 2^e année.

Montant : 300 €/mois de la 2^e à la 4^e année ; 400 €/mois en 5^e et 6^e année.

Picardie :

Bénéficiaires : tout étudiant de 3^e cycle de médecine générale.

Montant : 400 €/mois.

5.2. - Emploi et revenus :

Les jeunes champardennais ont à leur disposition plusieurs dispositifs et aides nationaux comme locaux afin de favoriser leur insertion professionnelle.

5.2.1. - Aides et dispositifs nationaux :

➤ **Dispositifs visant à l'acquisition d'expérience professionnelle :**

Apprentissage Junior :

Bénéficiaires : tout jeune à partir de 14 ans.

Modalités :

- Une phase d'initiation aux métiers :
 - Enseignements généraux.
 - Enseignements technologiques et pratiques.
 - Stages en milieu professionnel. Si stage de plus de 20 jours : gratification de 20 % du SMIC/heure d'activité.
- La signature d'un contrat d'apprentissage : à partir de 15 ans. Rémunération : 25 % du SMIC.

Contrat d'apprentissage :

Bénéficiaires : tout jeune de 16 à 25 ans ou, sous certaines conditions, jusqu'à 30 ans (travailleur handicapé, renouvellement de contrat...).

Modalités : contrat d'1 à 3 ans, avec alternance de formation pratique en entreprise et de formation théorique dans un CFA.

Rémunération : de 25 % à 78 % du SMIC, ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable que le SMIC, selon l'âge du jeune et l'ancienneté du contrat.

Contrat de professionnalisation :

Bénéficiaires :

- Jeunes de 16 à 25 ans.
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.
- Bénéficiaires de certaines allocations (RSA, AAH, ASS).
- Bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion.

Modalités : CDD de 6 à 24 mois ou CDI, au cours duquel le salarié suit une formation, qui peut être sanctionnée par un diplôme, un titre homologué ou à finalité professionnelle.

Rémunération :

- Jeunes de moins de 21 ans : au moins équivalente à 55 % du SMIC (65 % si titulaire d'une qualification professionnelle de niveau IV).
- Jeunes de 21-25 ans : au minimum 70 % du SMIC (80 % si titulaire d'une qualification professionnelle de niveau IV).
- Demandeurs d'emploi de 26 ans et plus : au moins le SMIC.

Service Civique

Bénéficiaires : tout jeune de 16 à 25 ans qui souhaite s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission au service de la collectivité. Il n'y a pas de condition de diplôme.

Modalités :

- Le Service Civique peut être réalisé auprès d'une association, d'une fondation, d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif, ou auprès d'un organisme public : collectivités locales (Régions, Départements, Communes), établissements publics ou administrations de l'État.
- Les missions s'articulent autour de neuf grandes thématiques : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité et sport.
- Une indemnité de 442,11 € nets/mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. De plus, la structure d'accueil verse une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 100,46 €, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Par ailleurs, les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5^{ème} échelon ou au-delà, bénéficient d'une majoration d'indemnité de 100,64 €/mois. Le bénéfice de l'aide au logement est conservé pendant le Service Civique.

Parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'État (PACTE) :

Bénéficiaires :

- Tout jeune de 16-25 ans sans diplôme et sans qualification.
- Tout jeune de 16-25 ans n'ayant pas atteint le niveau du baccalauréat.

Modalités :

- Contrat d'une durée de 1 à 2 ans alternant formation (20 % au moins de la durée du contrat) et stage.
- À l'issue de cette période et d'une vérification d'aptitude : intégration de la fonction publique en qualité de fonctionnaire titulaire (catégorie C).

Rémunération : selon l'âge, de 55 % à 70 % du minimum de traitement de la fonction publique.

Aides financières au passage du BAFA/BAFD :

Les Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeur sont des diplômes non-professionnels autorisant à encadrer, de façon occasionnelle, des enfants et adolescents durant leurs temps de loisirs et de vacances. Le BAFA est accessible dès 17 ans, le BAFD dès 21 ans. Ils sont délivrés à l'issue d'une formation payante, dont une partie des coûts peut être prise en charge :

Par le Ministère de la Santé et des Sports :

Bénéficiaires :

- Lycéens ou étudiants boursiers.
- Demandeurs d'emploi non indemnisés.
- Bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux.

Montant : 305 € maximum pour le BAFA ; 500 € pour le BAFD.

Par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) :

Bénéficiaires : toute personne, sans condition de ressources ni d'âge.

Montant : 91 €, ou 106 € si la formation est centrée sur l'accueil du jeune enfant.

Par les CAF : exemples

CAF Ardennes :

Bénéficiaires : tout jeune de moins de 20 ans.

Montant : 180 € pour le stage de base et 80 € pour le stage d'approfondissement.

CAF Aube :

Bénéficiaires : tout allocataire, sous conditions de ressources.

Montant : 500 € pour un BAFA ; 280 € pour un BAFD.

Par les Conseils généraux : exemples

Ardennes et Haute-Marne : aide financière de 100 € à 150 €.

Marne : aide financière de 55 € à 70 €, déduite du prix de la session.

Par certaines communes.

Par des associations : exemples les Francas.

➤ **Dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'emploi :**

Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) :

Bénéficiaires : tout jeune de 16 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi :

- Ayant un niveau de qualification inférieur ou équivalent au baccalauréat, (avec accompagnement renforcé et personnalisé des jeunes sans qualification).
- Ayant été inscrit comme demandeur d'emploi au minimum 12 mois au cours des 18 derniers mois.

Modalités : Contrat d'un an renouvelable une fois (ou sans limite pour les jeunes de niveau V Bis ou VI) entre le jeune et une Mission locale ou PAIO :

- Mesures d'orientation, de qualification ou d'acquisition d'expérience professionnelle.
- Accompagnement social si besoin.

Allocation : pour tout jeune d'au moins 18 ans, versée pendant les périodes durant lesquelles le jeune ne perçoit ni rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Montant : entre 0 et 15 €/jour, dans la limite de 450 €/mois et 1 800 €/an.

Taux de sortie positive : 46 %⁹².

Contrat d'autonomie :

Bénéficiaires : tout jeune faiblement qualifié de 16 à 25 ans domicilié dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Modalités : accompagnement pendant 6 mois (renouvelable une fois) par des opérateurs de placements publics ou privés vers l'insertion sociale et professionnelle : formation qualifiante, emploi, ou création d'activité.

Allocation : 300 €/mois pour les jeunes sous reverse d'assiduité.

Taux de sortie positive : 34 %.

Contrat Unique d'Insertion (CUI) : remplace depuis le 1^{er} janvier 2010 les Contrat Initiative Emploi (CIE), Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Contrat d'Avenir et Contrat d'Insertion – Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA) :

2 types de contrat :

CUI – CIE (Contrat initiative emploi) : pour employeurs du secteur marchand.

CUI – CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi) : pour employeurs du secteur non-marchand (collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public, organismes de droit privé à but non lucratif, personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public).

Bénéficiaires : toute personne rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Modalités :

- Signature d'une convention entre l'employeur, le salarié et Pôle Emploi ou le Président du Conseil général (quand allocataire RSA).
- Signature d'un contrat entre l'employeur et le salarié : CDD de plus de 6 mois (renouvelable jusqu'à 24 mois) ou CDI d'au moins 20h/semaine.

Rémunération : au moins le SMIC horaire.

⁹² Rapport du Sénat, France, ton atout « jeunes » : un avenir à tout jeune, mai 2009.

➤ **Aides financières à l'insertion sociale et professionnelle :**

Revenu de Solidarité Active (RSA) :

Bénéficiaires : toute personne sans activité, exerçant ou reprenant une activité (sous condition de ressources) :

- Personnes de plus de 25 ans (sauf étudiants).
- Personnes de moins de 25 ans : ayant un enfant né ou à naître ; depuis le 1^{er} septembre 2010 ayant travaillé 2 ans à temps plein (soit 3 214 heures) au cours des 3 dernières années (avec prise en compte des périodes de chômage dans la limite de 6 mois).

Montant : ex. :

- 460 €/mois pour une personne seule sans activité et sans revenus.
- 690 €/mois pour un couple sans enfant, sans activité et sans revenu.
- 215 €/mois pour une personne seule travaillant et gagnant 500 €/mois.

Revenu contractualisé d'autonomie (expérimentation auprès de 5 500 jeunes)

Bénéficiaires :

- Jeunes de 18-22 ans peu qualifiés et/ou inscrits en tant que demandeurs d'emploi depuis plus de 12 mois au cours des 18 derniers mois.
- Jeunes à la recherche d'un emploi stable, âgé de 18 à 23 ans révolus, titulaire au minimum d'un diplôme de niveau licence, inscrits à Pôle emploi depuis au moins six mois et ne pouvant bénéficier d'une indemnisation.

Modalités :

Le montant varie en fonction du montant des ressources mensuelles d'activité du bénéficiaire.

Rémunération :

Les jeunes percevront pendant 2 ans une allocation d'un montant dégressif, fixé à :

- 250 euros la première année du contrat.
- 240 euros le premier trimestre de la deuxième année du contrat.
- 180 euros le deuxième trimestre de la deuxième année du contrat.
- 120 euros le troisième trimestre de la deuxième année du contrat.
- 60 euros le quatrième trimestre de la deuxième année du contrat.

Les jeunes titulaires au minimum d'une licence sans aucun revenu reçoivent une allocation de 250 € pendant toute la durée du contrat qui est de un an.

À noter : ce revenu n'est pas cumulable avec le RSA et les indemnités de service civique.

Prime Pour l'Emploi :

Bénéficiaires : toute personne :

- Exerçant une activité professionnelle à temps plein ou temps partiel (recalculée alors en Equivalent Temps Plein).
- Et dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 16 250 € (pour une personne seule).

Montant : en fonction du revenu fiscal.

Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes :

Bénéficiaires :

- Associations assurant la prise en charge de jeunes bénéficiaires d'un CIVIS.
- Jeunes bénéficiaires d'un CIVIS.

Modalités :

- Aides indirectes (majoritaires) ou directes, notamment pour les jeunes mineurs ne pouvant bénéficier de l'allocation versée dans le cadre du CIVIS ou Fonds d'aide aux jeunes.

➤ **Aides visant à favoriser la création ou la reprise d'entreprises :**

Il existe différentes aides, financières comme logistiques, à la création ou à la reprise d'entreprises. Toutefois certaines aides sont expressément à destination des jeunes :

Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprise (ACCRE) :

Bénéficiaires : notamment :

- Demandeurs d'emploi indemnisés ou non.
- Bénéficiaires du RSA.
- Jeunes de 18 à 25 ans révolus sans condition.
- Jeunes de moins de 30 ans reconnus handicapés ou qui ne remplissent pas la condition d'activité antérieure ouvrant droit au bénéfice de l'allocation d'assurance chômage.

Modalités : exonération de cotisations sociales pendant 1 an (assurance maladie, maternité, invalidité, décès, prestations familiales, assurance vieillesse et veuvage). L'exonération porte sur la partie des revenus ou rémunérations ne dépassant pas 120 % du SMIC.

Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises (NACRE) :

Bénéficiaires : notamment :

- Jeunes de 18 à 30 ans demandeurs d'emploi indemnisés ou non.
- Bénéficiaires du RSA.

Modalités :

- Aide au montage de projet.
- Appui au développement de l'entreprise (pendant les 3 premières années de sa création).
- Possibilité de prêt à taux 0 : jusqu'à 10 000 €, remboursables dans un délai de 5 ans.

Défi Jeunes :

Bénéficiaires : tout jeune de 18 à 30 ans.

Modalités : appui technique et financier à tout projet à fort impact sur le projet de vie du jeune, principalement à visée professionnelle (obligatoire pour les jeunes de 26-30 ans).

Montant : bourse de 2 000 à 6 000 €, au maximum 50 % du budget total du projet.

Fonds de Garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'Initiative des Femmes (FGIF) :

Bénéficiaires : toute femme désirant créer, reprendre ou développer une entreprise.

Modalités : garantie de 70 % du montant du prêt bancaire (jusqu'à 38 000 €), ou garantie de 27 000 € si le prêt dépasse 38 000 €.

Aides au financement : proposées par de nombreuses associations et structures privées.

Ex. : l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), le réseau France Initiative...

5.2.2. - Aides et dispositifs locaux :

Aides du Conseil régional :

➤ **Les aides financières à l'insertion sociale et professionnelle :**

Stage en entreprise en France :

Bénéficiaires : tout étudiant champardennais en BTS, DUT ou licence professionnelle (70 bénéficiaires en 2009) :

- Boursier du CROUS ou dont les revenus parentaux dépassent de peu le barème du CROUS.
- Effectuant un stage en entreprise de plus de 6 semaines.
- Stage situé à plus de 20km du lieu d'études et du lieu de résidence.

Montant : 200 €.

Aides aux apprentis :

Bénéficiaires : tout apprenti champardennais dont les trajets domicile-CFA et domicile-lieu d'apprentissage occasionnent des frais.

Modalités :

- Forfait annuel pour frais de transport : de 25 € pour les trajets inférieurs à 5km à 310 €.
- Forfait hébergement : 3.40 €/nuît (au CFA ou dans un établissement ayant passé une convention avec le centre).
- Forfait repas : 1.10 €/repas (mêmes conditions que pour le forfait hébergement).

➤ **Les aides visant à favoriser la création ou la reprise d'entreprises :**

ENVOL :

Bénéficiaires : toute personne souhaitant créer ou reprendre une activité et étant :

- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis plus de 6 mois.
- Demandeur d'emploi licencié pour raisons économiques.
- Militaire ou sportif professionnel en reconversion.
- Salarié en reconversion.

Modalités :

- Accompagnement en amont.
- Aide financière de 7 600 € au maximum.
- Suivi pendant 3 ans après la création.

Concours régional Talents ENVOL :

Bénéficiaires : toute personne ayant été accompagnée dans ENVOL. 6 catégories :

- Talent de l'artisanat et du commerce.
- Talent des dynamiques rurales.
- Talent des services.
- Talent de l'économie sociale.
- Talent de l'innovation technique et technologique.
- Talent de femmes.

Montant : 6 prix de 1 500 €.

Aides de Conseils généraux :

➤ **Aides financières à l'insertion sociale et professionnelle :**

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) : abondé par les départements et parfois les communes :

Bénéficiaires : tout jeune de 18 à 25 ans, en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle.

Modalités :

- Aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion.
- Aides financières temporaires pour faire face à des besoins urgents du jeune.

Conseil général de l'Aube : prime d'apprentissage :

Bénéficiaires : tout apprenti dont les parents résident dans l'Aube, sous conditions de ressources.

Modalités : prime versée à la fin de la 1^{ère} année d'apprentissage (une seule prime pour toute la durée de l'apprentissage).

➤ **Aides visant à favoriser la création ou la reprise d'entreprises :**

Aides financières possibles :

Prise en charge des coûts d'installation dans les secteurs du camping, caravanning, chambres d'hôtes, gîtes d'étape et de séjour et gîtes ruraux.

Aides de Municipalités :

➤ **Aides visant à favoriser la création ou la reprise d'entreprises :**

Reims : CréaReims Junior :

Bénéficiaires : tout étudiant champardennais de moins de 30 ans, seul ou en groupe de 3 maximum, porteur d'une idée de produit ou de service : projet fictif ou réel.

Montant :

- 3 lots de 750 €, 1 000 € et 1 500 €.
- Lauréats et projets réels retenus par le jury : possibilité d'attribution de chèques conseils valables auprès d'experts de la création d'entreprise, possibilité d'accompagnement particulier.

Dispositifs et aides mis en place par d'autres Conseils régionaux :

Les dispositifs visant à l'acquisition d'expérience professionnelle :

Provence Alpes Côte d'Azur : Stage longue durée en PME :

Bénéficiaires : tout étudiant de niveau Bac +3 minimum, effectuant un stage obligatoire de fin d'études d'une durée de 4 à 6 mois dans une PME.

Montant :

- Pour la P.M.E. : 600 €/mois de stage sous réserve que la PME rémunère le stagiaire à hauteur de 830 €/mois.
- Pour le stagiaire : prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement (si l'entreprise est éloignée de plus de 50km) à hauteur de 150 €/mois.

Les dispositifs d'accompagnement des jeunes vers l'emploi :

Alsace : Parrainage :

Bénéficiaires : structures mettant en place des parrainages de jeunes de 16 à 25 ans inscrits en Mission locale ou PAIO.

Montant : 305 €/parrainage conclu.

Poitou-Charentes : Engagement 1^{ère} chance :

Bénéficiaires : tout jeune de moins de 26 ans sorti du système scolaire sans qualification.

Modalités : parcours d'accès à l'emploi (de 9 à 27 mois selon les besoins du jeune) :

- Phase d'accompagnement par une Mission locale (1 à 3 mois) : actions de formation préparatoires à la qualification + stage en entreprise. Cofinancement de la formation et prise en charge de la rémunération et de la protection sociale du jeune par la Région.
- Phase de professionnalisation et de qualification : si signature d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage :
 - 200 €/mois pendant 6 mois, versés à l'entreprise par la Région.
 - 600 € à l'entreprise si à l'issue du contrat le jeune obtient le diplôme préparé.

Rhône-Alpes : SEP (Stage d'Expérience Professionnelle) Contrat de Ville :

Bénéficiaires : tout jeune de 16 à 26 ans :

- Sorti du système scolaire avec un niveau de qualification inférieur au niveau IV.
- Résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, un quartier fragilisé du réseau des villes moyennes, ou inscrit dans un dispositif d'insertion.
- Ne pouvant bénéficier de l'Allocation de Retour à l'Emploi – Formation (AREF).

Modalités : stage de 3 à 9 mois à temps complet :

- 75 % à 90 % du temps en entreprise.
- 25 % à 10 % du temps en centre de formation.

Montant : de 510 € à 678 €/mois pour le jeune + protection sociale.

Bourgogne : Contrat Ressources :

Bénéficiaires : tout jeune demandeur d'emploi de 18 à 26 ans :

- Habitant une ZUS.
- Titulaire d'une qualification professionnelle reconnue de niveau V minimum.
- Ayant un projet professionnel mais rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

Modalités :

- Stage d'une durée maximale de 6 mois - Formation de 35h minimum.

Montant :

- Jeune : 957 €/mois.
- Organisme de formation : 526 €/mois maximum pendant les 3 premiers mois puis 421 €/mois maximum.

Alsace : Coup de pouce à l'emploi des jeunes :

Bénéficiaires : entreprises privées du secteur marchand embauchant à temps plein et en CDI ou C.D.D. de plus de 12 mois :

- Tout jeune de moins de 26 ans.
- Toute personne ayant un niveau Bac +5 ou plus, s'il s'agit de son premier contrat de travail.

Montant : 2 000 €/embauche et /entreprise : 50 % après deux mois d'embauche et solde après 12 mois d'embauche.

Poitou-Charentes : Emploi Tremplin Jeunes diplômés :

Bénéficiaires : toute entreprise de - de 50 salariés embauchant en CDI (maintenu au moins 2 ans) sur un poste d'encadrement un jeune diplômé à Bac +2 ou plus.

Montant : subvention équivalente à 100 % du salaire net à payer pendant 6 mois, à hauteur de 8 000 € (10 000 € pour le secteur de la croissance verte). 50 % à la signature et solde après 9 mois d'embauche.

Les aides financières à l'insertion sociale et professionnelle :

Bretagne : Bourse d'accès à la qualification :

Bénéficiaires : tout jeune de moins de 26 ans :

- Intégrant une formation qualifiante de niveau V ou IV dans l'une des formations relevant de la responsabilité de la Région.
- Ayant entrepris une démarche préparatoire.

Montant : 1 000 €.

Les aides visant à favoriser la création ou la reprise d'entreprises :

Pays-de-la-Loire : Prime régionale à la création d'entreprise par les jeunes :

Bénéficiaires : tout jeune de 18 à 26 ans :

- Créant ou reprenant une entreprise.
- Bénéficiant d'un financement solidaire.

Montant : de 1 500 € à 6 000 €, en fonction du montant du prêt d'honneur ou du prêt bancaire garanti.

Nord-Pas-de-Calais : Dispositif Citéslab :

Bénéficiaires : jeunes venant de quartiers CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) ou ZUS ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Modalités : accompagnement de ces jeunes.

Nord-Pas-de-Calais : Passeport pour l'entrepreneuriat :

Bénéficiaires : tout étudiant.

Modalités : chéquier donnant accès à 6h d'entretien avec des structures d'accompagnement à la création et reprise d'entreprise.

5.3. - Habitat :

Les jeunes champardennais, souhaitant accéder à un logement en location ou devenir propriétaires, ont à leur disposition plusieurs aides, principalement financières, mises en œuvre à différents échelons de gouvernance.

5.3.1. - Aides et dispositifs nationaux :

Les jeunes champardennais, désireux d'accéder à un logement en location, peuvent prétendre à plusieurs aides financières au niveau national, concernant tant le paiement du loyer que celui du dépôt de garantie. La majorité de ces aides ne leur est pas spécifiquement destinée.

➤ **Aides versées par les CAF :**

L'APL (Aide Personnalisée au Logement) :

Bénéficiaires : tout locataire, colocataire ou sous-locataire d'un logement conventionné ou tout propriétaire remboursant un prêt conventionné ou un Prêt d'Accession Sociale (PAS).

Modalités : l'aide est versée, à terme échu, au propriétaire en cas de location ou à la banque en cas d'accession à la propriété.

Montant : calculé en fonction du montant des loyers ou remboursements, des ressources, du nombre de personnes occupant le logement, de la situation familiale, du lieu de résidence et de la nature du logement.

L'ALF (Allocation de Logement Familiale) et l'ALS (Allocation de Logement Sociale) :

Bénéficiaires : même public que l'APL, mais occupant un logement non conventionné. L'ALF s'adresse aux individus ayant une personne à charge ou aux jeunes couples mariés depuis moins de 5 ans et l'ALS aux individus ne pouvant bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF.

Modalités : l'allocation est versée, à terme échu, directement au bénéficiaire.

Montant : calculé d'après les mêmes critères que pour l'APL.

Les jeunes désirant accéder à un logement peuvent donc bénéficier d'une de ces deux aides, même si celles-ci ne leur sont pas spécifiques. Il existe une restriction pour les jeunes de moins de 25 ans : il n'y a pas de cumul possible entre ces aides et les prestations familiales concernant le jeune et versées à sa famille. En 2007, 682 000 étudiants bénéficient de ces aides au logement. 20 % des jeunes de 18 à 29 ans perçoivent une aide directe à un logement autonome⁹³.

➤ **Aides versées par l'UESL (Union d'Économie Sociale du Logement) :**

Ces aides sont financées par le 1 % logement et gérées par les partenaires sociaux :

L'Avance Loca-Pass® : prêt à taux zéro destiné à financer le dépôt de garantie nécessaire à toute location :

Bénéficiaires : avant juillet 2010, tous les ménages entrant dans un logement locatif du parc social ou privé. Depuis :

- Salariés non agricoles.
- Jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance, ou en recherche ou en situation

⁹³ Rapport du Sénat, France ton atout « jeunes » : un avenir à tout jeune, mai 2009.

- d'emploi (sauf fonctionnaires titulaires).
- Étudiants boursiers d'État.
- Étudiants justifiant :
 - D'un CDD en cours d'une durée minimale de 3 mois.
 - D'un ou plusieurs CDD d'une durée minimale cumulée de 3 mois au cours des 6 derniers mois.
 - D'une convention de stage d'au moins 3 mois.
- Jeunes non émancipés et mineurs sous tutelle, en structures collectives uniquement.

Montant : 500 € maximum (avant juillet 2010 : 2 300 €).

Modalités de remboursement : durée de remboursement modulable, avec des mensualités de 20 € minimum (avant juillet 2010 : durée de remboursement de 36 mois maximum, avec mensualités de 15 € minimum) et avec un différé de paiement de 3 mois après l'entrée dans le logement. En cas de départ du logement avant la fin du remboursement, obligation de remboursement anticipé dans un délai maximum de 3 mois après le départ.

Restrictions : cette avance n'est pas cumulable avec une aide de même nature accordée par le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement).

La Garantie Loca-Pass® : garantie contre les risques d'impayés :

Bénéficiaires :

- Salariés non agricoles.
- Jeunes de moins de 30 ans en formation en alternance, ou en recherche ou en situation d'emploi (sauf fonctionnaires titulaires).
- Étudiants boursiers d'État.
- Étudiants justifiant :
 - D'un CDD en cours d'une durée minimale de 3 mois.
 - D'un ou plusieurs CDD d'une durée minimale cumulée de 3 mois au cours des 6 derniers mois.
 - D'une convention de stage d'au moins 3 mois.
- Jeunes non émancipés et mineurs sous tutelle, en structures collectives uniquement.

Modalités : prise en charge de 18 mensualités de loyers et charges locatives (sauf frais annexes aux impayés et indemnités d'occupation) d'un montant maximum de 2 300 €. Le locataire devra ensuite rembourser les sommes acquittées par le CIL (Comité Interprofessionnel du Logement) sur une durée maximale de 3 ans.

Restrictions : cette garantie n'est pas cumulable avec une autre garantie Loca-Pass®, avec une garantie de même nature accordée par le FSL, avec la GRL (Garantie des Risques Locatifs) ou avec une assurance pour la garantie des loyers impayés.

L'Aide Mobili-Pass® : aide financière destinée à favoriser la mobilité professionnelle et géographique :

Bénéficiaires : tout salarié non agricole d'une entreprise de plus de 10 salariés, en emploi permanent ou temporaire, et tenu pour des raisons professionnelles de changer de domicile ou d'en prendre un second, à plus de 70 km de distance du premier domicile.

Montant : 1 600 € maximum s'il n'y a pas d'intervention de l'entreprise du salarié, et 3 200 € maximum en cas d'accord écrit de l'employeur.

Conditions d'utilisation : cette aide peut être utilisée pour couvrir les loyers et charges en cas de double charge de logement ainsi que les dépenses annexes au changement de logement (déménagement, frais d'agence, frais et émoluments de notaire...).

L'Aide Mobili-Jeunes® : aide financière destinée à financer une location de transition vers une solution stable d'occupation d'un logement autonome :

Bénéficiaires : tout jeune de moins de 30 ans :

- Prenant ou reprenant un emploi (sauf mission, emploi intérimaire et emploi saisonnier) dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, de l'hôtellerie, de la métallurgie, de la restauration, du tourisme et des transports.
- Sortant d'un accompagnement par une mission locale ou un CLLAJ, ou ayant achevé un cycle d'apprentissage.

Conditions : versée directement au propriétaire ou au gestionnaire du logement. Le logement doit être meublé et conventionné.

Modalités : prise en charge d'un maximum de 3 échéances de quittance ou de redevance (après déduction de l'APL).

Montant : 300 €/mois maximum.

En 2007, 52 % des bénéficiaires de l'Avance Loca-Pass® et 50 % des bénéficiaires de la Garantie Loca-Pass® ont moins de 30 ans⁹⁴.

➤ **Aides versées par le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) :**

Ces aides sont financées par les entreprises de travail temporaire. Le FASTT est une structure d'information vis-à-vis de l'accès à la location et à la propriété des intérimaires. Il existe également le **Pack Fastt® PLUS** : garantie pour les propriétaires acceptant de louer à un travail en intérim :

Bénéficiaires : tout intérimaire ayant travaillé un certain nombre d'heures par an.

Modalités : garantie de paiement de loyers, garantie dégradation immobilière, assistance juridique et assurance « Vacances locative » (indemnisation de 4 mois de loyer entre deux locataires).

Ces aides versées par l'UESL et par le FASTT sont réservées, hors Avance Loca-Pass®, aux seuls salariés, puisque financées par des cotisations patronales. Les seules aides nationales dont peuvent bénéficier tous les jeunes, sous conditions de ressources, sont donc les aides versées par les CAF.

En ce qui concerne l'accès des jeunes à la propriété, aucune aide spécifique n'existe. Ils peuvent donc prétendre aux mêmes dispositifs d'aide à l'accession à la propriété que les autres tranches d'âge :

Dispositifs publics :

- **Le prêt à 0 % accession** (35 % des prêts octroyés en Champagne-Ardenne entre 1999 et 2006 ont bénéficié à des ménages de moins de 30 ans⁹⁵).
- **Le Prêt pour l'Accession Sociale.**
- **Le Prêt Social de Location-Accession.**

Aides de l'Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement (UESL) :

- **Le Pass-Foncier®** qui permet de dissocier remboursement du prêt pour l'achat du bien et celui pour l'achat du terrain.
- **Le Prêt Pass-Foncier®** qui est remboursable à partir du remboursement des autres prêts.

⁹⁴ Rapport du Sénat, France ton atout « jeunes » : un avenir à tout jeune, mai 2009.

⁹⁵ INSEE, Les chiffres du logement en Champagne-Ardenne, novembre 2009.

5.3.2. - Aides et dispositifs locaux :

Plusieurs associations et organismes peuvent informer et conseiller les jeunes champardennais quant à leur accès au logement, ou les mettre en relation avec des propriétaires désireux de mettre leur bien en location.

➤ **Information et conseil :**

Les **Missions locales**, qui peuvent informer mais surtout orienter les jeunes vers les structures appropriées.

Le **CRIJ** (Centre Régional d'Information Jeunesse) de Champagne-Ardenne, qui édite de plus des guides logement sur les possibilités d'hébergement, les méthodes de recherche... 33 Bureaux et Points Information Jeunesse (BIJ et PIJ) en Champagne-Ardenne :

- Marne : 19 ; Ardennes et Aube : 5 ; Haute-Marne : 4.

Les **CLLAJ** (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), qui peuvent de plus accompagner les jeunes dans leurs démarches. Il en existe deux dans la région : Langres et Châlons-en-Champagne.

L'**Association Noël-Paindavoine** (ex AMAJ Association Marnaise d'Aide à la Jeunesse) qui a ouvert à Reims un service Logement ouvert à tous les jeunes de moins de 30 ans (entre 400 et 500 jeunes reçus chaque année).

Ce service peut informer sur les possibilités d'hébergement sur Reims, les droits et obligations des locataires, la gestion d'un budget logement et peut aider les jeunes dans leurs démarches administratives et servir de médiateur entre le jeune et son bailleur. Le profil type des jeunes reçus : un jeune de 22-25 ans, célibataire sans enfant, niveau de formation V ou V bis, ressources inférieures à 460 €/mois, au chômage ou en emploi temporaire.

➤ **Mise en relation avec des propriétaires :**

Le **CROUS** à Reims et la **Maison des étudiants** à Troyes, qui proposent des offres de logement de particuliers à destination des étudiants.

Les **mutuelles étudiantes**.

Le **CRIJ** et l'**Association Noël-Paindavoine** ont mis en place un site internet référençant les différentes structures d'hébergement ainsi qu'une bourse au logement.

Les structures d'hébergement collectif en Champagne-Ardenne :

Hébergement permanent, pour étudiants :

Logements du CROUS :

Bénéficiaires : tout étudiant, boursier ou non, avec priorité déterminée par des critères sociaux.

Montant : de 140 €/mois pour une chambre de 9m² en cité universitaire traditionnelle (non rénovée) à 573 €/mois pour un T3 en résidence universitaire.

Internats :

Bénéficiaires : étudiants en BTS ou CPGE.

Montant : de 1 000 € à 1 500 €/an.

Hébergement temporaire :

FJT (Foyer de Jeunes Travailleurs) :

Bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans ou de 16 à 30 ans.

Montant : variable selon la structure, la dimension du logement et les ressources du jeune.

Foyers ADOMA :

Bénéficiaires : tout type de public, sur critères sociaux.

Montant : de 137 € à 474 €.

Autres foyers et résidences sociales : tout type de public, sur critères sociaux sauf foyers de La-Chapelle-St-Luc et de Reims : hommes de plus de 18 ans.

Auberges de jeunesse – CIS (Centre International de Séjour) de Champagne :

Bénéficiaires : tout type de public.

Montant : de 11 € à 20 €/nuit minimum, selon la structure.

Hébergement d'urgence ou pour personnes en difficulté :

CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) : tout type de public, sur critères sociaux.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : tout type de public, sur critères sociaux.

Les jeunes champardennais peuvent également obtenir des aides financières exceptionnelles des Conseils généraux :

Le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) : aide financière :

Bénéficiaires : les personnes en difficulté, certains jeunes peuvent y recourir.

Conditions : de ressources (hors allocations familiales et aides au logement) et de situation (habitation insalubre, menaces d'expulsion, absence de logement...).

Conditions d'utilisation : cette aide permet l'accès au logement (financement du dépôt de garantie, des dépenses liées à l'entrée dans les lieux, remboursement des dettes de loyers et de charges locatives ou de factures impayées dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement) ou le maintien dans le logement (remboursement de dettes de loyers et de charges locatives).

Modalités : fixées par chaque Conseil général.

Dispositifs et aides mis en place par d'autres Conseils régionaux :

Aquitaine : CLÉ (Caution pour le Logement Étudiant) :

Bénéficiaires : tout étudiant non éligible aux aides existantes.

Garantie Loyer :

- Modalités : garantie de paiement des loyers et charges locatives en cas d'impayés justifiés. Limite de 12 mensualités maximum sur 3 ans et de 380 €/mois pour un étudiant seul ou 620 €/mois pour des étudiants en couple ou colocation.
- Frais pour l'étudiant : 1,5 % du loyer. Limite de 5,70 €/mois si étudiant seul ou 9,30 €/mois si étudiants en couple ou colocation.

Garantie Prêt :

- Modalités : garantie de remboursement d'un emprunt bancaire (70 % de l'emprunt garanti) contracté pour financer le dépôt de garantie en cas d'impayés justifiés, dans la limite d'un prêt de 760 € pour un étudiant seul et 1 240 € pour des étudiants en couple ou colocation.

Bourgogne « Coup d'pouce Logement » :

Bénéficiaires : tout jeune de moins de 30 ans.

Modalités : prêt à taux 0 pour financer le dépôt de garantie.

Montant : 700 € pour une personne seule ; 1 000 € pour un couple ou une colocation.

Durée du prêt : 30 mois au maximum, avec possibilité de différé de remboursement de 13 mois.

5.4. - Mobilité géographique :

5.4.1. - Aides et dispositifs européens et internationaux :

- **Dispositifs visant à favoriser la mobilité européenne et internationale mis en place par la Commission européenne:**

Leonardo da Vinci :

Bénéficiaires :

- Lycéens de la filière professionnelle et apprentis (jusqu'au niveau IV).
- Étudiants.
- Demandeurs d'emploi.

Modalités : stage en entreprise à l'étranger de 2 à 39 semaines.

Aides financières :

- 350 € maximum de frais de voyage.
- 90 €/semaine de frais de séjour.
- Entre 200 € et 500 € de frais de préparation linguistique et culturelle.
- 125 € de frais d'assurance.

Erasmus :

Bénéficiaires : tout étudiant dont l'établissement a des accords avec d'autres établissements d'enseignement supérieur en Europe :

- Ayant achevé une première année d'études dans le cas d'une mobilité d'études.
- Dès la première année d'études dans le cas d'une mobilité de stage.

Modalités : séjour d'études ou de stage de 3 mois à un an dans un établissement d'enseignement supérieur ou dans une entreprise d'un autre pays européen.

Aides financières : sur critères académiques et sociaux, avec un montant variable selon le pays d'accueil. Allocation cumulable avec d'autres aides et avec les bourses du CROUS :

- 200 € en moyenne par mois de mobilité d'études.
- 500 € en moyenne par mois de mobilité de stage.

Erasmus Mundus : extension du programme Erasmus aux pays extérieurs à l'UE.

Comenius :

Bénéficiaires : tout étudiant se préparant à devenir enseignant.

Modalités : séjour de 13 à 45 semaines dans un établissement scolaire européen en tant qu'assistant d'un enseignant.

Aides financières :

- Prise en charge frais des transport (un aller/retour).
- Prise en charge des frais pédagogiques.
- Prise en charge des frais d'assurance.
- Allocation mensuelle dont le montant dépend de la destination.

➤ **Le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA):**

Service Volontaire Européen (SVE) :

Bénéficiaires : tout jeune de 18-30 ans.

Modalités : participation pendant 2 mois à un an aux activités d'une association ou d'une collectivité locale en Europe ou dans le monde.

Aides financières :

- Les volontaires sont nourris et logés.
- Indemnité mensuelle: entre 50 € et 145 €/mois selon les pays.

Autres programmes et bourses disponibles :

- Commission franco-américaine.
- Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ).
- Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ).
- Office Allemand d'échanges universitaires (DAAD).
- Ministère espagnol de l'Éducation et des sciences (MAEC-AECI).
- British Council.

5.4.2. - Aides et dispositifs nationaux :

➤ **Aides à la mobilité régionale, interrégionale et nationale :**

Permis de conduire à 1 €/jour :

Bénéficiaires : tout jeune de 16 à 25 ans.

Modalités :

- Prêt à taux 0 (intérêts pris en charge par l'État), remboursable par mensualités de 30 € minimum.
- Possibilité de caution publique si le jeune ne peut avoir de caution parentale.
- Pour les apprentis et les jeunes en CIVIS : prise en charge ciblée et partielle, dans la limite du tiers environ du coût du permis de conduire.

Aide au permis de conduire – Pôle emploi :

Bénéficiaires : en 2010, 10 000 demandeurs d'emploi de plus de 18 ans inscrits depuis au moins 6 mois :

- Bénéficiaires de minima sociaux.
- Demandeurs d'emploi non indemnisés.
- Bénéficiaires de l'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) minimale.

Montant : 1 200 € :

- 400 € à l'inscription auprès d'une auto-école.
- 400 € à l'obtention du code de la route.
- 400 € à l'obtention du permis de conduire ou après 2 participations à l'examen du permis.

➤ **Aides à la mobilité européenne et internationale :**

Aides à la mobilité internationale du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

Bénéficiaires : tout étudiant boursier du CROUS souhaitant suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international, d'une durée de 1 à 9 mois.

Montant : 400 €/mois.

Restrictions : cumulable avec les bourses du CROUS et l'aide au mérite, mais non avec la bourse Erasmus.

Bourse Lavoisier du Ministère des Affaires étrangères :

Bénéficiaires : étudiants en thèse ou jeunes chercheurs de 18 à 35 ans.

Modalités : financement d'un séjour d'études, de perfectionnement, de spécialisation, de recherche... d'une durée de 5 à 12 mois.

Montant : de 305 € à 1 524 €/mois.

Volontariat International en Entreprise (VIE) ou en Administration (VIA) :

Bénéficiaires : tout étudiant ou diplômé en recherche d'emploi de 18 à 28 ans.

Modalités : mission de 6 à 24 mois dans une entreprise française à l'étranger ou une administration.

Indemnités :

- Prise en charge des frais de transport (un aller/retour).
- Prise en charge des frais de gestion et de protection sociale.
- Indemnités mensuelles de 1 200 € à 3 200 €.

Dans le cadre d'un VIE : prise en charge par l'entreprise ; dans le cadre d'un VIA : prise en charge par l'administration.

5.4.3. - Aides et dispositifs locaux :

Aides du Conseil régional :

➤ **Les aides à la mobilité régionale, interrégionale et nationale :**

- **Aides à l'accès aux transports en commun :**

Pass' Études :

Bénéficiaires : tout étudiant de moins de 26 ans (727 bénéficiaires en 2009) poursuivant des études supérieures :

- En Champagne-Ardenne.
- Dans les départements de l'Aisne, de la Côte d'Or, du Doubs, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Nord, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Somme, des Vosges, de l'Yonne et du territoire de Belfort.

Modalités : carte d'un an à 64 € (32 € pour les boursiers CROUS et les boursiers de la Région) offrant :

- Réduction de 63 % sur les trajets domicile-lieu d'études (en TER et avec le réseau TransChampagneArdenne).
- Réduction de 50 % sur les autres déplacements en Champagne-Ardenne.

Libre' Études :

Bénéficiaires : 145 jeunes en 2009 :

- Tout étudiant de moins de 26 ans.
- Tout apprenti de moins de 23 ans.
- Effectuant tous les jours ou presque un trajet domicile-lieu d'études (en Champagne-Ardenne tous les deux) ou d'apprentissage en train ou autocar TER Champagne-Ardenne ou en car TransChampagneArdenne.

Modalités :

- Abonnement TER à tarif préférentiel sur le trajet domicile-lieu d'études (avec 32 € de réduction pour les boursiers CROUS ou boursiers de la Région).
- Réduction de 50 % sur les autres déplacements en Champagne-Ardenne.

Pass' Emploi :

Bénéficiaires :

- Demandeurs d'emploi.
- Bénéficiaires du RSA.
- Jeunes inscrits en Mission locale ou PAIO.

Modalités : bon de transport (TER ou car TransChampagneArdenne) gratuit dans le cadre d'un déplacement sur le territoire régional pour :

- Passer un entretien d'embauche.
- Passer un concours.
- Répondre à une convocation du Pôle Emploi ou d'une Mission locale ou PAIO.

Aide à la mobilité des jeunes :

Bénéficiaires : tout jeune champardennais de 16 à 26 ans :

- Inscrit dans une Mission locale ou PAIO depuis au moins 8 mois.
- Devant occuper un premier emploi en CDI, CDD d'au moins 3 mois ou titulaire d'un contrat en alternance d'au moins 3 mois.
- Dont le lieu de travail ou de formation est éloigné d'au moins 40 km de leur domicile initial.

Montant : 460 €.

➤ **Aides à la mobilité européenne et internationale :**

Inscription aux examens des Instituts Goethe (pour les germanistes), Cambridge (anglicistes) et Cervantès (hispanisants) :

Bénéficiaires : tout lycéen champardennais souhaitant présenter un examen linguistique en vue d'obtenir une équivalence de niveau.

Modalités : prise en charge des frais d'inscription. Reste à charge de l'élève : 15 €.

Bourse de séjour à l'étranger :

Bénéficiaires : tout lycéen ou apprenti champardennais désirant effectuer un séjour à l'étranger (stage ou séjour linguistique).

Montant : 80 €/semaine (jusqu'à 240 €/semaine si le jeune est boursier et inscrit auprès d'un organisme linguistique), pour une durée maximale de 26 semaines.

Aide à la mobilité internationale :

Bénéficiaires : étudiants de 27 ans maximum, effectuant un séjour d'études ou un stage à l'étranger faisant partie intégrante du cursus préparé :

- Tout étudiant champardennais boursier du CROUS ou de la Région ou dont les revenus dépassent de peu le barème fixé par le CROUS.
- Tout étudiant originaire de Champagne-Ardenne et inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur situé hors de la région, sans conditions de ressources mais sur présentation d'un justificatif de non recevabilité de la région d'accueil.

Montant :

- 80 €/semaine dans la limite de 26 semaines (soit 2 080 € maximum).
- Aide supplémentaire de 50 €/semaine pour les étudiants non boursiers mais dont les revenus dépassent de peu le barème du CROUS.

Restrictions :

- Aide cumulable mais déduite de l'aide Erasmus « séjour d'études ».
- Aide non cumulable avec l'aide Erasmus « stage en entreprise ».
- Aide non cumulable avec une aide de la région d'accueil.

Programme MEVIPRO, cofinancé avec l'UE dans le cadre du programme Leonardo :

Bénéficiaires : tout demandeur d'emploi de plus de 18 ans.

Modalités : stage de 4-7 mois au Royaume-Uni, en Irlande, en Allemagne ou dans les Pays scandinaves.

Aides financières : Allocation de séjour de 240 €/semaine.

Programme Eurodyssée, en partenariat avec l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) :

Bénéficiaires : tout demandeur d'emploi champardennais de 18 à 30 ans.

Modalités : stage en entreprise de 3 à 7 mois + formation linguistique de 4 semaines. Pays partenaires : notamment Allemagne, Belgique, Croatie, Espagne, Géorgie, Norvège, Portugal, Roumanie, Suisse, Royaume-Uni, Italie, Bosnie-Herzégovine.

Aides financières :

- Allocation de stage pour couvrir les frais d'hébergement, de transport local et d'alimentation, protection sociale.

Aides de Conseils généraux :

➤ **Les aides à la mobilité régionale, interrégionale et nationale :**

Marne : Bourse de transport d'enseignement supérieur :

Bénéficiaires : tout étudiant :

- Titulaire d'une bourse départementale.
- Dont les parents résident dans la Marne.

Modalités : prise en charge d'un certain nombre de trajets selon la distance entre l'établissement d'enseignement supérieur et le domicile familial :

- Dans la Marne ou à moins de 300km : un aller-retour/semaine.
- Entre 300 et 600 km : 2 allers-retours/mois.
- Plus de 600km : 5 allers-retours/an.

Montant : entre 91€ et 472 €/an.

➤ **Aides à la mobilité européenne et internationale :**

Bourse d'études linguistiques du département des Ardennes :

Bénéficiaires : tout étudiant ardennais, sous conditions de ressources.

Modalités : octroyée pour un séjour à l'étranger (études, stages...) d'une durée de 2 à 6 mois.

Montant :

- Séjour en Europe : 400 € pour 2 mois puis 30 €/semaine au-delà de 2 mois.
- Séjour hors Europe : 500 € pour 2 mois puis 30 €/semaine au-delà de 2 mois.

Aides de Municipalités :

➤ **Aides à la mobilité régionale, interrégionale et nationale :**

Bourses au permis de conduire mises en place dans plusieurs communes, dont :

Revin :

Bénéficiaires : jeunes revinois de 17 à 25 ans.

Modalités : financement du permis de conduire à hauteur de 800 € contre 60h de bénévolat dans la commune.

Romilly-sur-Seine :

Bénéficiaires : jeunes de 17 à 25 ans domiciliés à Romilly-sur-Seine, sous conditions de ressources : 15 jeunes scolarisés, étudiants ou en formation et 15 jeunes demandeurs d'emploi.

Modalités : financement du permis de conduire à hauteur de 90 % contre 105 heures de bénévolat.

Reims :

Bénéficiaires : jeunes de 18 à 25 ans, domiciliés à Reims depuis au moins deux ans, étant dans l'impossibilité de financer le permis de conduire.

Modalités : financement du permis de conduire à hauteur de 90 % (soit 1 200 €) en contrepartie de 175h de bénévolat pour le compte de la Ville ou d'une association.

**Dispositifs et aides mis en place par d'autres Conseils régionaux :
mobilité régionale, interrégionale et nationale :**

Île-de-France : Chèques mobilité :

Bénéficiaires : tout jeune de 16 à 25 ans sans emploi et suivi par une Mission locale.

Modalités : prise en charge de 80 % des frais de transport en commun pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

Picardie : Prime transport :

Bénéficiaires : tout étudiant boursier de moins de 26 ans :

- Ayant obtenu son baccalauréat ou effectué deux années post-bac dans la région.
- Rattaché fiscalement à la Picardie.
- Inscrit hors Picardie dans un établissement supérieur (en Master 1 ou plus) ou dans une grande école, dont l'équivalence n'est pas représentée en Picardie.

Montant : de 300 € à 700 €/an selon l'éloignement entre la Picardie et la région d'études. Prime reconductible sous condition de réussite aux examens.

Lorraine : Aide financière au permis de conduire :

Bénéficiaires : tout jeune de 18 à 20 ans non imposable, ayant obtenu le code de la route et étant inscrit dans une Mission locale, une PAIO, une E2C ou bénéficiant de tout autre type de dispositif de formation et/ou d'insertion professionnelle financé par la Région.

Montant : 800 €.

Poitou-Charentes : Aide au passage du permis de conduire :

Bénéficiaires : tout jeune de 16 à 25 ans :

- Titulaire d'un CAP ou CAPA obtenu dans la Région à partir de 2007 ; titulaire d'un Bac Pro obtenu dans la région à partir de 2008.
- Dont le revenu imposable (ou celui de ses parents) n'est pas supérieur à 12 550 €/part fiscale imposable.

Montant : 1 200 € versée en 3 temps : 400 € après validation du dossier ; 300 € après obtention du code de la route ; solde : après l'obtention du permis de conduire.

5.5. - Santé et alimentation :

Des aides nationales comme locales sont mises à dispositions des jeunes champardennais, afin qu'ils soient en capacité de se soigner au mieux. Des aides spécifiques aux étudiants existent également.

5.5.1. - Aides et dispositifs nationaux

➤ **Aides de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) :**

Bilan Santé gratuit :

Bénéficiaires :

- Tous les 5 ans : toute personne affiliée au régime général de la sécurité sociale.
- Tous les deux ans : pour les personnes en situation sociale difficile : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle... .

Couverture Maladie Universelle (CMU) complémentaire :

Bénéficiaires : toute personne dont les ressources ne dépassent pas 7 611 €/an pour une personne seule.

Modalités :

- Gratuité de la complémentaire.
- Dispense d'avance de frais médicaux.
- Prise en charge du ticket modérateur et du forfait journalier en cas d'hospitalisation.
- Prise en charge des dépassements de tarifs.

Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé :

Bénéficiaires : toute personne aux ressources faibles mais légèrement supérieures au plafond ouvrant droit à la CMU complémentaire (20 %, soit 9 134 €/an pour une personne seule).

Montant : 100 € si moins de 25 ans ; 200 € si plus de 25 ans.

Aides financières individuelles :

Bénéficiaires : toute personne aux revenus modestes, rencontrant des difficultés matérielles ou financières temporaires et liées à un problème de santé ou à un accident de travail.

Modalités : l'aide peut prendre plusieurs formes : aide aux frais médicaux, aides pour les soins dentaires ou optiques, aide pour l'achat d'appareillages médicaux, financement partiel d'une aide à domicile, aide à la réinsertion professionnelle...

➤ **Aides spécifiques aux étudiants :**

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) :

Bénéficiaires : tout étudiant.

Modalités : possibilité de consulter gratuitement un médecin généraliste ou spécialiste.

Localisation en Champagne-Ardenne : Reims et Troyes.

Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) : aucun en Champagne-Ardenne

Bénéficiaires : tout étudiant.

Modalités :

- Possibilité de consulter ponctuellement et gratuitement en psychologue ou en psychiatre.
- Possibilité de rencontrer gratuitement une assistante sociale.
- Possibilité de bénéficier gratuitement d'une psychothérapie.

Localisation en Champagne-Ardenne : aucune.

Gratuité de la Sécurité sociale étudiante :

Bénéficiaires : tout étudiant boursier du CROUS.

Montant : année 2010-2011 : 200 €.

➤ **Les structures liées à la prévention des grossesses non désirées et des IST :**

Centre de planification et d'éducation familiale :

Bénéficiaires : Toute personne.

Gratuité pour les mineurs, les jeunes majeurs et les personnes sans couverture sociale.

Modalités :

- Informations.
- Consultations de médecins et de conseillers conjugaux.
- Dépistage IST et SIDA.
- Diagnostic et suivi grossesse.
- Prescription d'une contraception ou d'une contraception d'urgence.

Localisation en Champagne-Ardenne :

- Ardennes : Charleville-Mézières, Rethel, Revin, Sedan et Vouziers.
- Aube : Aix-en-Othe, Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Romilly-sur-Seine et Troyes.
- Marne : Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims et Vitry-le-François.
- Haute-Marne : Chaumont, Joinville, Langres et Saint-Dizier.

Centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit (C.I.D.A.G.) :

Bénéficiaires : toute personne.

Modalités : dépistage gratuit du SIDA et de certaines IST (hépatites...).

Localisation en Champagne-Ardenne :

- Ardennes : Charleville-Mézières, Fumay et Sedan.
- Aube : Troyes.
- Marne : Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Sézanne et Vitry-le-François.
- Haute-Marne : Chaumont, Langres et Saint-Dizier.

5.5.2. - Aides et dispositifs locaux :

Aides du Conseil régional :

➤ **Les aides spécifiques aux étudiants :**

Complémentaire santé :

Bénéficiaires : tout étudiant champardennais boursier du CROUS ou de la Région.

Montant : aide de 80 € à l'acquisition d'une complémentaire santé. Année scolaire 2009/2010 : 643 jeunes en ont bénéficié.

Dispositifs et aides mis en place par d'autres Conseils régionaux :

Les aides spécifiques aux étudiants :

Limousin : Aide alimentaire en faveur des étudiants :

- Bénéficiaires : tout étudiant en difficulté de moins de 26 ans.
- Modalités : gratuité des tickets de restaurants universitaires (limite de 2 carnets de 10 tickets/mois ou 3 carnets si grande précarité).

Picardie : Aide régionale à la restauration des étudiants :

- Bénéficiaires : tout étudiant de moins de 35 ans :
 - Boursier des échelons 5 ou 6.
 - En difficulté, sur proposition des services sociaux du CROUS.
- Modalités : gratuité de la restauration universitaire (limite de 100 repas/année).

Les aides liées à la prévention des grossesses non désirées et des I.S.T. :

Poitou-Charentes : Pass' Contraception :

- Bénéficiaires : toute jeune fille mineure.
- Modalités : chéquier de 5 coupons (valeur : 144 €), mis à disposition des médecins généralistes, pédiatres et gynécologues libéraux. Coupons qui permettent notamment :
 - L'accès à une consultation médicale.
 - La réalisation d'une prise de sang et d'analyses médicales éventuellement prescrites.
 - La dispensation, pour 6 mois, de contraceptifs oraux par les pharmacies.

5.6. - Pratiques culturelles, sportives et citoyennes :

5.6.1. - Aides et dispositifs européens :

➤ **Le Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA):**

Initiatives de jeunes :

Bénéficiaires : porteurs de projet de 18-30 ans (groupe de 4 au minimum), français ou de différentes nationalités européennes.

Modalités : les projets doivent être ancrés dans l'environnement local.

- Présenter une dimension européenne claire.
- Porter sur la diversité culturelle, l'avenir de l'Europe, la lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, l'art et la culture, le social, l'environnement, la protection du patrimoine, la santé, l'économie solidaire, le sport et les loisirs...
- Durer de 3 à 18 mois.

Montant :

- Jusqu'à 8 000 € dans le cas d'une initiative nationale.
- Jusqu'à 10 000 € + une partie des frais de voyages internationaux dans le cas d'une initiative transnationale.

Échanges de jeunes en Europe et dans le monde :

Objectif : faire se rencontrer des jeunes issus de différents pays, européens ou non et les faire échanger et travailler autour d'un thème :

- Pour l'Europe : diversité culturelle, avenir de l'Europe, lutte contre les exclusions, le racisme et la xénophobie, art et culture, social, environnement, protection du patrimoine, santé, économie solidaire, sport...
- Pour l'international : renforcement de la société civile, de la citoyenneté et la démocratie, lutte contre le racisme et la xénophobie, dialogue interethnique et interreligieux, mesures post conflit et reconstruction, participation active des femmes dans la société, droit des minorités, coopération régionale, protection du patrimoine et de l'environnement...

Bénéficiaires : groupe de 16 à 60 jeunes de 13 à 25 ans, avec un nombre équilibré de participants par pays, pour un séjour durant de 6 à 21 jours.

Montant :

- Jusqu'à 30 000 €/projet ; Prise en charge des frais de transport à hauteur de 70 %.

Jeunesse pour la démocratie :

Objectif : soutenir et améliorer la participation des jeunes à la vie démocratique de leur communauté locale, régionale, nationale et internationale, en leur permettant de mener une réflexion sur la participation des jeunes dans les instances démocratiques et ses enjeux et faire l'expérience d'une citoyenneté active.

Bénéficiaires :

- Groupe de 16 jeunes minimum, âgés de 13 à 30 ans.
- Partenaires : associations et collectivités territoriales.

Modalités : partenariat local (minimum 2 partenaires/pays) et européen (minimum 2 pays/projet) autour d'un projet d'une durée de 3 à 18 mois.

Montant : jusqu'à 5 000 €.

5.6.2. - Aides et dispositifs nationaux :

➤ **Dispositifs visant à soutenir ou inciter l'engagement des jeunes :**

Service civique volontaire :

Bénéficiaires : tout jeune de 16 à 25 ans désirant s'engager pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. Domaines : solidarité, environnement, éducation pour tous, culture et loisirs, sports, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise, santé, mémoire et citoyenneté.

Modalités :

- Mission de 6 à 12 mois, d'au moins 24h/semaine, auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public.
- Tutorat individualisé : préparation aux missions et accompagnement.
- Programme de formation civique et citoyenne.

Montant :

- 540 €/mois ou 640 €/mois sous conditions de ressources.
- Prise en charge par l'État de la couverture maladie et maternité et des cotisations retraites.
- 100 €/mois, en nature ou en espèces, de la part de la structure d'accueil : frais de transport, d'alimentation...

Dispositif Envie d'Agir :

Projet Jeunes :

Bénéficiaires : tout jeune de 11 à 30 ans ayant un projet, souhaitant mener une action et prendre une initiative bénéficiant à son environnement.

Montant : 1 000 € maximum.

Défi Jeunes :

Bénéficiaires : tout jeune de 18 à 30 ans.

Modalités : appui technique et financier à tout projet individuel ou collectif à fort impact sur le projet de vie du jeune (voir la sous-partie « Emplois-revenus »).

Montant : 2 000 € à 6 000 €, représentant au maximum 50 % du budget total du projet.

Concours de l'engagement :

Bénéficiaires : tout jeune de 11 à 30 ans, porteur d'un projet dans le domaine de la citoyenneté, de l'environnement, de l'humanitaire, de la solidarité et de l'Europe.

Montant :

- 1 000 à 1 600 € attribués par un jury régional.
- 2 000 € qui peuvent être accordés par jury national.

En Champagne-Ardenne depuis 2003 : 350 projets soutenus, impliquant plus de 900 jeunes.

➤ **Dispositifs et aides visant à faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport :**

Gratuité des musées et monuments nationaux :

Bénéficiaires : tout jeune européen de moins de 26 ans.

Localisation en Champagne-Ardenne :

- Aube : Château de La Motte-Tilly.
- Marne : Palais du Tau et Tours de la cathédrale de Reims.

Opération « Mon journal offert » :

Bénéficiaires : 200 000 jeunes de 18 à 24 ans pour la première année (2009-2010).

Modalités : abonnement gratuit d'un an à un titre de presse quotidienne nationale ou régionale.

Prix Arthur Rimbaud :

Bénéficiaires : tout jeune de 18 à 25 ans, présentant un recueil de poésie de 30 à 100 pages.

Montant : un 1^{er} prix de 3 000 € ; 2 prix de 1 000 €.

Coupon sport :

Bénéficiaires : tout jeune de 9 à 18 ans dont les parents perçoivent l'allocation de rentrée scolaire.

Modalités : réduction sur le coût de l'inscription dans les clubs sportifs agréés.

Montant : 2 coupons de 20 €.

Programme Ville, Vie, Vacances :

Bénéficiaires : tout jeune de 11 à 18 ans, résidant dans un quartier CUCS ou ZUS.

Modalités : prise en charge éducative de ces jeunes pendant les vacances scolaires, avec accès à des activités de loisirs.

➤ **Dispositifs et aides spécifiques aux étudiants :**

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) :

Bénéficiaires : toute association étudiante porteuse d'un projet dans le champ culturel, social ou sportif.

Dispositif « Culture-ActionS » : soutien financier aux projets étudiants (individuels ou collectifs) :

Fonds Culture : projets relevant du domaine artistique.

Fonds ActionS/Engagement : projets relevant des domaines de l'engagement (citoyenneté, solidarité, environnement...) et projets d'animation des lieux de vie étudiante.

Fonds Jeune talent : mise en valeur de la création artistique étudiante (tous les domaines culturels).

Fonds Culture scientifique et technique : projets privilégiant la recherche.

Concours CNOUS : nouvelle, B.D., photo et film court :

Bénéficiaires : tout étudiant de moins de 30 ans.

Montant :

- Pour chaque concours, 3 prix nationaux de 500 € à 2 000 €.
- Prix régionaux, laissés à la discrétion du CROUS concerné.

Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) :

Bénéficiaires : tout étudiant contre paiement de 25 € au moment de l'inscription universitaire (ou 40 € pour une licence pour la compétition universitaire).

Modalités : accès à plus de 50 disciplines sportives.

Localisation en Champagne-Ardenne : Reims et Troyes.

5.6.3. - Aides et dispositifs locaux :

Aides du Conseil régional :

- **Les dispositifs et aides facilitant l'accès des jeunes à la culture et au sport :**

Carte à puce Lycéo : Porte-monnaie Culture :

Bénéficiaires : tout lycéen et apprenti champardennais.

Modalités : porte-monnaie crédité d'un montant de 20 € valables sur les musiques actuelles, spectacles vivants et cinéma.

Fonds régional éducatif

Bénéficiaires : tout lycéen et apprenti champardennais, via leurs établissements.

Modalités : permet de financer des actions culturelles et pédagogiques.

Concours photo Développement durable :

Bénéficiaires : tout lycéen ou apprenti, en groupe ou individuellement.

Prix : appareil photo, stage photo, ordinateur...

Aides de Conseils généraux :

- **Les dispositifs et aides facilitant l'accès des jeunes à la culture et au sport :**

Conseil général de l'Aube : prix aux jeunes musiciens aubois.

Aides des Municipalités :

- **Les dispositifs et aides facilitant l'accès des jeunes à la culture et au sport :**

Subventions aux projets et associations étudiantes : villes de Reims et Troyes :

Bénéficiaires : toute association étudiante contribuant par des actions à l'animation de la ville et de l'université.

Modalités : aide financière ou logistique.

Aides financières à la pratique sportive : accordées par de nombreuses mairies, essentiellement à destination des enfants et adolescents (jusqu'à 15 ans ou 18 ans selon les communes).

Ex. : ville de Ste-Ménéhould : Coupons-sport :

Bénéficiaires : tout Ménéhildien de moins de 18 ans pratiquant au sein d'une association Ménéhildienne.

Modalités : prise en charge par la Mairie de 50 % des frais d'inscription ou de cours dans un club sportif.

Dispositifs et aides mis en place par d'autres Conseils régionaux :

Les dispositifs visant à soutenir ou inciter l'engagement des jeunes :

Fonds d'initiatives jeunes : mis en place dans de nombreuses régions : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Île-de-France, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

Haute-Normandie : Aide à la création de Juniors associations :

Bénéficiaires : tout jeune souhaitant créer une Junior association.

Montant : 250 €/structure associative créée.

Les dispositifs et aides visant à faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport :

Chéquiers culture/sport : mis en place dans de nombreuses régions :

Public large :

Franche-Comté : Tout jeune de moins de 26 ans et tout étudiant de moins de 30 ans.

Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur :

- Lycéens et apprentis.
- Jeunes inscrits en Missions Locales.
- Étudiants (sous condition de cursus généralement).

Offres étendues :

Bourgogne : Chéquier Access : 8 chèques de réduction :

- 1 réduction de 3 € sur une entrée de cinéma.
- 2 réductions de 3 € sur une entrée de spectacle, festival ou concert.
- 1 réduction de 4 € sur l'achat d'un roman ou de fournitures scolaires.
- 1 réduction de 12 € sur l'achat d'un des 10 ouvrages sélectionnés dans le cadre du Prix littéraire des lycéens et apprentis de Bourgogne.
- 1 réduction de 20 € sur une licence UNSS ou une licence sportive (à condition d'être titulaire des deux).
- 1 bon de réduction de 15 € sur la Carte Bourgogne Liberté (carte TER).
- 1 bon de réduction de 50 % sur un aller-retour en TER Bourgogne.

Basse-Normandie : la Cart'@too Loisirs et Initiatives : chéquier payé 10 €, offrant des avantages d'une valeur totale de 100 € :

- 4 réductions de 4 € sur une entrée de cinéma.
- 5 réductions de 5 € sur une entrée de concert, festival, théâtre, danse.
- 2 réductions de 15 € sur une licence dans un club ou sur une inscription à un stage sportif, à un cours ou un stage de pratique artistique.
- 2 invitations à des matchs des meilleurs clubs sportifs de la région.
- 2 réductions de 5 € sur un trajet TER.
- 1 bon pour une aide à un transport collectif.
- 1 réduction de 5 € pour s'inscrire à un dispositif local jeunesse.
- 1 droit à sollicitation d'une aide financière de la Région (de 300 € à 1 500 €) pour des projets d'animation collectifs et citoyens.

Innovations de certaines régions :

Franche-Comté : un abonnement gratuit d'un an à une bibliothèque municipale ou intercommunale.

Pays-de-la-Loire : réduction pour un engagement citoyen (formation secourisme, BAFA, diplôme d'encadrement sportif).

Franche-Comté : Prix interrégional Jeunes auteurs :

Bénéficiaires : tout jeune âgé de 15 à 20 ans.

Montant :

- 6 000 € répartis entre toutes les œuvres primées par le jury, avec un 1^{er} prix pouvant atteindre 1 200 €.
- Publication des textes retenus dans un ouvrage.

Poitou-Charentes : Jeunes Talents :

Bénéficiaires : tout artiste en formation (hors cadre scolaire ou universitaire) ou en exercice :

- Âgé de moins de 30 ans.
- Ayant un projet construit d'insertion professionnelle en qualité d'artiste.
- Étant soutenu par un parrain.

Montant : subvention plafonnée à 5 000 €, non renouvelable.

Les dispositifs et aides spécifiques aux étudiants :

Picardie : Spectacles à 3 € pour les étudiants :

Bénéficiaires : tout étudiant inscrit dans :

- Un établissement d'enseignement supérieur.
- Un lycée (BTS et CPGE).

Modalités : spectacles à 3 € dans les 6 salles conventionnées en Picardie.

Bibliographie

Réalisation LERP et CESER

- Bikoï S. (2010). Intervention « En marche vers l'autonomie » - Journée UDAF. Vendredi 7 mai.
- Carrasco V. (2007). Le pacte civil de solidarité : une forme d'union qui se banalise. Infostat Justice, 97.
- CÉREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications). Enquête Génération 2004, interrogation 2007.
- Bref CÉREQ, Les échanges européens Erasmus, (novembre 2007).
- Chevallier T, Landrier S, Nakhili. (2009), Du secondaire au supérieur : continuités et ruptures dans les conditions de vie des jeunes, un état des savoirs, La documentation française.
- Commission Nationale pour l'autonomie des jeunes (2002). Rapport Pour une autonomie responsable et solidaire des jeunes. Rapport au Premier Ministre.
- Convert B., (2010). Espace de l'enseignement supérieur et stratégies universitaires. Actes de la recherche, Une histoire sans fin, les inégalités sociales perdurent dans l'enseignement supérieur. Paris : Seuil, 183, 14-31.
- Déchaux J-H. (2006). La famille en mutation : imbroglio ou nouvelle donne ? in Galland O & Lemel L. (Eds.). La société française. (pp. 73-120). Paris : Armand Colin.
- DREAL Champagne-Ardenne. Diagnostic de la situation des marchés de l'habitat et prospective à l'horizon 2015, (septembre 2009).
- Dubet F. (2010). Les places et les chances, repenser la justice sociale. Paris : la République des idées, Seuil.
- Dubet F, Galland O & Deschavanne E. (Eds.). (2004). Les jeunes. Comprendre, 5. Presses universitaires de France.
- Duru Bellat M., (2009). Le mérite contre l'injustice, Paris : Presses de sciences Po.
- Erhemberg A. (2010). La société du malaise. Paris : Odile Jacob.
- De Linares C. & Metton-Gayon C. (2009). L'émergence de l'adolescence (chap. 8) in Roudet (dir) « Regards sur ... les jeunes en France » INJEP.
- Fize M. (2010). Conclusion « En marche vers l'autonomie des 16-25 ans ». Journée UDAF. Vendredi 7 mai .
- Galland O. (2009). Synthèse. L'autonomie des jeunes. INJEP. Collection « Le point sur », n°30.
- Galland O, Houzel G & Gruel L. (Eds) (2009). Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, Coll. "le sens social".
- Galland O. (2008). Conclusion de Portrait social d'une jeunesse en mutation. B. Roudet (dir). Institut National de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Galland O & Roude B. (Eds.). (2001). Les valeurs des jeunes. Tendances en France depuis 20 ans. Paris : L'Harmattan-INJEP, coll. « Débats Jeunesses ».

Galland O & Roudet B. (Eds.). (2001). Les jeunes Européens et leurs valeurs. Europe occidentale, Europe centrale et orientale. Paris : La Découverte-INJEP, coll. « Recherches ».

Gruel L. (2009). Des étudiants rarement pauvres, mais une indépendance plus fréquemment associée à des tensions budgétaires. In GALLAND Olivier, HOUZEL Guillaume, GRUEL .

Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Solidarités actives. Les chiffres clés de la jeunesse, (juin 2009).

Hirsch M. (2009). L'autonomie des jeunes. Livre Vert. Centre de documentation de l'INJEP. Coll. « Le point sur », n°30. Février.

Hirsch M. (2009). Livre vert de la Commission de concertation sur la jeunesse présidée par Martin Hirsch.

L'Humanité, Être jeune, s'engager, comprendre, ne pas subir, (21 janvier 2010).

INPES, InVS, OFDT, DREES. Conférence biennale sur la santé des jeunes, (octobre 2009).

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques. (2010). Régions. <http://www.insee.fr/fr/regions/champagne-ardenne/>

« En dix ans, des mariages et des enfants plus tard » (2006), France, portrait social, Paris, INSEE : 91-99.

« La situation démographique en 2004. Mouvement de la population », Résultats société, n° 55, www.insee.fr

INSEE. Les jeunes (2000), coll. « Contours et caractères ».

INSEE. Enquête Participation électorale 2007 ; Journée de réflexion sur le Livre Vert sur la Jeunesse, intervention de Mme Anne Muxel, (28 mai 2010).

INSEE. Tableaux de l'économie champardennaise : conditions de vie et société, (2009).

INSEE. Participation culturelle et sportive, (2003).

INSEE. Enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages, (2005-2006).

INSEE. Bilan Économie 2005 : Démographie, une fécondité élevée chez les jeunes femmes.

INSEE. Les chiffres du logement en Champagne-Ardenne, (novembre 2009).

INSEE Flash. Enquête santé en Champagne-Ardenne : obésité et hygiène de vie, (décembre 2005).

INSEE Flash. Les Champardennais face à l'écrit, (mai 2008).

INSEE Flash. Enquêtes annuelles de recensement, beaucoup d'arrivées mais encore plus de départs, (janvier 2007).

INSEE Flash. Les étudiants en Champagne-Ardenne, (janvier 2010).

INSEE Première. Formation et emploi des jeunes dans les régions françaises, (janvier 2009).

INSEE Première. Bilan démographique 2007. Des naissances toujours très nombreuses, n° 1170, (2008).

INSEE Première. (2007), Bilan démographique : un excédent naturel record, 2007 ; Une jeunesse plurielle, (2006).

Landrier Séverine & Nakhili Nadia. (2010). Comment l'orientation contribue aux inégalités de parcours en France ?, Revue formation emploi « L'orientation scolaire et professionnelle dans un monde incertain », janvier –mars.

Law A. Finances, emploi, relocalisations. Sous la direction de Laurent FAIBIS En collaboration avec Jean-Michel Quatrepoint Septembre (2010).

Les chiffres de l'économie - Alternatives économiques. n° 70.

Leclercq E. (2010). La question de l'excellence dans les parcours de formation : le cas du dispositif des Cordées de la Réussite, Colloque international, « Les parcours sociaux entre nouvelles contraintes et affirmation du sujet » Université du Maine, Novembre.

Leclercq E. (2009). Les compétences comme instrumentation pour valoriser les parcours étudiants. Journées scientifiques Les universités face à l'insertion professionnelle – Quelles conséquences sur la formation et la recherche ? Centre Pierre Naville, Université d'Évry, 14 et 15 Octobre.

Leclercq E. (2009). Quand la lutte contre les inégalités intègre la pédagogie universitaire. in E. Leclercq E & Niclot D. (dir). Former les professionnels de la formation en Europe. Reims : EPURE éditions et Presses Universitaires de Reims.

Leclercq E., MARIC, M., (2007). Inégalité des parcours étudiants : l'impact des politiques d'égalité des chances in Batifoulier Ph, Ghirardello A, Larquier de G, Remillon D (dir). Approches institutionnalistes des inégalités en économie sociale, Tome 1, Paris : L'Harmattan.

Leclercq E. (2007). Ségrégations résidentielles et construction de parcours de formation, Développement Durable et Territoires, Dossier 9: Inégalités écologiques, inégalités sociales, Mis en ligne le : 15 avril 2007 Disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/document3479.html>

Le Monde. Typologie de l'abstention en France, (octobre 2004).

Loncle P. (Eds.). (2007). Les jeunes. Questions de société, questions de politique. Les études de la documentation française, 5 257.

Louis (Eds). Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, Coll. « le sens social », pp. 221-238.

Ministère de la Culture et de la Communication, Pratiques culturelles en 2008, 2009.

Ministère de l'Éducation Nationale. Les apprentis : repères et références statistiques, (septembre 2009).

Moreau C. (2010). Contribution à la journée de l'AFS sur le livre vert. NJEP/Ressources jeunesse. Paris, 28 mai.

Observatoire des inégalités. Les jeunes et la santé, (février 2009).

ORSCA. Baromètre Santé jeunes 2005, Santé mentale des jeunes champardennais.

ORSCA. Baromètre Santé jeunes 2005, Comportements alimentaires des jeunes champardennais.

ORSCA. Baromètre Santé jeunes 2005, Consommation de soins des jeunes champardennais.

ORSCA. Baromètre Santé jeunes 2005, Vie affective et sexuelle des jeunes champardennais.

ORSCA. Baromètre Santé jeunes 2005, Activités pratiquées par les jeunes champardennais.

Pugeault-Cicchelli Catherine, Vincenzo Cicchelli et Tariq Ragi (dir.). (2004). Ce que nous savons des jeunes, Paris, Presses universitaires de France, coll.« Sciences sociales et sociétés».

Ramos E. (2010). Qu'entend-on par autonomie des jeunes ? Conférence au 9^e Neujpro : rencontre des élus et professionnels de jeunesse. Octobre. Vichy.

Richez Jean-Claude. L'engagement des jeunes (mai 2008). Conférence, INJEP (Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire).

Roudet B. (2009). (dir). Portrait social d'une jeunesse en mutation. Collection « Regards sur ... les jeunes en France » INJEP.

Schwartz B & Labbé P. (2007). Rapport sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, réédition, Paris : Éditions Apogée.

UDAF. (2010). En marche vers l'autonomie. Rapports et Études sur les jeunes et leur autonomie. Assemblée générale. Mai. www.unaf.fr/spip.php?article10988

UDAF Bas et Haut Rhin et URAF de Lorraine. (2003). L'autonomie des jeunes de 16 à 30 ans. Rapport d'enquête de l'Observatoire Régional de la Famille. <http://www.udaf67.com/>

Van de Velde C. (2008). Devenir adulte, sociologie comparée de la jeunesse en Europe. Paris : Presses Universitaires de France.

Van de Velde C. (2007). Autonomie et insertion des jeunes adultes : une comparaison France-Danemark. Horizons stratégiques. n° 4. Avril.

Glossaire

BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CCREFP	Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEREQ	Centre d'Études et de REcherches sur les Qualifications
CESE	Conseil Économique, Social et Environnemental
CESER	Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CIS	Centre International de Séjour
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CPGE	Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles
CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle
CRIJ	Centre régional d'Information jeunesse
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
HLM	Habitation à Loyer Modéré
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
INPES	Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
InVS	Institut de Veille Sanitaire
IST	Infection Sexuellement Transmissible
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JAPD	Journée d'Appel de Préparation à la Défense
LERP	Laboratoire d'Étude et de Recherche sur les Professionnalisations
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MRJC	Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale
OPEQ	Observatoire Permanent de l'Évolution des Qualifications
ORSCA	Observatoire Régional de la Santé Champagne-Ardenne
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
QF	Quotient Familial
RME	Revenu Minimum Étudiant

RSA	Revenu de Solidarité Active
UE	Union Européenne
UESL	Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
URCA	Université Reims Champagne-Ardenne
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Niveau I et II (bac +3 à 5)

Niveau III (bac +2)

Niveau IV (Bac général, technologique et professionnel)

Niveau V (B.E.P., C.A.P.)

Niveau V bis (B.E.P.C.)

Niveau VI (1er cycle 2ème degré)



CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Hôtel de Région

5, rue de Jéricho

51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél : 03 26 70 31 79

Fax : 03 26 21 69 76

Mail : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

Site Web : <http://www.cesr-champagne-ardenne.fr>



